



**HAL**  
open science

# La mine, un fait urbain ? : traces du capitalisme médiéval dans le Rhin supérieur (XIVe-XVe siècles)

David Bourgeois

► **To cite this version:**

David Bourgeois. La mine, un fait urbain ? : traces du capitalisme médiéval dans le Rhin supérieur (XIVe-XVe siècles). Histoire. Université de Haute Alsace - Mulhouse, 2024. Français. NNT : 2024MULH8915 . tel-04618393

**HAL Id: tel-04618393**

**<https://theses.hal.science/tel-04618393>**

Submitted on 20 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année 2023-2024

N° d'ordre :

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE  
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

# THESE

Pour l'obtention du grade de  
**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE**  
**ECOLE DOCTORALE : Sciences humaines et sociales (ED 519)**  
Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement

par

**David BOURGEOIS**

Le 10 janvier 2024

---

**LA MINE, UN FAIT URBAIN ? TRACES DU CAPITALISME  
MÉDIÉVAL DANS LE RHIN SUPÉRIEUR (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)  
VOL. 1/2**

---

Sous la direction de Pierre FLUCK (Prof.) et de Jean-Jacques SCHWIEN (MCF)

Jury :

- M. Olivier RICHARD (Prof.), Université de Fribourg (Suisse) (Rapporteur)
- M. Hervé MOUILLEBOUCHE (Prof.), Université de Bourgogne (Rapporteur)
- Mme Marie-Christine BAILLY-MAITRE (Directeur de recherche – CNRS/Institut National des Sciences de l'Homme et de la Société), Université d'Aix-Marseille (Examinateur)
- Mme Lise SAUSSUS (MCF), École des Hautes Études en Sciences sociales (Examinateur)
- M. Georges BISCHOFF (Prof. émérite), Université de Strasbourg (Examinateur)
- M. Pierre FLUCK (Prof. Émérite), Université de Haute-Alsace (Président)
- M. Pierre FLUCK (Prof. Émérite), Université de Haute-Alsace (Directeur de thèse)
- M. Jean-Jacques SCHWIEN (MCF) Université de Strasbourg (co-Directeur de thèse)

Université de Haute-Alsace

# LA MINE, UN FAIT URBAIN ? TRACES DU CAPITALISME MÉDIÉVAL DANS LE RHIN SUPÉRIEUR (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

Thèse de doctorat sous la direction de Pierre FLUCK et Jean-Jacques  
SCHWIEN, présentée par David BOURGEOIS

**Volume 1**



*« J'ai cru, non pas lire -, mais voir de mes yeux ces vallées,  
ces collines, ces puits de mine, ces machines.  
Peu s'en est fallu que tant de filons d'argent et d'or ne m'induisent en tentation »*  
Erasme de Rotterdam, Préface au *Bermannus* d'Agricola (Bâle, Froben, 1530)

*« Je suis redescendu dans la ville, qui abonde en fantaisies exquisés,  
en portes bien imaginées, en ferrures extravagantes,  
en constructions curieuses de toutes époques. [...]*  
*Je n'ai rien rencontré de pareil nulle part. [...]*  
*Il faut venir à Bâle. »*  
Victor Hugo, *Le Rhin*, Lettre XXXIII (Bâle), 1842

*« Le jour où ton regard a rencontré mon regard pour la première fois,  
un rayon est allé de ton cœur au mien, comme de l'aurore à une ruine »*  
Victor Hugo à Juliette Drouet, 12 mars 1834



## Remerciements

Les remerciements que j'aimerais adresser ici sont nombreux. En premier lieu, ils s'adressent à Pierre Fluck lui qui m'a initié à l'histoire minière et a fait germer l'idée de cette thèse. Il m'a fait une confiance aveugle et m'a permis d'évoluer sur les chemins sinueux de la recherche. En toute confiance et en toute amitié. Sans lui, je n'aurais pas pu lier d'abord inconsciemment les sujets de recherche dispersés dans le temps et dans l'espace et qui m'ont fait vibrer.

J'aimerais aussi remercier Jean-Jacques Schwien d'avoir accepté cette co-direction même si je conçois fort bien que cette thèse d'histoire le tienne quelque peu assoiffé du terrain archéologique. Puisse-t-elle donner l'envie de retourner la terre du sud des Vosges.

Je remercie enfin l'ensemble de mon jury, pour leur attention. Mon attachement particulier à Georges Bischoff, qui a accompagné mes premiers pas de chercheur, me pousse à lui adresser des remerciements particuliers, teintés d'une gratitude sans borne.

J'adresse mes remerciements à M. Yves Krattinger, président du Conseil départemental de la Haute-Saône pour avoir soutenu ma recherche. L'apport de mon département natal a été déterminant tout comme l'accueil des Archives départementales.

J'envoie aux membres du CRESAT et à ceux de mon CST mes meilleures pensées et mes sincères mercis.

Que soient également remerciés Odile Kammerer, Marie-Claire Vitoux et Bernard Jacqué, mentors de mes autres activités d'historien, soutiens sans faille et amis si chers. Cécile, je ne t'oublie pas. Que Bernard Bohly soit également remercié, son aide a été également précieuse et éclairante.

Je n'oublie pas mes confrères archivistes qui m'ont aidé dans mes recherches. Elodie François à Thann, les collègues bâlois et ceux inattendus de Berne, m'ont été d'un grand secours. Mes collègues mulhousiens, dans une autre vie toujours présente et ceux de Saint-Louis, ont toujours été des soutiens précieux.

Sur le plan personnel, les années qui ont rythmé la fin de cette thèse ont été celles d'une absolue remise en question, au point que les lignes que je vous livre ce jour ont failli ne pas voir le jour. Alors que tout explose, la recherche est parfois une ligne de vie et lorsque le brouillard se dissipe, la beauté de ce monde apparaît sous un jour nouveau.

Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements à mes parents, pour m'avoir encouragé dans le goût de l'Histoire. Que mes sœurs, nièce et neveux ainsi que mes amis les plus chers, sachent ma gratitude pour leurs sourires. Emma, Estelle, je vous dois presque tout ces derniers mois. Mercis sincères à Naïma Y. pour m'avoir ramené à la surface.

Merci surtout à Caroline Danforth de m'avoir donné la force de poursuivre et de m'inspirer chaque jour un peu plus.

Merci à toutes et tous, ici nommés et celles et ceux non pas oubliés, mais intimement remerciés par la place qui fait défaut en pareils cas.

## Introduction

L'extraction des métaux non-ferreux (argent-cuivre-plomb) dans le massif des Vosges est un objet d'études historiques complexe. Les sites du Val d'Argent (Haut-Rhin), centrés autour de Sainte-Marie-aux-Mines, ceux de la Croix-aux-Mines et du Thillot (Vosges) sont ceux pour lesquels les recherches historiques et archéologiques ont été le plus abouties. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens et archéologues locaux, tel Eugène Mühlenbeck, ont compilé et étudié les sources disponibles pour éclairer l'histoire d'une activité minière qui a marqué de manière profonde et indélébile ces terroirs au cours du Moyen-Âge, de l'époque moderne et, dans une mesure plus modeste, jusqu'aux débuts du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. A partir des années 1970, la recherche archéologique et historique sur l'histoire des mines prit un nouveau tournant sur la rive gauche du Rhin. Les explorations spéléologiques de Pierre Fluck, dans les mines du Val d'Argent, et les recherches discontinues qu'il mena et qu'il mène encore ont permis d'accroître de façon exponentielle les connaissances historiques de l'exploitation des métaux non ferreux à l'échelle du massif vosgien<sup>2</sup>. Les mines de ce massif ne sont pas à considérer de manière isolée et les connexions intimes des gisements avec les espaces économiques – essentiellement urbains –, intègrent le réseau des mines dans un espace plus large, celui de l'Oberrhein – le Rhin supérieur. La recherche allemande en la matière, sur la rive droite du fleuve, avait considérablement progressé sous l'impulsion d'Albrecht Schlageter, historien et universitaire de Freiburg-im-Breisgau dont les travaux ont été poursuivis par Angelika Westermann<sup>3</sup>. Ces historiens ne considéraient pas leurs objets d'études comme des cas à part mais bien comme une partie intégrante d'un réseau plus large où l'émulation technique et économique concourait

---

<sup>1</sup> Eugène Mühlenbeck, *Histoire des Mines de Ste Marie côté d'Alsace*, Editions du Patrimoine Minier, 1898 (réédité en 1992).

<sup>2</sup> Parmi l'abondante bibliographie de Pierre Fluck, citons de lui *Les mines du rêves*, Sultz, Editions du Patrimoine minier, 2000, qui constituent un point d'étape de la recherche sur les mines au tournant des second et troisième millénaires. Cette recherche, en mouvement et initiée par Pierre Fluck, est relayée et poursuivie par l'ASEPAM – Aventure des Mines et par la Fédération du Patrimoine minier, mise en place par Pierre Fluck. Il a joué et joue encore le rôle de principal animateur de la connaissance des mines des Vosges à l'époque médiévale et à la Renaissance. Sa bibliographie, comptant plus de 500 entrées, est en grande partie consacrée à l'étude des mines en général, à celles du Val d'Argent et des Vosges centrales en particulier.

<sup>3</sup> Albrecht Schlageter (1927-1999). Après s'être intéressé à la littérature ancienne, Albrecht Schlageter donne une nouvelle impulsion à ses recherches en les réorientant vers l'étude des mines de Forêt-Noire. Entre autres œuvres fondamentales, citons de lui « Der mittelalterliche Bergbau im Schauinslandrevier », in : *Schau-ins-Land*, Band 88-89, 1970-1971.

Angelika Westermann s'est spécialisée dans l'étude minière mais aussi plus généralement dans l'histoire économique de l'Autriche antérieure, particulièrement aux débuts de l'époque moderne. Parmi une abondante bibliographie, citons *Die Vorderösterreichischen Montanregionen in der Frühen Neuzeit* (Beiheft der Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte), Stuttgart 2009.



au développement de ces sites miniers. Ils n'hésitaient pas à chercher des deux côtés du Rhin les éléments éclairant le développement minier. Cet attrait pour l'histoire minière, alors perçue comme un champ de recherche quasiment vierge, allait susciter des vocations et une extension des thèmes et des espaces d'étude.

En effet, dans l'espace vosgien, la connaissance des sites miniers en exploitation était relativement bien balisée. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le baron de Dietrich mais surtout Antoine-Grimoald Monnet, inspecteur général du Corps royal des Mines, avaient donné des descriptions documentées des sites miniers de l'actuel espace français, dont ceux des Vosges<sup>4</sup>. Les principaux gîtes du massif vosgien étaient donc connus et, après les premières études de Pierre Fluck pour Sainte-Marie-aux-Mines, de nouvelles équipes commencèrent à œuvrer en d'autres endroits du massif. Bernard Bohly, s'attachait à fouiller et documenter les mines des secteurs de Steinbach et de la Vallée de la Doller (Haut-Rhin) – les chantiers sont encore en cours -, François Liebelin prenant en charge celles du Rosemont autour de Giromagny et Auxelles (Territoire-de-Belfort) tandis que les mines hautes-saônoises de Plancher-les-Mines, du Mont-de-Vannes, de Château-Lambert faisaient l'objet de l'attention de Jean-Jacques Parietti ou encore de Denis Morin<sup>5</sup>.

Ces travaux archéologiques éclairaient ainsi une histoire minière partiellement connue. Cette discipline alors en pleine essor en France profitait également des travaux pionniers de Philippe Braunstein et Paul Benoit. Le premier, en historien de l'économie et des techniques, laisse un apport essentiel, capital pour l'histoire des mines, de leur organisation mais aussi des

---

<sup>4</sup> Philippe-Frédéric de Dietrich, *Description des gîtes de minerai, forges, salines, verreries, tréfileries, fabriques de fer blanc, porcelaine, faïence etc. de la Haute et Basse-Alsace*, Paris, Didot, 1789. Pierre Fluck (ed.), Antoine-Grimoald Monnet, *Voyages. Aventures minéralogiques au siècle des Lumières en Alsace, Lorraine et Franche Comté*, Soultz, Éditions du Patrimoine Minier, 2013.

<sup>5</sup> François Liebelin, *Mines et mineurs du Rosemont*, réédit. Sous la direction de Pierre Fluck, Soultz, Editions du Patrimoine minier, 2015. Jean-Jacques Parietti, parmi une série d'études centrée sur Plancher-les-Mines : « Prospections dans les mines polymétalliques de Plancher-les-Mines (-Haute-Saône) », in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure* », n°35, 2016 (p.127-146) ; n°36, 2017 (p.85-104) ; n°37, 2018 (p.81-99) ; n°39, 2020 (p.77-100).

Bernard Bohly, « Une mine de plomb au temps des châteaux forts : le Donnerloch à Steinbach (Haut-Rhin) », in Charles Kraemer et Jacky Koch (dir.), *Vivre dans la montagne vosgienne au Moyen Âge. Conquête des espaces et culture matérielle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, Presses universitaires de Lorraine, 2017.

Jean-Jacques Parietti est particulièrement actif autour des thématiques des mines de houilles du bassin de Ronchamp mais également autour de celles des mines de Plancher-les-Mines. Ses contributions en la matière peuvent être consultées dans les bulletins de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure, association particulièrement active pour la connaissance et la protection des secteurs miniers du nord de la Haute-Saône. Les apports de Denis Morin sont également essentiels pour les connaissances des mines hautes-saônoises dans lesquelles il a mené de nombreuses campagnes de fouilles.

échanges aux centres desquels elles se trouvèrent, notamment entre l'Empire et l'Italie<sup>6</sup>. Le second, historien des mines et archéologue, mettait en évidence la complexe histoire des mines de Jacques Cœur à Pampailly, dans le Lyonnais, en étudiant minutieusement les aspects autant techniques qu'historiques et en dressant un portrait fidèle, approfondi et complet<sup>7</sup>. Cette dynamique école « Rhône-alpine » de l'histoire minière trouve également sa manifestation dans les travaux majeurs de Marie-Christine Bailly-Maitre autour des mines de Brandes-en-Oisans, qui constituent l'un des ensembles le plus complet du continent européen pour l'époque médiévale<sup>8</sup>.

Les mines médiévales ne constituaient pas un simple fait technique et leur exploitation s'intégrait dans des ensembles économiques et socioculturels plus large. Fernand Braudel reconnaissait leur importance dans l'émergence du capitalisme tout en les prenant en compte dans la mise en place de la civilisation matérielle<sup>9</sup>. Les mines étaient un aspect essentiel du développement économique à la fin de la période médiévale et au cours de l'époque moderne et leur connaissance imposait d'en connaître non seulement les données archéologiques mais également les aspects institutionnels, techniques, démographiques et humains tout en mettant en évidence leur impact en termes culturels. L'histoire des sciences et des techniques, en profonde mutation depuis les années 1960, concouru également à l'histoire minière en s'appuyant, entre autres, sur les données de l'archéologie.

Les travaux de Catherine Verna ont été essentiels pour fournir d'essentiels éléments pour la zone languedocienne mais également pour comprendre les mécanismes d'une entreprise minière à l'époque médiévale. Ses travaux autour des comptabilités d'entreprises et des sources des tabellionages se sont montrées capitales pour comprendre et contextualiser les conditions

---

<sup>6</sup> Les apports nombreux de Philippe Braunstein sont en partie compilés dans *Travail et entreprise à la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, De Boeck, 2003, au sein duquel on trouvera la traduction de son article capital « Gli statuti minerari nel Medioevo europeo », *Archeologia delle attività estrattive e metallurgiche*, Quaderni del dipartimento di Archeologia e Storia delle arti, Università di Siena, a cura di R. Francovich, Florence, 1993, p. 277-301. Son étude *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 372, 2016, est fondamentale pour comprendre les dynamiques d'échanges entre l'Empire et l'Italie du Nord.

<sup>7</sup> Paul Benoit, *La mine de Pampailly, XVe-XVIIIe siècles : Brussieu, Rhône*, Lyon : Alpara, 1997. doi :10.4000/books.alpara.1794

<sup>8</sup> Marie-Christine Bailly-Maître (dir.), *L'entreprise minière de Brandes, XIe-XIVe siècles, Huez, Oisans (Isère), Extraction et transformation de minerais argentifères*, Lyon, Alpara-MOM Éditions (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, 47), 2019.

<sup>9</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècles*, « 1. Les Structures du quotidien » - « 2. Les Jeux de l'échange » - 3. « Le Temps du monde », Paris, Armand Colin, 1979.

d'exploitations des mines médiévales<sup>10</sup>. L'histoire minière, définitivement, n'est pas un simple fait technique. Il fait partie intégrante de l'histoire métallurgique tout autant que de l'histoire sociale et culturelle.

L'étude des mines, revue à l'aune des conclusions braudéliennes, autour des trois axes « Structures du quotidien », « Les jeux de l'échange », « Le temps du monde », trouve récemment de nouveaux développements dans l'historiographie. Les travaux de Jeannette Graulau, dans une thèse défendue à l'Université de Syracuse (Etats-Unis), met en évidence l'impact des mines d'argent dans l'émergence du capitalisme en Europe à la fin du Moyen-Âge, bien avant les crises agricoles du XVI<sup>e</sup> siècle. Reprenant à son compte le titre de l'œuvre d'Adam Smith, la richesse des nations était, pour l'historienne, avant tout souterraine<sup>11</sup>. Les développements ultramarins de l'exploitation minière, en Amérique du Sud, ne sont alors qu'une extension de l'ouverture des carreaux miniers en Europe. Les besoins en métaux précieux s'accroissaient substantiellement et leur extraction par les Européens faisait figure d'un autre exemple de la mise en place de la mondialisation de leur économie.

L'étude des métaux et de leur histoire se développe depuis plusieurs décennies dans des thématiques transversales. Le métal, son extraction et sa valorisation ne sauraient se considérer sans les jeux des acteurs qui intervenaient en amont ou en aval. Le rôle de l'Église, et particulièrement celui des ordres mendiants, dans l'émergence d'un capitalisme fondé sur le rapport à l'argent (monétaire) a été mis en évidence par Giacomo Todeschini. Le capitalisme naissant trouve en lui une matrice religieuse<sup>12</sup>. Le religieux, le pouvoir politique bien entendu mais également les marchands, qui sont les acteurs essentiels de la diffusion des fruits métalliques de la terre, complètent ce tableau.

Si la figure du marchand, dans le contexte minier, a été particulièrement bien définie par Philippe Braunstein – pour Venise entre autres -, elle continue d'agiter la recherche

---

<sup>10</sup> Catherine Verna, *L'industrie au village. Essai de micro-histoire (Arles-sur-Tech, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, collection « Histoire », 2017 ; « Quelles sources pour quelles entreprises au Moyen Âge ? », in Francesco Ammannati, dir., *Dove va la storia economica?: metodi e prospettive, secc. XIII-XVIII*, Firenze, Firenze University Press, coll.« Pubblicazioni. Série 2, Atti delle settimane di studio e altri convegni - Istituto internazionale di storia economica "F. Datini" », no 42, 2011.

<sup>11</sup> Jeannette Graulau, *The Underground Wealth of Nations: On the Capitalist Origins of Silver Mining, A.D. 1150–1450*, New Haven: Yale University Press, 2019.

<sup>12</sup> Giacomo Todeschini, *Le marchand et le temple. La société chrétienne et le cercle vertueux de la richesse du Moyen Âge à l'Époque moderne*, Traduction de l'italien de Mathieu Arnoux et Ida Giordano. Préface de Thomas Piketty, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'Humanité », 2017.

historique. Les travaux de Diane Wolfthal, à l'Université de Rice, trouve aujourd'hui leur concrétisation dans une exposition « Medieval Money, Merchants, and Morality » au Morgan Library & Museum (New-York) qui met la place du marchand de l'époque médiévale au centre des jeux des échanges monétaires<sup>13</sup>.

### Le cas de la présente étude

Dans le cadre de cette présente recherche, qui se donne parmi ses finalités, celle d'éclairer les conditions de l'exploitation des mines du sud du massif vosgien, la figure du marchand a été perçue comme la manifestation essentielle du fait minier dans cet espace géographique. Si les premières mines de ce secteur méridional, délimité entre les puits de Steinbach, à proximité de Cernay et le Mont-de-Vannes (Haute-Saône), à l'ouest, ont été exploitées dès le XII<sup>e</sup> siècle (Steinbach), le développement minier du milieu du XV<sup>e</sup> siècle est un pivot historique où le marchand tient le premier rôle. L'exploitation, à partir de 1458, des mines de Plancher-les-Mines par des marchands bâlois transforma définitivement les contours d'une exploitation minière jusqu'alors limitée. Cette entrée en scène bâloise dopa considérablement ce secteur d'activités dans cet espace.

L'espace défini tient compte de contingences géographiques, politiques et chronologiques particulières. Le but de cette étude étant d'analyser les dynamiques du développement minier définitif du sud du massif vosgien, il nous est apparu que les bornes chronologiques devaient se limiter à l'apparition documentaire des filons en 1374 jusqu'aux tournants des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, lorsque Bâle recentre son système politique et économique sur le caractère corporatif de la ville, recadrant ainsi les dérives de certains acteurs économiques, enclins à créer des cartels, dont ceux actifs dans les mines<sup>14</sup>. Par ailleurs, la région du Rhin supérieur agissant comme un centre d'attractivité de l'activité minière, au sein d'une aire dont la géopolitique était tournée vers l'Empire et la Confédération helvétique naissante,

---

<sup>13</sup> Diane Wolfthal, *Money, Morality, and Culture in Late Medieval and Early Modern Europe*, edited with Juliann Vitullo, Farnham and Burlington, Ashgate, 2010.

The Morgan Library & Museum, *Medieval Money, Merchants, and Morality*, [en ligne] <https://www.themorgan.org/exhibitions/medieval-money> (consulté le 05 novembre 2023).

Diane Wolfthal, *Medieval Money, Merchants, and Morality*, Catalogue d'exposition, New-York, 2023.

<sup>14</sup> L'histoire économique de Bâle est étudiée dans Heinz Polivka, *Basel und seine Wirtschaft. Eine Zeitreise durch 2000 Jahre*, Merker Verlag, 2016.

nous avons pu retenir les sites d'études de ce travail<sup>15</sup>. La chronologie et la carte politique en excluaient un certain nombre. Ainsi, s'étendant le long d'une période allant du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle au sein des territoires habsbourgeois d'une part et bourguignons d'autre part, les exploitations de Steinbach, de la Vallée de la Doller, du Rosemont, de Plancher-les-Mines et enfin du Mont-de-Vannes constituent le corpus minier sur lequel nous nous fondons.

Les dynamiques d'exploitation de ces mines font apparaître que les acteurs économiques et techniques du Rhin supérieur, et particulièrement les milieux économiques de Bâle, sont les vecteurs principaux de l'émergence ou du développement, selon les cas, de l'activité minière aussi bien dans les versants « habsbourgeois » que « bourguignons » du sud du massif. La figure du marchand apparaît donc comme l'élément essentiel du fait minier. A cette occasion, preuve supplémentaire nous est donnée que l'aire d'attractivité et d'influence de Bâle s'étendait dans la plus grande partie du sud du Rhin supérieur et bien au-delà puisque l'aire d'extension minière bâloise poussait en direction de la Bourgogne comtale. Par ailleurs, capitaux du Rhin supérieur mais aussi savoir-faire se sont avérés primordiaux pour réunir les conditions techniques de l'extraction.

La place de Bâle dans cette dynamique nous est apparue très tôt dans nos recherches. Le contexte politique et économique de la cité des bords du Rhin au XV<sup>e</sup> siècle, la montée en puissance de ses élites urbaines au cœur de la vie politique et économique permettent de repérer l'émergence d'un premier capitalisme dans lequel les marchands de la ville tinrent le premier rôle. Nous référant à nouveau à Fernand Braudel, le marchand bâlois, agissant dans les secteurs miniers et métallurgiques, pratiquait un commerce protéiforme tout en considérant leur implication dans l'extraction et la valorisation des métaux non-ferreux comme un moyen de conforter leur position hégémonique au cœur de la cité. Et tout comme le marchand médiéval définit par Braudel, celui de Bâle investissait également une part de sa fortune dans les biens fonciers, autre vecteur de sa puissance hégémonique<sup>16</sup>.

Cependant, au-delà de la contribution purement financière, l'apport technique des Bâlois mais aussi plus largement, des techniciens du Rhin supérieur pour le développement des

---

<sup>15</sup> Pour les aspects politiques du Rhin supérieur, nous nous sommes essentiellement fondés sur les travaux de Georges Bischoff, dont *Gouvernés et gouvernants en Haute-Alsace à l'époque autrichienne : Les Etats des pays antérieurs, des origines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg : Librairie Istra, 1982.

<sup>16</sup> Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Histoire », 2018.

mines vosgiennes, a été déterminant. En ce sens, les innovations diffusées dans ces zones minières en développement par ces hommes de l'art pourraient être entendues comme l'expression d'un modèle capitaliste. L'idée de l'innovation comme l'une des composantes de l'expression d'un capitalisme naissant rapprocherait l'expansion des savoirs et techniques du Rhin supérieur des théories de Joseph Schumpeter<sup>17</sup>.

Fort de ces constats, le présent travail s'attachera à déterminer les indices de l'apparition d'un capitalisme médiéval dans le cadre de l'exploitation minière dans le sud des Vosges entre la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et au cours du XV<sup>e</sup> siècle. La question essentielle de la naissance économique mais aussi technique de ces mines nous amènera à nous pencher sur les conditions d'exploitation sur les carreaux miniers tout autant que sur l'œuvre en apparence discrète des marchands des villes. Quel fût donc le rôle de Bâle et de ses milieux économiques dans l'émergence minière de notre aire d'étude ? Par ailleurs, l'attractivité des mines à la fin du Moyen Âge entraîna-t-elle l'apparition d'une concurrence pour Bâle ? De plus, le contexte minier eût-il un rôle déterminant vers un modèle capitalistique ou fût-il simplement l'une de ses composantes ? De plus, quelles dynamiques politiques conduisirent les destinées de ces mines ? En outre, l'idée même de l'identité politique de Bâle a-t-elle primée sur les ambitions d'enrichissement personnel de ces investisseurs miniers ? Le cadre politique plus global du Rhin supérieur dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle a-t-il été déterminant dans le développement minier ?

Si la question des sources et des espaces qu'elles embrassent apparaît comme incontournable pour définir l'homogénéité de l'espace minier des Vosges méridionales à la fin de l'époque médiévale, la géographie politique du contexte minier nous permet de l'insérer dans ses temporalités et réalités. Le parcellaire mais protéiforme corpus documentaire réuni nous autorise à analyser au plus près les réalités de l'exploitation minière, que ce soient les techniques, les fluctuations de la production, les débouchés, tout en nous faisant mesurer les transformations démographiques et sociales profondes qu'elle entraîna. Enfin, les investissements miniers apparaissent comme une nouvelle manière, pour les marchands bâlois, de mener leurs affaires et de renforcer leur position dans et hors des murs de la ville.

---

<sup>17</sup> Joseph Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, tome I : « L'âge des fondateurs (Des origines à 1790) », Paris, Gallimard, 2004.

**Première partie. Sources et espaces : prolégomènes de l'extraction  
médiévale minière au sud des Vosges**

## Chapitre 1. La question des sources

La chronologie de l'extraction dans les Vosges du sud et les liens qui se tissèrent entre les différents sites mais également l'écoulement de la production argentifère permettent de déterminer un territoire qui s'étend, d'est en ouest, de Cernay (Haut-Rhin) au Mont-de-Vannes (Haute-Saône). Géographiquement, l'espace d'étude se trouve entre deux bassins versants (bassins rhodaniens et rhénans). Culturellement, l'espace n'est pas homogène puisque les centralisés sont dirigées vers les espaces germaniques (Haute-Alsace) ou vers les pays romans (Comté de Bourgogne). Cependant, les perméabilités sont très fortes.

### *1.1. Ce que nous apportent les textes et l'archéologie*

Quelques historiens ont, par le passé, fait remonter les débuts de l'exploitation minière dans cette zone au Haut Moyen Âge voire à l'Antiquité tardive mais, en l'absence de toute preuve documentaire ou scientifique, nous ne pouvons pas, en l'état, considérer cette hypothèse<sup>18</sup>. Nous nous basons à la fois sur les recherches archéologiques et sur les sources-écrites pour dresser un panorama des mines à cette époque.

L'archéologie minière est l'ultime preuve quand les textes nous manquent. L'histoire médiévale « est un sport de combat » dit-on, elle l'est encore plus quand on étudie les mines<sup>19</sup>. Sur le sujet, les textes font cruellement défaut et, sans l'apport essentiel de l'archéologie, il ne serait guère possible de dresser avec une relative certitude la carte des mines dans le sud des Vosges. Ce constat est particulièrement parlant pour l'étude d'un secteur nous intéressant et pour lequel l'archéologie a apporté des résultats probants : le secteur de Steinbach. En effet, aussi étrange que cela puisse paraître, point de sources écrites avant 1477 alors que les campagnes de fouilles menées par Bernard Bohly ont clairement démontré que les plus anciennes traces d'exploitation remontaient de manière avérée au XIII<sup>e</sup> siècle, voire très certainement au XII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Le silence des sources interroge donc. À cette époque, Steinbach dépendait du Comté de Ferrette. Or, les sources écrites de cette famille se sont retrouvées

---

<sup>18</sup> Parmi cette abondante littérature ancienne, citons Philippe-Frédéric de Dietrich, *Description des gîtes de minerais, forges, salines, verreries, etc., de la Haute et Basse-Alsace*, t. II, Paris, Didot, 1789.

<sup>19</sup> Joseph Morsel, *L'Histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat... Réflexions sur les finalités de l'histoire du moyen âge, destinées à une société dans laquelle même les étudiants d'histoire s'interrogent*, Paris, LAMOP – Paris I, 2007.

<sup>20</sup> Bernard Bohly, « Steinbach, Mines du Donnerloch », in *Bilan scientifique régional 2002*, Service régional de l'Archéologie, Direction régionale des Affaires culturelles d'Alsace, Strasbourg, 2005, p.54.



diluées dans celles des Habsbourg lors du mariage en 1324 de la dernière représentante de la famille avec le duc Albert II d'Autriche. Or, ce qui semble étrange est que le terrier de Ferrette de 1324 ne mentionne pas ces mines alors qu'elles étaient bien ouvertes à cette époque<sup>21</sup>. L'hypothèse la plus probable est qu'elles échappaient à la juridiction des Comtes de Ferrette, peut-être au profit de l'évêque de Bâle. Mais là encore, les sources sont muettes. Dans ce cas, l'apport de l'archéologie pallie l'absence de sources écrites.

Ce cas ne peut cependant pas être généralisé à l'ensemble des mines de ce secteur. Des sources existent et, si elles ne peuvent pas donner avec certitude une datation précise du début des travaux, elles permettent d'en dessiner les contours. Il en va ainsi des mines de la Vallée de Masevaux (ou de la Doller) pour lesquelles l'Archiduc Albert d'Autriche établit en 1387 un acte par lequel il autorise l'abbaye de Masevaux à tirer profit du travail des mines<sup>22</sup>. Chose intéressante, il précise prendre sous sa protection les mineurs y travaillant, comme il en était l'usage auparavant, laissant sous-entendre qu'une exploitation existait antérieurement. S'il ne s'agit pas de l'acte portant sur les fonts baptismaux ces exploitations minières, il s'agit cependant d'un acte important qui nous apprend que la production se structure et que les gisements ont été identifiés comme étant assez importants pour qu'on les organise et qu'on encadre l'exploitation du minerai. C'est un acte par lequel le souverain patrimonialise ce qui relève de ses régales. Cet acte, tout comme celui instituant, quelques jours plus tard, l'atelier monétaire de Thann, sont promulgués quelques jours après l'accord monétaire du 14 septembre 1387. La réactivité habsbourgeoise traduit la volonté d'implication dans l'économie des pays de l'Autriche antérieure en renforçant les structures institutionnelles d'une part et en créant les institutions monétaires à même de soutenir cette relance économique d'autre part.

Le XIV<sup>e</sup> siècle semble donc être une période charnière pour l'exploitation des mines dans le secteur. C'est peut-être le moment où l'on découvre – ou redécouvre – l'existence des richesses naturelles des sous-sols. Le cas de Masevaux est parlant, celui de la Terre de Faucogney est criant. En 1374, Henri de Rahon-Longwy, seigneur de Faucogney, chevalier endetté vend au comte-duc de Bourgogne les biens de feu sa femme, Jeanne de Faucogney, décédée l'année précédente. Or, l'acte de vente de la Terre de Faucogney annonce que sont

---

<sup>21</sup> Christian Wilsdorf, *Le terrier du comté de Ferrette (vers 1324 - vers 1340) : un complément inédit au Habsburgisches Urbar*, Altkirch, Société d'Histoire du Sundgau, 2016.

<sup>22</sup> Archives départementales du Haut-Rhin (ADHR), Fonds de l'abbaye de Masevaux, 10G18.

cédés parmi d'autres biens énumérés, des *Stanna*, des filons en latin dans le texte<sup>23</sup>. Cette insertion interroge. Où étaient situés ces filons ? Tout laisse à croire qu'il s'agit bien des mines du Mont-de-Vannes, exploitées de manière certaine un siècle plus tard. En tout état de cause, il semble que les gisements soient connus mais que l'exploitation n'ait pas pu démarrer en raison de facteurs économiques – une exploitation peut être coûteuse à financer – ou juridiques, les seigneurs de Faucogney ne disposant pas de l'ensemble des droits régaliens sur leurs terres.

Plus propice encore semble être la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. La demande en métaux précieux redonne une certaine vigueur aux gisements. En l'espace d'une quinzaine d'années, trois nouveaux gisements apparaissent dans les sources : Plancher (1458), le Mont-de-Vannes (1469) et Auxelles (1472).

### ***1.2 Une extraordinaire variété documentaire***

Les sources mobilisées pour ce projet de recherche sont d'une extrême diversité par leur nature, leurs typologies et leurs provenances. En effet, des sources archivistiques françaises, suisses et allemandes et d'autres de manière sporadique, ont permis de dresser les contours de l'exploitation des mines des Vosges méridionales mais aussi les portraits de leurs exploitants. Aussi, si les sources techniques et comptables sont relativement modestes, il aura fallu se fonder sur d'autres types de documents pour dessiner les contours sociologiques et culturels de cette aventure minière et économique. C'est peut-être là l'aspect le plus original de ce projet de thèse.

En premier lieu, les sources conservées aux Archives départementales de la Haute-Saône ont servi de base à nos recherches<sup>24</sup>. Ayant perçu précocement le rôle particulier des mines de Plancher dans l'histoire minière du sud des Vosges, nous avons rapidement sondé et étudié le fonds de l'abbaye de Lure, dont elles dépendaient au temporel. Conservés sous la série H (établissements religieux réguliers), ces documents sont organisés classiquement dans la tradition archivistique française. Les documents généraux (privilèges, inventaires anciens des

---

<sup>23</sup> Archives départementales de la Côte d'Or (ADCO) B1058.

<sup>24</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, Fonds de l'abbaye de Lure (H578-H600). Pour la description de ce fonds, on se reportera à Jules Dunoyer de Ségonzac, Auguste Eckel, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, « Archives ecclésiastiques, G, H », Tome cinquième, Vesoul, Cival, 1901. Pour une vue d'ensemble des fonds conservés aux Archives départementales de la Haute-Saône, on se reportera utilement au guide des fonds : Denis Grisel (dir.), *Guide des Archives de la Haute-Saône*, Vesoul, Conseil général de la Haute-Saône, 1984.

archives) sont décrits en premier lieu, tandis que le reste du fonds est décliné selon les localités dans lesquelles l'abbaye de Lure avait des intérêts. Les documents relatifs à Plancher-les-Mines sont décrits sous les cotes H598 et H599. Ceux relatifs aux mines sont conservés sous la seconde cote pour l'essentiel. Hormis le renouvellement de concession de 1469-1470 et quelques donations, ce dossier comporte les pièces relatant le conflit opposant l'abbaye de Lure à Charles le Téméraire. Ces documents constituent une source essentielle non seulement pour l'histoire minière mais également pour l'histoire du droit<sup>25</sup>. L'histoire des droits régaliens et l'histoire des sols tout autant que l'histoire du droit à la fin de l'époque médiévale peuvent être analysées à leur lecture.

Néanmoins, le fonds de l'abbaye de Lure recèle d'autres documents permettant, parfois en creux, de cerner les conditions de l'exploitation minière au sud des Vosges. Le procès opposant les communautés de la Seigneurie de Passavant à l'abbaye de Lure permet de préciser les conditions de voisinage avec les mineurs<sup>26</sup>. De même, les inventaires anciens, au-delà de la description des ressources documentaires de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont de véritables manuels juridiques car ils fournissent de précieuses indications sur les droits appliqués à chaque localité<sup>27</sup>.

Cependant, le fonds de l'abbaye de Lure reste partiellement complet et les effets de l'union de celle-ci avec l'abbaye de Murbach peuvent être constatés sur le plan archivistique également. Ainsi, la consultation du fonds de l'abbaye de Murbach (Archives d'Alsace - site de Colmar, 9G) a été complémentaire<sup>28</sup>. L'intérêt est double car des documents relatifs aux

---

<sup>25</sup> Concernant cette affaire, on pourra se reporter à Martial Griveaud, « Un conflit entre Charles le Téméraire et l'abbé de Lure au sujet des mines d'argent de Plancher-les-Mines (1470-1472) », in *Bulletin philologique et historique*, 1932/33, p. 143-165. L'auteur analyse utilement la procédure sans toutefois mettre suffisamment ces événements en perspective avec les événements contemporains en Haute-Alsace ou avec l'histoire minière du sud des Vosges. Le fonds Griveaud, conservé aux Archives départementales de la Haute-Saône (Fonds 21J), ne contient pas d'informations inédites.

<sup>26</sup> Les cotes H585 à H588 concernent un procès entre les habitants du hameau de Saint-Antoine, dans la vallée du Rahin où se situe Plancher-les-Mines et à peu de distance des exploitations minières. Ce procès qui opposa les deux parties de manière sporadique entre 1613 et 1730 fait état de l'usage des bois, des pâturages et des chaumes de la vallée du Rahin et du Ballon de Servance mais précise également la situation du château de Passavant. Ce procès illustre les difficultés de cohabitation entre activités agricoles traditionnelles et la mise en place de structures proto-industrielles, non seulement minières mais également verrières (Saint-Antoine, Miellin). La cote H600, relative à Servance, comporte un plan du Ballon de Servance et de la forêt de Saint-Antoine, réalisé en 1772 par J.M. Arthaud, géomètre arpenteur. Ce plan permet de situer l'emprise partielle des mines de Plancher dans la Vallée du Rahin ainsi que le terroir resserré et reculé que représentait cette vallée.

<sup>27</sup> ADHS H578 et H579.

<sup>28</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 9G. Le fonds de l'abbaye de Murbach est subdivisé entre les *Generalia*, les cartulaires, les comptes et les sous-séries consacrées aux localités.

mines de Plancher y sont conservés, pour l'essentiel la copie des anciens règlements de mines de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Le second intérêt, et non des moindres, est d'avoir pu se fonder sur les privilèges renouvelés de l'abbaye afin de dresser l'antériorité de certains droits régaliens de l'abbaye : droit d'exploiter les sous-sols et droit de battre monnaie. Ces droits apparaissent progressivement, bien évidemment, à partir du moment où l'abbaye est devenue une principauté<sup>30</sup>.

Les fonds ecclésiastiques conservés à Colmar, hormis celui de Murbach, ont été sondés à leur tour. Celui de l'abbaye de Masevaux, déjà dépouillé, recèle le privilège de l'Archiduc Albert en faveur de Masevaux en 1387<sup>31</sup>. Document essentiel pour l'histoire minière, il permet de cerner les conditions d'exploitation des mines ainsi que le besoin de les formaliser. Consulté afin de lever certains doutes, le fonds de l'abbaye cistercienne de Lucelle n'a pas révélé de traces sérieuses d'intérêt pour les mines polymétalliques hormis par la production d'un faux. En effet, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, possiblement sous l'abbatiat de Bernardin Buchinger, fut produit un faux diplôme dont le but était de légitimer la possibilité de l'exploitation de tels gisements par l'abbaye cistercienne<sup>32</sup>. Ce faux traduit l'intérêt des moines blancs pour ces ressources économiques à un moment crucial pour la survie économique de l'abbaye au cours d'un siècle qui a mis à mal la survie économique, politique et sociale du Rhin supérieur. De plus, la connaissance relative de l'histoire minière de cette région n'était pas inconnue du faussaire car le contexte décrit par le diplôme n'est pas complètement fantaisiste.

Bien entendu, le pouvoir souverain a lui-même émis et conservé des actes conservés dans ses propres chancelleries. L'administration bourguignonne, particulièrement bien structurée, comprend dans ses archives les actes de concession des mines du Mont-de-Vannes en 1469 et d'Auxelles en 1472. Conservés dans le Trésor des Chartes des ducs de Bourgogne aux Archives départementales de la Côte d'Or à Dijon, ils permettent de mettre en perspective la politique minière dans cette zone du Duché de Bourgogne, dessinée par Charles le Téméraire.

---

<sup>29</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 9G Comptes 66.

<sup>30</sup> Les privilèges et leurs renouvellements sont compris dans les sous-séries 9G *Generalia*, Lade3.

<sup>31</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, Fonds de l'abbaye de Masevaux, 10G. Le diplôme d'Albert IV est conservé sous la cote 10G18.

<sup>32</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 10H. Ce faux diplôme, conservé sous la cote 10H1-1, est censé être une copie d'une transaction entre l'abbé Berthold et Frédéric II de Ferrette en 1225. Le texte accorde des libéralités tout à fait exceptionnelles à l'abbaye de Lucelle dont celui de battre monnaie, en plus de celui d'exploiter des filons. Ces droits particuliers s'exprimaient ainsi : le droit « *de fouir la terre pour en tirer des métaux, les fondre et fabriquer de petites et grandes monnoyes au coing de l'Empire* ». Bien évidemment, les comtes de Ferrette ne disposaient pas de tels privilèges et ne pouvaient donc les transmettre à Lucelle.

Ces documents mettent également en évidence l'implication d'acteurs locaux, qu'ils soient spécialisés dans l'art métallurgique ou qu'ils soient désignés pour leur proximité du pouvoir ducal et/ou leur qualité de gestionnaires<sup>33</sup>. Par ailleurs, ce même Trésor des Chartres révèle à travers l'acte d'acquisition de la Terre de Faucogney en 1374 par Philippe le Bon, la connaissance de la présence de filon argentifère dans les limites de la nouvelle acquisition. Par l'achat de l'ancienne Terre de Faucogney, les Ducs de Bourgogne la faisait ainsi entrer dans leurs biens patrimoniaux<sup>34</sup>.

Les Archives départementales du Territoire de Belfort, institution créée avec celle du Territoire, puis département éponyme, ne conserve pas nativement de fonds à même d'étayer notre recherche. Cependant, la dévolution en janvier 2005 du fonds Mazarin par les Archives départementales du Haut-Rhin ont changé cet état de fait. Sous les cotes 3<sup>E</sup>1-3<sup>E</sup>1047, le fonds Mazarin conserve un large ensemble de documents relatifs aux mines du Rosemont, dans une écrasante majorité pour la période moderne, dans l'ensemble des terres offertes par Louis XIV au cardinal Mazarin en 1659 (anciennes possessions directes des Habsbourg en Alsace : les seigneuries du comté de Belfort, la seigneurie de Delle, le comté de Ferrette, la seigneurie d'Altkirch, la seigneurie de Thann (avec la prévôté de Traubach), et enfin la seigneurie d'Ensisheim). Sont complémentaires aux fonds belfortains ceux conservés par les Archives princières de Monaco dont la numérisation et la mise en ligne partielle permettent de sonder l'ensemble des pièces rassemblées par l'administration mazarine. Si l'ensemble des documents sont postérieurs aux bornes chronologiques de notre recherche, deux titres relatifs aux mines de Plancher permettent de compléter la documentation initiale<sup>35</sup>. Au total, les documents belfortains et monégasques communiquent des informations fondamentales sur les mines du Rosemont et leur développement depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En creux, apparaît le développement conséquent de la première moitié du siècle et notamment des structures judiciaires spécifiques, bien que plus tardives mais qui laissent deviner l'importance prise par le Rosemont comme centre de l'exploitation des mines dans le sud des Vosges<sup>36</sup>. Les Archives princières de Monaco sont, quant à elles, modestement pourvues en documents liés aux mines. Cependant, un dossier consacré aux mines, fort utile, compile les copies des règlements relatifs

---

<sup>33</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B11199. Les actes cités sont conservés dans un dossier générique « Mines ».

<sup>34</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B1058. Acte édité dans Karl Albrecht, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch (759-1500)*. II. Band, Colmar, 1892.

<sup>35</sup> Archives départementales du Territoire de Belfort, 3<sup>E</sup>574.

<sup>36</sup> Archives départementales du Territoire de Belfort, 3<sup>E</sup>579-3<sup>E</sup>593

aux mines d'Autriche, Alsace, Sundgau, Breisgau et Schwarzwald, de 1517 à 1562. En plus de cela, certaines mines du Rosemont font l'objet d'un mémoire pour leur remise en état après les événements liés à la Guerre de Trente Ans<sup>37</sup>.

Les fonds des communautés villageoises et urbaines ont été un élément essentiel de ces recherches. Celui de la ville de Thann recèle des informations capitales tant pour l'histoire minière qu'économique du Rhin supérieur aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. L'obtention du privilège de battre monnaie et sa mise en œuvre mettent en évidence la mise en place d'un système économique et monétaire à l'échelle de l'Autriche antérieure. En 1387, alors que l'Archiduc Albert confirmait les droits de l'abbaye de Masevaux dans l'exploitation minière, il autorisait l'ouverture d'un atelier monétaire à Thann et inscrivait ce droit dans les privilèges de la ville<sup>38</sup>. Le Cartulaire Surgant est, à ce titre, une source d'informations fondamentale. Bien que la mise en œuvre de cet atelier ait été progressive, les documents comptables produits à cette occasion fournissent de précieuses indications sur la provenance des métaux. Ils révèlent que les besoins en monnaie et donc en métaux ad-hoc étaient largement supérieur à ce que pouvaient fournir les gisements locaux. Le recours à des filières d'approvisionnement extérieures était donc courant, mettant par là-même en évidence l'apparition d'hommes d'affaires intermédiaires entre les ateliers et les grandes places économiques allemandes de l'époque<sup>39</sup>. L'atelier monétaire de Colmar semble confirmer ce fait, à la différence notoire que l'approvisionnement local s'opérait du côté de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le fonds d'archives anciennes de la Ville de Strasbourg est également riche d'informations concernant l'exploitation minière. S'il traduit une implication strasbourgeoise certaine du côté du Val d'Argent, il livre également de précieux documents concernant l'exploitation des mines de la Vallée de la Doller. À travers une liste d'actionnaires

---

<sup>37</sup> Archives princières de Monaco, T1200 (1517-1800). Les mines rosemontoises dont il est question dans le mémoire cité sont celles de Pfennighurn, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Jean-d'Auxelles. Les règlements sont ceux du Roi des Romains Ferdinand (1517), de l'Empereur Ferdinand Ier (1562 et 1566).

<sup>38</sup> Archives municipales de Thann, AA1. Le cartulaire Surgant, conservé sous cette cote, renferme trois actes relatifs à l'activité monétaire de Thann. L'acte initial de 1387 d'Albert d'Autriche (acte n°21 du Cartulaire Surgant) est confirmé par Maximilien Ier en 1497 (Acte n°75). Ces actes sont vidimés en 1497 par Gaspard de Morimont (acte n°98).

<sup>39</sup> La sous-série CC des Archives municipales de Thann est à ce titre extrêmement précieuse car elle contient, outre des données sur la production monétaire, des informations essentielles sur la provenance des métaux. Elle permet de certifier la provenance de métaux depuis Plancher et la Vallée de la Doller (AM Thann CC28 et CC32) mais également, de manière croissante à mesure de l'accroissement de l'activité de l'atelier monétaire, de métaux en provenance de Francfort (entre 1498 et 1500, AM Thann CC32) puis des mines de la Forêt-Noire et du Val de Lièpvre à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (AM Thann, CC28 et CC29).

strasbourgeois dans ces mines, établie en 1490, il est possible de constater qu'un nombre important de bourgeois de la ville voyaient dans cette proto-industrie une potentielle source de revenus<sup>40</sup>. Le fait n'est pas propre au contexte strasbourgeois, nous le verrons dans le cas de Bâle qui, pour la Vallée de la Doller, s'est retrouvée en concurrence avec Strasbourg.

Les fonds d'archives de communes non pourvues de services d'archives spécifiques ont pu apporter de précieuses informations concernant les contextes sociaux ou religieux de l'exploitation des mines. Ainsi, le premier registre paroissial de la paroisse de Plancher-Bas consigne, en préambule, le souvenir de la fondation de l'église de Plancher-les-Mines en 1488, bien que ce document soit postérieur aux faits évoqués<sup>41</sup>. Les registres paroissiaux constituent des sources d'informations précieuses car, au plus près des paroissiens, de tels documents ont parfois pu faire fonction de chroniques paroissiales et ainsi conserver la mémoire des habitants des lieux, outre leur fonction d'enregistrer les mouvements de la population au gré des sacrements. Ainsi, ce type de chronique fait appel à la mémoire humaine et renvoie à la question de la transmission entre générations<sup>42</sup>. Les sources paroissiales haut-rhinoises sont également fort utiles. La paroisse de Sewen est à l'origine d'un livre anniversaire dont les 284 actes, compilés entre 1320 et 1866, permettent d'identifier des acteurs impliqués dans l'exploitation minière de la Vallée de Masevaux durant la période concernée par cette étude<sup>43</sup>. Connu généralement sous le titre de *Chronique de Sewen*, il a été tenu de 1494 à 1866.

Le fonds des archives du Canton de Bâle-Ville a constitué une ressource de premier ordre dès lors que le rôle des forces économiques et des bourgeois de Bâle dans le cadre de l'exploitation des mines des Vosges méridionales a été établi. La constitution méticuleuse des archives au sein de l'administration cantonale dès l'époque moderne a permis de transmettre aux historiens un fonds d'une incroyable richesse. Certes, les documents consacrés au monnayage sont nombreux mais ceux permettant de brosser le portrait des animateurs de cette activité économique sont prodigieusement riches. Le fonds de l'administration de la Ville de Bâle renferme les documents relatifs à la monnaie et, à ce titre, communique des informations sur l'approvisionnement et les filières d'approvisionnement en métaux précieux et donc sur les

---

<sup>40</sup> Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, III 16/9(1).

<sup>41</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, EC413, E-Dépôt 2. L'étude et l'analyse des registres paroissiaux, à l'exception de celui-ci, n'ont renvoyé aucun autre résultat.

<sup>42</sup> Nous renvoyons, concernant la transmission de l'information entre générations aux époques médiévale et moderne, à Georges Bischoff, « L'histoire du paysage à l'épreuve des sources », *Revue d'Alsace* [En ligne], 145 | 2019, mis en ligne le 01 octobre 2020, consulté le 07 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4134>

<sup>43</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 118J1-2.

relations entre le magistrat et les mines. La sous-série *Münz* comprend essentiellement trois unités, malheureusement tardives, sur les liens entre Bâle et les gisements miniers<sup>44</sup>. Les intérêts de la Ville de Bâle pour les gisements miniers sont plus subtils à mettre en évidence. La manifestation la plus radicale est la production documentaire issue du procès de la monnaie en 1474 et 1475. Au cours de cette affaire, nombre d'individus possédant des intérêts dans l'exploitation de gisements ont été mis en cause. Les actes, pour la plupart édités par Rudolf Wackernagel dans l'*Urkundenbuch der Stadt Basel*, sont classés soit dans les séries d'actes isolés (*Urkunden*), soit dans les séries judiciaires (*Gericht*).

Les fonds d'archives bâlois trouvant un lien plus direct avec l'exploitation des mines sont ceux relevant de personnalités morales ou physiques. Ainsi, les fonds des corporations (celles du *Safran* et *Hausgenossen* – les marchands) sont ceux dans lesquels des éléments relatifs aux activités des parties prenantes aux mines peuvent être repérés<sup>45</sup>. Les archives du couvent de la Chartreuse Sainte-Marguerite de Bâle, quant à lui, est la source la plus fondamentale pour la connaissance de l'implication de Bâle dans l'animation des mines des Vosges du sud à la fin du Moyen Âge. En effet, par l'intermédiaire de Hieronymus Zscheckenbürlin, dernier prieur de la Chartreuse, nombre de documents nous ont été transmis. Le livre de compte de son beau-frère, Ludwig Kilchmann, impliqué à Plancher et Masevaux, nous est parvenu par ce biais<sup>46</sup>. Mieux encore, le livre de comptes de la famille Zscheckenbürlin, consacré aux mines de Plancher, Masevaux et Todtnau, a également été préservé pour la postérité<sup>47</sup>. Une dernière source, non des moindres car il s'agit du livre de comptes du célèbre marchand Ulrich Meltinger, est préservée, non pas dans le fonds de la Chartreuse de Bâle mais dans un fonds d'archives privées<sup>48</sup>. Ces documents uniques et extrêmement rares à cette époque dans notre région, sont d'une importance capitale. Le rôle mémoriel essentiel de la Chartreuse Sainte-Marguerite est redevable à son dernier bibliothécaire, Georgius Carpentarius et à son dernier prieur. Celui-ci laissa une trace intéressante à travers un diplôme établi immédiatement

---

<sup>44</sup> Münz D1 (*Metallkauf*, 1543-1815); Münz D2 (*Metalllieferungen der Colmarer Silberhändler*, 1533-1542); Münz D3 (*Bergwerke zu Giromagny und Rosenfels*, 1560-1570).

<sup>45</sup> Zunftarchive *Hausgenossen* (1334-2020), Zunftarchive *Safran* (1300-1973).

<sup>46</sup> Klosterarchiv Kartaus B (Ludwig Kilchmanns (1450-1518) Schuldbuch). Le *Schuldbuch* de Ludwig Kilchmann a été édité par Gabriela Signori, *Das Schuldbuch des Basler Kaufmanns Ludwig Kilchmann (gest. 1518)*, Stuttgart, Franz Steiner, 2014.

<sup>47</sup> Klosterarchiv Kartaus Q12 (1466-1561). Les données concernant les mines de Plancher et de la Vallée de Masevaux sont comprises entre 1477 et 1482.

<sup>48</sup> Privat Archiv PA62 (Handlungsbuch des Ulrich Meltinger, 1470-1493). Ce document a été étudié par Mathias Steinbrink dans : *Ulrich Meltinger: Ein Basler Kaufmann am Ende des 15. Jahrhunderts. Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Beihefte. Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2007.*



avant son entrée dans les ordres, le 28 mai 1487<sup>49</sup>. Dans celui-ci, il déclara céder ses parts dans les mines de Plancher, Masevaux et Todtnau à ses frères Hans et Ludwig. Nous le verrons par la suite, ce document est d'une importance primordiale dans la logique des affaires de la famille Zscheckenbürlin.

Ces éléments archivistiques permettent d'identifier un ensemble de personnages fortement impliqués dans les activités minières. Une étude approfondie de ce milieu permet de mettre en évidence les différents liens les unissant. Ces liens, parfois cumulatifs, sont d'ordres familiaux, matrimoniaux ou économiques. Les registres et les actes de la Ville de Bâle mettent en évidence leurs actions communes et leurs liens, tout en mesurant leur fort degré d'implication dans la marche de la cité. Les archives judiciaires, quant à elles, éclairent sur leurs logiques sociales comme quand, par exemple, Hans Zscheckenbürlin « *le Vieux* » s'oppose fermement à l'union de l'une de ses filles avec l'un des héritiers de la famille noble *Schorpp von Freudenberg*.

Les aspects sociaux de la vie des protagonistes miniers peuvent être étudiés de diverses manières. L'étude de l'évolution de leurs patrimoines fonciers est l'une des clés d'entrée à la compréhension de la construction des fortunes. Cette étude est grandement facilitée par le dépouillement systématique des archives dans le but d'établir la généalogie immobilière des propriétés des secteurs historiques de Bâle. Établis sous la forme de registres, ces dépouillements constituent de véritables instruments de recherche. Organisée par rue puis par adresse, ces fichiers tenus avec rigueur ont permis de dessiner l'évolution des fortunes de nombreux protagonistes de l'exploitation minière<sup>50</sup>. Hormis les membres de la famille Zscheckenbürlin, celle de deux des membres fondateurs du consortium minier de Plancher de 1458 ont pu être identifiées comme bourgeois de Bâle y résidant (Wernlin Freidigman et Jakob Schenck von Worms).

---

<sup>49</sup> Regest Karthäuser Urk. nr. 360 (*Hieronymus Zschekabürlin von Basel vergab seinen Brüdern Ludwig und Hanns, Burger daselbst, seinen Anteil an den Bergwerken zu Blantschiere (Plancher-les-Mines), zu Massmünster, zu Totnau und an anderen Orten*).

<sup>50</sup> StaABS, *Historisches Grundbuch der Stadt Basel*. Les dossiers sont constitués par rues (un dossier par bâtiment complété par une vue de détail basée sur le plan Merian et d'autres plans de situation utiles. Pour chaque rue est complété un registre des habitants par périodes plus ou moins longues selon l'importance démographique de la rue. Enfin, un index général des personnes relevées permet de s'orienter dans cet ensemble.

Les *Staatsarchiv Basel-Stadt* trouvent dans la Bibliothèque universitaire de Bâle un complément idéal. En effet, une large part du fonds initial de celle-ci a pu être rassemblée à la suite de la sécularisation des établissements religieux. De nombreux ouvrages manuscrits, incunables ou anciens de la Chartreuse de Bâle y sont conservés et ils permettent de fournir de nombreux détails biographiques sur des exploitants miniers, qu'ils aient agi de près ou de loin. Le dernier prieur de la Chartreuse, Hieronymus Zscheckenbürlin, a marqué de son empreinte la vie de son couvent et sa famille, si elle apparaît à de nombreuses reprises dans les archives de la Chartreuse, a bel et bien joué un grand rôle dans la prise en charge des documents par la bibliothèque universitaire. Les ouvrages transmis par Hieronymus Zscheckenbürlin à la Chartreuse de Bâle permettent de préciser le paysage culturel des élites intellectuelles bâloises à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, la Bibliothèque universitaire de Bâle conserve dans ses collections, outre les ouvrages imprimés relatifs à la minéralogie et l'exploitation minière, un manuscrit fondamental réalisé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour le compte d'Andreas Ryff<sup>51</sup>.

Bien que réalisé entre 1594 et 1599, au-delà des bornes chronologiques de ce travail de thèse, le *Münz und Mineralienbuch* décrit les richesses minéralogiques et le mode d'exploitation des mines<sup>52</sup>. Les illustrations de ce manuscrit sont intégrées dans le corpus d'œuvres que les mines inspirent. En effet, l'impact artistique des mines du sud des Vosges peut être ressenti dans la production des artistes qui ont œuvré à Bâle. Cette production ne saurait être ignorée tant elle permet de définir le contexte culturel des élites économiques qui ont été à la manœuvre de l'exploitation minière entre le XV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du siècle suivant. Si les presses des imprimeurs bâlois ont été les matrices d'ouvrages qui ont été parmi les premiers à traiter de la question des mines, les artistes qui ont évolué à Bâle, surtout dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ont à quelques reprises évoqué cette activité économique dans laquelle nombre de leurs contemporains se sont investis. Les collections du Kunstmuseum de Bâle renferment quelques œuvres mais c'est également du côté de Londres et de Paris que cette production artistique est conservée<sup>53</sup>.



Illustration n°1 : Paysage minier dans le *Münz und Mineralienbuch* d'Andreas Ryff (1594-1599)<sup>54</sup>

<sup>51</sup> Andreas Ryff (13 février 1550-18 août 1603). Marchand bâlois, actif dans le commerce la soie, il a été directeur des mines de Giromagny. Impliqué dans la vie politique de Bâle (membre du Petit Conseil, en charge de nombreuses représentations diplomatiques), il a été également rédacteur de nombreuses œuvres et chroniques restées à l'état de manuscrit.

<sup>52</sup> Universitätsbibliothek Basel, *Münz und Mineralienbuch*, UBH À Lambda II46a.

<sup>53</sup> L'atelier de Hans Holbein le Jeune a produit un dessin pour un projet de vitrail. Voir volume 2.

<sup>54</sup> Bien que créée ultérieurement aux bornes chronologiques de notre étude, cette œuvre en partie illustrée offre une évocation riche d'un paysage minier à l'époque moderne. Certes, les techniques de fonte, d'essai des métaux ou d'exhaure ont considérablement évolués en un siècle mais l'intérêt particulièrement de cette illustration réside dans le fait qu'elle pourrait représenter le paysage du Rosemont. Andreas Ryff, célèbre marchand et homme politique bâlois, fut directeur commercial des mines de Giromagny. Par ailleurs, une « école bâloise » dans l'approche du dessin des mineurs se manifeste ici. Les similarités artistiques de cette œuvre avec le projet de vitrail de Holbein le Jeune ou de son entourage laissent penser à une permanence des canons artistiques. Universitätsbibliothek Basel, UBH A lambda II 46a.

### *1.3. Les mines de Plancher : un joyau documentaire et de développement*

Parmi les mines précitées, celles de Plancher sont le mieux documentées<sup>55</sup>. L'histoire de leur exploitation débute véritablement en 1458 avec l'octroi de celles-ci à un consortium de Bâlois dont la composition est aussi intéressante que la durée de l'entreprise qui se met en place. Quand ont-elles été découvertes ? Ni les sources, ni l'état de la recherche archéologique actuelle ne permettent de fixer une borne chronologique fiable. Nous considérerons donc la date de 1458 comme celle qui marque la véritable découverte de ces mines. Qui sont donc les acteurs de la mise en valeur des ressources souterraine vosgiennes ? Hommes de l'art, capitalistes, groupements familiaux ? Dans le cas de Bâle, la typologie des entrepreneurs regroupe l'ensemble de ces profils, du moins pour les deux premières typologies d'entrepreneurs, l'implication de familles bâloises dans l'exploitation des mines de Plancher n'intervenant réellement que vers les années 1477-1478 avec le rachat d'un grand nombre de part par la famille Zscheckabürlin<sup>56</sup>. En effet, la première concession de mines argentifères est octroyée en 1458 par l'abbé de Lure à un consortium bâlois qui perdurera quasiment un quart de siècle, composé de trois personnages qui, par leurs activités respectives, semblent former une association équilibrée, rassemblant financiers et hommes de l'art<sup>57</sup>. Werlin Fridigman concessionnaire des mines de Plancher-les-Mines en 1458, inscrit à la tribu des forgerons, dont il est le troisième plus imposé puis à celle des marchands de Bâle, pratique d'abord le commerce de vin et de draps en direction de la Bourgogne dans les années 1430 et 1440<sup>58</sup>. Ce n'est que tardivement, au tournant des années 1450, que ce proche de la puissante compagnie bernoise de la *Diesbach-Watt Gesellschaft* (Berne) et la *Halbysen Gesellschaft* (Bâle) se lance dans l'exploitation des sous-sols, d'abord en Forêt-Noire dès 1450, puis dans les Vosges, lorsque les conditions favorables sont réunies : accroissement de la demande et mise au jour de nouveaux gisements. Financier certain, l'homme n'est pas novice dans les activités minières ! Ce personnage est le maillon financier de ce consortium, l'homme le plus à même

---

<sup>55</sup> Les Archives départementales de la Haute-Saône (H599) conservent, dans le fonds de l'abbaye de Lure des dossiers conséquents sur l'exploitation des mines de Plancher. Les documents relatifs à l'opposition entre l'abbaye et l'administration bourguignonne au sujet de ces mines sont particulièrement éloquentes et pertinents. Ils permettent de renseigner l'historien sur les débuts tumultueux de cette exploitation tout en étant utiles à l'étude du droit minier. Il s'agit là de l'un des plus beaux ensembles documentaires relatifs à l'histoire du droit minier au XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>56</sup> Staatsarchiv Basel-Stadt (StaaBs), fonds de la Chartreuse de Bâle, Karthaus Q12. Les documents relatifs aux exploitations minières dans lesquelles était impliquée cette famille sont conservés dans ce fonds car le prieur de cet établissement religieux, Hyeronimus Zscheckabürlin était le dernier représentant mâle de cette famille. La Chartreuse de Bâle a hérité de nombreux biens de cette famille, nous l'avons vu.

<sup>57</sup> ADHS, H599.

<sup>58</sup> Henry Dubois, *Marchands d'outre-Jura en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (vers 1340-1440)*, in « Cinq siècles de relations franco-suisses », Neufchâtel, 1981.

d'apporter la mise de fonds nécessaire au démarrage de l'exploitation. Werlin Fridigman meurt en 1470, mais l'exploitation de Plancher lui survit, car ses deux associés se voient confirmer la même année l'autorisation d'exploitation des mines<sup>59</sup>. L'entreprise était donc déjà solide pour survivre à son principal pourvoyeur de fonds. Léonard Kürsner, fondateur et Jacob von Würms, dit Schenck, établis à Masevaux forment le reste de l'entreprise. Si on ne sait que peu de choses sur ces deux derniers personnages, il est possible de supposer que Léonard Kürsner fut le dernier survivant de cette entreprise. La rotule compilant les actes d'achats de mines de la famille Zscheckenbürlin le nomme comme vendeur de parts de la mine dite *Götterschenberg* à Plancher en novembre 1477<sup>60</sup>. De plus, ce même document nous apprend que, dès cette époque, une mine de Plancher est mentionnée comme *Meister Lienhardsberg*. Le forgeron y a donc laissé des traces, soit comme propriétaire majoritaire d'un puits, soit comme inventeur de ce filon. La rentabilité des filons de Plancher est relativement importante. Les relevés conservés aux Archives de Bâle indiquent un taux de rentabilité intéressant<sup>61</sup>. Ce document des années 1477-1478 donne une idée acceptable de la valeur des gisements de Plancher et explique les convoitises qu'ils ont pu susciter.

Si l'exploitation minière dans le sud des Vosges peut être considérée comme le fruit d'une réflexion planifiée de longue date et de découvertes prometteuses, les visées bourguignonnes ont pu revêtir un caractère plus brutal. Le contrôle de ces richesses allait faire régner une tension particulière dans les pays de l'entre-deux à l'occasion de la contestation de la propriété des mines de Plancher à l'abbaye de Lure. Le dossier constitué à cette occasion est un autre joyau des documents concernant Plancher.

---

<sup>59</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599.

<sup>60</sup> StaasBs, Karthaus Q12.

<sup>61</sup> Id. La plupart des données chiffrées indiquent des retours sur investissements au bout de trois à quatre années.

## Chapitre 2. Un complexe minier hétérogène, un socle culturel et technique commun

Mineurs étrangers et mains d'œuvre locale ont contribué à tirer le minerai des montagnes du Rhin supérieur, entre Vosges et Forêt-Noire. Mineurs qualifiés de la province minière germanique ou petites mains essentielles pour seconder les ouvriers qualifiés, l'art de tirer le minerai des sous-sols a mobilisé bras et matière grise<sup>62</sup>. L'exploitation de filons de métaux non-ferreux sur les deux versants du sud du Rhin supérieur a nécessité la mise en œuvre d'un savoir-faire et de connaissances spécifiques inhérentes à l'extraction et à la valorisation de ce minerai. Si les savoir-faire en termes de proto-industrie extractive se sont très souvent exportés aisément, la connaissance des terroirs et des qualités des sous-sols a été le fruit d'une longue maturation. L'art de la métallurgie s'est affiné au cours des siècles et si les connaissances encyclopédiques n'étaient alors l'apanage que d'un public limité - essentiellement ecclésiastique à l'échelle de l'Occident, le savoir-faire s'est perfectionné. Les traces de ces perfectionnements sont visibles dans les mines des Vosges et de Forêt-Noire<sup>63</sup>. De même, l'accroissement des besoins en minerais non-ferreux à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle a conduit à la nécessité de mettre par écrit des techniques qui se transmettaient certainement jusqu'alors par l'oralité.

Aussi, il convient de s'interroger sur la constitution des savoirs et de leur transmission dans le cadre du développement des mines dans le Rhin supérieur.

Alors que les connaissances minéralogiques se sont constituées sur un socle commun hérité de l'époque médiévale, voire du Haut Moyen Âge, la diffusion de celles-ci et leur développement se sont considérablement accrues à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle dans le Rhin supérieur.

---

<sup>62</sup> Les aspects liés aux hommes et femmes œuvrant dans les mines trouvera une synthèse utile et fondamentale dans Philippe Braunstein, *Travail et entreprise à la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, De Boeck, 2003. Voir également Marie-Christine Bailly-Maitre, *L'argent, du minerai au pouvoir dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2002. Pour le contexte vosgien, voir Pierre Fluck, *Sainte-Marie-aux-Mines, Les mines du rêve*, Soultz, Editions du Patrimoine minier, 2000 et François Liebelin, *Mines et mineurs du Rosemont*, reedit. sous la direction de Pierre Fluck, Soultz, Editions du Patrimoine minier, 2015.

<sup>63</sup> David Bourgeois, Joseph Gauthier, « Les mines polymétalliques (argent, cuivre, plomb) dans le Rhin supérieur, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », in Odile Kammerer (dir.), *Atlas historique du Rhin supérieur*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019, p.139-142. Les innovations en matière hydraulique sont parmi les plus remarquables dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

## 2.1. Un socle commun de connaissances

Les connaissances minéralogiques et, plus largement, naturelles se sont fondées sur un nombre restreint d'auteurs constituant une solide base de connaissance, parfois reprise, parfois extrapolée. Le principal d'entre eux et celui qui aura une influence constante tout au long de la période médiévale a bel et bien été Isidore de Séville<sup>64</sup>. Son œuvre principale, les *Etymologies*, est une compilation encyclopédique des savoirs du moment qui a servi de base aux travaux de ses successeurs tel Raban Maur ou, plus loin Vincent de Beauvais<sup>65</sup>. Concernant les savoirs métallurgiques, le livre XVI des *Etymologies* recense l'essentiel des connaissances utiles. Le cas des métaux non-ferreux et principalement l'argent y est traité distinctement, ce qui constitue un indice certain d'une classification des métaux.

L'action des établissements et différents acteurs religieux dans la transmission de ces connaissances est essentielle, aussi bien par la nature des auteurs cités plus haut mais également par les actions en matière de développement économique mises en œuvre par les ordres religieux, cisterciens principalement. Sur les marges occidentales du Rhin supérieur, le cas de la petite abbaye de Bithaine, dans l'extrême partie orientale du comté de Bourgogne est un exemple probant<sup>66</sup>. Fondée en 1133, cette modeste abbaye eut comme originalité de se voir donner en 1186, dans la localité de Gouhenans, une fosse d'où l'on tirait des métaux, ferreux cette fois-ci<sup>67</sup>. Ce cas est précoce pour les abbayes cisterciennes du comté de Bourgogne et de ces voisines du Rhin supérieur et si les moines blancs démontreront leur savoir-faire dans la maîtrise des arts extractifs, ce sera surtout plus à l'ouest, du côté de la forêt d'Othe notamment. En analysant les modestes reliquats de la bibliothèque monastique de Bithaine conservés entre la Bibliothèque Vaticane et la Bibliothèque nationale de France, les *Etymologies* d'Isidore de Séville figurent parmi les trois ouvrages de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècles encore préservés<sup>68</sup>.

---

<sup>64</sup> Isidorus Hispalensis (560/570-4 avril 636), évêque de Séville et Docteur de l'Eglise. Son œuvre majeure en 448 chapitres, les *Etymologies*, a eu une influence majeure tout au long de l'époque médiévale et de la Renaissance et a contribué à transmettre de nombreux savoirs antiques.

<sup>65</sup> Vincent de Beauvais (1184/1194-1264). Moine dominicain auteur de l'une des principales œuvres encyclopédiques de l'époque médiévale.

<sup>66</sup> Benoit Chauvin, « Documents bourguignons (vers 1150-1312) pour servir à l'histoire de la sidérurgie cistercienne au Moyen-Age », *Annales de Bourgogne*, 1988, t. LX, p. 20-63 ; David Bourgeois, « L'eau, la terre et le feu. Aspects de l'économie cistercienne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. L'exemple de Bithaine. », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure* », n°31, 2012, p. 92-100.

<sup>67</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, 25J175.

<sup>68</sup> Bibliothèque nationale de France, Latin 17874, Isidorus Hispalensis, *Etymologiae* (3-226v). – De numeris (226 v-229). Ouvrage conservé par la suite dans les collections de Notre-Dame de Paris. Les deux autres ouvrages contemporains sont deux codex des Homélies d'Origène conservés à la Bibliothèque Vaticane.

Certes, l'œuvre de l'évêque sévillan avait une portée encyclopédique mais elle suscitait chez ses lecteurs une vision complète sur l'ensemble des ressources, qu'elles aient été de surface ou souterraines.

Dans les limites du Rhin supérieur, l'exploitation minière des ressources souterraines semble relativement ancienne au regard des découvertes archéologiques récentes, que ce soit à Sainte-Marie-aux-Mines ou à Steinbach, au-dessus de Cernay. L'octroi, au début de l'année 1154 par Frédéric Barberousse de l'autorisation au profit d'Ortlieb von Froburg, évêque de Bâle, de tirer mines dans les limites diocésaines ouvrait la voie à l'organisation de l'exploitation croissante de ces richesses<sup>69</sup>. Tout du moins, ces ressources étaient-elles perçues et connues. Ce cadre juridique général défini par l'empereur ouvrait la voie aux acteurs économiques locaux et, au premier chef, aux établissements monastiques qui organisaient non seulement politiquement, mais également économiquement, les terroirs entre Vosges et Forêt-Noire. En 1342, l'abbaye de Murbach obtenait une confirmation de ses privilèges tout en bénéficiant, parmi de nouvelles régales, du droit de tirer mines<sup>70</sup>. Sans avoir encore trouvé les filons nécessaires, Murbach préparait les contours d'une politique monétaire que son titre de principauté lui permettait. Sa voisine méridionale, Masevaux, quant à elle, au cœur d'un territoire au riche sous-sol, voyait confirmer par les Habsbourg, en 1387, la possibilité d'exploiter les filons sur son sol, comme depuis les temps passés, sans aucune précision de date pour autant. Seule l'antériorité de la situation est retenue<sup>71</sup>.

Comment se sont construits ces savoirs ? Là encore, en poussant les portes des bibliothèques monastiques, notamment celle de Murbach, la perception de la connaissance de l'environnement naturel est manifeste. Ses riches collections recèlent également les *Etymologies* d'Isidore de Séville dont le *Liber Natura rerum*, a été copié dans le scriptorium de Murbach à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>72</sup>. Si les établissements monastiques constituent des relais de premier ordre dans la perpétuation et la mise en œuvre des connaissances techniques, la situation du Rhin supérieur mettait cette région au cœur de la circulation des savoirs. Cependant, la présence d'œuvres fondamentales dans les bibliothèques monastiques

---

<sup>69</sup> Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Copie incomplète (1513) dans Diplomatarium B (II 263/1) f. 3. Publié dans Heinrich Appelt, *Die Urkunden Friedrichs I. 1152-1158*, in Monumenta Germaniae Historica, *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, Hanovre, 1975, n°68, p.114.

<sup>70</sup> Archives départementales du Haut-Rhin, 9G Lade 8.

<sup>71</sup> Archives départementales du Haut-Rhin, 10G18.

<sup>72</sup> Bibliothèque municipale de Besançon, Ms184.



n'entraînait pas nécessairement le développement des exploitations minières, dans l'immédiat ou ultérieurement. Ainsi, entre les premières copies des œuvres d'Isidore de Séville dans le scriptorium de Murbach et l'octroi des premiers privilèges miniers à cette abbaye, six siècles se sont écoulés. Néanmoins, l'accumulation et la connaissance de ces savoirs a sans doute contribué au maintien d'un savoir scientifique et savant. De plus, une fois les exploitations mises en œuvre, l'appel de mineurs de Saxe dès la fin du Moyen Âge pour valoriser au mieux les filons a eu pour conséquence l'apport de connaissances nouvelles. La Saxe, au centre de la province minière germanique, était depuis le Moyen Âge central le principal terreau du perfectionnement des connaissances minéralogiques et des techniques minières. Pour ne citer qu'un seul auteur, Bartholomeus Anglicus, dans son *De proprietatibus rerum*, vulgarisait les savoirs de son temps. Reprenant le plan des *Etymologies*, le livre XVI compilait les connaissances autour des minerais, minéraux et gemmes<sup>73</sup>. Plus au nord dans la Vallée du Rhin, le moine Theophilus Presbyter rédigeait dès le XIII<sup>e</sup> siècle l'un des premiers grands traités consacrés aux arts. L'une des composantes de cet ouvrage, le *De Arte fusili* comprend 96 chapitres consacrés aux arts du métal et à ses débouchés, en premier lieu pour les objets liturgiques jusqu'aux objets les plus usuels<sup>74</sup>.

Le Moyen Âge central est progressivement devenu une période au cours de laquelle les savoirs empiriques ont accompagné la valorisation des techniques. Aux savoirs se sont ajoutés les savoir-faire. La foi qui alors était la source de toute explication mettait peu à peu en lumière l'importance de la main humaine. Ainsi, Thomas d'Aquin, dans ces *Sentences métaphysiques*, disait à propos des artisans :

« Ceux-là qui connaissent la cause et le pourquoi, sont plus « scientifiques » et plus sages que ceux qui ignorent la cause, mais savent seulement le « parce que ». Les experts quant à eux savent le « parce que », mais ils ne savent pas le pourquoi. Les artisans certes connaissent la cause, et le « pourquoi », et non seulement le « parce que », donc ils sont plus sages et plus savants que les experts »<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> Barthélemy l'Anglais (avant 1202-1272), moine franciscain anglais actif en Saxe. L'un des principaux encyclopédistes de son temps. Auteur du *Livre des propriétés des choses*, l'un des premiers ouvrages de vulgarisation scientifique traduit en français, occitan, anglais ou encore allemand. Baudoin Van den Abeele, Heinz Meyer, *Bartholomaeus Anglicus, De proprietatibus rerum. Texte latin et réception vernaculaire*, Turnhout, Brepols, 2005

<sup>74</sup> Theophilus Presbyter (vers 1070-1125). Son œuvre encyclopédique est moins universaliste et plus centrée sur les arts et l'artisanat.

<sup>75</sup> *Sententia Metaphysicae I, lect. 1, n. 24*, éd. M.-R. Cathala et R. M. Spiazzi, S. Thomae Aquinatis in duodecim libros Metaphysicorum Aristotelis expositio, Turin/Rome, 1964. Cité dans Isabelle Draelents, « Modèles épistémologiques de l'enquête encyclopédique sur la nature des choses *ob posteritatis utilitatem* », dans

Au long du Moyen Âge, les connaissances liées aux richesses souterraines, la classification des métaux et leur utilisation a été affinée. Se fondant sur les savoirs accumulés par Isidore de Séville ainsi que sur la structure de son œuvre, ses successeurs n'ont cessé de compiler et de transmettre ses savoirs. Pour autant, l'art de tirer mine n'a jamais été porté sur les vélins des manuscrits. Si dans l'imaginaire médiéval le souterrain pouvait revêtir quelque chose d'inquiétant (l'eau des puits n'est-elle pas une matérialisation de la transpiration de la Terre selon Guillaume de Conches ?<sup>76</sup>), l'exploration des cavités et leur création n'a pas été délaissée. Aux sommets des zones minières des deux côtés du Rhin supérieur, les premiers mineurs ont creusé des pingen, fosses de surface attaquant les filons, saillants, par le haut. Puis, lorsqu'il s'est agi d'exploiter plus avant les veines de minerai, l'exploration souterraine s'est rapidement imposée<sup>77</sup>. Si les mineurs de Saxe ou de Bohême ont joui depuis longtemps d'une réputation d'expertise, force est de constater que des spécialistes étaient déjà reconnus dans le Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge. En 1455, Jacques Cœur, pour développer ses mines de Pampailly est parvenu à attirer un maître niveleur bâlois, Jacques Smermant, et ceci à grands frais<sup>78</sup>. En 1464, les Salines de Salins envoyaient en mission d'observation certains de leurs ingénieurs dans les mines de Münster, en Forêt-Noire<sup>79</sup>.

Le Rhin supérieur a donc été une région qui, sans atteindre les niveaux de rendement de Saxe ou de Bohême, a mis en œuvre de la valorisation de ses richesses souterraines. À la fin de l'époque médiévale, le dynamisme de certains centres urbains et l'apport de nouvelles techniques vont faire de cette région l'un des centres de référence – certes relatif – de l'exploitation minière et métallurgique et de la diffusion des connaissances qui y sont liées.

## ***2.2. Entre Moyen Âge et Renaissance, la diffusion des savoirs(-faire)***

L'accroissement quantitatif des exploitations minières de part et d'autre du Rhin dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais également l'incroyable effervescence minière

---

*Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge*, Congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Metz, 2014, Paris, Editions de la Sorbonne, 2015, p. 260.

<sup>76</sup> Guillaume de Conches (grammairien et philosophe, v. 1080-v. 1150), *Dragmaticon*, ed. par Bernard Ribémont, Emilia Ndiaye, Christiane Dussourt, Paris, Les Belles Lettres, 2021. *Dragmaticon*, Livre 5, Chapitre 11 (« D'où vient l'eau des puits ») : « [...] Et qu'elle provient parfois de la transpiration de la terre, la preuve en est qu'on trouve de l'eau de puits dans des lieux élevés et secs ».

<sup>77</sup> Pierre Fluck, Bruno Ancel, « Le paysage minier des sites métalliques des Vosges et de la Forêt-Noire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 96, numéro 2, 1989. pp. 183-201.

<sup>78</sup> Michel Mollat, *Les affaires de Jacques Cœur. Le journal du procureur Dauvet*, Paris, 1952. Voir également Paul Benoit, *La mine de Pampailly, XVe-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Lyon : Alpara, 1997.

<sup>79</sup> Archives départementales du Doubs, 1B523.

dans les Vosges méridionales à compter de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle ont entraîné non seulement l'afflux d'une main d'œuvre spécialisée mais également le perfectionnement des connaissances. L'influence des milieux marchands urbains, principalement ceux de Bâle dans le Rhin supérieur, à l'origine de cet élan minier combinée à l'invention et au développement de l'imprimerie et de l'industrie du papier dans le sillage du Concile de Bâle, ont contribué à la diffusion de savoirs théoriques et techniques.

Les imprimeurs bâlois ont été des vecteurs de savoirs essentiels, parfois anciens mais dont l'influence était toujours aussi prégnante dans les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle et les premières du XVI<sup>e</sup> siècle. Un fragment des *Etymologies* d'Isidore de Séville, copié dans les premières décennies du X<sup>e</sup> siècle à Fulda est acquis par un imprimeur bâlois afin de servir de modèle pour une édition imprimée au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. Les spécimens conservés des éditions incunables des *Etymologies* sorties des presses bâloises de Peter Köllicker en 1483<sup>81</sup> et de Furter en 1489<sup>82</sup> réservent de riches surprises et témoignent de l'attrait des richesses souterraines. En effet, le livre XVI, consacré aux minerais et minéraux sont l'objet d'une glose contemporaine – comme l'atteste la graphie caractéristique de la fin de l'époque médiévale – bien plus fournie et riche que tout autre chapitre de l'œuvre.

Plus encore, ces savoirs techniques semblaient bel et bien intéresser toute la dynamique société bâloise de l'époque. La bibliothèque de Jérôme Zscheckenbürlin, dernier prieur de la Chartreuse de Bâle, semble en attester. Ce personnage, issu d'une famille qui fut particulièrement active dans l'exploitation minière céda, nous l'avons vu, à ses frères ses parts de mines qu'il détenait de part et d'autre du Rhin, juste avant son entrée dans les ordres au mois de mai 1487<sup>83</sup>. Ce fut là son dernier acte de laïc. Sa bibliothèque d'ouvrages imprimés, conservée par la Chartreuse avant de passer dans le patrimoine de l'Université de Bâle, témoigne du terreau culturel dans lequel ce personnage a évolué. Juriste de formation, il a acquis de nombreux ouvrages de droit, notamment au cours de sa formation dans les universités de Paris, Orléans et Bâle. La place des ouvrages de foi et piété est bien entendue conséquente. Mais, néanmoins, sur les 42 ouvrages avérés et conservés, la place des ouvrages d'encyclopédistes et principalement celle de Vincent de Beauvais est loin d'être négligeable<sup>84</sup>.

---

<sup>80</sup> Basel, Universitäts-Bibliothek, NI 6:14.

<sup>81</sup> Basel, Universitäts-Bibliothek, UBH Aleph D V 9:3-4.

<sup>82</sup> Basel, Universitäts-Bibliothek, UBH CD I 12:1.

<sup>83</sup> Staatsarchiv Basel-Stadt, Kartäuser Urkunden Nr. 360.

<sup>84</sup> Relevé établi à partir des bases de données de la Bibliothèque universitaire de Bâle.

De ce dernier auteur, deux ouvrages sont conservés, dont l'un – composite – est sorti des presses du célèbre imprimeur bâlois, Johann Amerbach. Parmi les opuscules qui sont réunis dans ce volume, le *De eruditione filiorum* était destiné à l'éducation des fils de la noblesse et rédigé en première intention à celle de Philippe III le Hardi. La pensée de Vincent de Beauvais, compilée dans la plus vaste œuvre encyclopédique médiévale, a, elle aussi, contribué à la diffusion des connaissances et notamment à celle des mondes minéraux dans son *Speculum naturale*.

Sensibles aux savoirs séculaires, les milieux d'affaires et culturels du Rhin supérieur ont pour autant été des vecteurs essentiels de savoirs nouveaux en termes de métallurgie et de sciences minières.

À l'exception du *Bergbuchlein*, véritable manuel des techniques minières imprimé dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle à Freyberg en Saxe<sup>85</sup>, l'œuvre capitale de la Renaissance est bien celle imprimée à Bâle en 1556 par Froben, le *De Re Metallica* de Georg Agricola, médecin et minéralogiste saxon. Véritable somme en douze livres, l'ouvrage se voulait être la synthèse complète des savoirs métallurgiques de l'époque, à la suite de son précédent ouvrage, *Bermannus, sive de Re Metallica* (1530)<sup>86</sup>.

À Bâle toujours, l'œuvre encyclopédique majeure de Sebastian Munster, la fameuse *Cosmographie universelle*, imprimée pour la première fois en 1544, déploie de manière didactique des aspects des techniques employées dans l'industrie extractive ainsi qu'une carte du Val d'Argent, autour de Sainte-Marie-aux-Mines où se laissent deviner les entrées des principaux puits de mines.

Au long de ce premier XVI<sup>e</sup> siècle se développent les démarches par lesquelles les savoir-faire miniers sont couchés sur le papier, imprimés ou non. Dans l'ensemble de l'œuvre textuelle ou visuelle, les mines du Rhin supérieur prennent une place déterminante. La description des mines de la Croix-aux-Mines pour le compte du duc Lorraine sous la forme de

---

<sup>85</sup> Ouvrage imprimé à Augsbourg en 1505. L'auteur de ce petit ouvrage, le premier sur l'art des mines, est Calbe de Freyberg, bourgmestre de Freyberg et maître de mine. Un unique exemplaire princeps est conservé à la Bibliothèque de l'École des Mines de Paris (Mines ParisTech). Voir à ce sujet l'espace numérique consacré sur le site internet de la bibliothèque de l'École des Mines de Paris : <https://patrimoine.mines-paristech.fr/exhibits/show/bergbuchlein/presentation> (consulté le 29 juin 2022).

<sup>86</sup> Version traduite de l'édition latine de 1556 rééditée : Georgius Agricola, *De re Metallica*, Gérard Klopp Editions, 1992, 512 pages. Voir également l'étude des techniques du langage et du langage technique dans Marie-Claude Déprez-Masson, *Technique, mot et image. Le De re metallica d'Agricoli*, Turnhout, Brepols, 2006.

dessins réalisés par Heinrich Gross en 1529 reste l'œuvre purement visuelle la plus complète des travaux dans et hors des mines<sup>87</sup>. À Bâle encore, l'atelier de Hans Holbein le Jeune esquisse des dessins pour vitraux où l'on peut encore admirer des mineurs au travail<sup>88</sup>.

Par l'écrit et par le trait, les techniques minières et celles de la métallurgie sont peu à peu cristallisées. Autant que les mots des minerais, autant que les dialogues entre un élève et son maître dans le *Bergbuchlein*, les gestes des acteurs de ces temps sont figés sous la plume des artistes et sous les burins des graveurs sur bois qui ont en commun d'avoir observé et œuvré au plus près des mines du Rhin supérieur.

La constitution des savoirs minéralogiques, métallurgiques et miniers s'est structurée de manière progressive et l'apparition de l'imprimé en plein mouvement humaniste a largement contribué à sa collecte et à sa transmission. Il convient de relever que l'expansion des industries métallurgiques et celles liées au papier et à l'écrit suivaient une courbe ascendante présentant des similitudes dans le Rhin supérieur<sup>89</sup>. Hormis les savoirs accumulés par les encyclopédistes des premiers siècles du Moyen Âge ou des suivants, force est de constater que les savoir-faire ont certainement été transmis par l'oralité. La tradition minière saxonne ou bohémienne et le succès de ces mineurs bien au-delà de leurs régions d'origine semblent l'attester. Néanmoins, le rapport à l'environnement de l'homme médiéval et la certitude de la richesse des terroirs du Rhin supérieur ont poussé différents groupes sociaux du Rhin supérieur à acquérir des savoirs et techniques pour valoriser les richesses souterraines. À l'exclusivité des savoirs gardés dans les scriptorium des abbayes de Murbach ou d'ailleurs a succédé le savoir plus débridé des milieux urbains bâlois et de leurs relais dans le monde de l'artisanat. En 1458, l'abbaye de Lure ne pouvant exploiter ses mines de Plancher, les confie à des entrepreneurs de la ville rhénane, hommes d'affaire et hommes de l'art<sup>90</sup>. À partir d'alliances de ce type, naît une curiosité aiguillée par la recherche du profit et qui, peu à peu, d'est muée en mise en forme des savoirs de l'époque.

---

<sup>87</sup> Les planches originales sont conservées à l'École des Beaux-arts de Paris. Elles ont été reproduites à plusieurs reprises dont : Emmanuelle Brugerolles, Hubert Bari, Paul Benoît, Pierre Fluck (et al.), *La mine, mode d'emploi : la rouge myne de Saint Nicolas de la Croix, dessinée par Heinrich Gross*, Gallimard, Paris, 1992, 83 p.

<sup>88</sup> Esquisse conservée aujourd'hui au British Museum (1872,1012.3315).

<sup>89</sup> David Bourgeois, « Commerce et industrie dans le Rhin supérieur entre la fin du Moyen Âge et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : quelques exemples bâlois », in *Revue d'Alsace*, n°147, 2021, p.79-102. Voir également Heinz Polivka, *Basel und seine Wirtschaft: mine Zeitreise durch 2000 Jahre*, Lenzburg, Merkel, 2016.

<sup>90</sup> David Bourgeois, « Les mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », *Bulletin de la Société d'agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, n°102, 2017, p.60-70. Martial Griveaud, « Un conflit entre Charles le Téméraire et l'abbé de Lure au sujet des mines d'argent de Plancher-les-Mines », *Bulletin Philologique et Historique du CTHS*, 1932, p. 143-165.

### Chapitre 3. Géohistoire des sites miniers des versants méridionaux des Vosges à l'époque médiévale

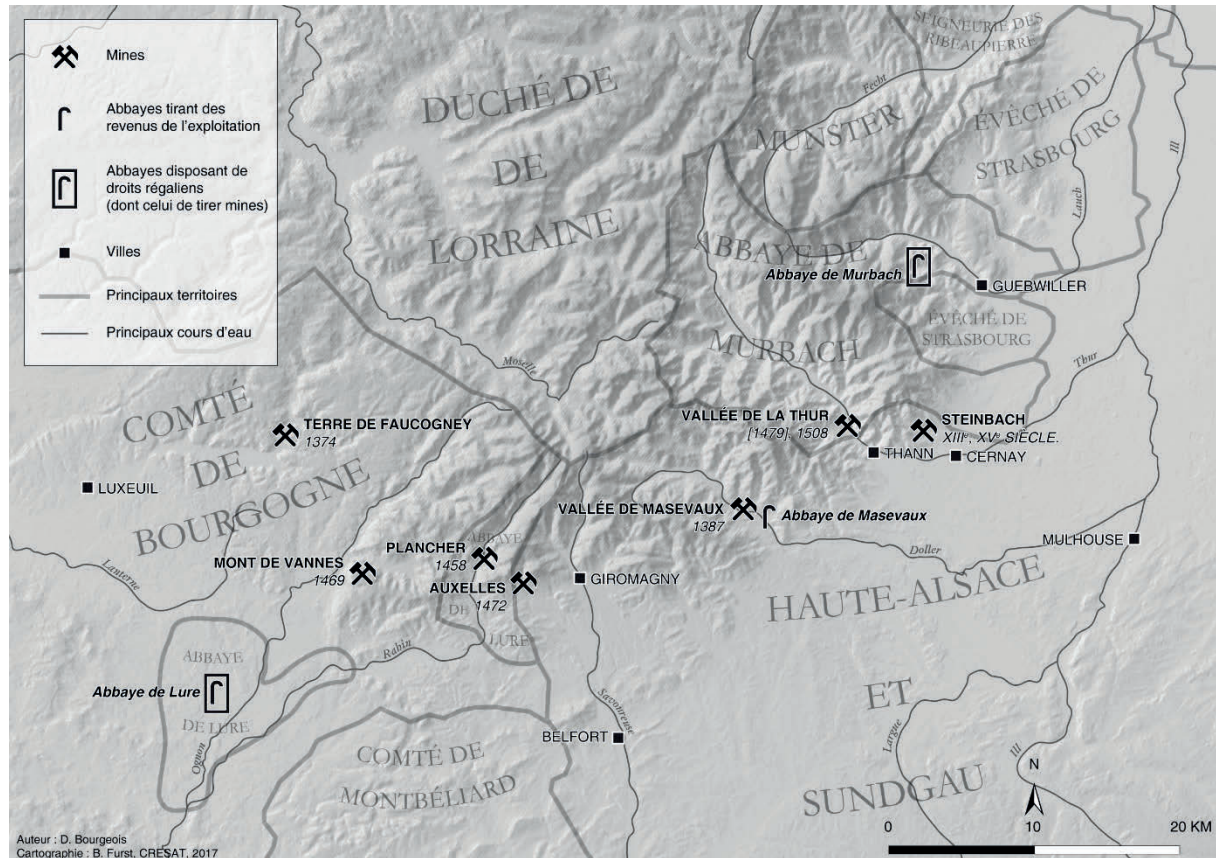


Illustration n°2 Répartition des sites miniers des Vosges méridionales à la fin du Moyen Âge (B.Furst/D. Bourgeois)

D’ouest en est, les sites miniers du sud des Vosges se situent à cheval sur plusieurs entités politiques. Ces exploitations sont situées sur les bans des communes suivantes : Saint-Barthélemy (Mont-de-Vannes) ; Plancher-les-Mines ; Auxelles, Giromagny (ces deux dernières mines ainsi que celles des localités voisines sont désormais désignées sous le titre de « Mines du Rosemont ») ; Sewen, Wegscheid, Kirchberg (désignées sous le titre de « Mines de la Vallée de Masevaux ou de la Doller ») et enfin les mines de Steinbach. Ces exploitations ont la particularité de se situer dans des vallées qui convergent – à l’exception des mines de Steinbach vers le massif du Ballon d’Alsace à l’est en direction du Ballon de Servance à l’ouest. Cette zone, entre les deux ballons distants de sept kilomètres, est le pivot des gisements de métaux polymétalliques non-ferreux dans le sud des Vosges. Sur la partie orientale s’ouvre la vallée de la Doller avec les mines de la Vallée de Masevaux et les nombreux gisements et structures de transformation des métaux (fonderies). Au sud-ouest, la Planche des Belles-Filles

domine le Vallon Saint-Antoine, au fond de la Vallée du Rahin ainsi que la vallée voisine du Rosemont avec, au pied du sommet, Auxelles et plus loin, Giromagny. Le Ballon de Servance, enfin, du haut de ses 1216 mètres, toise la Vallée du Rahin qui s'étend jusqu'à Champagny mais qui surtout comprend les mines de Plancher. Cet ensemble de massifs granitiques est donc riche de filons exploités dès l'époque médiévale sur quasiment toutes ses faces. Seul le versant lorrain est encore inexploité. Il le sera dès 1550 quand seront ouvertes des galeries à Bussang et Fresse-sur-Moselle puis au Thillot en 1560<sup>91</sup>. La limite méridionale de ce bassin minier argentifère entre en friction avec le bassin houiller stéphanien sous-vosgien au débouché de la vallée du Rahin.

Ces mines comtoises et alsaciennes exploitées dès le Moyen Âge sont bordées de deux ensembles isolés. À l'est, les mines de Steinbach reposent sur le massif du Molkenrain dans le petit vallon du Silberthal. À l'ouest de notre zone d'étude, les mines du Mont-de-Vannes, sont nichées dans le massif éponyme qui, de ses 700 mètres d'altitude, domine la vallée de l'Ognon et les villages de Saint-Barthélemy et Melisey.

### ***3.1. Le Mont-de-Vannes***

Le Mont-de-Vannes est une retombée située entre les vallées de l'Ognon et du Rahin. Géologiquement, on y retrouve des galènes, du plomb, du plomb argentifère, de la fluorine et du zinc. Les galeries sont exploitées depuis 1469 selon les sources lorsque Guillaume de Bauffremont<sup>92</sup> et Henry Fèvre<sup>93</sup> obtinrent la concession pour l'exploitation de ces filons<sup>94</sup>. Le site a largement été exploité et les travaux de l'époque médiévale l'ont impacté. Les derniers travaux d'excavation ont eu lieu en 1910. En 1908, 250 tonnes de minerais ont été extrait de ce site<sup>95</sup>. Malgré tout, cette mine conserve des caractéristiques qui permettent de le relier à la fin de l'époque médiévale. Connue sous le nom de « Grand défilage », la toponymie et la

---

<sup>91</sup> Voir Francis Pierre, Alain Weber, « ... À bien deux mille pas dans le creux d'une montagne... ». *De Bussang au Thillot : retour sur les richesses minières vosgiennes à la Renaissance*, Le Thillot, Société d'Etude et de Sauvegarde des Anciennes Mines, 2021.

<sup>92</sup> Guillaume de Bauffremont, prieur du prieuré bénédictin Saint-Marcel de Jussey (dépendant de l'abbaye Sainte-Bénigne de Dijon). Cité prieur en 1455 (Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Dunand 31, p.167), il est possiblement issu de la branche cadette de Scy-sur-Saône de la famille de Bauffremont, établie dans le Comté de Bourgogne avant 1295.

<sup>93</sup> Henry Fèvre est installé receveur de la châtelainie de Faucogney en 1473 (Archives départementales de la Côte d'Or, B4725) et le restera jusqu'en 1481 (ADCO, B4725-B4728 : comptes d'Henry Fèvre).

<sup>94</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B11199.

<sup>95</sup> Jean-Yves Koch-Mathian (avec la collaboration de C. Javey et A. Longet), *Inventaire des anciennes mines souterraines du département de la Haute-Saône (70)*, BRGM/DRIRE Franche-Comté, 2 vol., 2001.

topographie anthropisée permettent de constater que la primo-exploitation a été réalisée en surface. L'essentiel des galeries a été creusé ultérieurement.

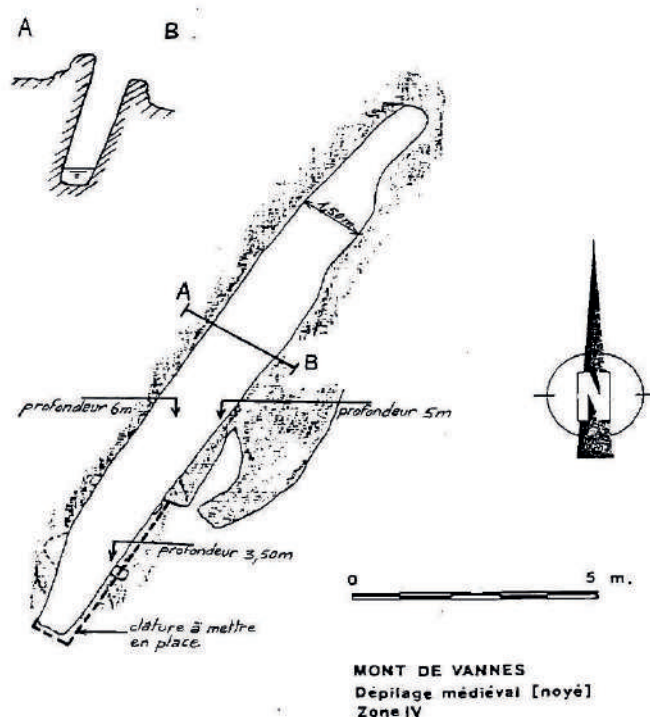


Illustration n°3 Dépilage médiéval (ou grand dépilage) du Mont-de-Vannes (BRGM)

Le Mont-de-Vannes faisait partie de la Terre de Faucogney. Cet ensemble de localités composait les terres patrimoniales de la famille de Faucogney. Cette famille de la noblesse comtoise était solidement implantée dans le nord du Comté de Bourgogne. La famille avait la charge vicomtale de Vesoul, ce qui renforçait considérablement son ancrage politique dans la région. Citée dès 1019, la famille de Faucogney voit sa branche principale s'éteindre avec la mort de Jeanne de Faucogney en 1373<sup>96</sup>. Son mari, Henri de Rahon-Longwy vend la Terre de Faucogney à Philippe le Hardi le 27 octobre 1374<sup>97</sup>.

L'acte de vente de la terre de Faucogney fait mention de *stanna*, filons de minerais argentifères. Or, la famille de Faucogney n'a jamais exploité pour son compte, ou concédé l'usage de tels filons. Lors de la vente de ce bien patrimonial, la connaissance de ce potentiel sous-terrain semblait cependant connu. Les revenus de la famille de Faucogney étaient

<sup>96</sup> Sur la famille de Faucogney, on consultera la synthèse toujours utile de Jules Finot, *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*, H. Champion, 1886.

<sup>97</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B1058.



essentiellement issus de leurs charges et de l'exploitation des terres. La valorisation des terroirs de la Terre de Faucogney et de la vicomté de Vesoul était en partie confiée aux établissements religieux. Les Faucogney en avait favorisé certains, en avaient fondé d'autres. L'abbaye cistercienne de Bithaine, fondée par Aymon de Faucogney en 1133, avait bénéficié en 1186 du droit d'exploiter une fosse à fer à Gouhenans mais c'était là l'unique trace d'exploitation minière médiévale dans cette partie nord-est du Comté de Bourgogne<sup>98</sup>. La mise en œuvre d'une exploitation des gisements du Mont-de-Vannes, documentée en 1469, constituait donc une nouveauté. Cependant, à compter de l'achat de la Terre de Faucogney, celle-ci est gérée selon les usages en cours dans le Duché de Bourgogne. La gruerie de Faucogney est établie en 1375. L'accélération de la valorisation de ces terres patrimoniales par Charles le Téméraire s'est traduit par la volonté d'exploiter les richesses minières mais également hydrauliques par la création d'un certain nombre d'étangs dans la région des Mille Etangs<sup>99</sup>.

La région environnant le Mont-de-Vannes était anciennement peuplée. L'église paroissiale de Melisey comporte des parties romanes, datées des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Celle de Saint-Barthélemy dépendait de la paroisse Saint-Martin de Melisey. S'élevait sur le territoire de la localité un château démantelé en 1642. Entouré de fossé et doté d'un pont-levis, il faisait partie de la Terre de Faucogney<sup>100</sup>.

### ***3.2. Plancher-les-Mines***

Situé au cœur de la Seigneurie de Passavant, relevant de l'abbaye de Lure, Plancher-les-Mines est une localité créée ex-nihilo à la suite de l'exploitation minière. La Seigneurie de Passavant consiste en partie en la Vallée du Rahin, depuis le débouché de cette petite vallée vosgienne vers, en amont, le ballon de Servance. Le débouché de la vallée est verrouillé par le château de Passavant, possiblement édifié au XI<sup>e</sup> siècle pour défendre l'un des passages entre l'Alsace et le Comté de Bourgogne. La Seigneurie de Passavant est acquise par l'abbaye de Lure au XII<sup>e</sup> siècle et la mairie de Champagny en 1256<sup>101</sup>.

---

<sup>98</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, 25J175.

<sup>99</sup> Pierre Gresser, « Un élément original du paysage rural en Franche-Comté aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : les étangs des comtes de Bourgogne », in : *Le paysage rural au Moyen Âge*. Actes du 135<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Paysages », Neuchâtel, 2010. Paris : Editions du CTHS, 2012. pp. 107-116. Voir, du même auteur, *La gruerie du Comté de Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brepols, 2004.

<sup>100</sup> *Nouveau Dictionnaire des Communes*, Tome V, Vesoul, 1973, p.148-149.

<sup>101</sup> La Seigneurie de Passavant ne se limitait pas à la Vallée du Rahin et comprenait, en outre, les villages de Chalonvillars, Champagny, Eboulet, Errevet et Frahier et, en partie, Mandrevillars et Tavel.

La Vallée du Rahin, avant l'exploitation des mines, ne comportait qu'une localité, celle de Plancher-Bas<sup>102</sup>. En amont de la vallée, au pied du Ballon de Servance, le prieuré Saint-Antoine a été créé sur le site d'un ermitage occupé par un moine de l'abbaye de Lure. Entre les deux occupations, les filons argentifères de Plancher ne seront exploités qu'à compter de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Les activités des communautés précédemment établies consistaient en du pastoralisme et en l'exploitation forestière du terroir. Le procès qui oppose l'abbaye de Lure aux communautés rurales de la Vallée du Rahin met en évidence ces activités traditionnelles. Par ailleurs, cette région du nord du Comté de Bourgogne a vu la mise en œuvre de verreries pour lesquelles la présence de ressources sylvicoles était requises, comme celle de Passavant-la-Rochère. Les mines de Plancher sont regroupées en cinq sites principaux : La Grande Montagne, Notre-Dame, la Montagne Sainte-Barbe, Cramaillet et Saint-Jacques.

Cependant, dans les années suivant 1458 et la mise en œuvre des exploitations, quatre sites sont identifiés par les sources bâloises, très probablement sur La Grande Montagne. Ils sont nommés, dans les documents bâlois, selon les personnages impliqués dans leur exploitation : *Lienhartsberg*, *Götterschenberg*, *Bechererberg* et *Ruprechtsberg*<sup>103</sup>. Les recherches archéologiques sur les exploitations de La Grande Montagne font apparaître une exploitation initiale en deux temps. Le creusement de *pingen*, sur la crête, au nombre de quatre d'une vingtaine de mètres de diamètre ont précédé le percement de galeries. Hélas, il n'est guère possible d'identifier quelle exploitation correspond précisément aux toponymes désignés dans les registres des hommes d'affaires bâlois. Cependant, nous supposons que les *pingen*, forme primitive de creusement, puissent potentiellement être identifiés comme étant l'ensemble constituant la mine *Meister Lienhartsberg*.

---

<sup>102</sup> Plancher-Bas est cité dans la bulle fulminée par Alexandre III en 1178 dans laquelle sont énumérés les domaines de l'abbaye.

<sup>103</sup> StaABS, Kartaus Q12 (Zscheckenbürlin), Kartaus B (Ludwig Kilchmann), Privat Archiv 62 (Ulrich Meltinger).

70 GT 33

### Les exploitations à la Grande Montagne

- I Zone supérieure : anciens travaux anciens 1-2-3
- II Zone intermédiaire : galeries courtes 4-5-6
- III Zone inférieure : grandes galeries 7-8-

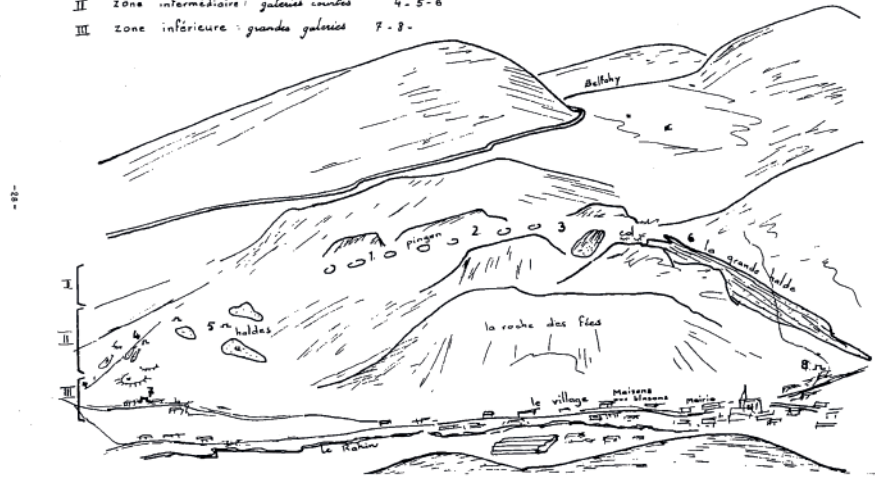


Illustration n°4 Site de la Grande Montagne, Plancher-les-Mines (BRGM)

### 3.3. Auxelles

La concession des mines d'Auxelles à Jean Pillet<sup>104</sup> et Nicolas Bourgeois le 4 août 1472 ouvre la voie à l'exploitation des filons argentifères dans le Rosemont<sup>105</sup>. La formation de l'exploitation minière dans le Rosemont présente quelques similarités avec celle opérée dans la vallée voisine du Rahin. En effet, la mise en œuvre de l'activité minière a donné lieu à l'émergence d'une localité nouvelle, Auxelles-Haut, à proximité de la préexistante, Auxelles-Bas. La localité primitive d'Auxelles était comprise dans les terres engagées par le duc Sigismond d'Autriche à Charles le Téméraire en 1469, relevant du Comté de Ferrette. Pourtant, l'histoire nobiliaire d'Auxelles est orientée, les siècles précédents, du côté du Comté de Bourgogne. En effet, les sires d'Auxelles qui apparaissent au cours du XII<sup>e</sup> siècle, sont cités à de nombreuses reprises dans l'entourage des sires de Faucogney avec lesquels ils entretiennent des liens vassaliques et matrimoniaux. Le premier puits exploité à Auxelles à compter de 1472 est vraisemblablement celui de Saint-Jean, dit *Fundgrube*. Le toponyme « Saint-Jean », certes courant pour la dénomination des mines, est peut-être une référence à son « inventeur », Jean Pillet. Le toponyme associé, *Fundgrube* (la trouvaille), va dans ce sens. Cette mine est située à l'ouest de la localité d'Auxelles-Haut, en sa bordure immédiate<sup>106</sup>.

Le développement de Giromagny est concomitant à celui d'Auxelles-Haut. Cette partie du Rosemont, antérieurement à l'exploitation minière, était structurée autour de la paroisse de Chaux, qui regroupait alors les localités d'Auxelles-Bas, Chaux, Evette, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix et Sermamagny.

### ***3.4. La Vallée de la Doller***

Documentées depuis 1387, les mines de la Vallée de la Doller s'étendent du débouché de la ville de Masevaux jusqu'à Sewen, aux pieds du Ballon d'Alsace. Si l'acte de l'archiduc Albert laisse sous-entendre l'antériorité des exploitations minières, celle-ci ne peut être datée avec précision. Par ailleurs, nulle indication permettant l'identification des puits alors en activité n'est permise à la lecture du document archiducal. Les opérations de fouille archéologique, toujours en cours sous la direction de Bernard Bohly, permettent de confirmer l'exploitation dès le XIV<sup>e</sup> siècle tout en mettant en évidence le renforcement des travaux au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

Les documents émanant des marchands bâlois investis dans ce secteur permettent d'identifier quatre exploitations : *St. Ottiliengrube, Stollen, Fundgrube, St. Johannesgrube*.<sup>107</sup>

A ces sites, il convient d'ajouter la mine de *Wolfganggrübe/Zum grünen Schild* exploitée par un consortium d'hommes d'affaires strasbourgeois au cours de la décennie 1490. Cette initiative strasbourgeoise entraine directement en concurrence avec celles des marchands bâlois, bien implantés dans cette partie du Rhin supérieur depuis au moins un demi-siècle<sup>108</sup>.

---

<sup>107</sup> StaABS, Kartaus Q12 (Zscheckenbürlin), Kartaus B (Ludwig Kilchmann), Privat Archiv 62 (Ulrich Meltinger).

<sup>108</sup> Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg III 16/9.

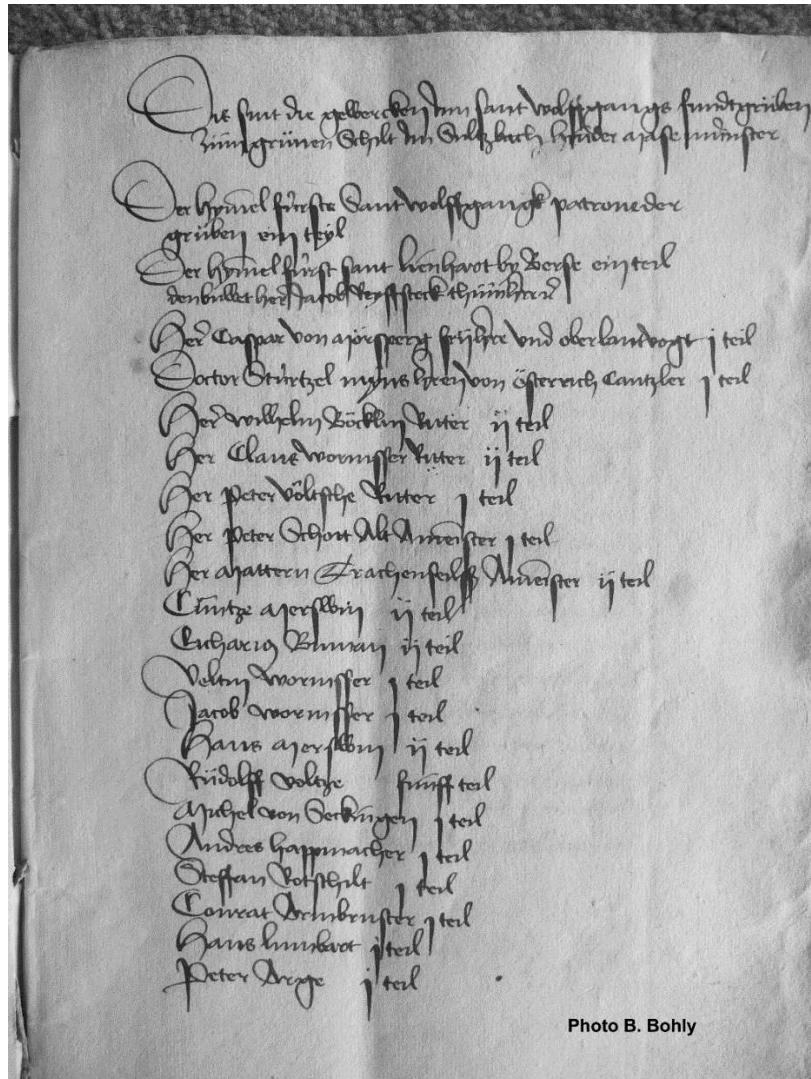


Illustration n°5 Liste des Froner strasbourgeois de la mine Wolfganggrube/Zum grünen Schild (Weigsheid), AVES III 16/9

Les fouilles archéologiques engagées par Bernard Bohly et ses équipes permettent de conforter l'exploitation des sites miniers dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>109</sup>. Autour des secteurs de Weigscheid – la mine *Reichenberg* et la mine *Zum grünen Schild* dans le secteur du *Brandenkopf* -, Sewen – mine Ferdinand et secteurs *Enzengesick*, *Moritz* et *Leimkriter*, Rimbach-près-Masevaux – mines Joseph, les travaux miniers sont attestés depuis le XV<sup>e</sup> siècle, particulièrement actifs au cours de la seconde moitié du siècle<sup>110</sup>.

<sup>109</sup> Bernard Bohly, « Weigscheid (Haut-Rhin). Mine Reichenberg », in *Archéologie médiévale*, 49, 2019, p.366.

<sup>110</sup> Informations issues des notices rédigées par Bernard Bohly dans *Archéologie de la France – Informations* [En ligne] : <https://journals.openedition.org/adlfi/8320> (consulté le 06/11/2023).

Si l'identification de la mine exploitée par les Strasbourgeois a été clairement établie, celle des mines mises en œuvre sous l'égide des Bâlois est plus complexe. Comme pour le cas de Plancher-les-Mines, la toponymie adoptée par les concessionnaires n'a pas été cristallisée dans les traditions locales. Les structures de l'exploitation minière dans la Vallée de la Doller sont solidement ancrées. Au cœur de ces exploitations, l'église de Kirchberg apparaît comme un point de centralité. Elle tint certainement le rôle d'église des mineurs et de *Pfennigthurm*. Par ailleurs, le positionnement de Masevaux et les structures démographiques et économiques en place permettaient à l'industrie métallurgique de s'y développer et de favoriser l'activité minière plus en amont dans la vallée. La superficie de la ville médiévale, en ses murs, la rendait comparable à Thann avec une superficie d'environ 21 hectares, deux fois plus que Cernay. On y trouvait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle une halle aux blés et un hôpital, à la même époque où la morphologie urbaine était d'ores et déjà stabilisée à l'intérieur des enceintes, autour de l'abbaye Saint-Léger et de l'hôtel de ville<sup>111</sup>. Mais surtout, le fourneau de fonderie existant à Rimbach dès 1409 était transféré dans les murs de la ville aux alentours de 1450<sup>112</sup>. Peut-être est-ce dans cette fonderie que Meister Lienhard Kürsner, bourgeois de Bâle, établi à Masevaux et futur investisseur des mines de Plancher-les-Mines exerçait-il son art au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

### 3.5. Les mines de Steinbach

Complétant le tableau descriptif, d'ouest en est, des mines de la présente étude, celles de Steinbach sont certainement les plus anciennement exploitées. Les données archéologiques des fouilles menées par Bernard Bohly font remonter leur origine au XIII<sup>e</sup> siècle, voire au siècle précédent. L'ampleur de ces exploitations étaient telle que Steinbach constituait un véritable district structuré autour de plusieurs secteurs. Les mines du *Bruderthal* et celles du *Silberthal* (mine Saint-Nicolas, début du XIV<sup>e</sup> siècle), exploitées à la fin du Moyen-Âge étaient situées à proximité du complexe le plus conséquent du secteur, le *Schletzenburg*<sup>113</sup>.

---

<sup>111</sup> François J. Himly, *Atlas des villes médiévales d'Alsace*, Strasbourg, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1970, p.88.

<sup>112</sup> *Histoire de l'industrie dans la Vallée de Masevaux*, Mulhouse, Braun, 1952, p.26.

<sup>113</sup> Informations issues des notices rédigées par Bernard Bohly dans Archéologie de la France – Informations [En ligne] : <https://journals.openedition.org/adlfi/8320> (consulté le 06/11/2023).

Par ailleurs, on consultera avec profit Bernard Bohly, « Une mine de plomb au temps des châteaux forts : le Donnerloch à Steinbach (Haut-Rhin) », in Charles Kraemer, Jacky Koch, *Vivre dans la montagne vosgienne au Moyen Âge. Conquête des espaces et culture matérielle*, Nancy, Presses universitaires de Lorraine/Presses universitaires de Nancy, 2017, p.305-322.

Du point de vue documentaire, les mines de Steinbach apparaissent tardivement. Ce n'est qu'en 1477 qu'elles surgissent à l'occasion de la concession des mines, par le duc d'Autriche Sigismond, « *zu Sankt Tybolt* », « *zu Sankt Steffan* », « *zu Heiligen Kreutz* », « *zu der Saltzburgerin* » à deux individus, Urban Hinderhofer et Conrad Lengawer<sup>114</sup>. Les traces documentaires, comme indiquées précédemment, sont étrangement absentes des terriers de 1303 et 1324. Ces mines étaient donc vraisemblablement devenues des biens patrimoniaux Habsbourg, relevant immédiatement de la dynastie. La filiation Habsbourg se relève, d'ailleurs, par la dénomination de la première des mines nommée, *Saint-Thiebaut*, qui rappelle indéniablement la proche collégiale de Thann, sanctuaire et lieu de pèlerinage bien doté par la dynastie.

Le site le plus impressionnant, par son ampleur et les techniques déployées, est celui du *Donnerloch*, exploitation à ciel ouvert avec des développements souterrains dont les premiers développements semblent dater du XII<sup>e</sup> siècle<sup>115</sup>.

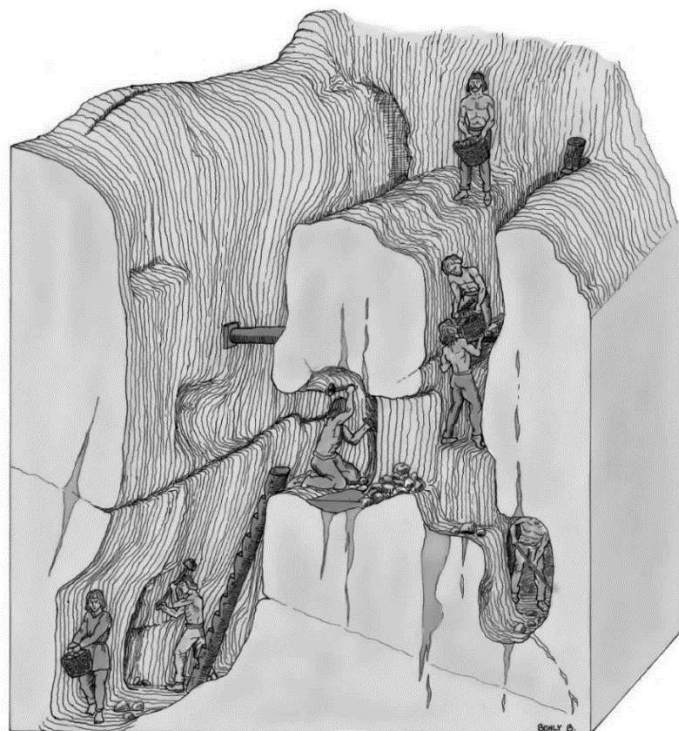


Illustration n°6 Travaux miniers dans la mine du Donnerloch, Steinbach (Dessin Bernard Bohly)

<sup>114</sup> Innsbrück, Pest-Archiv, *Kopial-Buch*, Lit. A, Nr2.

<sup>115</sup> Bernard Bohly, « Une mine de plomb au temps des châteaux forts : le Donnerloch à Steinbach (Haut-Rhin) », *op. cit.*

## Chapitre 4. Droit minier et pouvoirs dans le Rhin supérieur

### 4.1. Les premières réglementations minières générales

Le domaine de l'économie et de la mise en œuvre de l'exploitation des richesses économiques a donné lieu, à de très nombreuses reprises, à des interventions du pouvoir pouvant prendre des formes diverses. En matière d'extraction minière, le souverain a toujours cherché à réguler, organiser, en un mot intervenir pour garder la main sur ce que son pouvoir lui attribuait : la propriété des sous-sols, véritable chasse gardée sur laquelle les différents souverains du monde occidental, où qu'ils se trouvent, ont jalousement veillé. Ce droit, au sein de l'Empire, était particulièrement encadré par la *Constitution de Ronkal* (1158), établissant – notamment – un premier véritable droit minier et qui stipulait que le droit d'extraire les richesses minérales relevait du souverain aux dépens du propriétaire foncier<sup>116</sup>. La *Bulle d'Or* (1356) modifie le droit, transférant ce droit régalien aux électeurs dans la limite de leurs juridictions<sup>117</sup>. À la fin du Moyen-Âge, la jouissance des mines est une affaire de respect des droits régaliens alors que l'émergence du capitalisme a peu à peu fait apparaître de nouvelles formes d'exploitations minières qui, cependant, n'échappaient pas au pouvoir réglementaire souverain. Le cas est particulièrement probant dans le Rhin supérieur au Moyen-Âge, notamment dans les mines des contreforts sud des Vosges, dans la région comprise entre le massif du Grand Ballon et les Vosges saônoises. Il convient de se demander quelles formes prennent les diverses strates d'intervention dans l'exploitation minière. Entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, les interventions administratives et juridiques du pouvoir vont peu à peu structurer ce secteur d'activités, par la défense des droits régaliens qui n'entravera pas l'émergence d'un capitalisme se déployant dans l'exploitation minière sans être gêné par les textes normatifs et réglementaires.

---

<sup>116</sup> Wolfgang Georgi, „Constitutio de regalibus“, in *Lexikon des Mittelalters*, Band VII, Munich, 2002.

<sup>117</sup> Pierre Monnet, « La Bulle d'or de 1356, une « constitution » pour l'Empire ? », in François Foronda, Jean-Pierre Genet, *Des chartes aux constitutions. Autour de l'idée constitutionnelle en Europe (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2019.



#### ***4.2. L'extraction minière ou le plein exercice des pouvoirs régaliens***

La possibilité de mener des chantiers d'extraction minière relève des droits régaliens. Le souverain en sa terre protège jalousement ses droits de tirer mine au même titre que les droits de justice dont il dispose, régales de premier ordre. L'extraction minière a pour enjeu premier de tirer de la terre des ressources minérales dont on obtiendra de la matière première, qu'elle soit usuelle (minerai de fer) ou plus précieuse (argent, or, etc.). En tous les cas, le contrôle de ces moyens de production s'avère essentiel pour le souverain qui garde la main sur un marché et le régule en octroyant ou non les autorisations nécessaires à tirer mine, ouvrant la possibilité d'irriguer ou de contenir les marchés de métaux précieux. Ce contrôle des régales, ou plutôt l'exploitation des sous-sols, peut être délégué à des personnes tierces, morales ou physiques.

Alors que le terme de régulation du marché peut apparaître comme une notion économique récente, le Moyen-Âge connaît lui aussi un contrôle des ressources naturelles. Par définition, les richesses du sous-sol appartiennent au propriétaire du sol, en un mot au souverain. Dans l'espace qui nous intéresse, le Rhin supérieur, le détenteur des droits souterrains est principalement l'empereur du Saint-Empire romain germanique. C'est lui qui est censé jouir des fruits de l'extraction minière. Or, tout au long de l'époque médiévale, il va octroyer une partie de ses droits régaliens à des tiers, princes ecclésiastiques ou laïques. Ceux-ci vont bénéficier d'une partie de ces régales dans leur aire d'influence, à l'échelle de leurs principautés.

En termes de droits miniers sur la rive gauche du Rhin au Moyen-Âge, les octrois de régales sont relativement anciens. L'empereur Conrad II, en 1028, octroie ses droits à l'évêque de Bâle sur les mines du Breisgau, alors hors de toute juridiction temporelle de l'évêque, le Breisgau faisant partie du diocèse de Constance. Comme en de nombreuses parties de l'Empire, les ateliers monétaires passent aux seigneuries ecclésiastiques au XI<sup>e</sup> siècle. Le coup est donc double pour le diocèse de Bâle : en plus de battre monnaie, il met la main sur les gisements de matière première ! Ces privilèges seront confirmés par son fils, son petit-fils et successeurs qui ne remettront jamais en question ces droits, les reproduisant parfois à la lettre près<sup>118</sup>. Il s'agit là de la première implication bâloise dans le domaine de l'extraction minière. En 1154, l'empereur Frédéric Barberousse va plus loin et accorde l'autorisation à l'évêque de Bâle de

---

<sup>118</sup> Voir volume, sources éditées, corpus n°1.

tirer profit des gisements d'argent sur l'étendue de son évêché qui, entre autres, comprenait l'essentiel de la Haute-Alsace<sup>119</sup>. Il s'agit là d'une importante délégation de droits qui permet au prélat de tirer une importante source de profits tout en pouvant se permettre d'intervenir dans un secteur économique stratégique puisque le contrôle de ce métal précieux peut engendrer une pression non négligeable sur la circulation monétaire.

Cet acte de 1154 met également en évidence le fait que le souverain ne pouvait pas forcément avoir une prise directe sur la mise en valeur des filons dans les provinces sur lesquelles il régnait. Il était alors fondamental pour lui de trouver des relais à même, par l'étendue de leur influence et de leur puissance économique, d'intervenir et d'organiser cette exploitation à une échelle locale. Cependant, malgré l'importance fondatrice de cet acte, on ne peut qu'émettre des suppositions sur sa mise en œuvre. Une mise en œuvre que l'on peut supposer limitée, car les archives épiscopales bâloises, en partie perdues, ne permettent pas de vérifier si l'évêché a pu bénéficier de cette manne financière. On en est réduit à des suppositions. Les mines de Steinbach, près de Cernay, en Haute-Alsace, situées dans le Comté de Ferrette, semblent avoir échappé aux comtes éponymes. Du moins nous n'en trouvons pas trace dans le terrier de Ferrette de 1324 alors qu'elles étaient déjà actives depuis le XIII<sup>e</sup>, voire le XII<sup>e</sup> siècle<sup>120</sup>. Situées dans le périmètre de l'évêché de Bâle, on peut avancer l'hypothèse qu'à cette période, elles se trouvaient alors sous contrôle épiscopal<sup>121</sup>.

---

<sup>119</sup> Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Diplomatarium B263/I. Copie dans Heinrich Appelt (éd.), *Monumenta Germaniae Historica. Diplomata Regum et Imperatorum Germaniae*, Tome X, Pars I, "Friderici diplomata", Hanovre, 1975, p. 114.

<sup>120</sup> Bernard Bohly, « Steinbach, mine du Donnerloch », in Direction régionale des Affaires culturelles Alsace — Service régional de l'Archéologie (éd.), *Bilan scientifique 2002*, Strasbourg, Direction régionales des Affaires culturelles Alsace, 2005, p. 54.

<sup>121</sup> Christian Wilsdorf, *Le Terrier du Comté de Ferrette (vers 1324-vers 1340) : un complément inédit au « Habsburgisches Urbar »*, Altkirch, Société d'Histoire du Sundgau, 2016.

Par ailleurs, le cas des mines du Breisgau permet d'éclairer la politique minière de l'évêque de Bâle. Un acte de 1234 nous indique que le comte Egueno de Freiburg tenait à ce moment les mines du Breisgau de l'évêque de Bâle. Les modalités d'exploitation des mines épiscopales revenaient donc aux puissances laïques locales. Les comtes de Freiburg tiendront ces mines jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Le XV<sup>e</sup> siècle et la concrétisation palpable de la montée en puissance des bourgeoisies marchandes urbaines vont transformer radicalement ce modèle. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, les capitaux permettent de rendre ces investisseurs maîtres des puits. Certes, la propriété n'est en rien modifiée mais la haute main technique et surtout celle des profits est captée par ces marchands. Nous le verrons, le cas de Bâle est probant. Ses marchands produiront de nombreux efforts pour mettre la main sur les mines du Rhin supérieur.

La question des droits régaliens au sujet de l'exploitation des mines est donc centrale, et les riches abbayes des contreforts des Vosges s'emparent de ces problématiques dès qu'elles le peuvent. En se trouvant hissé au titre de prince de l'Empire, un abbé dispose alors d'une impressionnante suite de droits régaliens. Parmi ceux-ci, celui de tirer mine apparaît comme étant de premier ordre, un préalable administratif à l'extraction qui laisse la voie ouverte vers une intervention du temporel abbatial dans ce secteur économique important. L'abbaye de Lure, en périphérie du Rhin supérieur, dispose de ces droits régaliens (dont celui de tirer mine) depuis 1417<sup>122</sup>. L'abbaye de Murbach sollicite également l'obtention de libéralités dont le droit d'exploiter des mines, et ce dès le renouvellement de son immunité par l'empereur Louis IV le Bavaois en 1342. Parmi les droits cités par le diplôme se retrouvent « *tous les droits seigneuriaux ecclésiastiques et laïques, minerais, mines, pays, hommes, châteaux, résidences, villes, marchés, villages, droits de haute et basse justices ainsi que le droit de ban... droit de lever des impôts...* »<sup>123</sup>. En son temporel, l'abbé est souverain. Il apparaît alors essentiel pour les abbayes princières des Vosges de préparer au mieux le terrain juridique en vue de l'exploitation des richesses minières et cela bien en amont d'éventuels sondages. Le potentiel minier du massif était plus que pressenti (par l'exploitation antérieure de mines à Sainte-Marie et Steinbach) et tirer profit de ces ressources partout où cela était possible était un souci antérieur à celui de jouir d'autres formes de régales prestigieuses comme celui de battre monnaie que les abbayes de Lure et Murbach, alors réunies, obtiennent en 1544 seulement.

---

<sup>122</sup> Jean Girardot, *L'Abbaye et la ville de Lure*, Vesoul, Imprimerie Bon, 1970.

<sup>123</sup> Archives départementales du Haut-Rhin 9G, Titres généraux, Lade 3, n° 19, cité dans Odile Kammerer, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 63.

### 4.3. *L'émergence du capitalisme minier et la lente adaptation des pouvoirs*

Les capacités opérationnelles du propriétaire de la terre en vue de l'exploiter directement sont bien souvent limitées. Pour tirer profit de son terroir agricole, le propriétaire confie dans bien des cas sa mise en valeur à des tiers, hommes de condition servile ou non. La démarche est analogue en ce qui concerne l'exploitation minière, à la différence notoire qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle principalement, dans le secteur géographique de notre étude, l'exploitation de ces richesses se structure sous une forme précapitaliste à travers des sociétés apportant capitaux et savoir-faire sur les carreaux miniers. Le pouvoir n'intervient donc que de manière liminaire, se contentant d'octroyer des concessions d'une part et de se voir rétribuer par le dixième des revenus des mines d'autre part.

L'exploitation est octroyée à de véritables hommes d'affaires, souvent issus du milieu urbain, chargés de mettre en œuvre les actions nécessaires pour tirer le minerai de la terre. Cette pratique apparaît, du moins dans les textes, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Deux exemples sont particulièrement probants dans notre aire d'étude : ceux de Plancher-les-Mines et de la vallée de Masevaux. Ces deux sites illustrent parfaitement le développement du capitalisme dans le Rhin supérieur à travers l'action de ses hommes d'affaires, présents aussi bien dans les Vosges qu'en Forêt-Noire. À même époque, les capitaux bâlois se concentrent sur les mines de Plancher et Masevaux, tandis que ceux de Strasbourg s'impliquent dans celles de Masevaux<sup>124</sup>. Qui sont ces hommes d'affaires ? Dans le cas de Bâle comme celui de Strasbourg, ils sont issus du patriciat de ces villes. Parmi ceux-ci, on compte les Zscheckabürlin, les Bär ou les Irmi à Bâle, les Rot à Strasbourg par exemple. Tous ces individus ont pour trait commun d'investir leurs capitaux dans divers secteurs d'activités dont les mines ne seraient qu'un aspect. Ces individus sont caractéristiques du patriciat urbain fondant à la fois leur fortune sur un commerce varié (épices, textile, métaux) et leur influence par leur participation à la vie de la cité par le biais des corporations. Il en va ainsi pour les membres de la famille Zscheckabürlin de Bâle dont plusieurs faisaient partie de la Corporation du Safran<sup>125</sup>. Les documents comptables, aussi bien à Strasbourg qu'à Bâle mettent en évidence que ces consortiums formaient de petites sociétés d'exploitation et que les mines étaient divisées en parts, que les différents actionnaires achetaient ou vendaient de manière régulière. Dans le cas de l'implication de Bâle à Plancher

---

<sup>124</sup> La famille de Zscheckabürlin est cependant impliquée dans des mines à Masevaux et à Todtnau. Staatsarchiv Basel Karthaus Urkunde 360.

<sup>125</sup> Stefan Hess, « Hans Zscheckabürlin », *Dictionnaire historique de la Suisse*, disponible sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F19307.php> [consulté le 13 juin 2018].

— cas le plus étudié par nos soins pour le moment —, il apparaît que les achats de parts de mines pouvaient être rentabilisés en l'espace de trois à quatre ans, faisant de cette activité un investissement relativement rentable<sup>126</sup>.

Hormis les capitaux, ces sociétés venues de ces grands centres du Rhin supérieur ont contribué à développer les savoirs-faires techniques. Le cas du consortium auquel est attribuée la concession des mines de Plancher est éloquent. Qui sont ces hommes ? Hommes de l'art, capitalistes, groupements familiaux ? Dans le cas de Bâle, la typologie des entrepreneurs regroupe l'ensemble de ces profils. L'implication de familles bâloises dans l'exploitation des mines de Plancher n'intervient réellement que vers les années 1477-1478 avec le rachat d'un grand nombre de part par la famille Zscheckabürlin<sup>127</sup>. La première concession de mines argentifères est octroyée en 1458 par l'abbé à un consortium bâlois qui perdurera quasiment un quart de siècle, composé de trois personnages qui, par leurs activités respectives, forme une association équilibrée, rassemblant financiers et hommes de l'art. Werlin Fridigman, concessionnaire des mines de Plancher-les-Mines en 1458 se lance dans l'exploitation des sous-sols, d'abord en Forêt-Noire dès les années 1430, ainsi qu'Albrecht Schlageter l'a démontré<sup>128</sup>, puis dans les Vosges, lorsque les conditions favorables sont réunies : accroissement de la demande et mise au jour de nouveaux gisements. Ce personnage est le premier Bâlois à investir des fonds conséquents dans les mines vosgiennes et ainsi provoquer une transformation des modes d'exploitation des mines locales. L'opérationnel, dès lors, échoit à des spécialistes et des financiers, par « le souverain », à son bénéficiaire et à celui d'hommes d'affaires. Cette évolution et ce mode de gestion « déconcentré » rendaient ainsi urgente l'adoption de textes réglementaires plus structurés encadrant les opérations minières que le souverain déléguait. Le besoin de droit et de réglementation était, dès lors, fort et les statuts miniers voyaient donc, à cet instant, leur intérêt renforcé.

Si l'apparition de ces sociétés précapitalistes a joué un rôle fondamental dans le développement minier du sud des Vosges à la fin du Moyen-Âge, leur intervention dans ce domaine d'activité ne s'est pas faite sans heurts. En effet, lors de la courte annexion des territoires Habsbourg du Rhin supérieur par le duc de Bourgogne entre 1469 et 1474, les tentatives de ce dernier de mettre la main sur ces ressources furent au cœur de deux

---

<sup>126</sup> Staatsarchiv Basel Stadt, Kartaus Q12.

<sup>127</sup> Staatsarchiv Basel-Stadt, Q 12.

<sup>128</sup> Albrecht Schlagetter, « Bergbau », in Albrecht Schlagetter (éd.), *Der Belchen im Schwarzwald*, Karlsruhe, 1989, p. 177-178.

interventions : la contestation de la propriété des mines de l'abbaye de Lure au tournant des années 1460 et 1470 et l'attribution de la direction des mines d'Auxelles à l'un de ses plus fidèles administrateurs dans cette partie du duché, Jean Pillet, trésorier de Vesoul<sup>129</sup>. Cette volonté de reprise en main des ressources minières par l'administration ducale traduit une différence d'approche mais aussi une volonté de rentabiliser l'investissement du duc de Bourgogne dans le cadre de l'acquisition des terres habsbourgeoises. En effet, quoi de mieux pour le souverain que d'intervenir directement dans la mise en valeur des richesses du sous-sol en plaçant à la tête des exploitations des administrateurs issus du sérail administratif bourguignon ? Cette nomination à la tête des mines d'Auxelles en 1472 est donc éminemment politique et répond à la nécessité pour le duc de Bourgogne d'exploiter au mieux ses nouvelles terres afin de rentabiliser l'investissement de 50 000 florins qu'il a dû consentir pour jouir des terres habsbourgeoises en Haute-Alsace et dans le sud du Brisgau. Cette volonté de valoriser les richesses souterraines a même revêtu un caractère violent lors de la contestation des mines luronnes<sup>130</sup>.

Cependant, il convient de remarquer que, dans l'espace du Rhin supérieur, les franchises accordées aux villes par le pouvoir impérial avaient, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, assuré les conditions de leur développement économique en prévoyant des dispositions dans le domaine de la métallurgie notamment. Le modèle des franchises de Colmar (1278) avait largement essaimé dans le Rhin supérieur et laissait une certaine latitude aux villes concernant la métallurgie. Ainsi, dans les franchises accordées par Adolphe de Nassau le 7 janvier 1293, il est octroyé aux bourgeois, à l'article 21, « *le droit d'établir des mesures pour le vin et le blé, et des poids pour l'or et l'argent ; les mesures et les poids ainsi fixés seront confiés à deux vérificateurs, et toute vente faite au-dessous ou au-dessus sera considérée comme à fausse mesure ou à faux poids* »<sup>131</sup>. Nombreuses ont donc été les villes du Rhin supérieur à même d'effectuer un contrôle des circulations monétaires et, de fait, d'agir en tant qu'acteurs économiques autonomes. Cette disposition met en évidence les deux axes principaux des échanges économiques médiévaux :

---

<sup>129</sup> Jean Pillet avait mené une inspection des biens engagés à Charles le Téméraire sur les deux rives du Rhin en 1471. Ce personnage avait donc une parfaite connaissance du potentiel économique de la région. Bien évidemment, même s'il n'en est pas fait mention dans son rapport au duc, l'exploitation des filons n'a pas dû échapper à ce fonctionnaire. Son rapport de visite, établie avec son confrère Jean Poinsot a été publié par Louis Stouff, *Les Possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire : d'après l'Information de Poinsot et de Pillet, commissaires du duc de Bourgogne (1471)*, Paris, L. Larose, 1904.

<sup>130</sup> David Bourgeois, « Les Mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », in *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, n° 102, 2017, p. 60-70.

<sup>131</sup> Archives de Mulhouse, pièce isolée n°21, citée dans Xavier Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse*, tome 1, Strasbourg, Heitz, 1883, p.90.

les denrées alimentaires et les métaux monétaires. Ainsi, les villes étaient investies de pouvoirs de régulation leur offrant une place dans le jeu des échanges.

On assiste donc à deux modèles d'intervention du pouvoir détenteur des richesses naturelles. D'un côté, une volonté d'intervention forte de la part du pouvoir central bourguignon prêt à contrôler au plus serré ses richesses et, de l'autre, une volonté de déléguer l'exploitation des richesses sur le modèle de concessions (qui fera école les siècles suivants) en introduisant un nouveau modèle économique qui fait dire à certains historiens que le capitalisme trouve ses racines profondes au Moyen-Âge<sup>132</sup>. Cependant, qu'elle soit subtile ou plus interventionniste, l'implication du pouvoir dans l'exploitation minière va donner lieu à une nécessaire codification du droit à travers l'apparition et la généralisation des statuts miniers.

#### ***4.4. L'apparition des statuts miniers : entre codification du droit et justice de paix***

Quel que soit le modèle, que le pouvoir intervienne directement dans la gestion des mines ou non, le besoin de légiférer et d'ordonner les exploitations renvoie le propriétaire des sols à son rôle de régulateur et de législateur. La demande de textes normatifs se fait sentir aussi bien pour régler les éventuels conflits entre opérateurs privés que pour régler les conditions d'exploitation, d'organisation du travail et de contrôle des faits et gestes dans les mines. Sont rédigés dès lors des statuts miniers qui, s'ils ne portent pas toujours le même nom, dessinent les contours normatifs de l'exploitation minière. Les premiers textes apparaissent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle en Italie du Nord comme l'a démontré Philippe Braunstein, qui a ouvert la voie aux recherches sur le droit minier<sup>133</sup>. Ils traduisent la nécessaire intervention régulatrice du pouvoir dans ce secteur d'activité où la mise en valeur économique de ces ressources fait appel à des opérateurs privés auxquels il convient de faire respecter un certain nombre de règles.

Dans l'aire de notre étude, les règlements, ou statuts miniers, apparaissent tardivement, consécutivement au développement des exploitations minières dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Des documents de ce type nous sont parvenus pour les mines de Plancher-les-Mines en

---

<sup>132</sup> Parmi les nombreux historiens ayant théorisé l'apparition du capitalisme au Moyen-Âge, on peut citer Jacques Heers, *La Naissance du capitalisme au Moyen-Âge*, Paris, Perrin, 2012 et Philippe Braunstein, *Travail et entreprise à la fin du Moyen-Âge*, Bruxelles, De Boeck, 2003.

<sup>133</sup> Philippe Braunstein, « Les Statuts miniers de l'Europe médiévale », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 136<sup>e</sup> année, n° 1, 1992, p. 35-56.

1484<sup>134</sup> et de la vallée de Masevaux en 1387<sup>135</sup>. En premier lieu, ces documents sont établis au nom de l'abbé de Lure pour le règlement des mines de Plancher, au nom de l'archiduc d'Autriche Albert pour les mines de Masevaux. À la lecture de ces documents, il apparaît qu'ils ont peut-être été des reprises d'actes antérieurs non conservés.

En effet, l'acte de 1387 en faveur des mines de la Vallée de la Doller préfigure en de nombreux points le règlement des mines de Plancher. S'il délimite peu les droits particuliers auxquels pouvaient prétendre les mineurs, il laissait sous-entendre que ceux-ci constituaient une population mobile et venant de contrées extra-locales. Par ailleurs, les prenant sous sa protection, Albert leur reconnaît un statut particulier pour lequel s'applique un droit particulier. À la différence du règlement luron, celui des mines de la Doller s'appliquait sur les possessions du duc en Alsace et pas seulement au périmètre minier. Document juridique partiel, cet acte constitue un embryon de statut minier en ce sens qu'il reconnaît la spécificité de l'activité économique qui nécessite une main d'œuvre particulière, qualifiée et à ce titre mobile.

Les détails auxquels s'attachent ces documents intéressent nombre d'aspects de la vie d'une exploitation minière. Tout d'abord, les limites géographiques du ressort des mines sont clairement définies, délimitant un territoire au sein duquel s'applique cette législation particulière. Un autre des points sur lequel le pouvoir intervient principalement est le maintien de l'ordre public sur les exploitations. À travers les règlements miniers, le pouvoir de police du possesseur des mines est clairement établi et vise à imposer aux différents concessionnaires une mise en œuvre apaisée de l'extraction. Cette intervention est en fait multiforme. Régulant les principes mêmes de l'exploitation minière (licences, serments, etc.), les règlements laissent au détenteur des droits régaliens la possibilité d'intervenir auprès des divers personnels intervenant dans l'extraction, que ce soit dans leur sphère professionnelle ou dans leur sphère privée en statuant possiblement dans des affaires de mœurs : le jeu, les jurons, l'infidélité mais aussi divers homicides sont autant de faits pouvant être punis selon les règlements des mines de Plancher.

---

<sup>134</sup> Archives départementales du Haut-Rhin 9G Comptes 66. Cités dans Jean Hennequin, Alain Guillaume, « Deux règlements pour les mines de Plancher », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, n° 29, 2010, p. 49-64.

<sup>135</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 10G18.



Enfin, les règlements miniers des mines des Vosges du sud en cette fin du Moyen- Âge statuent également sur le personnel chargé du contrôle des carreaux miniers. Prévôts, juges des mines sont mentionnés dans ces actes qui laissent deviner que si des libéralités quant à l'exploitation des mines existaient bien, il n'en demeurait pas moins que le propriétaire de la terre exerçait un contrôle strict de ses possessions. Ces officiers bénéficiaient de réels pouvoirs coercitifs et, dans les actes, étaient protégés. Les textes de notre corpus prévoient, dans bien des cas d'infractions, la possibilité d'infliger des amendes aux contrevenants. Le capitalisme naissant à la fin de l'époque médiévale était ainsi encadré et régulé, les textes réglementaires de Plancher et Masevaux sont porteurs de ces interventions souveraines. Il s'agit pour le souverain de s'assurer la bonne mise en valeur de son bien, la rémunération de ce qui lui revient mais aussi la mise en œuvre de son pouvoir de police, qui constitue la première de ses régales.

Cette expression médiévale de l'intervention du souverain en termes de réglementation minière va se trouver confortée et codifiée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Trouvant leurs racines dans divers textes, notamment des textes d'Italie du nord, les grandes lois telles que la loi de Maximilien (1517) puis la loi de Ferdinand (1566) vont s'imposer dans l'aire germanique et constituer la base des réglementations à l'échelle de l'Empire. Ces textes s'appliqueront bien entendu dans le Rhin supérieur. Cette volonté d'unification de divers statuts et règlements d'inspiration éparse illustre parfaitement la volonté centralisatrice d'un État — le Saint-Empire romain germanique — qui se structure administrativement et qui se donne les moyens d'assumer son rôle d'État- gendarme essentiel à la régulation des activités économiques. La réglementation minière permet de libérer les forces productives mais la puissance publique ne se trouve en aucun cas exclue des affaires. En matière économique en général et en ce qui concerne les mines en particulier, l'intervention de l'État, du souverain ou du prince est la manifestation de son pouvoir et qui lui donne toute latitude pour exploiter et mettre en valeur son terroir comme il l'entend.

Le prince, affirme très clairement son pouvoir quand il s'agit de tirer mine. Or, en cette fin de l'époque médiévale, l'intervention souveraine s'affiche très clairement comme étant régulatrice : le souverain libère les forces productives tout en veillant jalousement à ses biens et prérogatives. Le remarquable développement minier démontre que l'intervention du pouvoir ne constitua pas un frein pour les entreprises, bien au contraire. L'équilibre entre intervention administrative et juridique et volonté d'entreprendre a permis l'épanouissement au cours du

XVI<sup>e</sup> siècle des carreaux miniers au sud des Vosges, mettant en valeur, à une échelle artisanale ou industrielle, un formidable patrimoine naturel.

## **Seconde partie. Géohistoire politique des mines sub-vosgiennes**

## Chapitre 1. Le XIV<sup>e</sup> siècle ou la naissance documentaire des mines des Vosges méridionales

Si les données de l'archéologie sont pour le moment partielles, elles permettent d'avancer que les régions sub-vosgiennes ont été exploitées dès le XIII<sup>e</sup> siècle, voire le XII<sup>e</sup> siècle, concernant les mines de Steinbach en particulier. Concernant ces dernières, il existe un décalage entre les données archéologiques et les sources documentaires. En effet, ces mines n'apparaissent pour la première fois qu'en 1477. A l'inverse, le cas des mines de la Terre de Faucogney anticipe l'exploitation des mines de ce territoire en évoquant la présence de filons. Dans d'autres cas, l'apparition documentaire de l'exploitation des gisements coïncide avec l'établissement des premiers documents conservés. Les cas de Plancher-les-Mines, du Mont-de-Vannes et d'Auxelles sont à cet égard pertinents. Enfin, d'autres cas d'autres cas informant sur une exploitation historique ancienne comme c'est le cas pour les mines de la Vallée de Masevaux.

### *1.1. 1374, l'apparition des mines comtoises*

#### *1.1.1. Les mines de la Terre de Faucogney, une découverte fortuite ?*

En octobre 1374, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, acquiert la Terre de Faucogney de Henri de Rahon-Longwy, veuf de Jeanne de Faucogney<sup>136</sup>. Henri de Rahon-Longwy a épousé l'ultime héritière directe de la famille de Faucogney le 25 novembre 1369<sup>137</sup>. Les époux sont déjà âgés et n'auront pas de descendance. Il est né aux environs de 1315 de Mathieu II de Rahon-Longwy et d'Alix de Vienne, tous deux issus de vieilles lignées de la noblesse comtoise. En premières noces, il épousa Philiberte de Bourgogne avec laquelle on lui connaît un fils. Un bâtard lui est également attribué. Son épouse légitime meurt en 1356.

Jeanne de Faucogney, dame de Faucogney et de Château-Lambert, est née de Henri de Faucogney et de Jeanne de Blamont<sup>138</sup>. On ne connaît pas sa date de naissance mais on sait qu'elle décède vers 1373. Elle aussi est issue de prestigieux lignages comtois. Les Faucogney, vicomtes de Vesoul ont, depuis plus de trois siècles, occupé une position hégémonique dans le

---

<sup>136</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B1058. La date de l'acte n'est pas clairement établie.

<sup>137</sup> Archives départementales de la Côte d'Or. La famille de Rahon-Longwy est originaire des localités éponymes dans l'actuel département du Jura.

<sup>138</sup> Henry de Faucogney (-v.1362), seigneur de Faucogney, Château-Lambert et vicomte de Vesoul. Il épousa Jeanne de Blamont. Il hérita de ses titres à la suite de la mort de son frère Jean III de Faucogney, époux d'Isabelle de France, mort sans descendance. Son père, Jean II, tenta de s'approprier les biens de l'abbaye de Luxeuil.

nord du Comté de Bourgogne<sup>139</sup>. Jeanne de Faucogney a connu plusieurs mariages desquels elle n'aura eu aucune descendance. En premières noces, elle épousa Pierre de Bauffremont, décédé en 1347 tandis qu'un second avec Jean de Neufchâtel se conclût par la mort de celui-ci le 10 septembre 1369.

Le mariage des deux époux, deux semaines après ce décès paraissait déjà déterminé et être un mariage de raison entre deux êtres dans la force de l'âge. Ce mariage ne fit pas long feu. En 1372, Jeanne de Faucogney finalise son testament au château de Rahon où se produit l'extinction de ce lignage qui se dilue entre cousins plus ou moins éloignés et bâtards<sup>140</sup>. Dans ces volontés, l'épouse dote son mari et le fils de celui-ci, issu de son premier mariage. Henri de Rahon-Longwy était, semble-t-il criblé de dettes<sup>141</sup>. Ce mariage est donc une bonne affaire pour lui, l'héritière étant à la tête d'une fortune conséquente : elle possède entre autres les biens patrimoniaux de la Terre de Faucogney. Ainsi, à la suite du décès de son épouse, Henri de Rahon-Longwy s'empresse de monnayer cet immense domaine avec le duc de Bourgogne. Pour Philippe le Bon, l'acquisition de la Terre de Faucogney est une excellente affaire. Il renforce son domaine en Bourgogne comtale et bénéficie d'un vaste terroir, entre Vesoul, Luxeuil et les sommets des Vosges. Ces terres sont bien pourvues en ressources naturelles même si elles ne sont pas les plus fertiles pour les activités agricoles. Néanmoins, on y trouve de vastes étendues forestières que le système des grueries ne tardera pas à contrôler et des ressources hydrologiques qui seront plus tard valorisées avec les nombreux étangs créés à la fin du Moyen Âge<sup>142</sup>. L'énumération des biens, dans l'acte, est donc des plus classiques : les droits du nouveau propriétaire des lieux sur les bois, rivières et prairies sont clairement édictés. Cependant, une mention dénote dans cet inventaire puisque celui-ci inclut dans la transaction la jouissance de *stanna* qui ne sont autres que des filons argentifères. Les richesses souterraines

---

<sup>139</sup> La Terre de Faucogney et la Vicomté de Vesoul étaient contiguës. Les liens vassaliques entretenus par les sires de Faucogney étaient très ténus. Nombreuses ont été les familles chevaleresques ayant gravité dans leur entourage, parfois liées avec les Faucogney par des liens matrimoniaux. Ces liens transparaissent notamment dans les libéralités accordées aux établissements de la région (abbayes de Bithaine et de Luxeuil, chapitre de Calmoutier, etc.). Les relations nobiliaires des Faucogney avec la noblesse locale mais également celle d'outre-Vosges se manifestent notamment avec la participation d'Aymon de Faucogney au tournoi de Chauvency en 1285 (voir : Laurence Delobette, « La noblesse comtoise au tournoi de Chauvency », in *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale : autour du Tournoi de Chauvency (Ms. Oxford Bodleian Douce 308)*, actes réunis par Mireille Chazan, Nancy Freeman Regalado, Droz, Genève, 2012, p. 245-272.

<sup>140</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B1058 (Copie établie en 1388 du testament de Jeanne de Faucogney, enregistré en 1372).

<sup>141</sup> Jules Finot, *Les sires de Faucogney*, op. cit.

<sup>142</sup> Voir Pierre Gresser, *La gruerie du Comté de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, Turnhout, Brepols, 2005. Du même, *Pêche et pisciculture dans les eaux princières en Franche-Comté aux XIVe et XVe siècles*, Turnhout, Brepols, 2009.

sont donc clairement incluses dans les acquisitions foncières de ce bien patrimonial, dépendant cependant de l'Empire, font du duc de Bourgogne le détenteur de tous les droits, y compris celui d'exploiter ces biens souterrains. Cette mention de tels filons est la toute première dans cette partie du Comté de Bourgogne et, à ce titre, laisse interrogateur puisque leur présence supposément connue n'a pas fait l'objet d'exploitation antérieure. En effet, la perspective de richesses souterraines aurait pu susciter une initiative qui, si elle avait été menée même au prix de gros efforts financiers, aurait pu être lucrative. Cependant, l'avenir de la famille de Faucogney, en cette seconde moitié de XV<sup>e</sup> siècle, ne semblait pas être placé sous les meilleures auspices.

La mention de ces filons s'inscrivait-elle dans un mouvement de transition économique ?

### *1.1.2. Les mines comtoises, une apparition « par porosité » ?*

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, voire depuis le XII<sup>e</sup>, les mines au-dessus de Steinbach étaient actives, même si les sources écrites restent mystérieusement muettes à leur sujet<sup>143</sup>. Celles de la vallée de la Doller le sont depuis une période antérieure à 1387<sup>144</sup>. Les flancs des Vosges méridionales résonnaient donc déjà des travaux miniers lorsque la première mention des filons comtois fut documentée. Nous sommes donc en droit de penser que les échanges de part et d'autre de ces vallées ont pu faire connaître l'existence d'exploitations minières à la limite du Comté de Bourgogne. Le potentiel géologique et les résultats de ces premières exploitations ont pu contribuer à considérer les terroirs comtois sous un angle nouveau.

Par ailleurs, le redémarrage de l'économie médiévale a poussé à reconsidérer les ressources disponibles afin de mieux répondre aux besoins de l'économie qu'ils soient monétaires, artisanaux ou préindustriels. La métallurgie comtoise s'était jusque-là bornée à

---

<sup>143</sup> Voir notamment Bernard Bohly, « Steinbach. Mine Saint-Nicolas », in DRAC Alsace, *Bilan scientifique régional (BSR) 2015*, Strasbourg, 201, p.151. Des analyses dendrochronologiques datent un porche en deux étapes, 1301-1302 et 1381-1382.

<sup>144</sup> Dans la vallée de la Doller, l'état des fouilles archéologiques actuelles, menées par Bernard Bohly, permettent de dresser une chronologie partielle de leur mise en œuvre. À Rimbach-près-Masevaux, les mines Joseph semblent avoir été exploitées à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. À Sewen, l'exploitation dans la première moitié du XV<sup>e</sup> des mines Ferdinand semble être corroboré par datation au Carbone 14 tandis qu'à Wegscheid les mines Reichenberg seraient actives depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Voir les différents rapports de Bernard Bohly dans les BSR Alsace et Grand Est.

l'exploitation de petits filons ferreux<sup>145</sup> ou à l'activité sidérurgique en Val de Saône depuis le XV<sup>e</sup> siècle<sup>146</sup>. Dès à présent, l'essor des marchands, la circulation accrue des biens et des personnes allaient engendrer une croissance des besoins en métaux. Mais ceux-ci, dans le contexte bourguignon allaient être dopés par l'arrivée des Valois de Bourgogne à la tête du Duché de Bourgogne. La mise en place d'un État bourguignon organisé, les velléités territoriales et le faste d'une cour bourguignonne toujours plus brillante allaient rapidement nécessiter de nouveaux moyens de financement. L'exploitation des différentes ressources domaniales était un levier qu'il était commode d'actionner. Les fonctionnaires bourguignons, trésoriers ou receveurs, allaient mettre en œuvre les moyens de collecter les fruits des ressources sylvicoles ou encore piscicoles. La possibilité de bénéficier de métaux argentifères ne pouvait qu'être une perspective intéressante pour un État bourguignon en pleine expansion.

L'ouverture de puits à l'est, à peu de distance des terres sous l'autorité des Valois, ne pouvait que stimuler les recherches de tels minerais. Pourtant, au-delà du contexte politique et économique favorable, l'acte de vente de la Terre de Faucogney ne traduirait-il pas également des échanges culturels ?

### *1.1.3. Une perméabilité avec l'Oberrhein ?*

Le nord du Comté de Bourgogne et l'Oberrhein sont des zones géographiquement voisines au sein desquelles les échanges étaient anciennement bien établis. Les liens nobiliaires étaient également nombreux malgré des natures culturelle et linguistique différentes. Aussi, les dernières décennies du lignage de Faucogney mettent en évidence à quel point celui-ci s'est ouvert vers l'est bien qu'ayant toujours privilégié en premier lieu des alliances avec des lignages de la noblesse comtoise.

Henri de Faucogney, père de Jeanne de Faucogney (ainée de la famille), a privilégié pour celle-ci des unions ancrées localement. Son deuxième enfant, une fille également, a connu un destin matrimonial différent. Catherine de Faucogney, décédée avant 1364, a été fiancée en

---

<sup>145</sup> Exemple de la fosse de Gouhenans par l'abbaye de Bithaine en 1186. Voir David Bourgeois, « L'eau, la terre et le feu : aspects de l'économie cistercienne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'exemple de Bithaine », in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, n°31, 2012, pp.92-100.

<sup>146</sup> Jean-François Belhoste, Christiane Claerr-Roussel, François Lassus... [et al.], *La métallurgie comtoise XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : étude du val de Saône*, Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté, Service régional de l'inventaire général, Besançon, 1994.

1355 à Konrad von Tübingen, fils du comte Gottfried von Tübingen et de Klara von Freiburg<sup>147</sup>. Elle semble être décédée jeune, pas encore nubile. Klara von Freiburg était la fille du comte Friedrich von Freiburg<sup>148</sup>. L'implication de ce lignage dans l'exploitation des mines proches de la Forêt-Noire est parfaitement connu. Il constitue une partie de l'héritage de la famille de Zähringen qui avait obtenu de l'évêque de Bâle l'autorisation de creuser ces mines. Friedrich von Freiburg était en conflit ouvert avec son frère Egon au sujet de ces mines<sup>149</sup> et l'évêque de Bâle, Jean Senn de Münsingen, avait tranché en faveur de l'aîné en 1351<sup>150</sup>. La tradition minière était donc solidement ancrée dans ce lignage et le rapprochement de celui-ci avec la famille de Faucogney aurait pu, du moins peut-on l'imaginer, faciliter la valorisation de cette ressource. Les mines de Forêt-Noire ont été le théâtre de nombreuses innovations et les savoir-faire qui s'y sont développés auraient parfaitement pu profiter à la valorisation des filons de la Terre de Faucogney.

Si ce projet matrimonial n'était sûrement pas mu par une telle motivation, la perméabilité des intérêts et les échanges familiaux auraient sûrement contribué à étendre la zone d'exploitation des mines au sud des Vosges<sup>151</sup>.

---

<sup>147</sup> Archives départementales du Doubs, 1B535. Elle semble déjà décédée lorsque sa mère, en secondes noces, épouse Brunon de Ribeaupierre le 21 mars 1363. Karl Albrecht, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, Band I, urkunde nr 752, p. 581.

<sup>148</sup> Klara von Freiburg (v.1321-1368). A la mort de son père Friedrich, elle est sollicitée par les habitants de Freiburg pour prendre la tête du Comté de Freiburg. Voir Julius Kindler von Knobloch, *Oberbadisches Geschlechterbuch*, Heidelberg 1894, Band 1, S. 388/389.

<sup>149</sup> En 1295, le comte Heinrich von Freiburg promet une indemnité à son frère pour les mines du Breisgau qu'il tient en fief de l'évêque de Bâle (Landesarchiv Bade-Württemberg, Generallandesarchiv Karlsruhe (GLA), 21, Nr.3012). Il lui en laisse la jouissance deux ans plus tard pour une durée de cinq années (GLA, 21, Nr.3014). Cependant, un accord à l'amiable a dû régler des différends temporaires en les deux frères. L'accord est scellé par le roi Albert en 1300 (GLA, 21, Nr.3023). La même année, un tribunal arbitral tranche le désaccord entre Egeno et Heinrich von Freiburg (GLA, 21, Nr.3025). L'évêque de Bâle règle définitivement le litige autour des mines du Breisgau entre les deux branches de la famille von Freiburg, lorsqu'il attribue une part égale aux deux parties (GLA, 21, Nr.3076).

<sup>150</sup> Jean Senn de Münsingen (v.1308-1365). Evêque de Bâle qui eut une importance essentielle dans la mutation politique de Bâle puisqu'il autorisa les artisans à siéger au Conseil (1337).

<sup>151</sup> Archives départementales du Doubs, 1B535. Le Comte de Fribourg apporte en douaire à la promise le château de Romont (Vosges) que Henry de Faucogney gardera jusqu'à ce que le comte de Tübingen n'achève de lui rembourser un prêt de 10 000 florins et les frais d'entretien et de réparation du château. La même année, il avait vendu pour la même somme la seigneurie de Romont à Henry de Faucogney. Le comte de Freiburg tenait ses possessions lorraines de sa mère Catherine de Lorraine.



## ***1.2. Le XV<sup>e</sup> siècle ou la nouvelle vigueur de l'exploitation minière : des besoins en métaux sans cesse croissants***

La reprise économique de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle avait déjà redonné de la vigueur à l'exploitation minière dans le sud des Vosges avec l'apparition documentaire des mines de la Vallée de Masevaux en 1387 et, signe de cette reprise économique dans la région, de l'autorisation, la même année, d'implanter un atelier monétaire à Thann. Or, trois quarts de siècle plus tard, le développement minier de grande ampleur va s'opérer sous l'influence de plusieurs facteurs.

Les accords monétaires de 1387 et de 1425, ainsi que l'adoption d'une unité de compte commune à une partie du Rhin supérieur, mettent en évidence la reprise économique dans le Rhin supérieur après un XIV<sup>e</sup> siècle marqué par les épidémies et une situation sécuritaire instable<sup>152</sup>. La peste surgit au cours de fréquentes pandémies entre 1316 et 1438, tandis que de 1387 à 1417, les épidémies de grippe infligent de lourdes pertes humaines. L'incursion des « Anglais » en 1365 et 1375, puis plus tard des Armagnacs et l'équipée du Dauphin de France en 1444 ajoutent à cette instabilité. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle puis durant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les prix des denrées agricoles baissent. C'est réellement à compter de 1450 que les prix remontent et ouvrent la voie à l'émergence des marchands qui n'hésitent pas à spéculer sur les coûts des denrées agricoles. Cette vitalité, néanmoins, se traduit, entre autres, par des besoins multiformes en métaux non ferreux.

---

<sup>152</sup> Voir Tom Scott, *Regional Identity and economic change. Upper Rhine 1450-1600*, Oxford, 1997. et Odile Kammerer, « Aires de diffusion du Rappen – XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », Atlas historique de l'Alsace [en ligne] : [http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/fr/moyen-age/55-aires-diffusion-rappen-XIVe-XVe-siecles.html?search\\_query=rappen&results=2#img](http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/fr/moyen-age/55-aires-diffusion-rappen-XIVe-XVe-siecles.html?search_query=rappen&results=2#img) (consulté le 21 août 2023).

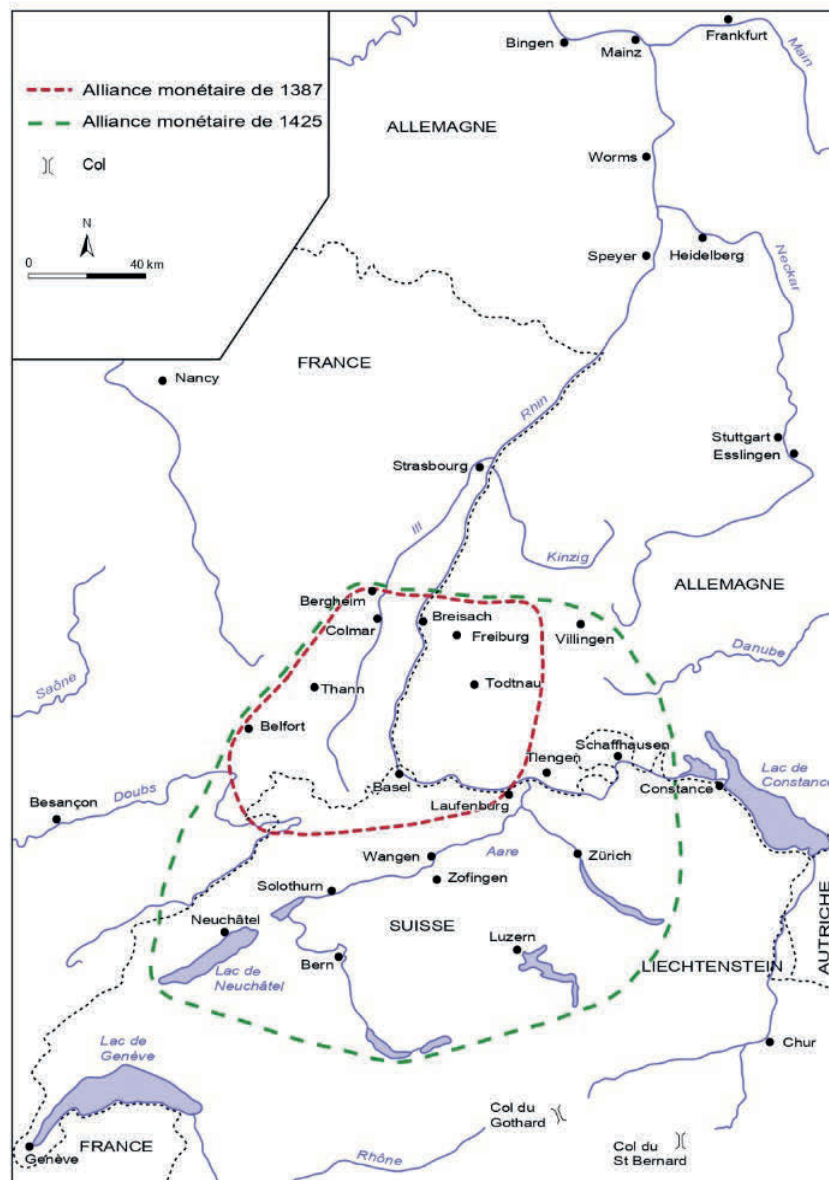
Le Rappen, monnaie commune à un espace géographique entre le Brisgau, la Ville de Bâle et la Ville de Colmar, est basée sur l'étalon commun du marc de Cologne. Les accords autour du Rappen, le *Rappenmünzbund* a été adopté en 1403. Le but de cette monnaie commune était de répondre aux besoins du commerce dans la région. Le nom de cette monnaie aurait pour origine le *Raben* (corbeau) en raison de la coloration noire des pièces. Pièce d'argent puis de billon, le Rappen, pièce de faible aloi, est couramment utilisé jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. L'atelier de Colmar en a frappé jusqu'à cette période.

Les principaux types monétaires en usage à la fin de l'époque médiévale dans le Rhin supérieur sont le Batz, le Gulden, le Pfennig ou encore le Thaler.

À côté de ces monnaies réelles, les systèmes de monnaies de comptes étaient basés sur la livre, ou *Pfund*, divisée en 20 sous ou *Schilling*, lui-même divisé en douze deniers ou *Pfennig*.

Voir Paul Greissler, « Monnaie » et « Monnaie de compte », in *Dictionnaire Historique des Institutions de l'Alsace du Moyen Âge à 1815*, Strasbourg, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, n°14, 2020, p.1576-1587, et l'œuvre monumentale de l'Abbé Hanauer, *Etudes économiques*, t.1 « Les Monnaies », Strasbourg, 1876.

La diffusion de la zone monétaire du Rappen (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)



Sources : Tom SCOTT, Regional Identity and economic change - The Upper Rhine 1450 -1600, Oxford, 1997  
 Auteur : T. Scott, 1997  
 Infographie : AHA, J.P. Droux

Illustration n°7 L'aire de diffusion du Rappen constitue un indice pertinent du centre de gravité économique du sud de l'Oberrhein, tourné vers l'actuel espace helvétique<sup>153</sup>.

L'argent est bien entendu l'un de ces métaux recherchés et à même de répondre aux besoins de la reprise économique. Des ateliers monétaires, au cours de la période étudiée, sont

<sup>153</sup> Carte tirée de l'Atlas historique d'Alsace (en ligne) : Odile Kammerer, « Aires de diffusion du Rappen (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in *Atlas historique d'Alsace*, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace, 2005.

créées ou, pour ceux qui préexistaient, se structurent davantage. En 1387, le duc d'Autriche Albert IV crée l'atelier monétaire de Thann, donnant à la ville gardant la Vallée de la Thur une importance économique de premier ordre, en plus de tenir le rôle de place économique (et donc de péage) et de verrou militaire<sup>154</sup>. Le développement du culte de saint Thiébaud, en outre, attire de plus en plus de pèlerins ce qui renforce encore plus l'attractivité de la cité. Cependant, l'atelier n'entre en fonctionnement qu'à partir de 1418<sup>155</sup>. L'atelier monétaire de Colmar avait été créé à la suite de l'autorisation donnée par l'empereur Charles IV. Il était, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, le plus actif de la partie alsacienne relevant de l'évêché de Bâle. D'autres localités eurent l'autorisation d'installer un atelier monétaire sans que ce privilège ait donné lieu à sa mise en œuvre. C'est le cas de Bergheim.

Outre les besoins des ateliers monétaires, les extractions des mines polymétalliques pouvaient répondre à ceux d'autres secteurs de l'économie du Rhin supérieur en cette fin d'époque médiévale. Le plomb extrait des gisements des deux côtés du Rhin pouvait répondre à la forte demande des nombreux chantiers de construction. Si des chiffres globaux ne peuvent être fournis pour l'ensemble des mines du Rhin supérieur, l'enquête menée par le Parlement de Dôle au sujet des activités du trésorier des salines de Salins, Jean de Prétin, donne des éléments intéressants sur la production de la mine de Seugen, dans le Münstertal. Ainsi le document établi par Perrenet de Falletans, nous apprend qu'à Seugen, la mine fournit, vers 1463, « 30 « vendues » de chacune 5 q[uintaux] de minerai par semaine (soit 150 quintaux) ; 5 q[uintaux] de minerai donnent 2 q[uintaux] de plomb (soit 60 q) ; 2 q[uintaux] de plomb rendent une once d'argent (soit 30 onces) »<sup>156</sup>.

Ainsi, la quantité de plomb ne devait pas avoir de mal à trouver preneur sur les chantiers de l'époque. Certes, le chantier de la cathédrale de Strasbourg n'était pas encore achevé et s'il constituait l'un des plus imposants de la région, les autres villes n'étaient pas en reste. Le tremblement de terre de Bâle de 1356 avait ouvert la voie à de nouvelles constructions et les nombreuses villes du Rhin supérieur étaient régulièrement agitées par des chantiers de plus ou moins grande importance où le plomb servait aussi bien, et dans d'importantes quantités, pour

---

<sup>154</sup> Archives municipales de Thann, Cartulaire Surgant AA1.

<sup>155</sup> Jean-Paul Divo, Serge Hamm, *Numismatique de Thann*, Colmar, Do Bentzinger, 2017.

<sup>156</sup> Archives départementales du Doubs, B2055. Perrenet de Falletans œuvrait pour les intérêts de Jean de Prétin en Allemagne. Au sujet de Jean de Prétin, on consultera Henry Dubois, « Un opérateur « international » au XV<sup>e</sup> siècle : Jean de Prétin », In *Milieus naturels, espaces sociaux : Études offertes à Robert Delort*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1997.

l'exécution des vitraux que le gothique flamboyant avait porté au plus haut, aussi bien que pour le scellement des pierres taillées, toujours plus importantes par la taille et l'élévation de ces constructions en dur.

A Thann, le chantier de la collégiale constituait une véritable vitrine pour la renommée de cette ville et l'exécution des vitraux requérait des savoir-faire toujours plus nombreux et pointus. Entre 1351 et 1495, plusieurs campagnes permirent de doter le sanctuaire de pièces d'une rare richesse artistique avec la construction et l'achèvement du chœur et de la nef. À l'art du vitrail répondait celui de la statuaire, fourni, qui s'échelonnait du portail jusqu'aux hauteurs vertigineuses de la flèche. À tous les niveaux du bâtiment, le plomb était requis. À Bâle, le chantier de la Chartreuse Sainte-Marguerite, fondée en 1401, était le lieu d'expression de la virtuosité des maîtres vitriers du Rhin supérieur. La plupart de ces villes résonnaient des chantiers de construction qui portaient l'art religieux à un niveau encore inédit.



*Illustration n°8 Chœur de la collégiale de Thann, représentatif de l'art des vitraux dans le Rhin supérieur au XV<sup>e</sup> siècle et des besoins croissants en métaux non-ferreux*

À l'architecture religieuse répondait celle, profane, qui témoignait de la vitalité économique croissante des villes de l'Oberrhein. Bâle voyait le nombre de maisons exploser, resserrant le parcellaire urbain, toujours plus dense. Les jardins étaient relégués aux *Vorstädte*,

les faubourgs, tandis qu'en se rapprochant du centre de la ville (le centre religieux autour de la *Münsterplatz* mais aussi le centre politique et économique autour de la *Marktplatz*), les alignements de maisons et *Höfe* (cours urbaines) se resserraient davantage. Les constructions en dur ou celles conciliant la pierre et des matériaux traditionnels se multipliaient à compter de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Au cœur de la cité rhénane, la maison « *Zum Pfauen* », sur la *Marktplatz*, était un immense complexe politique et commercial, abritant sous son toit échanges de marchandises et décisions politiques<sup>157</sup>.

Comme à Bâle, les cœurs urbains d'autres villes du Rhin supérieur se parent de maisons construites durablement, laissant une part plus grande à l'usage de la pierre qu'auparavant. À Colmar, sur la place de la Cathédrale, la Maison Adolph, l'une des plus anciennes maisons encore subsistantes, comporte, à son premier étage, des baies gothiques qui, indéniablement, étaient garnies de verrières. L'habitat des centres de pouvoirs urbains de l'Oberrhein se transformait pour répondre à la fois à des besoins démographiques mais également pour, qualitativement, répondre à la demande d'une classe sociale aisée qui, en construisant de tels édifices, asseyait son prestige au cœur des cités.

Outre Vosges, dans les limites de notre étude, l'urbanisme était certes plus resserré que dans le Rhin supérieur mais les villes centres se développaient malgré tout à un rythme certain. Dans le nord du Comté de Bourgogne, les villes de Vesoul, Luxeuil, Lure, Belfort et Montbéliard constituaient des centres urbains d'importance qui, au XV<sup>e</sup> siècle, se développaient à leur tour. Les hôtels particuliers qui y sortent de terre lors de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle sont nombreux et comme les bâtiments du Rhin supérieur, les ouvertures s'agrandissent et témoignent des conditions sociales et économiques de leurs habitants. Parmi les bâtiments spécimens subsistant, il convient de signaler la Tour des Echevins et la Maison Jouffroy à Luxeuil ainsi que la maison Barressols, munie de ses monumentales baies gothiques, sur les marges de la place centrale de Vesoul<sup>158</sup>.

---

<sup>157</sup> Avant la construction du Rathaus, les séances du Conseil se tenaient dans cette bâtisse où cohabitaient activités politiques et économiques de la Cité.

<sup>158</sup> Ces quelques exemples sont quelques cas subsistants parmi les plus éloquents et cette liste ne saurait être exhaustive. Dans le nord du Comté de Bourgogne, dans la zone géographique de notre étude, les chantiers d'édifices religieux sont moins nombreux que dans le Rhin supérieur. De manière générale, le dynamisme de cette partie relevant théoriquement de l'Empire est moins évident que dans l'Oberrhein. Le siècle d'or de l'architecture dans le Comté sera bel et bien le XVI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, Vesoul, capitale vicomtale du Baillage d'Amont, a été une place économique d'une réelle importance jusqu'à la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à la présence d'une communauté juive dynamique. La banque Héliot (Elies) de Vesoul, pendant un siècle jusqu'en 1318, pratique le commerce et le crédit en direction de toutes les couches sociales de la population et bien au-delà des limites du Comté de Bourgogne. Elle possède

Bien évidemment, ces chantiers étaient d'importants consommateurs de plomb. Outre les besoins en termes de maîtrise des eaux dans lesquels le plomb était incontournable (couverture, canalisations, citernes), ce métal-était essentiel dans le bâtiment pour sceller pierres et autres éléments dans les maçonneries mais également pour la peinture. Au Moyen Âge, le plomb était partout et les besoins en la matière conséquents. Même en l'absence de sources comptables relatives à son approvisionnement, il n'est pas hasardeux d'affirmer que le plomb issu des mines des Vosges méridionales a certainement su trouver sa clientèle dans son aire d'extraction.

La mise au point de l'imprimerie, au cours de la décennie 1450 entre Mayence et Strasbourg eut certainement des retentissements pour l'exploitation minière. En effet, l'usage de caractères mobiles requérait l'emploi, pour leur façonnage, de plomb ou d'antimoine<sup>159</sup>. Le développement d'une économie du livre à Bâle a certainement constitué une source d'écoulement des métaux de plomb tirés des mines aussi bien de Forêt-Noire que des Vosges. En effet, les premiers imprimeurs y sont actifs autour de la première moitié des années 1460 et le nombre d'ateliers explose rapidement. On en dénombrera 28 jusqu'en 1500<sup>160</sup>. Ce monde du livre bâlois a profité d'un écosystème favorable lié à une industrie papetière vigoureuse et bien installée et à la création de l'Université de Bâle en 1460 avec laquelle les imprimeurs de la ville ont régulièrement collaboré<sup>161</sup>. L'offre sans cesse croissante d'incunables a certainement dopé

---

des intérêts dans le Royaume de France mais également dans l'Empire, en Angleterre ou encore en Italie. Voir à ce sujet : Léon Gauthier, « Les Juifs dans les deux Bourgognes : Étude sur le commerce de l'argent aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Revue des études juives*, no 97, 1904.

<sup>159</sup> L'alliage principal utilisé pour la confection des caractères d'imprimerie est constitué de plomb, d'argent et d'antimoine. Voir Georges Bischoff, *Le siècle de Gutenberg. Strasbourg et la révolution du livre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2018.

<sup>160</sup> L'imprimerie est introduite à Bâle par Berthold Ruppel, l'un des disciples de Gutenberg, qui imprime le premier livre bâlois – une Bible – en 1468. Les imprimeurs bâlois proposent une offre variée et nombreuse. Les livres de théologie constituent bien entendu une part importante de cette offre aux côtés des ouvrages de droit ou d'érudition. Des imprimés destinés à une offre culturelle quotidienne sont également sortis des presses bâloises. Voir, à ce sujet, David Bourgeois, Caroline Danforth, « Lectures du quotidien dans le Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge », in *Annuaire historique de Mulhouse*, t.29, 2022.

L'étude prosopographique des imprimeurs bâlois ainsi que celle des premiers ouvrages a fait l'objet de l'élaboration d'une base de données par la Bibliothèque universitaire de Bâle via le projet *Index typographorum editorumque Basiliensium* (<https://ub.unibas.ch/de/historische-bestaende/index-typographorum-editorumque-basiliensium/> - Consulté le 21 août 2023).

<sup>161</sup> L'émergence de l'industrie papetière à Bâle, liée aux besoins du Concile de Bâle en papier, a été amorcée par Heinrich Halbysen qui, le premier, transforma un des nombreux moulins du faubourg Saint-Alban en moulin à papier, vers la fin des années 1430. Il profita certainement, dans cette entreprise, du soutien de la banque Medicis qui avait installé une succursale dans la ville le temps du concile. Le 15 septembre 1434, il obtenait par leur intermédiaire, un prêt de 200 florins d'or par l'évêque d'Ostie, Antonio Correr, cousin du pape Eugène IV (Archives de l'Etat de Turin, Archivio Mediceo avanti Principati, vol.). Heinrich Halbysen (v. 1390-v. 1451), membre de la Tribu du Safran, a été le copropriétaire de la Halbysen Gesellschaft active dans le commerce textile, des métaux et des épices. Avec une société barcelonnaise, elle avait constitué une affaire pour exploiter le safran

les orfèvres de la ville qui, comme ailleurs, étaient mobilisés pour fournir les caractères aux presses de la ville. L'orfèvrerie bâloise jouissait d'une solide réputation qui dépassait les limites strictes du Rhin supérieur. Ainsi, en 1482, l'abbaye de Saint-Claude faisait exécuter, sur ordre de Louis XI, une chasse par un orfèvre bâlois établis à Genève<sup>162</sup>. Malgré la présence d'artisans reconnus, l'orfèvrerie comtoise dépendait de celle des régions environnantes. L'orfèvrerie de Bâle, elle, jouissait d'une solide réputation et ses artisans étaient groupés au sein de la très influente *Zunft zu Hausgenossen*<sup>163</sup>. Place importante de l'orfèvrerie dans le Rhin supérieur, Bâle voyait, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, Heinrich Schwytzer et Georges Schongauer réaliser des pièces pour le trésor de la Cathédrale de Bâle et d'autres commanditaires, comme l'église paroissiale de Porrentruy<sup>164</sup>. Par ailleurs, même si elles fournissent peu d'éléments en la matière, les sources disponibles permettent d'affirmer que les orfèvres constituent l'une des voies de commercialisation des métaux polymétalliques des mines vosgiennes. Ainsi, pour l'exercice fiscal 1473-1474, la Chambre des comptes de Dijon enregistrait la vente de 300 marcs d'argent à un orfèvre de Dijon<sup>165</sup>.

Exemple éloquent de l'utilisation du plomb mais également du cuivre, le canon d'autel du couvent des Clarisses de Mulhouse a été confectionné lors de la dernière décennie du XV<sup>e</sup> siècle. La boîte corporale le contenant reprouve des ornements de cuivre et d'argent. Imprimé à Bâle mais protégé par des artefacts confectionnés dans les murs du couvent, il est un témoin de l'art de la fin de l'époque médiévale mettant en œuvre différents types de matériaux<sup>166</sup>. L'argent mais de manière générale, les métaux non-ferreux, sont donc abondamment utilisés dans le Rhin supérieur.

---

aragonais. Après 1450 et la mort de ses fondateurs, elle fut dissoute. Heinrich Halbysen entretint des rapports fréquents avec Wernlin Freidigmann et Hans Zscheckenbürlin, notamment pour l'acquisition de la maison « Zum Pfauen » sur la *Marktplatz*.

<sup>162</sup> Solange Brault-Lerch, *Les orfèvres de Franche-Comté et de la Principauté de Montbéliard du Moyen Âge au XIXe siècle*, Genève, Droz, 1976.

<sup>163</sup> La plupart des Bâlois actifs dans l'exploitation minière sont issus de cette corporation ou de celle du Safran.

<sup>164</sup> Georg Schongauer (Colmar, après 1445-Strasbourg entre 1495 et 1514). Frère de Martin Schongauer, il épousa la fille du sculpteur Nicolas de Leyde. Il obtint le droit de bourgeoisie de Bâle en 1485. Il accueillit Dürer chez lui en 1492. Il est auteur de plusieurs pièces du trésor de la cathédrale de Bâle.

<sup>165</sup> Archives départementales de Côte d'Or, B1772.

<sup>166</sup> Caroline Danforth, David Bourgeois, « Apollonia von Freyberg, une religieuse mulhousienne au temps de la Réforme », in *Annuaire historique de Mulhouse*, t.32, 2021, p.21-28. David Bourgeois; Caroline Danforth, Henrike Lähnemann, "Letters for Apollonia", in *Franciscan Studies*, 79 (1), 2021 165-196.



*Illustration n°9 Un exemple d'emploi du cuivre et de l'argent à la fin du Moyen-Âge : le canon d'autel du couvent des clarisses de Mulhouse (National Gallery of Art – Washington DC, 1959.16.15)*



*Illustration n°10 Un chef de l'orfèvrerie bâloise : l'ostensoir Munch, du trésor de la Cathédrale de Bâle (Musée historique de Bâle, Inv.1955.330)<sup>167</sup>*



La demande en métaux non ferreux était donc relativement importante et les différentes composantes géologiques de ces filons trouvaient largement leur place sur un marché diversifié. Les transformations économiques liées à la reprise de la fin du Moyen Âge et l'apport de nouvelles techniques, telle que l'imprimerie, ont indéniablement joué un rôle prépondérant dans le développement de l'exploration, puis de l'exploitation minière à la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, cette transformation de l'économie et des sociétés allait-elle s'accompagner de la place croissante de certains acteurs économiques ? En effet, la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle marque-t-elle l'augmentation de l'influence des acteurs urbains qui imaginent des modèles économiques différents, aux dépens des classes jusque-là dominantes ? Ces nouvelles élites montantes, le plus souvent urbaines, voient leur influence s'accroître, tenant de plus en plus un rôle jusque-là tenu par la noblesse ou les établissements religieux.

---

<sup>167</sup> Vers 1490-1493. En argent repoussé. Attribué à Georg Schongauer. Voir : <https://www.hmb.ch/fr/musees/objets-de-la-collection/vue-simple/s/lostensoir-muench-du-tresor-de-la-cathedrale-de-bale/> (consulté le 24 octobre 2023).

## Chapitre 2. L'entrée en scène d'acteurs économiques nouveaux

### 2.1. *Marchands et spécialistes*

L'activité minière dynamique dans la Forêt-Noire, particulièrement entre Freiburg et Bâle, avait attiré l'attention des milieux économiques urbains, bâlois notamment. La mine de Seugen, dans le Münstertal, avait bénéficié des investissements de Wernlin Freidigmann dès les années 1430. Conscient de la rentabilité de l'extraction minière, il s'était également penché sur celles de Todtnau<sup>168</sup>. Le marchand bâlois étoffait de la sorte ses débouchés économiques, lui qui était alors spécialisé dans le commerce des draperies et du vin<sup>169</sup>. Comme nous l'avons vu, il est le principal artisan de la mise en œuvre des mines de Plancher en 1458 ce qui, chronologiquement, en faisait l'un des pionniers de l'extraction des métaux non-ferreux dans les Vosges comtoises, en terres romanes. Or, ses activités traditionnelles, le menant vers le couloir rhodanien et celles le poussant à s'intéresser de près à l'industrie extractive, ont très certainement permis de faciliter ses investissements dans les filons lurons.

Henri Dubois, dans sa contribution sur le prévôt des salines de Salins Jean de Prétin, a parfaitement montré que ce dernier a réalisé des investissements dans la mine de Seugen précitée<sup>170</sup>. Il indique également que les pièces produites à l'occasion du procès contre Jean de Prétin ont mis en évidence ses liens avec Wernlin Freidigmann. La présence du marchand bâlois à Auxonne a très certainement permis le rapprochement des deux hommes. Comme Wernlin Freidigmann, Jean de Prétin entretenait d'excellents rapports avec la Diesbach-Watt Gesellschaft de Berne<sup>171</sup>. Les deux hommes fréquentaient donc les mêmes réseaux d'affaires. Il semble que ce soit le Bâlois qui ait incité Jean de Prétin à s'intéresser de près à l'extraction minière. Or, les activités du premier au-delà de la Porte de Bourgogne lui ont permis de nouer des liens avec les milieux politiques et ecclésiastiques des deux Bourgogne, en plus des liens documentés avec les milieux économiques. Sont-ce ses fréquentations outre-Vosges qui ont pu l'informer de la présence de filons argentifères à exploiter dans la Vallée du Rahin ? Dans ce cas, Jean de Prétin aurait-il pu servir d'intermédiaire ? La politique pro-habsbourgeoise de

---

<sup>168</sup> General Landesarchiv Bade-Württemberg – Karlsruhe, VIII.23.

<sup>169</sup> Henry Dubois, « Marchands d'outre-Jura en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (vers 1340 - vers 1440) », in *Cinq siècles de relations franco-suisse. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, Neuchâtel, 1984, p.21-30.

<sup>170</sup> Henry Dubois, « Un opérateur « international » au XV<sup>e</sup> siècle : Jean de Prétin », *op.cit.*

<sup>171</sup> En 1453, il conclut un accord avec deux marchands bernois membres de la Diesbach-Watt Gesellschaft. Henry Dubois, « Un opérateur « international » (...) », *op.cit.*

Pierre de Morimont, avoué de l'abbaye de Lure, pour imposer en 1458 Jean Stöer, qui n'était pas encore abbé de Lure, a-t-elle pu favoriser l'attribution de cette concession au consortium bâlois ?

Ce sont là quelques suppositions mais qui témoignent de plusieurs faits. Le personnage central de ce consortium, tout du moins celui qui a apporté la mise de fond, était relativement bien implanté dans les milieux économiques comtois et l'acquisition de la concession de Plancher était certainement préparé bien en amont. Il y'avait là une place à prendre car nulle autre mine n'était alors en exploitation aux alentours. De plus, la composition de l'association peut laisser penser que l'homme d'affaires bâlois présentait parfaitement le potentiel des filons de Plancher et force est de constater que l'avenir lui donnera en partie raison.

Par ailleurs, bien implanté outre Vosges, il l'était également dans sa région d'origine. Il n'avait jamais totalement quitté sa ville et avait profité des expériences en Forêt-Noire pour avoir une idée assez nette de ce que l'extraction pouvait engendrer en termes de retombées. Par ailleurs, s'il s'était mué en marchand, dans le sens le plus courant pour la fin du Moyen Âge, il faut garder à l'esprit que ses origines sociales le renvoyaient également au travail des métaux<sup>172</sup>. Et à ce titre, sans parvenir à s'entourer des plus grandes pointures de l'époque, il a pu compter sur des maîtres locaux, bâlois ou y résidant, qui étaient déjà à l'œuvre dans la Vallée de la Doller. Cette vallée justement, pas si éloignée de celle du Rahin, pouvait conforter l'espoir de profits à réaliser dans ce large secteur du sud des Vosges.

Que l'acte de concession des mines de Plancher ait été savamment préparé ne fait aucun doute et sûrement a-t-elle pris un certain temps pour être mis en oeuvre. En effet, Wernlin Friedigmann compose son association avec le plus grand soin, en cherchant à s'entourer d'experts<sup>173</sup>. Ses deux associés, Lienhart Kürsner et Jakob Schenck von Worms, étaient déjà rompus à l'art de la métallurgie, les actes de l'abbaye de Lure nous l'apprennent<sup>174</sup>. Le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, dans l'Oberrhein, a fourni quelques spécialistes dont la réputation a largement dépassé les frontières et qui ont pu former ou collaborer avec les premiers concessionnaires de

---

<sup>172</sup> Son père était coutelier. Il semblerait qu'il ait débuté dans ces activités. Il a été un temps inscrit à la Tribu des Forgerons.

<sup>173</sup> Laurent Feller, Catherine Verna, « Expertises et cultures pratiques », in *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*, XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011) [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2012.

<sup>174</sup> Archives Départementales de la Haute-Saône 599.

Plancher, déjà actifs à Masevaux. Hans Brohart, maître fondeur et affineur de Breisach est débauché en 1455 pour œuvrer dans les mines de Pampailly<sup>175</sup>. Celui-ci est chargé d'attirer à son tour Claus Smermant, maître niveleur qui, à son tour, va déployer son savoir-faire dans les anciennes mines de Jacques Cœur<sup>176</sup>. Le journal de Jean Dauvet, procureur général du Parlement de Paris, mentionne d'autres noms germaniques parmi les ouvriers travaillant aux mines du Lyonnais mais ce sont bien ceux des deux spécialistes qui, par leur technicité et leur expertise, retiennent l'attention<sup>177</sup>.

En effet, le savoir-faire des techniciens « allemands », qu'ils aient été originaires de Bâle ou du Pays de Bade, est certain et forte ancienne. Ils travaillaient vraisemblablement dans les mêmes exploitations ou secteur et se connaissaient parfaitement bien. La confraternité qu'ils formaient alors s'illustre dans le débauchage que Hans Brohart est chargé de mener. Il y avait donc bel et bien, dans le Rhin supérieur, une réelle émulation dans le domaine des techniques métallurgiques et minières et, au vu du nombre de filons exploités, les spécialistes confirmés ou ceux en devenir étaient relativement nombreux. *Meister Lienhart*, l'un des concessionnaires de Plancher, comptait parmi les représentants de ce terreau de savoir-faire. A-t-il pu croiser le chemin de Hans Brohart ou de Claus Smermant ? Ce sont là des suppositions plausibles. Tout du moins, la circulation des savoir-faire dans le Rhin supérieur, en ce qui concerne la métallurgie et l'art des mines, a donné quelques résultats probants. La transmission de ce savoir-faire, parmi les techniciens et hommes de l'art, s'opérait sûrement par l'oralité et l'expérience. Un demi-siècle plus tard, le *Bergbüchlein* témoigne de ce mode de transmission, d'un maître à son élève sur fond d'expérimentations de terrain<sup>178</sup>. Ainsi, il semble bien que la technicité des mineurs du sud du Rhin supérieur ait atteint, en ce milieu de XV<sup>e</sup> siècle, un seuil de maturité

---

<sup>175</sup> Michel Mollat (ed.), *Les Affaires de Jacques Cœur. Journal du procureur Dauvet, procès-verbaux de séquestre et d'adjudication*, 2 volumes, Paris, Armand Colin, 1952-1953. Ce document, riche d'informations notamment sur les mines de Pampailly, a été établi après la saisie des biens de Jacques Cœur. Il constitue une source exploitée par Paul Benoit, notamment dans *La mine de Pampailly, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : Brussieu, Rhône*, Lyon : Alpara, 1997. Hans Brohart, « maître fondeur et affineur, Jehan Brouhart, du pais d'Allemagne [...] qui est très noble homme et expert en son mestier et riche et puissant », est bourgeois de Breisach. Il est recruté à Brussieu en mars 1455 et apparaît comme actif sur place jusqu'en février 1456. Il serait ensuite parti en Lombardie puis dans le Royaume de France.

<sup>176</sup> Claus Smermant avait déjà œuvré à Pampailly avant de rejoindre Hans Brohart en 1455. Jean Dauvet mentionne clairement son origine : « on devoit envoyer quérir ung nommé maistre Claus Simermant, Aimant, qui est bon maistre et expert, et qui a autresfoiz besogné ès autres voyages et puiz de ladite montaigne [...] lequel maistre claux demeure emprès de Basle [...] ». Il semble que Smermant ne résidait pas à Bâle. Il ne semblait y être propriétaire d'aucun bien. Peut-être était-il alors actif dans les mines des Vosges ou de Forêt-Noire.

<sup>177</sup> Jean Dauvet a été ambassadeur du roi de France à Rome et durant le Concile de Bâle. Il a été successivement Premier Président du Parlement de Toulouse (1461) puis de Paris (1465). Ayant négocié avec les barons au nom de Louis XI durant la Guerre du Bien Public, il meurt le 22 novembre 1471. Son journal est le témoignage de son action méticuleuse lors de la liquidation des biens de Jacques Cœur.

<sup>178</sup> <https://patrimoine.mines-paristech.fr/exhibits/show/bergbuchlein/presentation>

suffisamment élevé pour permettre d'encadrer l'exploitation de filons jusqu'alors restés vierges de toute entreprise.

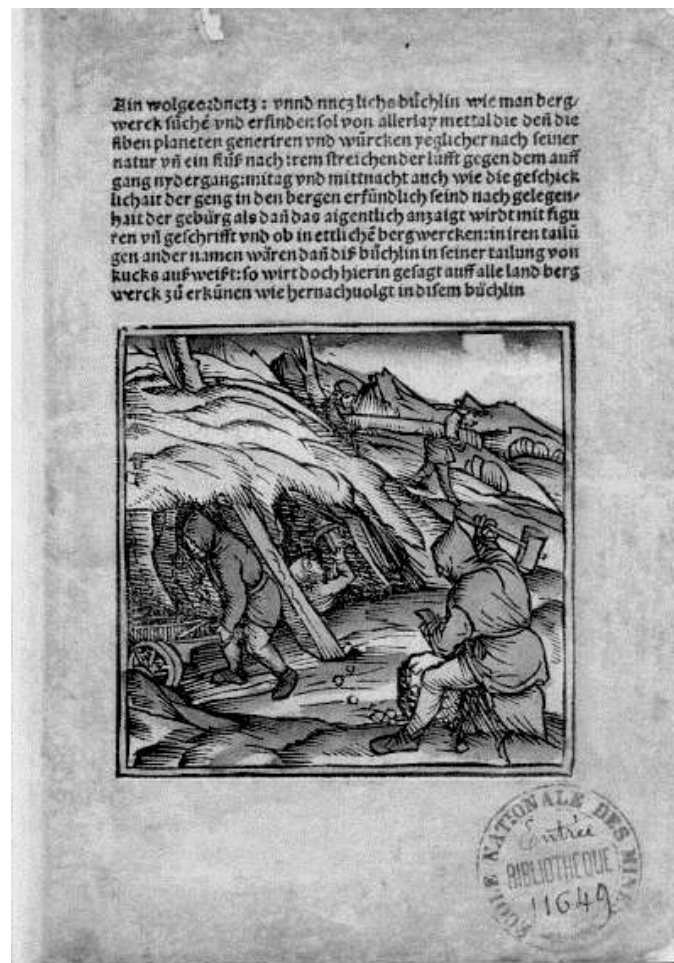


Illustration n°11 Le Bergbüchlein de Kalbe de Freyberg, Page 1 ; Bibliothèque de l'Ecole des Mines – Paris-Tech (8° res.26)<sup>179</sup>

<sup>179</sup> « Ain Wolgeordnetz... » (*Un petit livre bien ordonné et utile...*) sont les premiers mots de cet ouvrage didactique qui met en évidence les modes d'apprentissages des techniques minières et métallurgiques. Dialogue entre un maître et son élève, le mode de transmission orale est cristallisé par l'écrit pour la première fois dans cet ouvrage. Les maîtres mineurs et fondeurs du Rhin supérieur (Mathis et Lienhard Kürsner) bénéficièrent d'une transmission orale des savoir-faire. La situation évolue aux générations suivantes avec le Bergbuchlein puis les écrits d'Agricola, imprimés à Bâle.

## ***2.2. Le rôle des marchands intermédiaires sur les marchés des métaux dans le Rhin supérieur***

Ces grands opérateurs qui assuraient la mise en œuvre financière et technique des filons pouvaient mettre le fruit de ces exploitations sur le marché par divers canaux. Dans l'aire géographique du sud-ouest de l'Empire, les places de Frankfurt et de Nuremberg sont les plus dynamiques et attractives. D'ailleurs, les ateliers monétaires de Thann et Colmar s'y fournissaient pour répondre à leurs besoins et pallier les faiblesses des exploitations locales. Cependant, des intermédiaires pouvaient intervenir aussi bien pour écouler les produits des mines locales que pour fournir la clientèle locale en métaux provenant de marchés extérieurs. Pour la fin du Moyen Âge, dans le Rhin supérieur, nous n'en n'avons repéré qu'un seul qui, dans une certaine mesure, pouvait faire figure de pionnier.

Batt Schrottisen était originaire de Thann dont il était bourgeois. Il était membre du conseil de la ville en 1481 et 1487<sup>180</sup>. Il est donc probable qu'il soit né au maximum à la fin des années 1450. En outre, il apparaît comme contribuable de la ville de 1496 à 1504<sup>181</sup>. Cependant, même si ses affaires pouvaient sembler florissantes à Thann, il émigre à Colmar après 1504. En 1514, il est indiqué comme faisant partie du Conseil de la Ville de Colmar<sup>182</sup>. Mais surtout, en 1516, alors que l'on peut supposer son âge avancé, il fait don d'une rente de 12 florins à l'hospice des pauvres passants de Colmar<sup>183</sup>. Ses activités dans le négoce l'ont amené à pratiquer le commerce des métaux et l'atelier monétaire de sa ville d'origine a été l'un des vecteurs de ce commerce. En 1498, la première mention d'une vente effectuée par cet intermédiaire apparaît dans les comptes de l'atelier monétaire de Thann<sup>184</sup>. La même année, il fournit de l'argent à celui de Colmar<sup>185</sup>. Les affaires de ce marchand sont donc florissantes et sa capacité à doter l'hospice des pauvres de Colmar d'une rente semble indiquer une réussite financière certaine. Celle-ci s'est accompagné d'une réussite sociale, impliqué qu'il est dans les affaires politiques des villes dont il était bourgeois, Thann puis Colmar. Il est représentatif d'une classe en développement dans ces centres urbains du Rhin supérieur pour lesquelles les

---

<sup>180</sup> Malachias Tschamser, *Chronique de Thann*, vol.1, Thann, 1864, p. 551 et 667.

<sup>181</sup> Archives municipales de Thann, CC22/1, page 9 (1496), CC22/2, page 9 (1498), CC22/3, page 6 (1501), CC22/4, page 8 (1503), CC22/5, page 6 (1504). Ces colligendes répertorient les cens ou rentes que la ville de Thann percevait. Leur durée d'utilité était limitée dans le temps et elles devaient être régulièrement rétablies. Il est fort probable qu'il ait été imposable les années précédant les documents ici mentionnés.

<sup>182</sup> Stadtarchiv Nordlingen, U7750.

<sup>183</sup> Archives municipales de Colmar GG2. Chaque samedi, cinq pauvres devront assister à la messe à l'église Saint-Martin puis aller en pèlerinage à la Vierge de Horbourg.

<sup>184</sup> Archives municipales de Thann, CC32 (1498-1500).

<sup>185</sup> Abbé Hanauer, op. cit., p.197.

niveaux de fortune semblent s'être accrus par la pratique du négoce, sans pour autant mettre sur pied des affaires de l'importance de celles que l'on pouvait retrouver à Bâle ou dans d'autres villes de l'Empire. Batt Schrotisen était donc un marchand aisé, installé et ancré politiquement et socialement dans son environnement. Certes, il ne fut pas le seul marchand et intermédiaire sur le marché des métaux dans les villes de l'Oberrhein, mais il est sûrement celui dont le parcours est le plus représentatif d'une réussite sociale et économique solide.

Les comptes des ateliers monétaires sont de précieux indicateurs de l'activité de ces marchands. La part de leurs apports dans l'approvisionnement des ateliers monétaires n'est pas accessoire et force est de constater que leur impact est conséquent auprès des ateliers monétaires qui ont diversifié l'origine de leurs approvisionnements. Ainsi, l'atelier de Colmar, en 1498, s'approvisionnait auprès de ces marchands à la hauteur des deux tiers. L'origine de ceux-ci était diversifiée. Outre Batt Schrotissen, on y retrouvait un marchand bâlois et un Strasbourgeois<sup>186</sup>. La part des mines proches dans l'approvisionnement des ateliers locaux est donc relativement restreinte car tout laisse à penser que les mines du sud des Vosges fournissaient directement en argent fin les villes du Rhin supérieur. En effet, les règlements liés au commerce de l'argent réglementent particulièrement l'écoulement de ces produits. Le traité monétaire de 1480 stipule que « *tout l'argent qu'on pourra tirer des mines ou de quelque autre lieu, sera remis au sénat de Thann, ou à la douane de l'un des autres confédérés, qui le paiera à raison de 8 fl. le marc. Il sera ensuite réparti entre les divers États, en proportion de leur contingent de monnayage* »<sup>187</sup>. L'atelier monétaire était le mieux fourni, tandis que ceux de Colmar, Freiburg et Breisach bénéficiaient de quantités quasiment équivalentes. Tout porte donc à croire que Batt Schrotissen et ces contemporains aient pu jouer le rôle d'intermédiaires entre les foires et marchés du sud-ouest de l'Empire et les ateliers monétaires de Haute-Alsace.

L'importance de ces acteurs nouveaux, issus des milieux marchands des villes de l'Oberrhein, a été décisif pour l'exploitation minière des filons du sud des Vosges. Ces acteurs

---

<sup>186</sup> En 1498, l'atelier monétaire de Colmar, via le maître monnayeur Hans Mucke, a acquis 471 marcs d'argent fin. Le maître monnayeur strasbourgeois Johann Ingolt « der Ältere » (v.1430-1507), de Strasbourg, en a fourni 179, le célèbre marchand et changeur bâlois Hans Bär « der Ältere » (av.1465-1502), 70 et Batt Schrotissen, 63. Voir AM Colmar CC1 et Abbé Hanauer, op. cit.

Le cas de Hans Ingold est à considérer sous un angle particulier. Issu de la seconde génération des Ingold installés à Strasbourg (la famille est originaire de Haguenau), Hans Ingold représente les merciers au Petit puis au Grand Sénat. Maître monnayeur, il était également marchand et associé avec son père et son frère dans une société. Ses descendants ont développé, à la fin du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, une société de commerce diversifié même si d'abord basé sur celui des métaux et des épices. Ils étaient présents dans les grandes villes de foires de l'Empire, du Royaume de France, d'Italie et de Flandres.

<sup>187</sup> Abbé Hanauer, op. cit. Voir également Archives Municipale de Thann AA1.

ont permis non seulement de mettre sur pied les conditions financières et techniques à leur ouverture mais ont également été acteurs d'un marché de ces métaux particulièrement actif dans le Rhin supérieur. Parfois acteurs indépendants ou associés, agissant dans le commerce des métaux prioritairement, les marchands urbains se sont impliqués dans la marche des mines et ont parfois accentué leurs investissements par le biais des sociétés, *Gesellschaften*, sur le modèle de celles qui assuraient la prospérité de villes comme Berne ou de celles du sud-ouest de l'Empire.



## Chapitre 3. Le rôle variable des institutions

### 3.1. *Le pouvoir Habsbourg, carcan ou terreau fertile ?*

Les mesures des Habsbourg afin de dynamiser les pays de l'Autriche antérieure sont multiples. Ils exerçaient sur ces territoires un ensemble de droits liés aussi bien à leurs biens patrimoniaux qu'à la dignité royale dont cette famille était pourvue depuis 1273 et à la mainmise sur le Comté de Ferrette après le mariage de Jeanne de Ferrette et Albert de Habsbourg<sup>188</sup>.

L'administration de ces possessions est fondée en premier lieu sur leur connaissance qui s'affine à l'occasion de la rédaction d'urbaires successifs. Le premier d'entre eux, établi en 1303, recense un grand nombre de droits, impositions et fiefs castraux et l'étendue du périmètre géographique des zones recensées par cet urbaire comprend les sites déjà concernés par les forages miniers et ceux qui le seront dans un avenir plus ou moins lointain<sup>189</sup>.

Les mines de Steinbach étaient situées dans l'emprise du Comté de Ferrette. Le village de Steinbach et celui de Birlingen étaient alors rattachés à Cernay. Le mariage de Jeanne de Ferrette avec le duc d'Autriche, Albert II *le Sage*, le 17 mars 1324 a entraîné la tenue d'un complément à l'urbair de 1303, la duchesse apportant en dot les terres du comté de Ferrette. Entre 1324 et 1340, un terrier complémentaire a permis de parfaire la connaissance de ces territoires placés sous l'autorité habsbourgeoise et ainsi d'en assurer une gestion plus efficace<sup>190</sup>. Cependant, malgré une activité avérée par les données de l'archéologie, les chantiers miniers n'apparaissent à aucun moment dans ces deux documents.

Cependant, l'action des Habsbourg en matière économique eut un effet particulièrement bénéfique pour le développement de l'activité minière dans le sud-est de l'Oberrhein. La

---

<sup>188</sup> Voir „Johanna von Pfirt“, in: Brigitte Hamann (Hrsg.): *Die Habsburger. Ein biographisches Lexikon*, München / Zürich, Piper, 1988, et Gabrielle Claerr-Stamm, *Jeanne de Ferrette, épouse d'Albert II de Habsbourg ou le destin européen d'une Alsacienne*, Riedisheim, Société d'Histoire du Sundgau, 1996. Fille aînée d'Ulrich III de Ferrette et de Jeanne de Montbéliard. Son père est le dernier héritier mâle de son lignage. Concernant l'histoire des comtes de Ferrette, on se reportera à Christian Wilsdorf, *Histoire des comtes de Ferrette (1105-1324)*, Riedisheim, Société d'histoire Sundgauvienne, 1991.

<sup>189</sup> Rudolf Maag et alii, *Das habsburgische Urbar. Quellen zur schweizer Geschichte*, 3 t., Bâle, 1894-1899. Voir également la cartographie des droits et biens de la partie alsacienne des territoires habsbourgeois, recensés dans Odile Kammerer et Valérie Peter, « Le terrier habsbourgeois de 1303 », in *Atlas historique d'Alsace*, [www.atlas.historique.alsace.uha.fr](http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr), Université de Haute Alsace, 2006.

<sup>190</sup> Ce document a été étudié et publié par : Christian Wilsdorf (ed.), Philippe Nuss, *Le terrier du comté de Ferrette (vers 1324-vers 1340)*, Riedisheim, Société d'Histoire du Sundgau, 2016.

coordination de leurs actions avec le tournant pris par les villes du Rhin supérieur à l'occasion de l'accord monétaire du 14 septembre 1387 est en tous points exemplaire. L'adoption du florin comme monnaie de référence avait pour but de répondre au besoin d'homogénéisation monétaire de cet espace économique au sein duquel les échanges étaient naturellement nombreux et de se prémunir contre les monnaies étrangères de mauvais alois. Cette convention monétaire allait donc, en dotant cet espace d'une politique monétaire, engendrer des besoins croissants en frappe. Cependant, les accords monétaires favorisant le Rappen et la monnaie d'argent introduisaient dans le Rhin supérieur la loi de Gresham<sup>191</sup>. Deux principaux types de monnaies se trouvaient alors en circulation : une de circulation, le Rappen tandis que le florin pouvait prendre la forme d'une monnaie de thésaurisation. Néanmoins, le florin, le « florin du Rhin » restera la monnaie de référence<sup>192</sup>.

Aussi, la même année, le duc d'Autriche actionnait-il différents leviers dans une démarche double mais cohérente : sécuriser les approvisionnements et favoriser la diffusion monétaire. La sécurisation de l'approvisionnement en métaux de frappe (argent et cuivre) est réalisée par l'acte délivré par le duc d'Autriche la veille de la Toussaint 1387<sup>193</sup>. Dans ce diplôme, il autorise la recherche et l'exploitation de filons « *comme cela s'est observé du passé* » tout en concédant la moitié de ses mines à l'abbaye de Masevaux. Les conditions précises de cette exploitation ne sont pas détaillées ; les acteurs de ces exploitations sont simplement qualifiés de « *Berkleut* » - mineurs. Cette dernière imprécision typologique laissait le champ ouvert aux modalités d'exploitations et ouvre la possibilité pour des associations ou, plus tard, des compagnies de prendre à leur charge le creusement des mines. Cette libéralité indique clairement qu'une exploitation antérieure de ces filons était en cours. L'acte la renforce tout en cherchant à la développer dans ce contexte de réorganisation monétaire et économique de la région.

Le jour de la Toussaint de la même année, le duc d'Autriche octroyait à la ville de Thann le droit de battre monnaie<sup>194</sup>. Ce droit ne sera pas mis en œuvre avant 1418 mais il témoigne de la ferme volonté du souverain de dynamiser l'économie des pays de l'Autriche antérieure en

---

<sup>191</sup> Loi économique selon laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne, ce qui peut se vérifier dans le cas de la circulation de deux métaux comme l'or et l'argent. Si l'argent est artificiellement surévalué, il « chassera » l'or. Sir Thomas Gresham (1519-1579), marchand et financier au service de la Couronne anglaise, s'est vu attribuer la paternité de ce concept au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>192</sup> A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la valeur du florin se stabilise autour de 2 livres (40 sous).

<sup>193</sup> Archives départementales du Haut-Rhin, 10G8.

<sup>194</sup> Archives municipales de Thann, AA, Cartulaire Surgant, acte n°21.

usant de ses prérogatives particulières. Ainsi, il agissait en organisant le cadre institutionnel et les conditions théoriques à la circulation d'une monnaie réglementée tout en laissant le cadre de l'exploitation des mines – ce qui relevait alors de ses droits régaliens – relativement ouvert. Cette relative liberté d'action constitue alors le prérequis de la dynamique de production qui se développera pleinement à partir de la seconde moitié du siècle suivant. Cependant, l'ensemble de ces libéralités avait principalement pour but de renforcer la position de la maison de Habsbourg dans la région et n'eut pas de réels effets sur la frappe monétaire.



Illustration n°12 Thalers de Thann (gauche, BNU) et de Bâle (droite, Musées de Freiburg/Breisgau), seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle

L'accord du Rappenmünzbund en 1403, plus pragmatique car mettant en circulation une monnaie de valeur moins élevée que le florin eut des effets plus conséquents et durables sur la frappe de pièces et indirectement, sur la recherche de filons miniers. L'atelier de Thann était installé dans l'hôtel du maître des monnaies en 1418, époque à laquelle semblent en être sortis les premiers *Bactréates* aux armes de la ville de Thann<sup>195</sup>. Ces pièces d'argent, de 0,32 grammes, présentaient l'avantage d'être une monnaie à usage courant, de moindre valeur que le florin d'or ou sa déclinaison en argent, le thaler<sup>196</sup>. À Bâle, le XIV<sup>e</sup> siècle voyait la Ville se substituer à l'autorité épiscopale pour battre la monnaie (d'argent) tandis que les rois des

<sup>195</sup> Pièces imitant les pièces romaines. Celles présentées ici proviennent de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (bactreate aux armes de la Ville de Thann, avant 1420) et des Musées de Freiburg (bactreate aux armes de Bâle, avant 1425).

<sup>196</sup> Paul Greissler, « Monnaie », in *Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace*, [en ligne] : [https://dhiasace.bnu.fr/wiki/Monnaie#Haute-Alsace:\\_Autriche\\_ant.C3.A9rieure\\_.E2.80.93Vorlande:\\_les\\_territoires\\_des\\_Habsbourg\\_en\\_Haute-Alsace](https://dhiasace.bnu.fr/wiki/Monnaie#Haute-Alsace:_Autriche_ant.C3.A9rieure_.E2.80.93Vorlande:_les_territoires_des_Habsbourg_en_Haute-Alsace) (consulté le 30 août 2023).

Romains y avaient un atelier qui produisait des florins d'or de 1429 à 1516. Au milieu de ce dynamisme monétaire, le rappen permettait, en théorie, de dynamiser les échanges financiers dans l'espace de l'accord monétaire en disposant d'une monnaie d'usage.

Les villes signataires de cette convention avaient bien évidemment à garantir un approvisionnement en métal indispensable. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, elles bénéficiaient ainsi des gisements de Forêt-Noire. Bâle, Neuenbourg, Breisach et Freiburg se situent à des distances correctes des gisements du Münstertal, de Todtnau ou de Badenweiler. Sur la rive droite du Rhin, Colmar pouvait compter sur les gisements du Val d'Argent tandis les filons de Steinbach et de la Vallée de la Doller pouvaient constituer des réserves intéressantes. Le Rappen semblait donc pouvoir donner les mines du Rhin supérieur tout en soutenant l'économie locale. Ce sont des villes, une fois de plus, qu'émergeait la demande croissante en métaux. Et force est pourtant de constater que les statuts de ces villes laissaient quelques possibilités, notamment de pouvoir peser l'or et l'argent monétaire. Elles n'ont pas toujours été mises en œuvre.

### ***3.2. L'importance des établissements religieux : Le « Mont Athos de l'Occident »<sup>197</sup>***

L'implication des établissements religieux dans le développement minier du sud des Vosges a été essentiel comme elle l'a été en Forêt-Noire où les abbayes de Sankt-Blasien et Sankt-Trudpert ont largement contribué à animer ce secteur d'activité tout en profitant des retombées économiques qu'il pouvait engendrer<sup>198</sup>. Sur la rive gauche du Rhin, si cette intrication n'est pas aussi poussée que sur la rive droite, les établissements religieux ont dans un certain nombre de cas permis d'initier ou d'encadrer cette pratique.

Hors du champ d'étude de cette recherche, il convient de souligner les origines possibles des exploitations du Val d'Argent. Le rôle du moine Blidulphe dans leur mise en œuvre, longtemps reconnue, est à relativiser en raison des récents ajustements historiographiques nourris des avancées des connaissances archéologiques des sites<sup>199</sup>.

---

<sup>197</sup> Expression empruntée à Damien Parmentier. Une synthèse utile de l'histoire des abbayes du massif des Vosges a été publiée par Damien Parmentier, *Les abbayes des Vosges*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2013.

<sup>198</sup> Voir Helge Steen, *Bergbau auf Lagerstätten des Südlichen Schwarzwaldes: Ein Beitrag zur Bergbaugeschichte und Lagerstättenkunde zwischen Dreisamtal und Hochrhein*, Books on demand, 2013.

<sup>199</sup> Sur l'implication du moine Blidulphe, voir David Bourgeois, « Les origines médiévales des mines du Val d'Argent », dans Pierre Fluck (dir.), « PCR Altenberg, rapport de recherches », ASEPAM, Mulhouse/Sainte-Marie-aux-Mines, 2007. Les preuves d'une exploitation des mines du Val d'Argent durant l'Antiquité tardive ont, depuis, été établies.

Dans le sud des Vosges, l'emprise territoriale des établissements monastiques est conséquente. « *Mont Athos* » de l'Occident, le maillage ecclésiastique y est ancien. L'abbaye bénédictine de Murbach, fondée par Eberhard en 728, compte parmi les abbayes les plus importantes de l'Empire. Son temporel est conséquent et forme une principauté depuis 1228 lorsque l'Empereur qualifie l'abbé de *princeps*<sup>200</sup>. Le noyau dur de ses possessions s'articule autour de trois bailliages correspondant à la vallée du Florival, celle de la Thur et une partie du piémont entre ces deux vallées. Ces trois bailliages ont respectivement pour localité centre Guebwiller, Saint-Amarin et Wattwiller<sup>201</sup>.

L'abbaye de Masevaux est contemporaine de celle de Murbach puisque fondée par Mason, le frère d'Eberhard. Il n'est pas certain que la première règle mise en œuvre ait été celle de saint Benoît car, rapidement, elle a été transformée en chapitre de dames nobles. Solidement implantée dans la vallée de la Doller, elle a régulièrement eu à lutter pour préserver ses droits<sup>202</sup>.

L'abbaye de Lure, outre la Porte de Bourgogne, a été fondée en 611 selon la tradition, par saint Desle, disciple de saint Colomban. Comme l'abbé de Murbach, celui de Lure s'est vu attribué le titre de prince par Frédéric II. Cette principauté était articulée autour de la seigneurie de Lure avec la ville éponyme et celle de Passavant qui, dans sa partie septentrionale, occupait la Vallée du Rahin<sup>203</sup>.

Enfin, le dernier établissement religieux englobé géographiquement dans les limites de cette recherche est l'abbaye de Luxeuil fondée par saint Colomban en 590. Solidement implantée dans l'extrême nord du Comté de Bourgogne, elle joue un rôle temporel, spirituel et politique déterminant. Comme Murbach et Lure, Luxeuil était une abbaye princière.

---

<sup>200</sup> Archives d'Alsace, site de Colmar, 9G47/70. Acte rédigé en septembre 1228 depuis Acre. Edité dans *Monumenta Germaniae Historica, Urkunden Friedrich II*, t.3 (1226-1231), n°1295, p.262-263, Wiesbaden, 2021. Le fils de Frédéric II, Henri VII confirme ce privilège depuis le palais de Haguenau à Noël 1228 : *Regesta Imperii*, RI V,1,2 n. 4123, in : *Regesta Imperii Online*, URI: [http://www.regesta-imperii.de/id/1228-12-25\\_2\\_0\\_5\\_1\\_2\\_377\\_4123](http://www.regesta-imperii.de/id/1228-12-25_2_0_5_1_2_377_4123) (Accessed on 30.08.2023).

<sup>201</sup> L'étude de Georges Bischoff, *Recherches sur la puissance temporelle de l'abbaye de Murbach de 1229 à 1525*, Strasbourg, ISTR, 1979 constitue l'étude la plus complète de la principauté abbatiale au Moyen Âge. On se reportera également à l'ouvrage fondamental de Gatrio, *Die Abtei Murbach im Elsass*, 2 vol., Strasbourg, 1892.

<sup>202</sup> Voir René Bornert, « Abbaye de Masevaux », in *Les monastères d'Alsace*, tome II/1, Editions du Signe, 2011.

<sup>203</sup> Deux études de synthèse ont été rédigées par l'Abbé Besson et Jean Girardot. Dans la pure tradition du XIXe siècle, l'étude de l'Abbé Besson est fortement teintée d'hagiographie. L'intérêt est tout de même certain car il consacre une part de son ouvrage à la Seigneurie de Passavant, relativement méconnue par ailleurs. Jean Girardot renouvelle cette étude en englobant l'histoire de la ville et de l'abbaye. Une étude renouvelée de l'abbaye serait utile. Louis Besson (Abbé), *Mémoire historique sur l'abbaye de la ville de Lure*, 1846. Jean Girardot, *Etude sur l'abbaye et la ville de Lure*, Vesoul, Imprimerie Bon, 1970.

Des quatre établissements précités, si tous ont joué un rôle essentiel dans l'organisation territoriale et la valorisation des terroirs des territoires dans lesquels elles étaient implantées, seules les trois premières ont joué un rôle variable mais certain dans l'exploitation minière du sud des Vosges.

### 3.3. *Le statut favorable du régime princier*

L'octroi du statut de prince d'Empire aux abbés de Lure et Murbach a contribué à faire évoluer considérablement leurs prérogatives au sein des territoires sur lesquels ils exerçaient leur autorité. L'abbé Thiebaud de Lure fut le premier à avoir bénéficié de ce titre en 1218, suivi par Hugues de Rothenburg en 1228 à Murbach<sup>204</sup>.

Le statut princier offrait de nombreux droits régaliens et privilèges politiques mais bien en termes économiques. Odile Kammerer a mis en évidence que les abbés de Murbach ont surtout usé de leurs droits régaliens de création de villes, de marchés et de fortifications<sup>205</sup>. Cependant, l'obtention de régales est un processus long qui exige l'engagement obstiné des abbés successifs. Ainsi, plus d'un siècle après que son prédécesseur ait été qualifié de prince, son successeur sollicitait de nouveaux privilèges. À l'occasion du renouvellement de l'immunité par l'Empereur Louis IV le Bavaois en 1342, l'abbé Conrad III Wernher de Murnhard sollicite un nouveau lot de libéralités dont celle d'exploiter des mines. Parmi le catalogue des droits cités par le diplôme se retrouvent « *tous les droits seigneuriaux ecclésiastiques et laïques, minerais, mines, pays, hommes, châteaux, résidences, villes, marchés, villages, droits de haute et basse justices ainsi que le droit de ban... droit de lever des impôts...* »<sup>206</sup>. L'option d'ouvrir des galeries sur l'étendue des possessions abbatiales figure en bonne position, non seulement car il s'agissait là d'un droit complètement nouveau – contrairement aux suivants – mais également parce qu'il était d'actualité. Les mines des Habsbourg au-dessus de Steinbach étaient en partie en activité et peut-être, dans le même temps, certaines de la Vallée de la Doller. Les besoins monétaires étaient bien entendu croissants tout

---

<sup>204</sup> Privilège de Frédéric II, délivré à l'abbé de Lure depuis Breisach le 16 mars 1218. Edité dans *Monumenta Germaniae Historica, Urkunden Friedrich II*, t.3 (1218-1220), n°436, p.18-19, Hanovre, 2010.

Privilège de Frédéric II à Murbach en septembre 1228. Privilège confirmé le 25 décembre 1228 par Henri VII. Premiers titres par lesquels l'abbé est qualifié de « Princeps ».

<sup>205</sup> Odile Kammerer, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.68-70.

<sup>206</sup> Archives départementales du Haut-Rhin 9G, Titres généraux, Lade 3, n° 19, cité dans Odile Kammerer, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 63.

comme la nécessité pour la principauté abbatiale de financer les outils de son autonomie. Cependant, obtenir ce droit ne signifiait pas commencement effectif de l'exploitation : l'ouverture de celle-ci sur le territoire abbatial à Bitschwiller en 1479. Et encore, ces mines exploitaient des filons ferreux. Les filons de non-ferreux ne furent ouverts dans la Vallée de la Thur que lors de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à Mollau, Moosch et Urbès<sup>207</sup>.

Le droit de tirer mine est attribué à l'abbaye de Lure en 1417 par l'archiduc Sigismond mais elle n'en fit pas usage de suite. Il fallut attendre plus de 40 années pour voir les puits de Plancher-les-Mines ouverts. Les libéralités laissaient grande latitude pour saisir les opportunités. Préalables à l'exploitation des mines, l'obtention des régales permettaient l'exploitation des sols selon les estimations de leur potentielle rentabilité. Certes, les abbayes ne pouvaient exploiter directement ces filons et la connaissance des gisements ne pouvait être mise à profit qu'au moyen de l'intervention d'acteurs extérieurs à même de fournir les moyens financiers, techniques et humains pour l'exploitation. C'est le scénario qui sera mis en œuvre à Plancher-les-Mines à partir de 1458.

Néanmoins, les profits que pouvaient générer les mines n'étaient de loin pas négligés par l'abbé de Lure. S'il confiait leur exploitation à des acteurs compétents, les profits énormes qu'il en attendait allaient bien au-delà de la décime que le duc de Bourgogne tirera, plus tard, des mines du Mont-de-Vannes : l'abbé de Lure engrangeait... le quart des produits de la mine<sup>208</sup> ! Ainsi, la valeur d'une exploitation, telle qu'exprimée dans les comptes bâlois était conséquente. La mine *Lienhartsberg*, la plus productive de celles de Plancher, avait une valeur estimée de 6400 florins en 1478-1479<sup>209</sup>. Les enjeux financiers étaient donc de taille pour le prince-abbé de Lure. Ceci justifiait son opiniâtreté à défendre ses intérêts face au duc de Bourgogne, au-delà des aspects politiques (cf. infra).

Prince en son sol et sous-sol, le prince ecclésiastique agissait comme l'initiateur et l'animateur de l'activité minière, mais aussi l'un des grands bénéficiaires. Le cas de Lure est bien éclairé. Celui de l'abbaye de Masevaux peut s'en rapprocher également. Même si la dignité princière n'honorait pas l'abbaye féminine, la moitié des droits miniers lui revenait, le reste étant capté par la tutelle Habsbourg. Murbach, princière comme Lure, fouillait ses sols pour

---

<sup>207</sup> Jean-Marie Schmitt, *Aux origines de la révolution industrielle en Alsace. Investissements et relations sociales dans la Vallée de Saint-Amarin au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Istra, 1980, p.16-17.

<sup>208</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599.

<sup>209</sup> StaABS, Kartaus Q12.

trouver de précieux métaux. Cette quête, alliée à la précieuse régale de battre monnaie obtenue en 1544, scellait l'union de Lure et Murbach. Mariage d'amour autant que de raison, les deux abbayes s'unissaient sur l'autel de l'argent. L'argent de Plancher était l'un des principaux motifs de ce mariage de raison.

### ***3.4. L'implication bourguignonne dans le développement minier, ou l'Etat interventionniste***

La volonté de Charles le Téméraire de mettre en place un État bourguignon fort a entraîné la mise en œuvre d'une politique étrangère agressive. Les besoins financiers de l'appareil d'État bourguignon sont allés croissants dès son avènement<sup>210</sup>. Sa politique volontariste a rapidement nécessité de trouver de nouvelles sources de financement. Pour se faire, le duché pouvait s'appuyer sur un système administratif structuré à l'efficacité éprouvée. Dans le Comté de Bourgogne, ce nouveau règne ducal eut de multiples conséquences sur l'organisation administrative et la mise en œuvre de politiques visant à valoriser les ressources. Le potentiel minier de ce territoire était l'un des axes principaux de cette politique.

#### *3.3.1. Des officiers au service de l'État bourguignon*

Comme dans les autres bailliages du Comté de Bourgogne, le bailliage d'Amont comprenait une structure administrative et judiciaire qui encadrait les divers aspects touchant à la gestion de cette province bourguignonne. A la tête de l'autorité politique, le bailli Antoine de Ray assurait le gouvernement de cette partie nord du Comté de Bourgogne, rapidement appuyé par Pierre de Hagenbach après le Traité de Saint-Omer<sup>211</sup>. En effet, le bailli des terres autrichiennes engagées en 1469 a collaboré avec son collègue comtois pour les affaires concernant les deux provinces<sup>212</sup>.

L'autorité politique était appuyée par des officiers pour les aspects financiers et judiciaires concernant la gestion des domaines. Le procureur du Bailliage d'Amont, lors de la signature du Traité de Saint-Omer en 1469 et alors que les premières mines comtoises étaient

---

<sup>210</sup> Henri Dubois, *Charles le Téméraire*, Paris, Fayard, 2004, en particulier le chapitre XVIII, « Construire l'Etat » (p.213-226). On consultera également Bertrand Schnerb, *L'État bourguignon*, Paris, Tempus, 2005 et particulièrement le chapitre 16, « Le gouvernement de l'État bourguignon » (p.228-261).

<sup>211</sup> Antoine de Ray (? -1490). Chambellan et conseiller de Charles le Téméraire, bailli d'Amont de 1468 à 1470. Il portait l'épée ducal lors de la translation de la dépouille de Philippe le Bon à son entrée à Dijon le 10 février 1474.

<sup>212</sup> Le bailli bourguignon et Pierre de Hagenbach ont essentiellement collaboré sur la question de l'abbaye de Lure.



mises en œuvre au Mont-de-Vannes, était Jean Poinso. Ce vieux serviteur des ducs de Bourgogne - il était déjà actif en 1435 - était un vrai technicien du droit<sup>213</sup>. Il avait arbitré de nombreuses et délicates affaires tout en apportant sa connaissance fine du droit à régulariser. Ainsi, en 1464, il établit le premier registre de reprises de fiefs et de dénombremens du Bailliage d'Amont à la demande de la Chambre des comptes de Dijon<sup>214</sup>. Lorsque le procureur est saisi dans l'affaire opposant le Duché de Bourgogne à l'abbaye de Lure au sujet des mines de Plancher, c'est à ce fin connaisseur du bailliage et du droit qu'est confiée l'affaire.

Le volet financier de la gestion du Comté de Bourgogne était calqué, géographiquement sur les bailliages<sup>215</sup>. A chaque bailliage était attribuée une trésorerie. Le Bailliage d'Amont, dont le siège était fixé à Vesoul, était financièrement géré par le trésorier de Vesoul qui avait compétence sur l'ensemble du bailliage. Dans les limites de cette entité, deux recettes particulières étaient cependant rattachées directement à la Chambre des comptes de Dijon : les recettes de Fouvent mais surtout, intéressant notre sujet, celle de Faucogney qui se calquait sur les limites de la Terre éponyme. La réforme financière souhaitée par le Téméraire en 1468 avait fait fusionner ces recettes particulières avec la trésorerie de Vesoul, ceci dans le but de rationaliser et de simplifier les offices<sup>216</sup>. Réforme en trompe l'œil puisque les clergies, âprement négociées, se sont substituées dans les aspects fonctionnels et opérationnels, aux receveurs particuliers.

Le trésorier de Vesoul, à l'avènement du Téméraire était également un vieux serviteur de l'État bourguignon. Jean Pillet de Loisy (en Saône-et-Loire selon toute vraisemblance), était au service de la Chambre des comptes dans le bailliage d'Amont depuis l'exercice comptable 1455-1456<sup>217</sup>. Il occupa cette charge sans discontinuer jusqu'en 1476<sup>218</sup>. Comme un certain

---

<sup>213</sup> Archives départementales du Doubs, 1B2663. Il était, en 1435, tabellion général chargé d'aller prendre possession de la garde de la ville et de l'abbaye de Luxeuil. L'enquête qu'il mène avec Jean Pillet en 1471 (cf. infra), semble avoir été l'ultime mission d'envergure de cet officier.

<sup>214</sup> Archives départementales du Doubs, 1B632.

<sup>215</sup> Pierre Gresser, « La réforme financière du domaine comtal en Franche-Comté à l'avènement de Charles le Téméraire », in *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens Pays bourguignons*, 1980 [1981], tome XXXVII, p.7-97.

<sup>216</sup> Pierre Gresser, « La réforme financière (...) », op. cit., p.35-49.

<sup>217</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B1733 (Comptes du trésorier de Vesoul pour l'année fiscale 1455-1456).

<sup>218</sup> Il semblait déjà d'un âge avancé. Henry Fèvre, dans ses comptes de 1473-1474, s'inquiétait de l'âge avancé de Jean Pillet. Si ce dernier venait à mourir, le receveur de Faucogney se retrouverait ainsi « *sans occupation honneste* » (Archives départementales de la Côte d'Or, B4725). Il demandait sa nomination en tant que receveur particulier de Faucogney. C'est une manifestation du caractère éphémère de la réforme voulue par Charles le Téméraire et du retour à l'organisation financière antérieure.

nombre d'officiers, il était également mentionné sous le titre de « conseiller du Duc » et parfois, à sa charge de trésorier était accolé le titre de secrétaire du Duc.



Illustration n°13 Receveur bourguignon<sup>219</sup>

A l'occasion de la prise de possession des terres engagées par le duc d'Autriche, ce serviteur chevronné eut l'occasion de mettre en œuvre toute sa technicité et sa loyauté envers les Valois de Bourgogne. Ces officiers, en premier lieu Jean Poinot et Jean Pillet se sont fortement impliqués dans l'évaluation de ces nouvelles possessions qui, par leur caractère limitrophe avec les circonscriptions dont ils avaient la charge, étaient loin de leur être inconnues<sup>220</sup>. Le voyage qu'ils entreprirent en 1471 montre une certaine aisance de ces officiers dans leurs rapports avec les autorités du Rhin supérieur. Leur connaissance du contexte de ces terres et la possible connaissance de la langue leur permettaient de communiquer. Leur passage à Bâle en 1471 témoigne en outre qu'au-delà des aspects légaux et financiers de leur voyage, leur mission était également diplomatique<sup>221</sup>.

Ces officiers sont des serviteurs fidèles de l'État bourguignon en plus d'être des agents expérimentés sur lesquels le duché peut s'appuyer. Jean Pillet, par exemple, a été en mesure d'assumer le cumul de plusieurs fonctions dont certaines stratégiques pour la valorisation économique des terres ducales. Afin de lever davantage de fonds, la Chambre des comptes a

---

<sup>219</sup> Archives départementales de Côte d'Or, B1635, Comptes de Mathieu Regnault, receveur général du duché de Bourgogne (1426-1427).

<sup>220</sup> Louis Stouff, *Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire, d'après l'information de Poinot et Pillet, commissaires du duc de Bourgogne (1471)*, Paris, Larose, 1904. Cette publication retranscrit le rapport dont l'original est conservé aux Archives départementales de la Côte d'Or sous la cote B1050.

<sup>221</sup> Louis Stouff, *Les possessions bourguignonnes (...)*, op.cit., p.67.

donc rationalisé les offices mais a également mis sur pied une stratégie plus efficace de valorisation des ressources naturelles. Le cas du sel est fort connu et les premières initiatives lancées entre 1469 et 1472 tendent à montrer qu'une pareille politique était souhaitée pour le domaine minier du Duché<sup>222</sup>.

### 3.3.2. *L'acculturation minière bourguignonne*

1469 vit la première initiative ducale pour valoriser le potentiellement riche sous-sol du nord du Comté de Bourgogne. Le 28 mars, les filons du Mont-de-Vannes sont affermés à Guillaume de Bauffremont, prieur et Henri Fèvre, dit « Bourgeois de Montbozon »<sup>223</sup>. Ce personnage n'était pas un investisseur anodin puisqu'alors, il était le clerc de Jean Barresols, receveur de la recette de Faucogney<sup>224</sup>. Il était impliqué dans le fonctionnement de l'appareil administratif du bailliage et possédait une connaissance sûrement très fine des différents potentiels du territoire. Le Mont-de-Vannes relevait alors administrativement de la recette de Faucogney. De même, l'engagement des mines d'Auxelles à Jean Pillet en 1472 relevait-il de la même démarche<sup>225</sup>. Il s'agissait alors d'étendre le champ d'intervention d'un personnel fidèle, rompu à la gestion financière du domaine afin de sécuriser celle de ressources qui s'avéraient stratégiques pour les finances ducales. La persistance avec laquelle le bailli bourguignon s'est attaché à contester les mines voisines de Plancher est une manifestation de cet intérêt.

Le duché de Bourgogne a, par le passé, essayé de développer l'exploitation de tels gisements, sans grand succès. L'expérience tentée en attribuant les mines d'Avallon à Jean de la Huerta en 1449 ne semble pas avoir été couronnée de succès<sup>226</sup>. Ces déconvenues, dans les mines comtoises, démontrent qu'il faut un personnel qualifié et expérimenté est donc requis. Les structures politiques du Comté de Bourgogne, plus uniformes que dans le Rhin supérieur,

---

<sup>222</sup> Henri Dubois, « Sel et finances : une intervention du Téméraire (1469) », in *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge : Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, {en ligne}, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

<sup>223</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B11199.

<sup>224</sup> La famille Barresols, implantée à Vesoul, occupait des offices dans le bailliage d'Amont depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Ils étaient de plus en possession de quelques seigneuries (Geneuvreuille, Mollans). Voir David Bourgeois, « Baressols (Famille) », in Paul Delsalle (dir.), *Dictionnaire historique de la Franche-Comté sous les Habsbourg (1493-1678)*, tome 1 (Les personnages), Besançon, Cêtre Editions, 2022, p.32.

<sup>225</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B11199,

<sup>226</sup> Comme les deux précédentes amodiations, celle consentie à Jean de la Huerta est conservée aux Archives départementales de la Côte d'Or (B11199). Jean de la Huerta (1413-ap.1462), sculpteur d'origine aragonaise, tomba en disgrâce car il ne sut pas honorer l'ensemble des commandes des ducs. Son profil était plus celui d'un aventurier que d'un entrepreneur. Il a été l'auteur d'une intense production statuaire dans le duché et comté de Bourgogne notamment à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. Il est également l'auteur de la majorité des pleurants du tombeau de Jean sans Peur.

permettaient une gestion plus resserrée de ces ressources. Les grueries encadraient déjà l'exploitation du patrimoine sylvicole<sup>227</sup>. Impliquer les officiers en place ne représentait alors, en théorie, qu'une attribution parmi d'autres pour ces individus, tout en garantissant une sécurisation de ces filons pour le compte du duché.

Les comptes de la recette de Faucogney permettent par ailleurs de mettre en évidence l'organisation administrative mise en place pour l'exploitation des filons du Mont-de-Vannes, connus de l'administration ducal sous le nom de « Mines de Melisey ». Les comptes de 1473-1474 illustrent le caractère stratégique de ces mines car un contrôleur y officie au nom de la Chambre des comptes. Jean Thierry percevait un gage pour sa mission qui consistait à s'assurer de la bonne conduite des mines « à cause des droits que le duc de Bourgogne prends es dites mines. »<sup>228</sup>. On sait par ailleurs que ces filons produisaient suffisamment pour que le duc puisse vendre sa part d'argent à des orfèvres dijonnais. Le modèle de contrôle des ressources, si structuré dans l'administration médiévale de la fin du Moyen Âge, s'appliquait donc également à ces ressources nouvellement exploitées.

La structuration de la gestion de ces mines s'établit rapidement. Le compte de 1475-1476, en plus de nous indiquer que Henry Fèvre et Guillaume de Bauffremont étaient alors toujours à la tête des mines qui leur avaient été concédées en 1469, donne de précieuses indications sur la marche du carreau minier<sup>229</sup>. Promu receveur de la recette particulière de Faucogney, Henry Fèvre y est nommé « maitre des mines de Melisey ». Ce titre ne réfère pas tant à une certaine technicité en matière minière ou métallurgique, à l'image des Meister du Rhin supérieur, mais plutôt à la condition de bénéficiaire de la concession. Il semble que la promotion de Henry Fèvre ait amélioré le fonctionnement des mines de Melisey, si l'on en croit l'augmentation des gages et bénéfices durant l'année fiscale 1473-1474. N'oublions pas cependant que l'amélioration des revenus miniers est strictement contrôlée par la Chambre des comptes : les concessionnaires des mines ne disposaient que d'une autonomie fort limitée dans leur gestion. Les concessionnaires de mines ne disposaient donc que d'une autonomie limitée dans la gestion de ces mines. Le contrôle effectué par la Chambre des comptes de Dijon, permet d'abord de vérifier que le choix de concessionnaires issus de son propre système administratif était judicieux et également de garder la haute main sur des ressources stratégiques.

---

<sup>227</sup> Pierre Gresser, *Les grueries du Comté de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2004.

<sup>228</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B4725.

<sup>229</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B4727.

En outre, nous apprenons par ce compte que les mines ont été amodiées à un certain Hans Landol. C'est donc lui qui assure l'exploitation opérationnelle de ces mines. Son nom, de consonnance germanique, semble indiquer qu'une fois de plus, le savoir-faire minier germanique était incontournable pour qui voulait assurer les conditions les plus favorables possibles pour la mise en œuvre de travaux miniers. Hans Landol, ou Landolt, est certainement un bourgeois de Freiburg ultérieurement établi à Tunsel (localité à proximité immédiate de l'abbaye de Sankt Trudpert) qui, en 1480, commerce des marchandises provenant du forgeron Blaise Kraft<sup>230</sup>. Il semblait donc bien être ce spécialiste de métallurgie rencontré au Mont-de-Vannes quelques années plus tôt, désormais installé au sein des exploitations minières du Münstertal.

Par ailleurs, l'engagement et donc la volonté de mettre en exploitation les mines d'Auxelles, en 1472, après l'échec de la tentative de captation de celles de Plancher, peut être aisément perçu comme une démarche active de diffuser le modèle administratif bourguignon dans les terres engagées. Auxelles était alors comprise dans les limites du Comté de Ferrette visité par Jean Pillet l'année précédente<sup>231</sup>. Ces filons étaient contigus de ceux exploités à Plancher et la mise en œuvre rapide des mines du Comté de Ferrette permettait alors de concurrencer l'exploitation des abbés de Lure qui pouvait se poursuivre non sans difficultés<sup>232</sup>. Les intentions bourguignonnes étaient donc bel et bien de décliner au niveau local une politique forte de valorisation des ressources naturelles. Les ressources souterraines entraient dans ce cadre dans un contexte politique fort – la construction de l'État bourguignon – alors même que les besoins de l'Occident en métaux non ferreux ne cessaient de s'accroître. L'engagement des mines d'Auxelles au profit du trésorier de Vesoul entraînait implicitement le contrôle de celles-ci par la Chambre des comptes de Dijon, voire l'extension de tout ou partie des affaires financières des terres engagées à la trésorerie de Vesoul. Jean Pillet connaissait parfaitement les lieux et leurs possibles potentiels. Le but était donc de constituer un embryon de district minier qui, il est permis de le supposer, aurait inclus à terme les gisements de la vallée de la Doller et ceux de Steinbach. Cependant, les efforts bourguignons se sont concentrés dans un

---

<sup>230</sup> Generallandesarchiv Karlsruhe 22 Nr. 103. Le 10 septembre 1487, la veuve de Blaise Kraft fait don d'une rente au monastère d'Oberried à partir de biens acquis de Hans Landolt (Generallandesarchiv Karlsruhe 22 Nr. 295).

<sup>231</sup> Bien qu'ayant visité les possessions engagées, Jean Pillet ne rapporte à aucun moment les potentiels filons qui se trouvaient dans le Rosemont.

<sup>232</sup> Les villages de Plancher-les-Mines et d'Auxelles ne sont séparés que par une ligne de crête.

premier temps, sur des filons vierges et sur ceux de l'abbé de Lure<sup>233</sup>. Dans ce dernier cas, les aspects économiques se mêlaient aux intérêts politiques et géostratégiques.

Néanmoins, l'abandon de la réforme financière à la fin de l'exercice 1473-1474, la disparition de certains cadres de l'administration bourguignonne mais surtout les Guerres de Bourgogne et la mort de Charles le Téméraire ont interrompu ce processus. A partir de 1477 et jusqu'à la fin du premier quart du XVIe siècle, le modèle pré-capitaliste porté par les milieux d'affaire du Rhin supérieur s'impose peu à peu dans toutes les exploitations minières du sud des Vosges.

---

<sup>233</sup> Il est permis de penser que l'activité potentiellement soutenue et certainement déjà lucrative des mines de Plancher a attisé davantage les velléités bourguignonnes de se saisir d'un appareil de production en bon ordre de marche. Les chantiers d'Auxelles, vierges, nécessitaient donc des investissements initiaux qui s'avèrent très coûteux financièrement mais également en termes de savoir-faire et de main d'œuvre. Le personnel requis pour une telle opération devait comprendre à la fois des spécialistes, des techniciens mais également une main d'œuvre nombreuse à même de réaliser des tâches moins techniques.

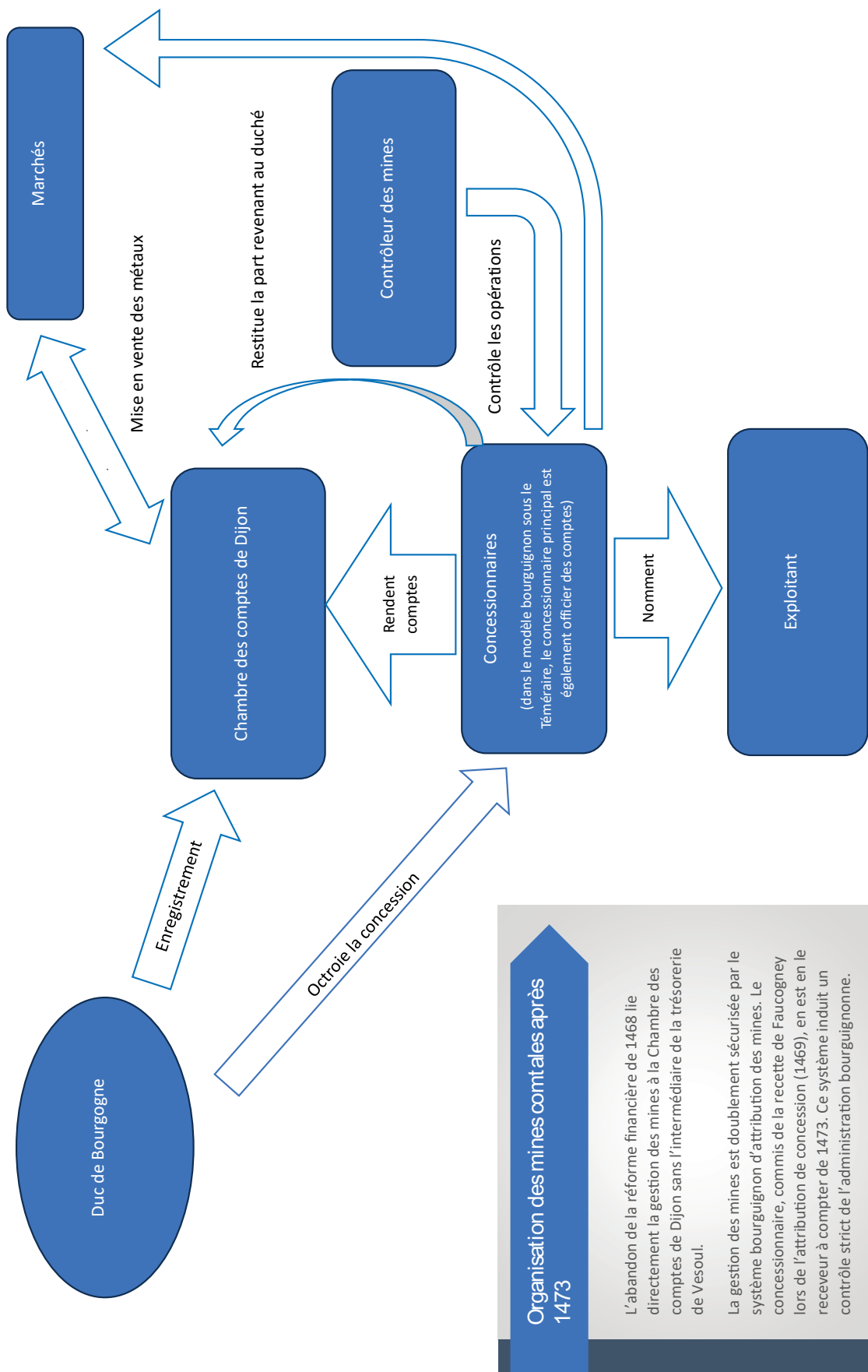


Illustration n°14 Organisation des mines comtales après 1473 (David Bourgeois)

### 3.3.3. Une lutte de haut vol : l'abbaye de Lure contre Pierre de Hagenbach

En 1374, Henri de Rahon-Longwy vend la terre de Faucogney au duc de Bourgogne. Dans cet acte, il est fait mention pour la première fois de filons argentifères dans le sud des Vosges. Parmi les biens énumérés, on retrouve des stanna, filons de plomb argentifère. Les seules mines du domaine ducal dans la région sous-vosgienne restent celles-ci, mentionnées dans un acte de concession en 1469. En un siècle, les sources restent silencieuses à leur sujet, ce qui semble confirmer que l'époque de mise en exploitation de ces filons date bien de la fin des années 1460, à la faveur du *boom* minier provoqué par les mines de Plancher-les-Mines et l'avènement du *Téméraire* dont la politique étrangère nécessitait de fortes recettes. Tout du moins, les mines de la terre de Faucogney n'ont laissé aucune trace archivistique avant cette date, même dans les séries de comptes de la Cour des comptes de Dijon. Il n'en reste pas moins que, lors de la vente de cette terre, ses ressources aient été perçues comme suffisamment importantes ou prometteuses pour être ajoutées à l'acte de vente.

À l'avènement de Charles le Téméraire, on peut considérer que l'exploitation des mines des Vosges du sud en est à ses balbutiements. Les mines de l'abbaye de Lure à Plancher sont exploitées de manière avérée depuis 1458, celles du Mont-de-Vannes le sont en 1469, celles du côté du Rosemont le seront quelques années plus tard. Or, le contrôle de ces ressources prend pour l'administration bourguignonne un caractère stratégique. Il en va de l'autorité et des finances du duc. Il faut donc mettre en œuvre une politique de contrôle de ces ressources. Si les États bourguignons ne pouvaient pas manquer de métaux précieux sous le règne du Téméraire, le suivi rigoureux de leur exploitation constitue un enjeu stratégique.

Les mines d'argent intéressent vivement les ducs de Bourgogne depuis plusieurs décennies. Dès 1449, les mines d'Avallon sont affermées, nous l'avons vu, à Jean de la Huerta par Philippe le Bon et dans les années 1460, des officiers des salines de Salins dépêchent des observateurs dans les mines de Munster en Forêt-Noire afin d'enquêter sur les pratiques du trésorier de Salins Jean de Prétin, ce qui démontre le souhait des Bourguignons d'étendre leurs activités dans les industries extractives. Cette volonté s'accroît à mesure que des gisements sont découverts et il devient important pour l'autorité ducale de prendre le contrôle dans ce domaine économique.



La mise en place d'hommes de confiance et de terrain à la tête des exploitations minières, comme Jean Pillet, témoigne de la volonté de créer un embryon d'administration minière bourguignonne, à l'image de la gestion des espaces forestiers dont les grueries constituaient le rouage essentiel. Même si les sources écrites sont lacunaires, la Chambre des comptes de Dijon a conservé deux contrats de concessions de mines vosgiennes : ceux du Mont-de-Vannes et d'Auxelles. Ces contrats reprennent point par point les droits et devoirs des concessionnaires et du duc tout en délimitant clairement les contours de l'exploitation. Le droit minier n'est certes pas codifié mais cet exemple tend à démontrer que l'administration bourguignonne cherche à établir des éléments de droit minier avec tout ce que sous-entend la mise en place d'institutions de contrôle. Tout en assurant la gestion administrative des mines, un représentant ducal tenait sur place le rôle de relais entre les mines et l'administration centrale. Là encore, les traces archivistiques sont lacunaires mais permettent de dresser les contours du contrôle institutionnel des mines. On peut ainsi relever dans un acte la présence d'un contrôleur des mines à Melisey :

*« Jean Thierry institué contrôleur des mines de Melisey, par lettres du duc à Bruxelles le 4 mars 1473, aux gages qui seront taxés par les gens des comptes à Dijon, droits, profits et émoluments, fit le serment entre les mains des gens desdits comptes. »<sup>234</sup>*

Le cas des mines du Mont-de-Vannes, mais surtout de celles d'Auxelles, est révélateur de la volonté ducale de contrôler les ressources souterraines de son domaine. Si la gestion de ces mines par le biais de l'administration bourguignonne n'est ici pas contestée, il est d'autres cas où cela donne lieu à d'âpres négociations. L'appétit bourguignon pour les gisements miniers était grand !

---

<sup>234</sup> Archives départementales de Côte d'Or, B 1733, Comptes de Jean Pillet (1455-1456).

## *L'"affaire" de Plancher*

Si l'exploitation minière dans le sud des Vosges peut être considérée comme le fruit d'une réflexion planifiée de longue date et de découvertes prometteuses, les visées bourguignonnes ont pu revêtir un caractère plus brutal. Le contrôle de ces richesses allait faire régner une tension particulière dans les pays de l'Entre-deux à l'occasion de la contestation de la propriété des mines de Plancher à l'abbaye de Lure.

Cet épisode de la construction minière trouve son origine dans l'octroi de l'exploitation des gisements de Plancher-les-Mines au consortium bâlois en 1458<sup>235</sup>. La cession des terres relevant du patrimoine de l'archiduc Maximilien au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en 1469 lors du traité de Saint-Omer allait mettre l'exploitation même de ces mines au sein d'un imbroglio judiciaire retentissant. Le duc bourguignon, reprenant à son compte la politique minière de ses prédécesseurs, va contester la pleine propriété de ces mines abbatiales par le biais d'un personnage zélé de son administration locale, le grand bailli Pierre de Hagenbach. Acteur-clé de cette affaire, il souhaitait lui-même tirer profit des mines de Plancher. Étudié par Martial Griveaud, cet épisode prend tout son sens lorsqu'on le met en perspective avec l'histoire des exploitations minières dans le sud des Vosges à pareille époque<sup>236</sup>. Le dossier de ce contentieux très bien documenté a été précieusement conservé dans le fonds de l'abbaye de Lure aux Archives départementales de la Haute-Saône. Martial Griveaud en publie les principales pièces dans son étude.

Le mandement portant sur la saisie des mines de Plancher que Charles le Téméraire adresse le 4 septembre 1470 à ses baillis d'Amont (Antoine de Ray) et de Ferrette (Pierre de Hagenbach) s'appuie sur deux principes, à savoir que l'exploitation des mines relève des régales princières « [...] attendu que lesdites mynes sont des droits de regalle appartenans aux princes des pays et qui ne peuvent estre comprins soubz quelque generallité de juridicion ou pruffiz et emolumens ordinaires [...] »<sup>237</sup> et que la territorialité des mines de Plancher relève du

---

<sup>235</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599 (renouvellement de la concession, 1469).

<sup>236</sup> Martial Griveaud, « Un conflit entre Charles le Téméraire et l'abbé de Lure au sujet des mines d'argent de Plancher-les-Mines (1470-1472) », in *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1932-1933, 1934, p. 143-165.

<sup>237</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599, 4 septembre 1470. Mandement de Charles le Téméraire à Antoine de Ray, bailli d'Amont, et à Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, de prendre possession en son nom

Comté de Ferrette « [...] *les mynes de Planches, estans et gisans sur les extremitez de nos contés de Bourgoigne et dudit Ferrate* [...] »<sup>238</sup>. Ce coup de force provoque une réaction immédiate de l'abbé de Lure qui s'étonne que l'argument du droit régalien lui soit opposé alors que, lui-même prince d'Empire, il dispose de ces droits depuis le privilège de 1417 accordé par l'empereur Sigismond, donc le droit de tirer mine. Pour tenter d'attirer la clémence des gens de l'administration bourguignonne, l'abbé n'hésite pas à minimiser l'importance de ses exploitations :

*« Supplie très humblement [...] que combien que À bon, juste et canonique tiltre lui compete et appartient ladite abbaye ensemble de ses appartenances et appendices quelconques et mesmement certaine place appelée Plancher, au finaige et territoire dudit lieu, en laquelle place ledit suppliant ja pieça par sa tres grande peinne, travail, diligence et a granz fraiz si a trouvé certaine petite myne d'argent, de laquelle ensemble des autres droiz appartenans À sadite eglise, À joy en toute permanence et souveraineté comme faire le peult et doit, et ce tout par la fondation et dotation de sadite eglise, comme par tiltres et enseignemens auctentiques [...] . »*<sup>239</sup>

Le second point d'achoppement concerne la situation géographique des mines de Plancher. Situées à la limite de la principauté abbatiale et du comté de Ferrette, le duc de Bourgogne prétend qu'elles se situent en terres alsaciennes. En effet, les premières exploitations minières semblent se situer sur le massif séparant Plancher et Auxelles, dans le comté alsacien. La situation relève du droit des sous-sols : à qui appartient ce qui se trouve sous terre si ce n'est au souverain, réalité juridique constante au fil de l'histoire quand il s'agit d'exploitation minière ? Or, le prélat comtois se trouve en mesure de prouver l'appartenance de ces mines par des titres et confirmations de propriété et attaque l'attitude bourguignonne en rappelant au duc de Bourgogne son devoir de gardien de l'abbaye, consistant à garantir son intégrité territoriale « [...] *comme gardien de ladite église et abbaye, À cause de vosdits conté de Ferrete et d'Aulxois* [...] »<sup>240</sup>. Au nom de cette avouerie, relevant du comté de Ferrette engagé au duc de Bourgogne par le traité de Saint-Omer, l'abbé Jean Stoer a prêté serment au duc. Il s'étonne donc de voir ses possessions contestées de la sorte tout en soulignant l'attitude de Pierre de Hagenbach, ce

---

des mines de Plancher et de défendre à l'abbaye de Lure de les exploiter en son nom. Cité dans Martial Griveaud, op. cit.

<sup>238</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599, id. note précédente.

<sup>239</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599, sans date (probablement octobre 1470). Requête de l'abbé de Lure à Charles le Téméraire concernant la mainmise de ce dernier sur les mines de Plancher. Cité dans GRIVEAUD (Martial), op. cit.

<sup>240</sup> Id. L'avouerie de l'abbaye de Lure était du ressort des comtes de Ferrette et, in extenso, de l'archiduc, héritier du comté de Ferrette. En bénéficiant de l'engagement du comté de Ferrette, Charles le Téméraire devient avoué de l'abbaye de Lure.

qui fait apparaître l'affaire sous un autre jour. En effet, l'abbé nous apprend, à mots à peine couverts, qu'il a refusé de bailler au remuant bailli sundgauvien les mines de Plancher, ce qui revenait donc à dénoncer le bail établi en faveur du consortium bâlois. La vigueur de la procédure de confiscation des mines menée par Hagenbach était donc sûrement animée autant par le zèle habituel du personnage que par la volonté d'asseoir son autorité « [...] *touteffois messire Pierre de Hacquambac, vostre bailli de Ferrette et d'Aulxois, À l'occasion de ce que ledit suppliant ne lui a voulu baillier certaine part et porcion en ladite myne, si s'est vanté et jacté que d'icelle myne le feroit debouter entierement et que pour ce faire se dit avoir lettres patentes emanees de vous [...]* »<sup>241</sup>. Le bailli de Ferrette mène l'affaire et se passe rapidement de l'aide de son confrère le bailli d'Amont dont l'absence laisse sous-entendre une bienveillante complicité.

L'affaire engagée se dirige vers une impasse. Elle est donc portée devant le parlement de Dijon<sup>242</sup>. Pierre de Hagenbach, par excès de zèle ou par volonté d'en finir hâtivement avec la résistance affichée par l'abbé de Lure, conduit et retient de force le prélat à Ensisheim. Celui-ci, forcé de prêter à nouveau serment pour être libéré, porte réclamation devant le parlement de Bourgogne contre les exactions commises par le bailli de Ferrette et souhaite que la question de la propriété des mines soit à nouveau examinée. Sans totalement désavouer son bailli, mais soucieux de ne pas s'aliéner le prélat luron, Charles le Téméraire ouvre une enquête concernant les prétentions de l'abbaye de Lure sur les mines de Plancher<sup>243</sup>. Elle donne lieu à des investigations poussées, tandis que l'abbé de Lure peut provisionnement profiter des biens des mines à condition d'en rendre compte au trésorier de Vesoul qui n'est autre que Jean Pillet<sup>244</sup>. Ce dernier fait là ses premières armes dans le droit minier avant de prendre lui-même en main les destinées des mines d'Auxelles, dont le contrat d'amodiation semble avoir bénéficié de l'expérience de Plancher en termes de garantie territoriale. L'acte se veut rassurant pour les concessionnaires qui ne se verront pas contester leur droit pour des questions de localisation

---

<sup>241</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H 599, sans date (probablement octobre 1470). Requête de l'abbé de Lure à Charles le Téméraire concernant la mainmise de ce dernier sur les mines de Plancher. Cité dans GRIVEAUD (Martial), op. cit.

<sup>242</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H 599, 17 janvier 1471. Mandement de Charles le Téméraire ordonnant une nouvelle enquête sur les prétentions de l'abbaye de Lure concernant les mines de Plancher et sur les violences commises par Pierre de Hagenbach sur l'abbé Jean Stoer.

<sup>243</sup> Les démêlés de l'abbaye de Lure avec Pierre de Hagenbach auraient pu être préjudiciables pour ce dernier sur lequel planait la menace d'une arrestation, peut-être due à ses exactions, restée sans suite. Werner Paravicini, « Un amour malheureux au XV<sup>e</sup> siècle : Pierre de Hagenbach et la dame de Remiremont », dans *Journal des savants*, 2006, n° 1, pp. 133-134.

<sup>244</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H 599, 27 mars 1472. Arrêt du Conseil d'État du duc de Bourgogne autorisant l'abbé de Lure, par provision et moyennant caution, à prendre possession des mines de Plancher.

politique : « [...] pour que ledit Auxelle soit trouve estre dudit conte de Bourgogne ou de Ferrette, iceulx reteneurs et leurs ayans cause possidront ladite myne sous la condition avant dite [...] »<sup>245</sup>. Sur ce, l'abbé de Lure s'empresse certainement de confirmer l'exploitation des mines de Plancher aux concessionnaires bâlois. Le Grand Conseil de Bruxelles tranche donc en faveur de l'abbé de Lure qui pourra jouir de ses mines moyennant caution sans pour autant statuer quant à la localisation des gisements, entre comté de Ferrette et principauté de Lure. Ce jugement manifeste une volonté d'apaisement dans une affaire où les garants locaux de l'administration bourguignonne ont fait preuve d'excès de zèle et se voient désavoués et accusés d'obstruction. Leurs méthodes ont été jugées « *iniques et déraisonnables* », bien que l'affaire ait été en partie portée par le Parlement de Dijon. C'est un revers sérieux pour Hagenbach dont les méthodes sont déclarées dangereuses. Cependant, l'autorité ducale est réaffirmée ainsi que ses droits régaliens.

Ce revirement de l'appareil administratif bourguignonne n'est sans doute pas étranger aux tentatives de médiation que certains Confédérés entamaient alors que la pression bourguignonne s'accroissait sur les terres engagées et sur les Confédérés et leurs alliés. Le bailli bourguignon s'était rendu impopulaire par ses exactions et par sa volonté d'augmenter certaines taxes afin de rentabiliser au mieux l'engagement de 1469. Les enquêtes de terrain bourguignonnes étaient fort nombreuses. Par ailleurs, la pression diplomatique et militaire exercée sur Mulhouse, centre de gravité qui penchait de plus en plus vers les Confédérés, représentait une menace pour l'équilibre des terres sous domination bourguignonne<sup>246</sup>. La question des impositions et la problématique mulhousienne étaient de sérieuses épines dans le pied du Duché.

Par ailleurs, le Duché nourrissait à l'égard de Jean Stoer une rancune sans aucun doute tenace. En effet, son élection contestée à la tête de l'abbaye de Lure avait été confirmée aux dépens du champion bourguignon, Jean Bonnet. De plus, cet homme originaire d'une vieille famille de ministériaux de Murbach faisait davantage pencher la principauté de Lure vers les Habsbourg que vers les Valois de Bourgogne. L'occasion de lui contester les mines de Plancher au nom de l'avouerie héritée des comtes de Ferrette était alors parfaite.

---

<sup>245</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B 11199.

<sup>246</sup> Odile Kammerer, „L'enjeu mulhousien pour Charles le Téméraire », in Paul Delsalle, Gilles Docquier, Alain Marchandise, Bertrand Schnerb (ed.), *Pour la singulière affection qu'avons à luy. Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, Turnhout, Brepols, Série *Burgundica*, 2017, p.263-273.

Mais c'était sans compter une intervention inattendue qui met en évidence la force des réseaux économiques et politiques du prélat luron. Le concessionnaire de ses mines, Wernlin Friedigman, décédé depuis quelques mois, avait, au cours de sa carrière, établi des liens avec la compagnie von Diesbach. Il semble que la mort du marchand bâlois n'ait pas mis à mal l'intérêt que la famille bernoise pouvait porter aux intérêts de son ancien associé. Le 17 août 1472, Nicolas de Diesbach, à la tête du canton de Berne, informait ses alliés de Soleure et de Schwytz qu'une délégation de sa ville allait se rendre à Bâle pour négocier entre Pierre de Hagenbach d'une part et les seigneurs de Hallwyl et l'abbé de Lure d'autre part<sup>247</sup>. On sait que Nicolas von Diesbach s'était porté en intermédiaire à quelques reprises mais sa négociation était jusque-là inconnue et ce qu'il en ressortit ne nous ai pas parvenu. Néanmoins, l'inflexion de l'administration bourguignonne suivit cette entrevue, ce qui permit un statu quo qui ne semble pas avoir entravé l'exploitation minière de Plancher. Les comptes des exploitants bâlois aux lendemains des Guerres de Bourgogne indique que les chantiers engagés étaient d'une certaine ampleur. Quatre exploitations étaient ouvertes en 1477, autant que dans la vallée de la Doller dont les travaux étaient pourtant antérieurs.

Par ailleurs, il semblerait que certaines menaces pesaient sur Pierre de Hagenbach. Ces actions dans le Rhin supérieur étaient-elles mal perçues ou risquaient-elles de rendre impopulaire outre mesure la présence bourguignonne ? Toujours est-il que la correspondance qu'il entretenait avec sa maîtresse laisse supposer qu'il ait pu rencontrer certaines difficultés.

Le maintien d'un équilibre, certes fragile, entre l'abbaye de Lure et l'administration bourguignonne au sujet des mines de Plancher montre l'importance des réseaux dans le Rhin supérieur. Il montre également que les réseaux des affaires dans l'espace helvétique et ses marges ne cessaient de monter en puissance et qu'ils gagnaient en efficacité. Nicolas von Diesbach, en particulier, a certainement su se montrer persuasif dans cette affaire. Il ne tardera pas à déclarer ouvertement son opposition au camp bourguignon en comptant parmi les leaders de l'opposition militaire qui mènera à la perte du Téméraire devant les murs de Nancy et avant cela sur les champs de bataille de Héricourt, Grandson ou encore Morat. L'épisode luron constituait donc bien l'un des nombreux casus-belli menant aux Guerres de Bourgogne.

---

<sup>247</sup> Staatsarchiv Bern, A III 3, Seite 980 (Original von FA von Hallwyl, Abschriften, 1472.08.17).

### 3.3.4. Conséquences de l'échec bourguignon à Plancher

Au-delà des considérations économiques, régaliennes ou territoriales, cette affaire a une portée plus globale et soulève la question de l'influence des Confédérés suisses qui, pour le duc, apparaissent comme une menace sérieuse dans la région, sur le plan politique et militaire, mais également sur le terrain économique.

La mise à mal de l'influence suisse dans les zones où le duc de Bourgogne tentait d'étendre son hégémonie est un objectif affiché par Charles le Téméraire qui oppose à l'abbé de Lure, nous l'avons vu, son plus fidèle serviteur, le bailli de Haute-Alsace, Pierre de Hagenbach, farouche opposant à toute expansion des pouvoirs urbains et qui voyait dans la montée en puissance des Suisses une réelle menace. En effet, l'implication d'entrepreneurs suisses à Plancher-les-Mines ne pouvait qu'inciter encore plus Hagenbach à imposer la saisie de ces mines. Le contrôle des mines ne pouvait aller que dans le sens d'un affaiblissement de l'opposition au pouvoir ducal en Haute-Alsace. Il portait par ailleurs directement atteinte aux intérêts économiques des Bâlois, dont l'influence s'étend à l'ensemble du Sundgau. C'est une tentative avortée de la part du bailli puisque le parlement bourguignon rend un jugement sous forme de statu quo, favorable à l'abbé de Lure. Les entrepreneurs suisses peuvent donc poursuivre l'exploitation minière. C'est une défaite pour le bailli qui en annonce d'autres pour le duc de Bourgogne. Le rachat de l'engagement des terres de Haute-Alsace en 1474 s'effectue, en bonne part, grâce à des capitaux suisses. Ces mêmes Suisses sont à l'origine de cinglants revers pour le Téméraire : les défaites d'Héricourt en 1474, de Grandson et Morat en 1476 qui annoncent la fin du rêve d'un État bourguignon fort. Le délitement de cet État verra l'arrivée massive des capitaux suisses dans les mines vosgiennes. À Plancher, pléthore de Bâlois reprennent l'exploitation des mines à la suite du consortium initial, dès les années 1477-1478<sup>248</sup>.

L'affaire de Plancher était aussi, pour le duché, l'occasion de stabiliser, de son point de vue, la situation de l'abbaye de Lure, dont la fidélité à la Bourgogne était loin d'être acquise. Cette petite principauté au temporel morcelé, peu favorable à une hégémonie bourguignonne qui lui était préjudiciable – l'abbaye était principauté d'Empire – pouvait constituer un véritable talon d'Achille dans le contrôle de la Porte d'Alsace, nid fécond pour toute opposition à cet État

---

<sup>248</sup> Staatsarchiv Basel, Kartaus Q 12. BREYVOGEL (Bernd), *ibid.*

bourguignon en pleine croissance<sup>249</sup>. Par cet épisode, le duc aurait tenu sa revanche après l'échec bourguignon lors de la nomination du successeur de l'abbé Claude de Rye en 1458. Le parti bourguignon – appuyé par le pape et le roi de France – avait en vain tenté d'imposer son champion, Jean Bonnet, aux dépens de l'abbé Jean Stoer, favori du parti alsacien et autrichien<sup>250</sup>. C'est ce dernier qui revêt la mitre abbatiale. La contestation des mines est l'occasion rêvée de le mettre au pas. En cela, le duc de Bourgogne s'est acheté une victoire très partielle et une paix temporaire.

Cette affaire apporte un éclairage tout à fait exceptionnel sur les enjeux que représente l'exploitation des ressources métallifères au Moyen Âge. Dans le cas présent, en analysant la chronologie des événements et la disposition géographique des gisements, il est possible de tirer la conclusion que la tentative de mettre la main sur les mines de Plancher n'avait rien d'une action sporadique. La politique bourguignonne en matière d'exploitation minière avait pour dessein de jeter les bases d'un véritable district minier à l'échelle du sud des Vosges, à cheval entre Alsace et Comté de Bourgogne.

### **Le rêve effleuré de la création d'un vaste district minier**

Parallèlement à la contestation des mines luronnes, les autorités bourguignonnes tentent de mettre en place un véritable ensemble minier homogène, qui va de la vallée de l'Ognon à Steinbach en organisant l'exploitation des mines situées sur les terres comtales (mines du Mont-de-Vannes en Haute-Saône actuelle) ou sur les terres engagées (Auxelles, dans le Territoire-de-Belfort)<sup>251</sup>. L'espace compris dans ce « district minier » en construction regroupe un nombre conséquent de gisements alors en exploitation, dont les mines de Plancher auraient été un axe central, sinon le joyau, au vu de l'état d'avancement des travaux. Avec la concession des mines du Mont-de-Vannes en 1469 et celles d'Auxelles en 1472, ces deux sites se trouvent sous totale

---

<sup>249</sup> L'importance stratégique de la principauté de Lure est démontrée à de nombreuses reprises. Parmi celles-ci, les incursions françaises et le siège de Vesoul par les Français poussent les villes alsaciennes à maintenir une garnison permanente à Lure de 1478 à 1480. Lure, sur les voies de communication, est aux avants-postes, soit de l'Alsace, soit de la Bourgogne. Voir BISCHOFF (Georges), *Gouvernés et gouvernants en Haute-Alsace à l'époque autrichienne*, Strasbourg, 1982, pp. 82-83.

<sup>250</sup> La famille Stoer, citée du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, gravite dans l'entourage de l'abbaye de Murbach et des ducs d'Autriche. Voir BISCHOFF (Georges), « Une famille noble de Haute-Alsace à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes : les Stoer de Stoerenbourg », dans *Annuaire de la Société d'Histoire des Régions de Thann-Guebwiller*, XV, 1983-1984, pp. 9-22.

<sup>251</sup> Les mines du Mont-de-Vannes font partie du Comté de Bourgogne depuis 1374. La terre de Masevaux, le Rosemont (comprenant Auxelles, rattaché au comté de Ferrette) sont compris dans l'engagement du traité de Saint-Omer, de même que Steinbach et aliis pertinenciis, voir STOUFF (Louis), *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469*, Paris, 1901, p. 100.



domination bourguignonne, avec à leur tête des personnages issus de l'appareil administratif ducal, comme nous l'avons vu précédemment<sup>252</sup>. Il est donc fortement probable que l'un des desseins de l'administration bourguignonne ait été de constituer un véritable district minier à l'échelle du sud des Vosges, au sein même de l'espace sous domination bourguignonne : le Mont-de-Vannes étant compris dans l'espace patrimonial bourguignon – la Terre de Faucogney –, les mines du Rosemont placées sous le contrôle d'entrepreneurs efficaces et loyaux, les mines de Masevaux soumises au pouvoir souverain depuis 1387 et celles de Steinbach au cœur des possessions patrimoniales habsbourgeoises engagées ; le tout constituait un ensemble homogène au potentiel économique intéressant dont l'administration minière bourguignonne balbutiante aurait réglé l'exploitation à la manière d'un chef d'orchestre, comme elle a su le faire pour l'exploitation des ressources forestières ou encore en s'impliquant fortement dans les salines de Salins<sup>253</sup>. Cependant, malgré des mesures coercitives, la tentative de constitution d'un district minier s'est heurtée à la résistance luronne – même si les concessions obtenues auraient permis la poursuite de la politique minière bourguignonne – et surtout au désengagement des terres alsaciennes en 1474. Le rêve d'un vaste district minier s'envole donc et la fin de l'influence du Téméraire dans le Rhin supérieur annonce le regain de vitalité des intérêts suisses dans les exploitations minières du sud des Vosges.

Quel bilan tirer de cette ébauche de politique minière ? Les ambitions étaient à la hauteur de la séduisante opportunité de mettre la main sur une ressource inespérée. Après le succès en demi-teinte de l'exploitation des mines d'argent en Bourgogne ducale et malgré la concurrence des mines lyonnaises et alpines au sud, vosgiennes et allemandes à l'est, le contrôle et la mise en ordre de l'exploitation des mines du sud des Vosges auraient permis aux Bourguignons de réduire leur dépendance métallique tout en s'assurant quelques revenus prometteurs. C'était aussi tenter de se faire une place dans le marché de l'argent entre les Allemands et les Bohémiens. De plus, s'assurer le contrôle des mines signifiait l'assurance de les soustraire à certains. Voir les intérêts suisses s'éloigner des Vosges n'aurait certes pas déplu au Téméraire...

Cet épisode minier bourguignon entre Alsace et Bourgogne aura été plus qu'un moment de l'Histoire. Brièvement, on a assisté à la naissance d'une administration qui se serait montrée efficace comme l'était généralement l'administration bourguignonne si elle avait eu le temps

---

<sup>252</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B 11199. Voir également Philippe Braunstein, *Mines et métallurgie (...)*, op. cit.

<sup>253</sup> Henri DUBOIS, « Sel et argent, une intervention du Téméraire (1469) », dans *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 377-386.

que ses ambitions exigeaient. On a vu que les bases d'un district minier ont été lancées durant ces quelques années et que, maniant aussi bien le bâton que pratiquant une politique de détente lorsque cela s'avérait nécessaire, les hommes du duc de Bourgogne pouvaient espérer réaliser l'unité territoriale et administrative de ce terroir minier. Ce rêve minier n'aura pourtant pas duré et n'aura été qu'une parenthèse, aussi marquante soit-elle. La fin du Téméraire et des ambitions territoriales bourguignonnes marquent le début d'une nouvelle ère pour les mines entre Steinbach et le Mont-de-Vannes : Jean Pillet disparaît du monde de l'extraction minière dès que les contraintes du traité de Saint-Omer ont été levées par l'archiduc, laissant la place à des capitalistes suisses qui s'y installent durablement ; les mines de Plancher sont plus que jamais au cœur des préoccupations bâloises tout comme celles de Masevaux dont l'exploitation est âprement disputée aux Strasbourgeois dans les années 1490; les mines du Mont-de-Vannes vivent et celles de Steinbach sont affermées à des Tyroliens. Pour un temps encore, cet espace est creusé de mines sans véritable organisation ni juridiction. Mais c'est déjà là un autre chapitre de l'histoire de ces mines...

### ***3.5. Les guerres de Bourgogne, la fin d'une époque***

#### *3.5.1. Le dangereux jeu bourguignon*

Le sud des Vosges a vu le développement de l'exploitation minière prendre un tournant décisif en 1458, lorsque l'abbé de Lure octroie la concession de ses mines de Plancher au consortium bâlois. Il s'agit de l'une des premières opérations minières documentées de la sorte. C'est également la première fois que l'on voit, dans cette région, l'implication d'hommes d'affaires dans ce secteur d'activités. Or, les Bourguignons vont tenter de mettre un coup d'arrêt à cette entreprise au cours des guerres de Bourgogne<sup>254</sup>.

---

<sup>254</sup> David Bourgeois, « Les mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, n°102, 2017, p.60-70.

Si la phase active des guerres de Bourgogne s'étend de 1474 à 1477, les prémices de ce conflit dans le Rhin supérieur et ses marges se ressentent dès 1468 quand l'archiduc Sigismond, en quête de fonds d'une part et, d'autre part, afin de contrer l'influence des Confédérés suisses, recherche un allié et songe à engager ces terres de Haute-Alsace et du Brisgau. Après l'échec de la piste menant à Louis XI, il se tourne vers le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, un des princes les plus riches de son temps ambitionnant d'établir un véritable État bourguignon. L'engagement est acté en 1469 (Traité de Saint-Omer) et, dès lors, les autorités ducales font régner un climat de rigueur dans la région tout en diligentant des enquêtes pour évaluer l'intérêt économique et militaire de leurs nouvelles possessions<sup>255</sup>. Si, en 1474, l'affrontement entre le duc de Bourgogne et ses adversaires est ouvertement et irrémédiablement enclenché, il règne depuis cinq ans un climat réellement conflictuel de part et d'autre du Rhin jusqu'aux pentes des Vosges. La tournure des événements lors des Guerres de Bourgogne est, nous l'avons vu, largement favorable aux Confédérés et à leurs alliés, avec les défaites bourguignonnes d'Héricourt (13 novembre 1474), Grandson (2 mars 1476), Morat (22 juin 1476) et Nancy (5 janvier 1477). En effet, le butin véritablement incroyable pris sur l'ennemi bourguignon va contribuer à l'enrichissement des belligérants. Bâle, qui écoulera une part conséquente du butin, trouve dans celle-ci une des bases propices à la constitution de son système bancaire.

Aussi, est-il possible d'analyser les conséquences des guerres de Bourgogne sur l'exploitation minière dans le sud du massif vosgien et, plus généralement, dans le sud du Rhin supérieur. Bien que pouvant être perçu comme un coup d'arrêt à une exploitation croissante des minerais polymétalliques, ce conflit n'a-t-il pas eu pour effet de conforter les primo-exploitants de certains de ces gisements en plus d'avoir permis de dynamiser les différentes exploitations ? Par ailleurs, l'analyse des exploitants des principaux puits, avant et après les Guerres de Bourgogne, indique que ces individus étaient issus de la bourgeoisie urbaine et marchande des villes du Rhin supérieur. Est-il possible de déterminer l'impact de ces marchands dans le processus de création d'une forme de primo-capitalisme qui s'épanouira dans les siècles suivants (capitalisme rhénan) ? L'exploitation des mines du Rhin supérieur par ces individus a-t-elle conforté l'impact économique de ces élites urbaines ?

---

<sup>255</sup> Voir Louis Stoff, *Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire, d'après l'information de Jean Poinsot et de Jean Pillet, commissaires du duc de Bourgogne (1471)*, Paris : Larose, 1904. Du même : *La Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, par maître Mongin Contault, maître des comptes à Dijon (1473). Bergheim, Brisach, Ensisheim, Hauenstein et la Forêt Noire, Landser, Laufenbourg, Ortemberg, etc.*, Paris : Larose, 1902.

### *3.5.2. La fin des guerres de Bourgogne, début d'une hégémonie minière bâloise ?*

La fin du duc de Bourgogne, et du rêve de l'État qu'il tentait de mettre sur pied, a laissé place à une phase d'accalmie politique et économique dans le Rhin supérieur pour une période de deux décennies. Les affaires des secteurs financiers et marchands bâlois ont pu reprendre après cet épisode aux termes duquel les cantons suisses et leurs alliés ont largement conforté leur influence politique et économique. En effet, les archives des familles bâloises impliquées dans l'exploitation minière des massifs du Rhin supérieur traduisent une réelle extension de leurs champs d'action dans les années qui suivirent les guerres de Bourgogne. Ainsi, à partir de 1477, un nombre croissant de familles épaula et succéda aux concessionnaires initiaux de Plancher tout en diversifiant leurs exploitations. La tenue de documents traduisant une telle activité à partir de cette année peut certes être le fruit du hasard mais, plus sûrement, une conséquence de la fin des guerres de Bourgogne.

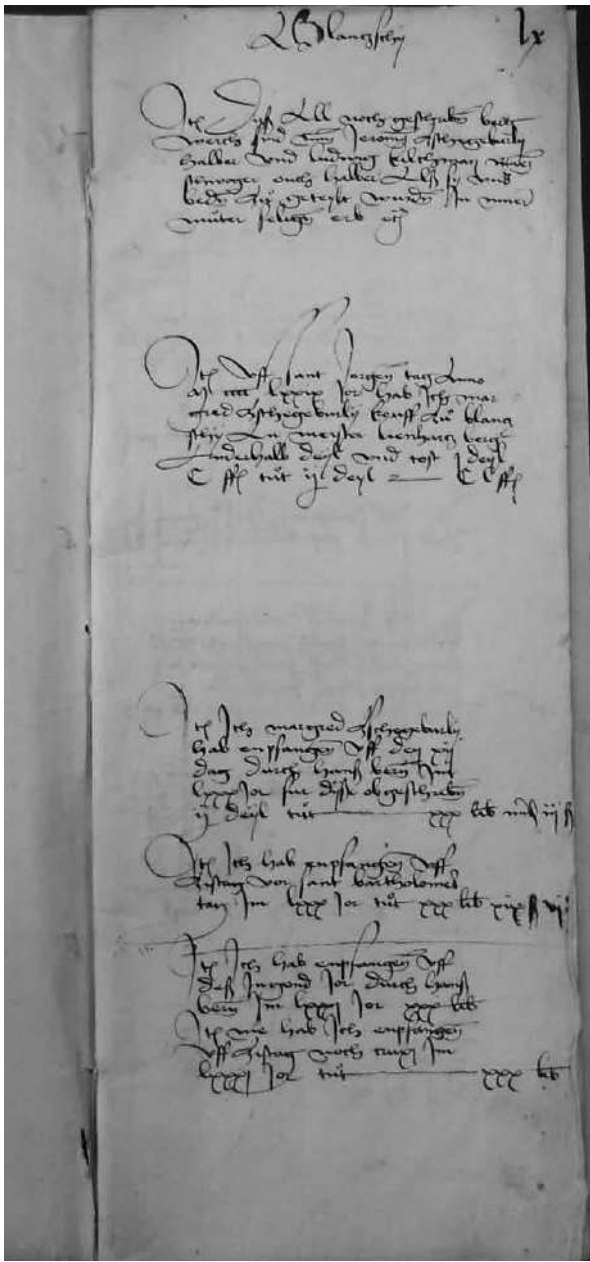


Illustration n°15 Carnet de comptes de comptes de la famille Zscheckenbürlin pour les mines de Plancher (1489). StaABS, Kartaus Q12

Parmi ces familles bâloises, la plus impliquée est la famille des Zscheckenbürlin. Installée à Bâle depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui est particulièrement active dans le commerce des épices. Cependant, le secteur minier lui est familier car Hans Zscheckenbürlin « le Vieux » détient des parts de mines en Forêt-Noire<sup>256</sup>. Il meurt en 1477, au moment même où l'activité de la famille dans les mines de Plancher et dans celles de la Vallée de Masevaux sont clairement documentées<sup>257</sup>. Cette famille a donc cherché à étendre un secteur d'activités dans lequel elle était déjà présente et y trouvait une source de revenus conséquente. Les alliances matrimoniales mises en œuvre traduisent également une stratégie visant à préserver les actifs familiaux car l'essentiel des mariages se conclut avec des familles liées par des intérêts économiques communs. C'est notamment le cas de Ludwig Kilchmann, fortement impliqué dans les mines vosgiennes et gendre de Hans « le Vieux » ou encore d'Ulrich Meltinger<sup>258</sup>. De plus, il apparaît que la stratégie minière des familles bâloises est au centre de leurs préoccupations patrimoniales. Ainsi, lorsqu'en 1487, Hieronymus Zscheckenbürlin entre au couvent de la Chartreuse de Bâle, il cède ses parts des mines de Masevaux, Plancher et Todtnau (Forêt-Noire) à ses deux frères aînés, comme nous l'avons vu<sup>259</sup>.

---

<sup>256</sup> Stefan Hess, « Hans Zscheckenbürlin », in *Dictionnaire historique de la Suisse* [en ligne] : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019307/2013-08-06/>

<sup>257</sup> Les documents de la famille Zscheckenbürlin sont conservés aux Archives de Bâle, essentiellement dans le fonds de la Chartreuse de Bâle dans laquelle s'est engagé, en 1487, Hieronymus Zscheckenbürlin, dernier représentant mâle de cette famille qui, à la fin du <sup>XV</sup><sup>e</sup> siècle, était l'une des plus fortunées de la ville.

<sup>258</sup> Matthias Steinbrink, *Ulrich Meltinger. Ein Basler Kaufmann am Ende des 15. Jahrhunderts*. Stuttgart: Steiner Verlag, 2007. Gabriela Signori, *Das Schuldbuch Des Basler Kaufmanns Ludwig Kilchmann (Gestorben 1518)*. Stuttgart: Steiner Verlag, 2017).

<sup>259</sup> Staatsarchiv Basel-Stadt, Karthauser, Urk. Nr 360.



Illustrations n°16 a et b : Dyptiques représentant Hieronymus Zscheckenbürlin, possesseur de parts de mines dans les Vosges en -Forêt-Noire, à son entrée à la Chartreuse de Bâle en 1487 (haut) et peu avant sa mort, en 1532 (bas)<sup>260</sup>



Le sens des affaires des marchands bâlois est manifeste et il apparaît clairement que ceux-ci font fructifier leurs investissements miniers. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la *Meltinger-Zscheckenbürlin Gesellschaft*, autrement connue sous le nom de « die grosse

<sup>260</sup> Illustration 27: Kunstmuseum Basel, Inv.33. Illustration 28: Historisches Museum Basel, Inv.1882/72.

*Handelsgesellschaft* » [La Grande Compagnie] et active de 1481 à 1499, est présente aussi bien dans le commerce du textile, des épices que dans celui des métaux<sup>261</sup>. Les investissements miniers sont alors une activité de niche

Le bref retour à la paix dans cette région voit alors une nouvelle concurrence – économique – se mettre en place entre deux alliés politiques : Bâle et Strasbourg. En cette fin du XV<sup>e</sup> siècle, les secteurs économiques de ces deux villes rhénanes se livrent une concurrence pour le contrôle de ces mines déjà ouvertes dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. À l’instar des archives bâloises, celles de Strasbourg conservent la mémoire des actionnaires investis dans cette exploitation. Aux actionnaires bâlois présents dans les mines dites *Ottliengrube* au tournant des années 1470 et 1480 répondent ceux, strasbourgeois, investis dans la mine de Saint-Wolfgang en 1492<sup>262</sup>.

La reprise des activités économiques dans le Rhin supérieur, après le bruit bourguignon, a rendu plus urgent un besoin déjà vivace depuis le XIV<sup>e</sup> siècle dans l’ensemble de l’Occident médiéval : le besoin de métaux précieux indispensables pour faire face à la demande monétaire de plus en plus pressante, conséquence à la fois d’une transformation de l’activité économique et de la monétarisation accrue de l’économie<sup>263</sup>. L’importance sans cesse croissante des villes dans cette partie de l’Occident médiéval (importance aussi bien politique qu’économique) donne lieu à une concurrence acharnée. Dans le sud de l’Alsace actuelle, Bâle, déjà prédominante, cherche à asseoir sa situation de domination économique face aux incursions strasbourgeoises. Le Sundgau – sud de l’Alsace – tend à devenir l’arrière-pays que Bâle cherche à conserver et à étendre. La fin des Guerres de Bourgogne est donc le moment où Bâle tente de construire son hégémonie minière dans le Rhin supérieur. Hégémonie guère contestée que par Strasbourg mais surtout hégémonie complexe. Complexe, car elle devient le fait, à la fin des années 1470, d’une petite nébuleuse familiale et relationnelle qui va influencer le commerce bâlois des métaux. L’hégémonie minière bâloise se joue davantage dans les travées des maisons de commerce que dans les salles du Conseil de la Ville.

---

<sup>261</sup> Johannes Apelbaum, *Basler Handelsgesellschaften im fünfzehnten Jahrhundert mit besonderer Berücksichtigung ihrer Formen*, Berne, Stimpfli & C<sup>ie</sup>, 1915, p. 43-47 Jean-Jacques Hémardinquer, « Capitalisme bâlois et histoire bancaire », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 13/3 (1958), p. 564-572.

<sup>262</sup> Archives municipales de Strasbourg, III 16/9.

<sup>263</sup> Joseph Alois Schumpeter, *Histoire de l’analyse économique. I L’âge des fondateurs*. Paris : Gallimard (Tel), 2004, p.141-152.



### 3.5.3. *Les mines d'argent et Bâle, une image du capitalisme rhénan naissant ?*

Le développement de ces familles, en particulier à Bâle, est un indicateur du développement d'un premier capitalisme rhénan. En effet, déjà vigoureux avant les guerres de Bourgogne, le commerce dans le Rhin supérieur profite largement de la paix retrouvée pour se développer, jetant les bases d'un modèle économique dont le succès ne se démentira pas au cours des siècles suivants. L'exploitation minière de ces premiers capitalistes rhénans est à replacer dans le contexte de leurs activités. Loin d'être le cœur d'un commerce établi, elle était une des composantes d'une activité incroyablement foisonnante. Ces hommes (et ses femmes) étaient investis dans pléthore d'activités marchandes et proto-industrielles (le papier et donc l'imprimerie en sont un exemple éloquent) et il est indéniable que ces individus savaient se tenir à l'écoute des marchés. La fin des guerres de Bourgogne a permis d'asseoir, dans la partie méridionale du Rhin supérieur, une hégémonie économique certaine. Le Sundgau, correspondant au sud du Haut-Rhin actuel, le sud du pays de Bade, sont désormais, plus que jamais, l'arrière-pays de Bâle. L'exemple le plus éloquent concerne les relations économiques entretenues avec la ville de Mulhouse, de laquelle Bâle se rapproche considérablement par un traité d'alliance en 1506. De plus, entretenant de bonnes relations avec le pouvoir habsbourgeois, débarrassé définitivement de la menace bourguignonne (mais celle, française, guette), Bâle et ses marchands parviennent à faire de bonnes affaires avec celui-ci. Les ateliers monétaires des villes sous contrôle impérial, tel Thann, s'approvisionnent en métaux précieux auprès des mines de Plancher et de Masevaux dans des proportions non négligeables<sup>264</sup>. La paix retrouvée, les affaires vont donc bon train.

L'œuvre des acteurs économiques bâlois dans les mines du Rhin supérieur, particulièrement dans les Vosges, dessine les contours du capitalisme rhénan. Elle en comporte des aspects essentiels, à commencer par les capacités financières des élites urbaines, comme nous l'avons évoqué plus haut. De plus, la limitation des conflits du travail et des interventions directes de l'État dans la vie des entreprises a été au cœur des préoccupations de ces entreprises. Le modèle des villes corporatives comme Bâle et les premiers règlements miniers encadrent les activités extractives. Le règlement minier de Plancher de 1484 est l'un des plus aboutis dans le Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge. Ce règlement délimitait également les cadres sociaux

---

<sup>264</sup> Archives municipales de Thann, CC32.

des mineurs<sup>265</sup>. Enfin, la stabilité monétaire de la région profitait au commerce bâlois. Sous son égide, des accords monétaires entre différentes villes du Rhin supérieur ont permis d'asseoir l'influence de la monnaie bâloise (accords du Rappen, alliances dès 1387 et 1425) sur le long terme<sup>266</sup>. Des éléments forts du capitalisme trouvent donc leur origine en cette fin de Moyen Âge, incarnés par des élites urbaines mues par un esprit d'entreprise certain et disposant d'une puissance financière avérée<sup>267</sup>.

La fin des guerres de Bourgogne marque donc un tournant dans l'histoire économique du Rhin supérieur et l'exploitation des mines polymétalliques par les marchands bâlois en est l'illustration parfaite. Au regard des sources qui, malgré des lacunes, parviennent à illustrer l'activité de ces capitalistes rhénans, un équilibre nouveau règne permettant à Bâle de faire des affaires au sein des territoires contrôlés par les Habsbourg, dans la droite ligne de la Paix perpétuelle de 1474 signée par Sigismond et les VIII Confédérés. Ceci n'était en aucun cas possible sous la domination bourguignonne qui s'est évertuée à établir un contrôle resserré des ressources. Les mines vosgiennes connaissent après 1477 une formidable activité croissante, qui ne se dément pas au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, qui voit les puits médiévaux sans cesse exploités et de nombreux autres ouverts comme dans le Rosemont. Ici encore, les capitaux bâlois sont extrêmement présents. L'implication de ces élites urbaines dans les mines illustre parfaitement l'émergence de ce capitalisme médiéval dont le développement ne se démentira pas les siècles suivants. Ce véritable esprit d'entreprise est, malgré tout, critiqué à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle. Sébastien Brant, dans *la Nef des Fous*, éditée à Bâle, n'hésite pas à railler ces fortunés pour qui ne compte que l'accumulation de biens. Ce climat culturel annonce les tensions de la guerre des Paysans qui, en 1525, met sérieusement à mal les exploitations minières du sud des Vosges. Malgré tout, elles s'en relèveront et c'est un autre conflit, la guerre de Trente Ans, qui donnera un sérieux coup de frein à ces entreprises minières. Après les traités de Westphalie, ces mines verront la fuite des capitaux suisses.

---

<sup>265</sup> Archives départementales du Haut-Rhin 9G Comptes 66. Transcrits dans Jean Hennequin, Alain Guillaume, « Deux règlements pour les mines de Plancher », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, n°29, 2010, p.49-64. Voir également David Bourgeois, « L'intervention juridique et administrative du pouvoir dans les mines polymétalliques du sud des Vosges à la fin du Moyen Âge », in *Interventions, Journées doctorales des Humanités, Université de Haute-Alsace*, 2018, p. 115-124. [En ligne] : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1684/files/2019/02/Kuramayeva-Battiston-Interventions-JDH2018.pdf>.

<sup>266</sup> Tom Scott, *Regional Identity and economic change. Upper Rhine 1450-1600*, Oxford, 1997.

<sup>267</sup> David Bourgeois, « Le marchand bâlois, ses mines et ses réseaux ou l'émergence du capitalisme rhénan au XV<sup>e</sup> siècle », in *Revue du Rhin supérieur*, n°1, 2019, p. 175-193.

**Troisième partie. Qu'est-ce qu'une mine dans le massif sous-vosgien à la fin du Moyen Âge ?**

L'une des conséquences fréquentes de l'exploitation minière est la migration de main d'œuvre qualifiée. L'exploitation des filons requérant la mise en œuvre de savoir-faire particuliers, le recours à des mineurs d'origines géographiques variées a été fréquent au fil de l'histoire. Il faut également envisager que ces migrations entraînaient non seulement les déplacements des mineurs mais aussi ceux de leurs familles dans les cas où les emplois pourvus pouvaient conduire à des implantations plus ou moins longues, si ce n'est définitives<sup>268</sup>.

Le front méridional des Vosges, dès la fin du Moyen Âge, a été le théâtre d'une intense migration minière. De Steinbach (Haut-Rhin) jusqu'au Mont-de-Vannes (Haute-Saône), du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, les équilibres démographiques y ont profondément été modifiés. Un des indicateurs de cet impact démographique de l'exploitation minière a été le développement des paroisses, qui constitue un indicateur fiable quand les registres paroissiaux ou de recensement sont loin de nous apporter des informations complètes<sup>269</sup>.

Les débuts de l'aventure minière... étrangère, quelles furent les formes prises par les nouveaux équilibres démographiques et sociaux ?

Alors que certaines zones se sont développées grâce à l'exploitation minière, d'autres ont vu l'apparition de nouvelles localités.

---

<sup>268</sup>On pourra consulter avec profit l'ouvrage de Pierre Fluck, Delphine Bauer, Jean-François Bouvier, *Le prolétariat de la Renaissance. Les révélations d'un village de mineurs. La Fouchelle, Val d'Argent, Alsace*, Soultz, Editions du Patrimoine minier, 2020. Cet ouvrage met en évidence les processus et impacts des mouvements migratoires liés à l'exploitation minière dans le Val d'Argent. On consultera également Marie-Christine Bailly-Maitre, « L'agglomération de Brandes, une cité ouvrière », dans Marie-Christine Bailly-Maitre (dir.), *L'entreprise minière de Brandes (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*. Huez, Oisans (Isère), Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, ALPARA, 2019, p.43-65 et Pierres et Terre n°3.

<sup>269</sup>Dans notre aire d'étude (limitée aux exploitations tournées vers le Rhin supérieur et particulièrement vers Bâle dont le rôle dans le développement de ce secteur minier est capital. Nous excluons dans ce cadre les exploitations du duc de Lorraine du secteur du Thillot, légèrement postérieures), les premiers registres paroissiaux apparaissent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, rendant impossible tout recensement systématique des populations locales. De même, les dénombremens de population interviendront plus tardivement. Les mineurs, du reste, n'étaient pas soumis aux montres d'armes. Dans la vallée de la Doller, les premiers registres paroissiaux sont postérieurs à notre étude : Paroisse Saint-Martin de Masevaux (1584) ; Paroisse de Sewen (1591). Cependant, la *Chronique de Sewen* (1494-1866) recense un certain nombre de messes anniversaires depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle (Archives d'Alsace – Site de Colmar, 118J1-2).

De même en Haute-Saône où les registres paroissiaux de la Paroisse de Plancher ne sont dressés qu'à partir de 1659, ceux de la Paroisse de Melisey, proche du Mont-de-Vannes, qu'à partir de 1674, tout comme pour la proche paroisse de Saint-Barthélemy (1626). Dans les limites de l'actuel Territoire-de-Belfort, pour le Rosemont, les registres paroissiaux ne sont également tenus qu'à partir du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. La démographie du Rosemont a été minutieusement étudiée par François Liebelin, *Mines et mineurs du Rosemont*, (rééd. sous la dir. de Pierre Fluck), Soultz, Éditions du Patrimoine minier, 2015.

## Chapitre 1. Des zones inégalement colonisées

Les zones de notre aire d'étude étaient traditionnellement dévolues aux activités agricoles, de pastoralisme ou forestières. Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la gruerie du Comté de Bourgogne est créée afin de gérer les ressources sylvicoles princières<sup>270</sup>. L'acquisition, en 1374, de la Terre de Faucogney, a contribué à assoir la mainmise de l'administration bourguignonne sur ses ressources jusqu'aux confins des terres de l'abbaye de Lure<sup>271</sup>.

Dans ce paysage de montagne s'étirant de la Bourgogne comtale sous domination Valois aux coteaux des Vosges alsaciennes où les Habsbourg avaient largement amplifié leur influence depuis l'acquisition matrimoniale du Comté de Ferrette, où les vallées ont toutes fait l'objet d'une exploitation même infime, la mise en œuvre de l'exploitation minière a bouleversé l'économie et la démographie locales. Dans un certain nombre de cas, celle-ci a permis le développement de localités préexistantes. C'est le cas autour de Steinbach autour duquel l'occupation humaine était déjà bien développée. La localité, ainsi que celle voisine de Birlingen, faisait partie de la prévôté de Cernay, ville très proche des carreaux miniers de Steinbach. Fortifiée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, Cernay constituait un pôle d'attraction doté d'un marché dès le XIII<sup>e</sup> siècle, au débouché de la vallée de la Thur<sup>272</sup>. L'absence de documents d'archives relatifs à l'exploitation minière avant 1477 ne permet pas d'en dresser les contours au Moyen Âge central. Pourtant, l'ouverture des mines dès le XII<sup>e</sup> siècle est avérée et a certainement engendré un impact sur la démographie locale<sup>273</sup>. Il est permis de penser que, deux siècles plus tard, cette population minière avait terminé son intégration dans la population environnante et que la taille des exploitations n'ait pas entraîné de profonds bouleversements. L'afflux de population semble davantage avoir été le fait de l'attraction exercée par la grange-cellier de Birlingen, appartenant à l'abbaye de Lucelle. Sur le ban de Steinbach, elle apparaît comme étant le véritable point de centralité hors des murs de Cernay<sup>274</sup>.

---

<sup>270</sup> Pierre Gresser, *La gruerie du Comté de Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brepols, 2004.

<sup>271</sup> Archives départementales de Côte d'Or, B1058.

<sup>272</sup> François J. Himly, *Atlas des villes médiévales d'Alsace*, Strasbourg, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1970, p.62.

<sup>273</sup> Bernard Bohly, « Mines de Steinbach », dans Direction régionale des Affaires culturelles Alsace, Service régional de l'Archéologie, *Bilan scientifique 2002*, Strasbourg, 2005, p. 54.

<sup>274</sup> Gérard Munch, *Economie et patrimoine d'un monastère cistercien. Lucelle, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat (dir. Georges Bischoff), Strasbourg, Université de Strasbourg, 2010, p.259-262. Les activités dont font état les documents de l'abbaye de Lucelle à Steinbach/Birlingen sont le stockage de grains dans la grange de Birlingen et la viticulture dans le terroir de Steinbach (dons de vignes à Steinbach au profit de Lucelle en 1276).

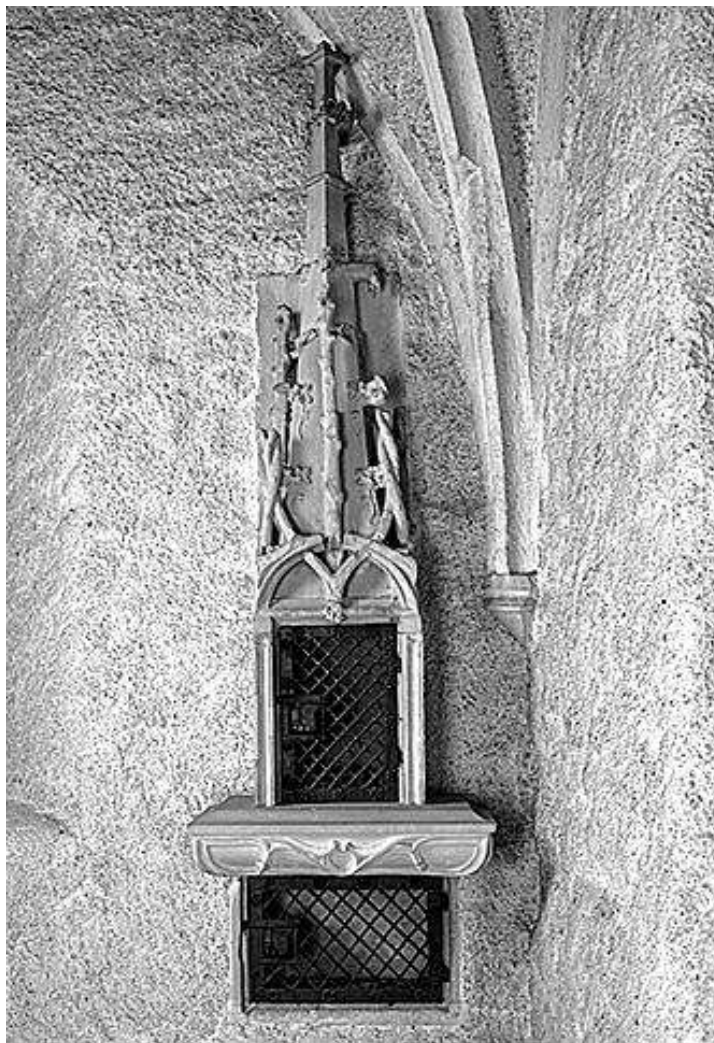
La haute vallée de la Doller a connu un développement de sa population minière quelque peu différente, tout du moins plus documenté. Le régime favorable auquel pouvaient prétendre les populations de mineurs était propice à leur migration. Si la ville de Masevaux n'a pas connu de bouleversement notoire liés à l'activité minière dans son tissu urbain, il n'en a pas été de même pour les localités en amont. L'ensemble des localités de la haute-vallée ont été impactées par l'exploitation des mines. L'acte de 1387 par lequel l'archiduc Albert confirme les droits de l'abbaye de Masevaux et garantit les libertés des mineurs, laisse supposer une exploitation antérieure<sup>275</sup>. Cependant, d'autres indicateurs attestant la présence d'une population minière sont décelables grâce au développement du culte. Si l'animation de la vie religieuse revenait à l'église paroissiale de Sewen, l'église de Kirchberg permet de mettre en évidence de précieux indices. Les usages de l'église de Sewen indiquent, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, que l'église de Kirchberg a été fondée par, et intrinsèquement pour les mineurs, « *A metallis fundata* »<sup>276</sup>. Aucune indication de date n'est établie, mais l'indication portée sur la cloche de l'église, fondue de manière présumée au XV<sup>e</sup> siècle, a été interprétée par Louis Uhlich. Il reprend une hypothèse ancienne indiquant l'année de fonte de la cloche (1435) et le nombre de 41 mineurs présents à Kirchberg<sup>277</sup>. L'hypothèse est séduisante mais à considérer avec prudence puisque se fondant sur une interprétation scientifiquement peu probante. Cependant, le chiffre de 41 mineurs est loin d'être fantaisiste si l'on considère que l'église de Kirchberg a été le lieu de culte principal des mineurs. Les fouilles archéologiques menées par *Les Trolls* renouvellent nos connaissances en la matière et laissent voir une activité minière plus importante que supposée à la fin de l'époque médiévale<sup>278</sup>. D'autre part, le blason des Habsbourg sculpté sur le bâtiment peut indiquer la présence de mineurs qui leur devaient l'exercice de leur art dans la vallée<sup>279</sup>. L'archiduc a conforté leur statut et le droit des sols reconnaissait les Habsbourg comme propriétaires des richesses souterraines. Des éléments mobiliers à possibles doubles-emplois à l'intérieur de l'église (niches, custode) laissent également supposer que l'église a pu servir de *Pfennigturm* avant le transfert de l'administration des mines à Giromagny en 1569. Ce faisceau d'indices, s'ils ne sont pas tous documentés, converge pourtant vers l'évidence de la présence d'une population occupée aux mines relativement importante.

---

<sup>275</sup> Archives départementales d'Alsace – Site de Colmar, Fonds de l'abbaye de Masevaux, 10G18. Dans cet acte, Albert agit en tant que tuteur des fils de son frère, Léopold III, tué lors de la bataille de Sempach un an plus tôt.

<sup>276</sup> Archives paroissiales de Sewen, 118J2 (déposées aux Archives d'Alsace).

<sup>277</sup> Louis Uhlich, « Kirchberg, église des mineurs et Pfennigturm ? », dans *Patrimoine Doller*, n°8, 1998, p.25-35. L'inscription sur la cloche est la suivante : « O REX GLORIAE CHRISTE VENI CUM PACE SIGNUM SALUTIS » (Christ, Roi de gloire, je suis venu avec la paix, béni soit le signe du Salut). Le relevé de certaines lettres indiquerait non seulement l'année de fonte de la cloche (1435) mais également la mention suivante : « XLI CIVI CUCULI » (41 citoyens (Sic) encapuchonnés).



*Illustration n°17 Custode de l'église de Kirchberg (XVe siècle) ayant certainement eu l'usage de coffre à métaux  
(Photo : Inventaire du Patrimoine)*

La situation dans la vallée de la Doller détonne avec celle, à l'extrême ouest de la zone minière du sud des Vosges, en terre comtale, au Mont-de-Vannes où l'ouverture des galeries n'entraîna pas de bouleversements démographiques majeurs. La taille relativement modeste de ces exploitations n'occupait qu'une poignée de mineurs et les localités anciennes aux alentours, Melisey et Saint-Barthélemy, ne connurent pas d'évolutions notoires à ce titre.

<sup>278</sup> Voir les résumés de fouilles partiels publiés dans les « Bilans scientifiques » du Service régional de l'Archéologie (DRAC Grand Est).

<sup>279</sup> Avec l'acquisition du Comté de Ferrette en 1324, les Habsbourg avaient pris en charge l'avouerie sur l'abbaye de Masevaux et la seigneurie qui en dépendait. Les conséquences du Traité de Neuberg (13 septembre 1379) scinda les pays héréditaires des Habsbourg et les deux fils de Rodolphe IV. Albert III reçoit le Duché d'Autriche et son frère Léopold III les pays de l'Autriche intérieure et antérieure, le Tyrol et le Frioul. Les terres de Haute-Alsace font partie intégrante de l'Autriche antérieure qui comprenait également de nombreux territoires sur la rive droite du Rhin, jusqu'aux rives du Lac de Constance. Le blason gravé des Habsbourg sur l'église de Kirchberg est le témoin de cette prééminence Habsbourg dans la région. Cette famille, rappelons-le, à amplement contribué au développement de l'activité minière en en confortant les conditions (voir note 8).

## Chapitre 2. Les mines, un bouleversement géo-démographique

Dans d'autres cas, le développement minier entraîna des conséquences plus profondes. Giromagny, préexistant, connut un développement soudain et soutenu à la suite des débuts de l'extraction. À compter du début du XVI<sup>e</sup> siècle, le village connut un développement rapide en quatre zones à partir de son implantation primitive. Ces quatre secteurs reflètent une image de l'organisation socio-économique d'un bourg minier à la Renaissance. On y trouvait un quartier occupé par les administrations et les dirigeants des mines, un second dans lequel logeaient les contremaitres et enfin deux dédiés au logement des mineurs.

Au spirituel, le vieux bourg de Giromagny dépendait de la paroisse de Rougegoutte. L'afflux de mineurs venus de provinces germaniques et le développement important de la religion protestante dans la région rendit nécessaire la création d'une nouvelle paroisse au cœur des exploitations minières, à Giromagny. Bâtie à partir de 1566, la nouvelle église paroissiale affiche de belles dimensions et, avec une surface théorique de près de 350 m<sup>2</sup>, elle peut accueillir des fidèles en nombre. Elle est consacrée le 23 octobre 1569. L'emprise du bourg ancien et de l'implantation des faubourgs miniers témoigne d'une croissance impressionnante. Le bourg-neuf est quasiment dix fois plus étendu que l'implantation primitive ! L'année 1569 marque également la consécration du développement démographique d'un autre secteur du Rosemont. En janvier, l'archiduc Ferdinand scinde le village d'Auxelles en deux. La partie ancienne sera dès lors nommée Auxelles-Bas, la nouvelle, Auxelles-Haut. Auxelles-Haut, distant de quelques centaines de mètres de sa localité-mère, est un établissement purement minier, bien qu'une ancienne motte castrale rappelant peut-être l'ancienne famille éponyme organisât la localité en accueillant dans son périmètre la nouvelle église paroissiale. Quelques années après son autonomie, seules trois des 120 maisons qu'elle compte ne sont pas occupées par des mineurs, mais par des aubergistes. Les habitations étaient modestes, de planches et seule le clocher des mineurs qui y fut construit au XVI<sup>e</sup> siècle semblait donner des garanties de longévité. À elles seules, Giromagny et Auxelles-Haut, principaux centres de l'exploitation minière du Rosemont, ont vu la démographie locale gonfler. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, s'il est complexe d'établir des chiffres précis, le Rosemont comptait plusieurs centaines de feux de mineurs<sup>280</sup>.

Cette croissance fulgurante a également été constatée quelques kilomètres plus à l'ouest, à Plancher-les-Mines. Née de la volonté de l'abbaye de Lure en 1458, l'exploitation minière

---

<sup>280</sup>François Liebelin, *op. cit.*



connait des premières décennies d'exploitation particulièrement fructueuses. Sous l'impulsion de concessionnaires bâlois, de nombreux puits sont creusés et les investissements économiques y sont nombreux<sup>281</sup>. Les gisements se situent en amont du val Saint-Antoine, à environ cinq kilomètres du village primitif de Plancher. Cette vallée, reculée et à l'écart des axes de communication n'est occupée, vers le fond, que par le petit prieuré de Saint-Antoine. Le château de Passavant en bouche l'aval. Les habitants de Plancher semblent connaître un certain isolement, dans cette vallée où coule le Rahin. L'afflux de mineurs va mettre un terme à cette tranquillité. Cette population surnuméraire dut arriver rapidement dans cette vallée à tel point qu'en 1484, un règlement minier permet de réglementer l'exploitation des mines mais également de fixer les cadres de droit civil, et donc les relations avec les populations autochtones. Il s'agit là d'un indice pertinent de l'accroissement de la population de mineurs qui pouvait être confrontée à des difficultés de voisinage<sup>282</sup>. Le second indice du développement humain à Plancher est la consécration de l'église de Plancher-les-Mines en 1488, trente ans seulement après la première concession des mines de la vallée. Le premier registre paroissial de Plancher-Bas, église-mère de la vallée du Rahin, qui débute en 1659, relate la consécration de l'église de Plancher-les-Mines :

*« L'église de la Mine ou de Plancher-la-Mine fut consacrée par Charles de Neufchatel le dernier jour du mois de mars de l'an 1488 et la feste de la Dédicace est remise (...) des paroissiens le dimanche après la St Marc Evangéliste à raison des festes de Pasque et semaine sainte qui pouvoient survenir en ce temps-là, comme il constate par la lettre en parchemin que j'ay eue à la Mine et qui est gardée dans les papiers du village. Signé : Beauprête »<sup>283</sup>.*

L'église qui y fut consacrée était-elle, comme celle de Giromagny un siècle plus tard, utilitaire et dépourvue de voute ? Quelles étaient ses dimensions ? Rien ne permet de l'établir

---

<sup>281</sup> David Bourgeois, « Les mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », in *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Haute-Saône*, n°102, 2017, p.60-70. David Bourgeois, « Présence bâloise dans les mines du nord du Comté de Bourgogne et de ses marges (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », in Paul Delsalle, Laurence Delobette (dir.), *Le Mont Jura, côté comtois, côté helvétte, XIII<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècle* (Acte du colloque de Malbuisson – annulé), Vy-les-Filain, Éditions Franche-Bourgogne, 2021.

<sup>282</sup> Jean Hennequin, Alain Guillaume, « Deux règlements pour les mines de Plancher », in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, n°29, 2010, p.49-64. David Bourgeois, « L'Intervention juridique et administrative du pouvoir dans les mines polymétalliques du sud des Vosges à la fin du Moyen-Âge », in *Dialogues mulhousiens, « Interventions »*, actes des Journées doctorales des Humanités, Mulhouse : UHA, 2019, p.115-124.

Le statut particulier des populations minières rendait fréquent la rédaction de tels règlements qui, outre des questions relevant du droit civil, encadraient les contours des exploitations minières et fixaient l'organisation de l'extraction.

<sup>283</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, EC413 -E-Dépôt2.

puisque l'actuel lieu de culte, consacré en 1869, remplace l'édifice précédent bâti en 1745. Il y a fort à parier que l'église initiale ait été de dimensions modestes, sortie de terre pour pallier les besoins immédiats. Pour autant, la présence d'une forte population minière entre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle semble bien avoir débordé les cadres stricts de la vallée du Rahin. L'église de Champagney, non loin de Plancher-les-Mines, renferme une statue de Sainte-Barbe sculptée dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Si les mines de houille de Champagney connurent leur gloire après la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la statue de la sainte patronne des mineurs a été conservée depuis une période antérieure. Ceci traduirait-il un impact des mines de la vallée du Rahin sur les activités des habitants de Champagney ? Plancher n'est qu'à quelques kilomètres de là et, comme ceux de Plancher, les habitants de Champagney dépendaient de l'abbaye de Lure<sup>284</sup>.

Bien que l'absence de données démographiques systématiques, tardives, ne permettent pas de quantifier avec précision l'expansion démographique liée à l'exploitation des mines à la fin du Moyen Âge, le développement des bourgs d'origine minière permet d'esquisser l'image d'un accroissement démographique relativement rapide à partir du moment où l'abbaye de Lure donna le coup d'envoi d'une exploitation renforcée des filons argentifères. Cette activité minière, largement favorisée par l'administration autrichienne, prit dès lors un nouvel essor. Les ducs d'Autriche, en établissant progressivement un corpus législatif, ont mis en œuvre les outils structurant les conditions de cette activité et les manifestations économiques et sociales sur le terrain. Les activités minières ont bel et bien été un marqueur fort de la démographie dans le sud du massif vosgien.

---

<sup>284</sup> Les paroisses de Plancher-Bas et de Champagney étaient au cœur de la Seigneurie de Passavant, enclave peu éloignée de la Principauté de l'abbaye de Lure. De Champagney, la seigneurie remontait la Vallée du Rahin (petite rivière affluent de l'Ognon) vers le vallon de Saint-Antoine et, plus loin, le Ballon de Servance. Voir Louis Besson (Abbé), *Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure suivi d'une notice sur le prieuré de Saint-Antoine et les seigneuries de Lure et de Passavant*, Besançon, Bintot, 1846 et Jean GIRARDOT, *L'abbaye et la ville de Lure, des origines à 1870*, Vesoul, Imprimerie Bon, 1970.

Les sources normatives – contrats, requêtes judiciaires – et comptables offrent des renseignements sur les cadres administratifs de l’exploitation minière, permettant de reconstituer les circuits de gouvernance des mines. Les rôles de chaque instance sont plus ou moins définis et dans la plupart des cas, les identités des personnes physiques agissant au nom de personnalités morales nous sont connues. Cependant, le rôle des individus au sein des exploitations, les conditions de leurs existence et l’articulation du travail sont plus difficilement perceptibles. Ces informations sont parfois palpables au travers des écrits du for privé ou par le prisme des actes notariés<sup>285</sup>. Or, dans le périmètre de notre étude, nul document de ce type ne nous est parvenu. Cependant, le règlement minier spécifique à Plancher-les-Mines nous permet d’étudier, à travers ses 69 articles, avec une relative finesse les conditions de vie de la communauté qui s’y est établie à partir de 1458<sup>286</sup>. Ce document réglementaire est précoce dans la région, et particulièrement original. Non seulement il définit les conditions d’exploitation de la mine en définissant les rôles, droits et devoirs de chacun, mais il nous donne de précieuses indications sur les aspects sociaux de la vie sur le carreau minier. Cependant, les aspects techniques de l’exploitation minière, tels que l’on peut les retrouver dans les règlements postérieurs, sont peu détaillés<sup>287</sup>.

Si ce règlement porte sur une exploitation spécifique, il permet néanmoins de définir les conditions d’existence des communautés de mineurs dans le sud des Vosges à la fin du Moyen Âge. Établi par l’abbé de Lure en 1484, il est contemporain des exploitations voisines, existantes pour certaines depuis les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (Steinbach, Vallée de la Doller) tandis que d’autres ont été ouvertes peu après celle de Plancher-les-Mines. Ce règlement est

---

<sup>285</sup> Les travaux de Catherine Verna sur les aspects sociaux et économiques de l’exploitation minière ont particulièrement éclairé les structures des communautés au plus près des mines, à travers l’exemple d’Arles-sur-Tech (voir Catherine Verna, *L’industrie au village. Essai de micro-histoire (Arles-sur-Tech, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2017). La documentation archivistique qui a pu éclairer cette recherche, les actes des tabellions, n’a pas d’équivalent dans l’aire d’étude de ce travail. Le notariat est largement postérieur à la période ici étudiée.

<sup>286</sup> Archives d’Alsace, Site de Colmar, 9G – Comptes 66. Le document conservé dans le fonds de l’abbaye de Murbach est une copie française d’un texte rédigé en langue allemande. Les articles de ce texte réglementaires sont influencés par la pratique réglementaire des mines germaniques.

<sup>287</sup> Les règlements postérieurs sont ceux de l’empereur Maximilien Ier (1517), l’ordonnance de l’empereur Ferdinand pour Auxelles (1560), du même le règlement spécifique aux districts miniers d’Auxelles, Lepuix et Masevaux (1562). Le règlement minier de 1517 s’applique aux mines d’Alsace, du Sundgau, du Brisgau et de la Forêt-Noire (Original conservé aux Archives de Monaco, Fonds Mazarin, T1200). L’ordonnance de Ferdinand est conservée aux Archives d’Alsace – Site de Colmar, 1C6430. Le règlement de 1562 est conservé aux Archives de Monaco, T1200.

Notons que le droit minier à la fin du Moyen Âge et au premier XVI<sup>e</sup> siècle, dans le Royaume de France, s’est structuré autour de l’ordonnance de Charles VI (1413) et de ses confirmations par Louis XII (1498) et François Ier (1515). La synthèse de Philippe Braunstein, « Les statuts miniers de l’Europe médiévale », in *Comptes-rendus des séances de l’Académie des Sciences et Belles Lettres*, 1992, 136-1, p.35-56 est tout à fait fondamentale et offre une mise au point utile sur la généalogie des textes réglementaires miniers en Europe. Il insiste particulièrement sur l’influence du droit minier allemand sur d’autres réglementations européennes.

idéalement complété par d'autres sources qui permettent de cartographier les aspects sociaux, économiques et professionnels des carreaux miniers des Vosges méridionales entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>288</sup>.



Illustration n°18 Carte du Comté de Bourgogne dressé pour Philippe IV - détail (1624)<sup>289</sup>

<sup>288</sup> On se référera essentiellement aux comptes de la trésorerie de Vesoul et de la recette de Faucogney (Archives départementales de la Côte d'Or) et au diplôme d'Albert d'Autriche en faveur de l'abbaye de Masevaux (Archives d'Alsace – Site de Colmar, 10G8).

<sup>289</sup> Bibliothèque municipale de Besançon, Ge c F 26. Ce détail présente la partie nord du Comté de Bourgogne. Les mines d'argent sont nommées « Mines d'argent », « Mines » ou encore « Monts où se tire l'argent ». La proximité entre les sites des différentes vallées (Oignon, Rahin, Rosemont) est visible, de même que le débouché de la Vallée du Rahin, bouclant la partie nord de la seigneurie luronne de Passavant, verrouillée par le château éponyme, encore existant au premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Chapitre 3. Le cadre géographique

### 3.1. Les périmètres délimités

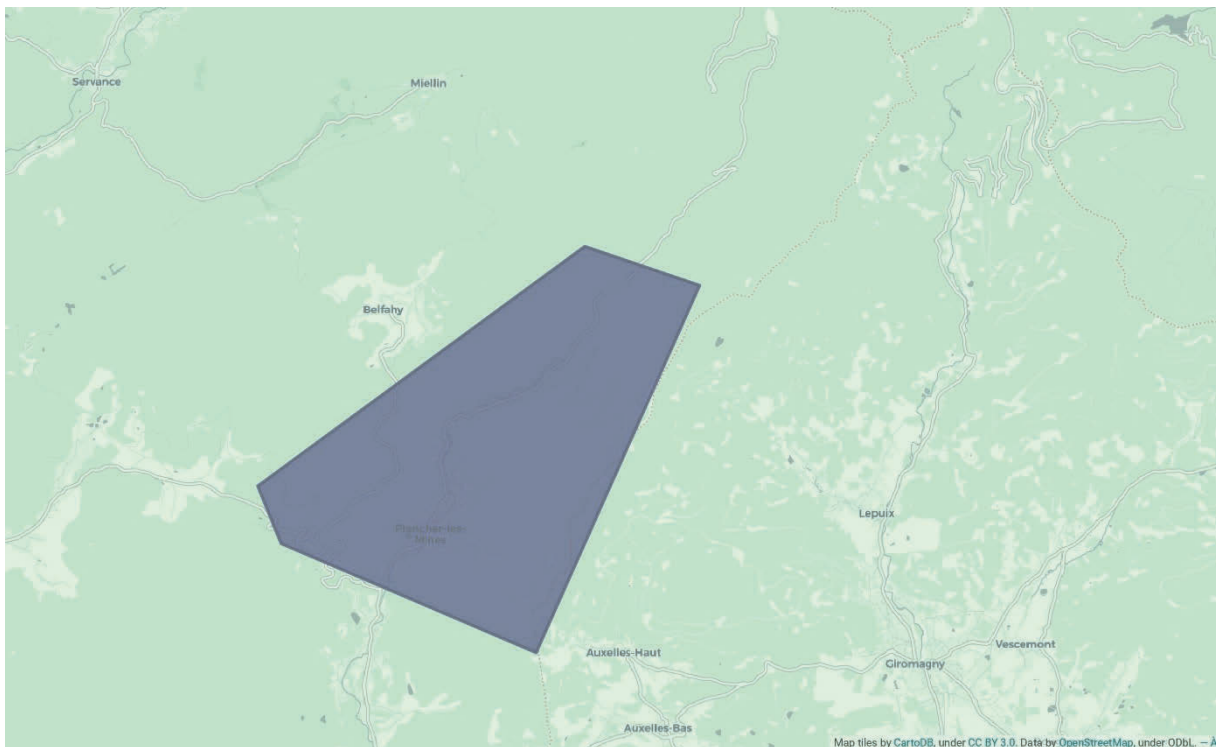
Une exploitation minière est d'abord un espace organisé de production, avec des aménagements spécifiques. Une exploitation requiert des installations de surface qui viennent appuyer l'exploitation des ressources souterraines qui s'effectue au moyen de galeries ou, en surface, de dépilages ou encore de *pingen*. A ces structures purement extractives viennent s'ajouter celles dédiées à la valorisation du minerai – installations de triage, fonderies – ou encore celles qui permettront le fonctionnement technique de la mine. Ainsi, les forges essentielles à la fabrication et à l'entretien des outils des mineurs ou encore les poêles de mineurs prendront place au plus près des sites d'extraction. La mine nécessite, en outre, des ressources sylvicoles conséquentes. Le fonctionnement des forges et des fonderies, l'abatage par le feu – technique couramment utilisée – ou encore la charpenterie utile au renforcement des galeries comme à l'élévation de superstructures en surface, sont consommatrices de grandes quantités de bois. Le fonctionnement des mines implique donc de pouvoir disposer de ressources ad hoc, à proximité et en quantités suffisantes. De plus, le personnel qui œuvre pour le compte de ces exploitations, régulièrement venu de l'étranger, doit être logé, nourri et encadré, comme nous l'avons démontré plus haut. C'est donc une logistique conséquente qui se met à l'œuvre en s'incarnant à l'occasion par la création ex nihilo de villages ou par l'extension conséquente de localités préexistantes.

Le domaine minier ne se limite donc pas à la mine en elle-même et aux débouchés des puits et galeries. Il constitue une enclave plus ou moins délimitées et, en tant que tel, un monde à part. Le domaine minier de Plancher-les-Mines est clairement défini par le règlement de 1484. Au-delà d'indiquer les limites de l'exploitation minière de Plancher relevant de l'abbaye de Lure, il détermine le périmètre dans lequel s'applique la juridiction abbatiale en matière minière<sup>290</sup>. Ce domaine minier s'établit d'amont en aval, dans cette vallée traversée par la

---

<sup>290</sup> Dans le cas du règlement pour les mines de Plancher, il convient de rappeler qu'il a été établi sous l'abbatit de Jean Stoer (abbatit de 1458 à 1486). Son abbatit a couvert l'ensemble de la première phase d'expansion des mines, durant laquelle eut lieu la transition entre la première et la seconde génération d'investisseurs bâlois. Surtout, il eut à subir la pression bourguignonne autour de la question de ces mines de Plancher. D'origine alsacienne, sa famille est originaire de la vallée de la Thur, il a été hospitalier et custos de l'abbaye de Murbach. Sous son abbatit, le rapprochement entre les deux abbayes prit un virage net. Ses origines, en plus des pratiques réglementaires germaniques en matière minière, l'origine des concessionnaires et des exploitants des mines peuvent expliquer la filiation « allemande » de ce texte. Sur Jean Stoer, on pourra se référer à Georges Bischoff, «

rivière du Rahin, du prieuré de Saint-Antoine au pont de Plancher (il faut entendre par là la localité préexistante de Plancher-Bas) qui traverse le cours d'eau. Ce pont était situé en aval de cette localité. Il est clairement sous-entendu que ce domaine s'établit, dans l'autre sens, du fond de cette vallée jusqu'aux lignes de crêtes qui délimitent la seigneurie de Passavant et qui la sépare à l'ouest de la vallée de l'Ognon, dans la Terre de Faucogney et, à l'est, du Rosemont qui relevait du comté de Ferrette. Ce périmètre dessine ainsi un trapèze d'environ 5,5 kilomètres de long et large de 2,5 kilomètres en amont de la vallée et de 4 en aval. La superficie du domaine minier de Plancher-les-Mines approchait les 18 kilomètres carrés.



*Illustration n°19 Le périmètre du « Circuit » de Plancher, occupant la partie centrale de la Vallée du Rahin. (David Bourgeois)*

Par ailleurs, cette entité géographique et économique spécifique était nommée. Le « *Circuit* », ainsi que le règlement de 1484 le nomme constituait une forme d'enclave barrant la vallée du Rahin et au sein de laquelle l'activité minière s'exerce et se développe. Le fond de cette vallée, au-delà du prieuré Saint-Antoine vers le Ballon de Servance était réservée à l'usage du petit établissement religieux. Cette zone boisée, comme une partie conséquente de la vallée, s'ouvrait vers les hauteurs qui semblaient déjà dédiées à des activités de pastoralisme. En aval, le village de Plancher, cité dès 1178 (sous le nom de *Planchicum*), abritait une population dont les activités se caractérisaient par l'exercice d'une agriculture vivrière, l'exploitation des forêts

---

Une famille noble de Haute-Alsace à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes, les Stoer de Stoerenbourg », in *Annuaire de la Société d'histoire des régions de Thann-Guebwiller*, t. 15, 1983-1984, p. 9-22.

et l'élevage<sup>291</sup>. Il ne faudrait cependant pas envisager le Circuit comme une zone imperméable. Il était traversé par un chemin menant, en aval, de Champagny jusqu'au Ballon de Servance en passant par le prieuré de Saint-Antoine. Cette voie longeait la rivière qui s'écoulait du fond de la vallée. On circulait donc à travers le domaine minier. Toutefois, sa délimitation, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ne pouvait qu'occasionner de nombreuses contraintes aux populations autochtones. Des terres exploitables pour l'agriculture étaient soustraites aux populations, tout comme des ressources sylvicoles requises pour le fonctionnement des mines. Par ailleurs, l'afflux de populations étrangères, linguistiquement et culturellement différentes, ne pouvait que bouleverser un équilibre préétabli dans un terroir relativement reculé et peu perméable.

Le cas de Plancher-les-Mines est tout à fait exceptionnel. Les autres zones minières du sud des Vosges à la fin du Moyen Âge ne sont pas définies avec une telle précision. Dans la vallée de la Doller, le périmètre minier, tel qu'il a été défini par l'acte du duc d'Autriche en 1387, est délimité avec imprécision. Il se limite à la mention laconique des « *environs de Masevaux* » sans définir les bornes en aval et en amont de cette localité qui avait, au regard des termes de l'acte, un rôle de centralité pour l'exploitation minière. Or, à posteriori, le périmètre de l'exploitation de ces mines s'étendait de Masevaux jusqu'au fond de cette vallée. Les recherches archéologiques et les analyses de datation de structures issues de ces mines indiquent qu'un certain nombre d'entre elles étaient en activité à la fin du Moyen Âge, particulièrement dans le secteur du Reichenberg<sup>292</sup>. La plupart des localités en amont de Masevaux étaient donc concernées par l'activité minière qui sans doute cohabitait avec des activités agricoles traditionnelles.

### ***3.2. Les périmètres sans délimitations fines***

D'autres secteurs miniers ne peuvent être appréhendés avec une quelconque précision dès leurs origines. La relative imprécision des actes instituant leur exploitation et l'absence de règlements complexifient l'aire de production minière. Si les puits et les galeries sont identifiés,

---

<sup>291</sup> Les questions de toponymie relatives au deux Plancher sont étudiées par Jean-Pierre Chambon, « Les toponymes Plancher-Bas et Plancher-les-Mines (Haute-Saône) : matériaux pour leur histoire et hypothèse sur leur origine », in *Annales de Normandie*, vol. 62, no. 2, 2012, pp. 95-109.

<sup>292</sup> Les fouilles menées par l'association « Les Trolls », sous la direction de Bernard Bohly, ont permis de préciser la chronologie des exploitations minières masopolitaines. Le secteur *Reichenberg* (commune de Wegscheid) a été principalement exploité aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, tandis que les secteurs *Enzengesick*, *Moritz* et *Leimkriter* (commune de Sewen), l'ont été entre la première moitié du XV<sup>e</sup> et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (Bernard Bohly dans DRAC Grand Est, *Bilan scientifique régional 2016* [p.403-404] et *Bilan scientifique régional 2017* [p.578-580] ; Patrick Clerc dans *Bilan scientifique régional 2016* [p.408-409]).

l'étendue des domaines demeure difficilement perceptible. Les actes de concession n'ont pas pour objet de borner avec précisions les contours des exploitations. Le cas de Plancher démontre bien que ces ajustements ne sont généralement effectués qu'à posteriori. Il est complexe d'établir précisément les bornes d'un domaine minier avant d'en connaître le potentiel, la faisabilité de son exploitation et l'efficacité de sa mise en œuvre.

Ainsi, en 1469, lorsque les autorités duciales concèdent l'exploitation de mines à Henri Fèvre et Guillaume de Bauffremont, la définition du périmètre minier gagne en précision à mesure que l'acte se déroule<sup>293</sup>. Il est d'abord fait mention de l'exploitation des mines sur la Terre de Faucogney avant, ultérieurement, de la circoncrire à la montagne du Mont-de-Vannes. De même que pour l'acte de concession des mines d'Auxelles à Jean Pillet et Nicolas Bourgeois en 1472, le Comté de Ferrette est mentionné avant que ne soit précisée la zone d'exploitation autour du village d'Auxelles<sup>294</sup>.

Cette concentricité dans la délimitation des exploitations minières peut être interprétée comme se conformant à des nécessités administratives. En mentionnant des périmètres larges en premier lieu, l'administration bourguignonne, à la manœuvre dans les deux concessions ici mentionnées, détermine le rattachement administratif, judiciaire et fiscal des subdivisions sur lesquelles étaient appelées à s'opérer les extractions minières.

Cependant, la dénomination de ces zones d'exploitation nous en dit suffisamment sur le contexte géographique et humain de celles-ci. Le Mont-de-Vannes, massif montagneux de 700 mètres d'altitude domine le versant oriental de la vallée de l'Ognon et les localités de Melisey et Saint-Barthélemy. Ce n'est que dans les comptes de 1473-1474 que ces mines sont indiquées comme étant « *les mines de Mélisey* »<sup>295</sup>. La dénomination primaire les rattache à un environnement en retrait des zones habitées et les limite à ce massif. Celui-ci est alors clairement identifié et délimité comme le périmètre des ressources argentifères.

L'acte de concession des mines d'Auxelles tranche quelque peu avec le précédent. La zone d'exploitation n'est pas définie au regard d'une zone naturelle mais au regard d'une zone anthropisée. Auxelles est, en 1472, à la fois un village et un château. D'ailleurs, la mine

---

<sup>293</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B11199. La mine du Mont-de-Vannes a fait l'objet de prospection et d'études menées par Bernard Bohly et Denis Morin. On se reportera en particulier, sous la plume de ces auteurs, à « Les mines de plomb argentifère du mont de Vannes (Saint-Barthélémy, Haute-Saône) : de l'exploitation médiévale à la reprise de la Renaissance », in Paul Delsalle, Laurence Delobette (éd.), *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance, 1450-1550*, Actes du colloque de Besançon, 10-11 oct. 2002, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, p. 357-372.

<sup>294</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B11199.

<sup>295</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B4725.



identifiée comme étant la première exploitée se situe au cœur même des installations humaines. Auxelles, ainsi définie, est autant une localité qu'une entité administrative au sein de laquelle l'exploitation minière pourra s'épanouir.

Ainsi, au regard de ces actes, les domaines miniers définis par ceux-ci sont caractérisés par leurs implantations dans des zones de plus ou moins forte anthropisation. Dans de nombreux cas de figure, la mine et son voisinage sont définis par le milieu naturel qui le caractérise. Ce milieu naturel, qu'il soit une ligne de crête, une rivière ou encore un massif forestier, est plus ou moins anthropisé. On sait d'ores et déjà que les zones de peuplement dans le sud du massif vosgien sont inégales. La géographie humaine de ces zones minières peut être précisée au regard de la manifestation matérielle des pouvoirs. Les fortifications ont-elles joué un rôle dans l'histoire des mines des Vosges méridionales ?

### ***3.3. La géographie politique : une garde des mines ?***

La géographie castrale des zones minières est un critère à interroger dans l'étude de l'histoire des mines. Ces problématiques ont été notamment analysées par Marie-Christine Bailly-Maitre dans le cas des mines du secteur de l'Oisans<sup>296</sup>. Les structures castrales, dans le cas des mines, peuvent être définies selon une ou plusieurs fonctions. Naturellement, la présence d'un château peut avoir une fonction première de défense d'un secteur. La densité de l'implantation de châteaux-forts en Alsace en est un exemple parfait dans lequel la carte des pouvoirs dans la région peut se superposer à la cartographie des implantations de fortifications, autant urbaines que purement castrale. Par ailleurs, la présence de châteaux-forts au cœur de zones minières peut parfois être rattachée à l'activité locale. Le *shell-keep* (fortification circulaire) de Brandes en Oisans est lié à la surveillance rapprochée de l'extraction alentour. Par ailleurs, le cas fréquent de développement de localités « minières » et des fortifications qui y sont parfois associées, tend à démontrer que ce type d'exploitations constituait des zones à protéger et surveiller. Qu'en est-il pour les mines des Vosges méridionales<sup>297</sup> ?

---

<sup>296</sup> Voir Marie-Christine Bailly-Maitre, « Pouvoir et mines d'argent au Moyen Âge. Mainmise politique et évidences archéologiques », in Marie-Christine Bailly-Maitre, Jean-Michel Poisson (dir.), *Mines et pouvoirs au Moyen-Âge*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p.21-46 ; Marie-Christine Bailly-Maitre (dir.), *L'entreprise minière de Brandes (XIe-XIVe siècles). Huez, Oisans (Isère) : Extraction et transformation de minerais argentifères*, Lyon, Alpara, 2019.

<sup>297</sup> Des clés d'entrées utiles pour les connaissances de bases sur les châteaux-forts et fortifications dans le Rhin supérieur (en incluant l'actuel Territoire de Belfort) pourront être trouvées dans Jean-Michel Rudrauf, Nicolas Mengus, *Châteaux-forts et fortifications médiévales d'Alsace. Dictionnaire d'histoire et d'architecture*,

L'implantation des fortifications dans les Vosges du sud, tant en terres comtales que dans le Rhin supérieur, est antérieure à l'exploitation minière. Cette présence se caractérise par la volonté de mailler un territoire morcelé mais également de protéger des zones de peuplement. Ainsi, notre secteur géographique d'étude se caractérise par une densité humaine plus rurale qu'urbaine. Les seules localités fortifiées impactées plus ou moins directement par le travail des mines sont situées en Haute-Alsace, à Masevaux et Cernay. On ne peut imputer l'élévation des premières fortifications de Masevaux en 1368 au développement des mines. Le développement démographique et économique de la ville explique en grande partie ces constructions. Néanmoins, le début de l'ère minière médiévale du secteur a sans doute bénéficié de la fortification du territoire urbain de Masevaux. En effet, le duc d'Autriche affirmait prendre la responsabilité de la protection des mineurs. Les fortifications masopolitaines incarnaient alors l'un des aspects de cette protection<sup>298</sup>.

Le cas de Cernay est quelque peu différent à l'égard des mines de Steinbach. Si l'autorité seigneuriale de ces localités était commune, il n'y a pas de traces probantes d'échanges particuliers entre Cernay et les mines précitées. Cependant, les mines de Steinbach, actives vraisemblablement depuis le XII<sup>e</sup> siècle se trouvaient au cœur d'un territoire dynamique. L'abbaye de Lucelle et sa cour de Birlingen contribuaient à la vitalité des coteaux entre Steinbach et Cernay<sup>299</sup>. Cette ville avait été fortifiée en 1268 et s'était considérablement développée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, à partir duquel un marché et une foire s'étaient développés. A la croisée de plusieurs routes dont celle se dirigeant vers le col de Bussang via les péages de Thann et Saint-Amarin, Cernay constituait un pôle d'attractivité locale. Les mines de Steinbach s'intégraient dans ce cadre où se mêlaient activités viticoles et proto-industrielles à proximité de voies de communication et de centre urbain.

Les mines situées en terres comtoises étaient davantage éloignées de centres urbains, même d'importance secondaire. Les mines du Mont-de-Vannes se trouvaient à la proximité de Melisey, bourg rural, certes siège d'une paroisse étendue sur la voie principale qui reliait une partie du nord du Comté de Bourgogne à la Lorraine par le Col des Croix, mais dont la ville proche la plus importante, Lure, se situait à une dizaine de kilomètres. Le maillage

---

Strasbourg, La Nuée Bleue, 2013, sans oublier François-Jacques Himly, *Atlas des villes médiévales d'Alsace*, Strasbourg, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1970.

<sup>298</sup> François-Jacques Himly, op. cit.

Une fonderie est établie dans l'enceinte urbaine de Masevaux au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Paul Stintzi, Raymond Mattauer, Louis Ulrich et Raymond André, (sous la direction de Jacques André), *Histoire de l'industrie dans la vallée de Masevaux*, Mulhouse, Braun, 1952.

<sup>299</sup> Gérard Munch, *Economie et patrimoine d'un monastère cistercien, Lucelle, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Thèse soutenue sous la direction de Georges Bischoff, Université de Strasbourg, 2010.

démographique était relativement lâche dans cette vallée dépendant de la Terre de Faucogney bien que les localités de Melisey et Saint-Barthélemy, à proximité du Mont-de-Vannes, soient relativement proches. L'autorité territoriale manifestait sa présence à travers un petit château, édifié vers sur le ban de Saint-Barthélemy, muni de douves<sup>300</sup>. Cependant, ces deux localités ne semblent pas avoir été impactées par l'exploitation de ces mines, certes d'importance relativement modeste. Pourtant, les comptes de 1473-1474 indiquent que la part ducale d'argent se portait à 26 marcs, 7 onces, deux treseaulx demi et le dixième de trois treseaulx d'argent fin, soit près de 6,6 kilos d'argent fin. La part de minerai extrait et traité laisse malgré tout supposer une activité suffisamment importante pour qu'elle ait pu influencer sur la vie locale<sup>301</sup>.

Les mines de Plancher sont incluses dans un espace différent bien que voisins de celles du Mont-de-Vannes – la seigneurie de Passavant. Celle-ci, deuxième entité territoriale de l'abbaye de Lure mais séparée d'elle, occupait – entre autres – la vallée du Rahin<sup>302</sup>. L'entrée de cette vallée était barrée par le village de Champagney et gardée par le château de Passavant. Cette implantation castrale est complétée par le château des sires de Ronchamp, vassaux des Faucogney. Cette forteresse au-dessus de la ville éponyme contrôlait le passage reliant cette partie du Comté de Bourgogne à l'Alsace. Cette proximité problématique de la seigneurie de Passavant avec les terres devenues ducales depuis 1374 a entraîné la formalisation de la délimitation des seigneuries de Ronchamp et Passavant le 14 janvier 1424<sup>303</sup>. La forteresse de Passavant jouait ainsi le rôle de verrou de ce passage vers l'Alsace tout en gardant l'entrée de la vallée du Rahin. Néanmoins, le rôle militaire du château est à relativiser. Si les mineurs devaient pouvoir être mobilisés en cas de nécessité, l'impact stratégique de la fortification était limité. Les passages de troupes lors des Guerres de Bourgogne n'a en aucun cas été freiné par la présence de ce verrou. D'ailleurs, le rôle secondaire de la forteresse entraîna son amodiation en 1559<sup>304</sup>. Trop distante des mines, elle n'a pas non plus eu pour usage d'en assurer la protection rapprochée. C'est le cas également pour le château du Rosemont, édifié par les comtes de Montbéliard et qui, en 1469 déjà, semblait être à l'état d'abandon<sup>305</sup>.

---

<sup>300</sup> Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, *Nouveau Dictionnaire des Communes de la Haute-Saône*, tome V, p.148-149.

<sup>301</sup> Archives départementales de la Côte d'Or, B4725. Selon les termes du contrat de concession, le duc se réservant la dixième part de la production, les mines du Mont-de-Vannes ont produit cette année-là 66 kilogrammes d'argent. En projetant la proportion moyenne de l'argent dans la part de minerai extraite, environ 1,3 tonnes de minerai ont été tirées de ces mines à l'occasion de cette année fiscale.

<sup>302</sup> Besson Louis (Abbé), *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure*, Besançon, 1846, consacre un chapitre à la seigneurie de Passavant.

<sup>303</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H592.

<sup>304</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H586.

<sup>305</sup> Ferdinand Scheurer, *Essai sur la seigneurie du Rosemont*, 1913.

Le cas du château d'Auxelles aurait pu être différent, du moins en théorie. Situé à proximité immédiate des gisements miniers, il est néanmoins déjà à l'état de ruine en 1458<sup>306</sup>. Cependant, ni les autorités bourguignonnes à l'amodiation des mines en 1472 ni, quelques années plus tard le pouvoir Habsbourg n'ont manifesté la quelconque intention de réédifier la forteresse. Trop près certainement des exploitations minières mais surtout compris dans un territoire en voie de stabilisation, le château d'Auxelles a laissé la place au développement d'un village jumeau, Auxelles-Haut, dont l'activité primaire était entièrement centrée autour des mines<sup>307</sup>.

Les territoires miniers du sud des Vosges n'ont pas été influencés d'une quelconque manière par la géographie castrale. Au cœur de domaines miniers bien délimités mais dont certains (comme le Rosemont) vont considérablement évoluer au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les exploitations constituent des secteurs malgré tout à part. A part, ces terres l'étaient non seulement par les activités qui s'y exerçaient mais également par la condition de celles et ceux qui en assuraient l'exploitation. À population à part, justice à part et force est de constater que les populations de mineurs qui ont œuvré sur les flancs des montagnes des Vosges méridionales ont été des justiciables particuliers.

---

<sup>306</sup> Ce château-fort était, à l'origine, entre les mains de la famille des seigneurs d'Auxelles. Cette famille chevaleresque était vassale des sires de Faucogney pour un certain nombre de biens inclus dans la Terre de Faucogney. Le château et la seigneurie d'Auxelles leur ont été inféodées au XII<sup>e</sup> siècle par Thierry de Montbéliard (1105-1163). La seigneurie et le château sont par la suite rattachés au Comté de Ferrette. Voir Henri de Faget de Casteljaou, « Géographie, histoire et généalogies médiévales. Autour des premiers seigneurs de Lomont : les maisons de Faucogney, de Vesoul, de Ronchamp et d'Auxelles », in *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des Anciens Pays bourguignons*, vol.38, 1981, p.159-183 ; Jules-Paul Sarazin, « Les premiers seigneurs d'Auxelles XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle », in *La Vôge*, n°17, 1996, p.27-31.

<sup>307</sup> En outre, la confirmation de l'engagement de la seigneurie du Rosemont à Gaspard de Morimont en 1492, déjà engagiste de la seigneurie de Belfort, stabilise quelque peu la région. La protection militaire des mines d'Auxelles ne constitue pas un enjeu majeur dans le contexte politique de la région. Voir Archives municipales de Belfort, DD2/2. Voir également, Georges Bischoff « Morimont (de) » (Famille), in *Nouveau Dictionnaire de Biographie alsacienne*, n°27, 1994, p.2706-2710.

## Chapitre 4. Les cadres de justiciabilité

### 4.1. Une justice particulière

Les populations de mineurs ont leurs caractéristiques propres. Du fait de leur technicité, une part importante de celles-ci sont recrutées hors des cadres géographiques des exploitations. Elles disposent ainsi de statuts particuliers et de franchises leur permettant d'exercer leur art hors de leurs lieux d'origine. Ces statuts sont encadrés par une justice spécifique qui traite autant de leur statut que des conditions d'exercice des métiers liés à la mine. Une justice des mines, rendue nécessaire par la présence de ces populations se met en place progressivement dans le sud des Vosges. Les statuts miniers, manifestations écrites de ce droit, ont été savamment étudiés par Philippe Braunstein<sup>308</sup>. Dans l'aire germanique, les statuts sont inspirés des modèles bohémiens et saxons. Ils peuvent également être considérés comme des cas particuliers de constitution et de mise par écrit d'un droit particulier dans des zones où le droit coutumier était fortement implanté<sup>309</sup>. Le cas du Comté de Bourgogne rentre particulièrement dans ce cadre.

Aussi, le règlement des mines de Plancher de 1484 fait-il autant figure d'exception que de curiosité<sup>310</sup>. Etabli un quart de siècle après la concession initiale, il est motivé par la montée en puissance des exploitations minières et la démographie galopante qui y était associée autant que par la nécessité de sécuriser les conditions d'exploitation des mines après les troubles de l'épisode bourguignon. La délimitation du « Circuit » répondait entre autres choses à cette nécessité. Curiosité, ce règlement l'est également par les détails qu'il livre au sujet des justiciables. À titre de comparaison, les règlements ultérieurs, s'appliquant quant à eux aux mines relevant de la justice des Habsbourg, sont d'une portée bien plus générale. Question d'échelle certainement, l'étendue du territoire judiciaire dont relèvent les mines habsbourgeoises englobait alors les mines des deux rives du Rhin<sup>311</sup>. Un droit uniforme ne

---

<sup>308</sup> Philippe Braunstein, « Les statuts miniers de l'Europe médiévale », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 136<sup>e</sup> année, N. 1, 1992. pp. 35-56.

<sup>309</sup> Nous laissons de côté les coutumes du Rosemont qui constituent un cas à part et ne traitent pas de la problématique des secteurs miniers. Néanmoins, elles font apparaître les différences entre un droit coutumier en vigueur de longue date et un droit minier introduit dans ces espaces géographiques au fur et à mesure de l'implantation des districts miniers. Dans l'aire du nord du Comté de Bourgogne, la mise par écrit du droit coutumier a été en grande partie menée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Un certain nombre de coutumes de localités de la Terre de Faucogney sont consignées dans : Archives départementales de la Haute-Saône 25J – E (Fonds Huart de Saint-Mauris, en cours de reclassement). Pour les coutumes du Rosemont, on consultera : Edouard Bonvalot, « Les coutumes du val de Rosemont », in *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 11, 1865, p. 465-545.

<sup>310</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 9G Comptes 66.

<sup>311</sup> Outre les mines du Rosemont et de la vallée de la Doller, le règlement minier de Maximilien (1517) est appliqué dans le Breisgau et les mines de la Forêt-Noire. Les textes réglementaires postérieurs modifieront la carte de la justice des mines (cf. infra).

pouvait qu'en simplifier l'application. Néanmoins, il apparaît à travers ces typologies documentaires, aux finalités communes mais aux formes variables, que les mineurs et autres métiers appliqués à la marche de mines, sont bel et bien des justiciables à part qui ne relèvent que de la juridiction des mines<sup>312</sup>. A ce titre, la protection de ces populations est entière. Si cette justice s'applique à la population dédiée à la marche des exploitations, elle peut en certains cas concerner tout autre individu, ne relevant de cette justice particulière, mais qui commettrait un crime ou délit dans ses limites.

La constitution et la mise par écrit de ce droit pouvaient constituer un élément de crispation supplémentaire entre ces populations nouvellement arrivées et les populations autochtones. Ces franchises s'appliquaient de manière naturelle à des individus d'origines étrangère, géographiquement et culturellement, au sein de territoires dans lesquelles l'obtention de franchises a pu être l'objet d'une lutte de haut-vol. Domaines géographiquement délimités, les mines l'étaient également du point de vue de la justice.

#### *4.2. Les acteurs de la justice minière*

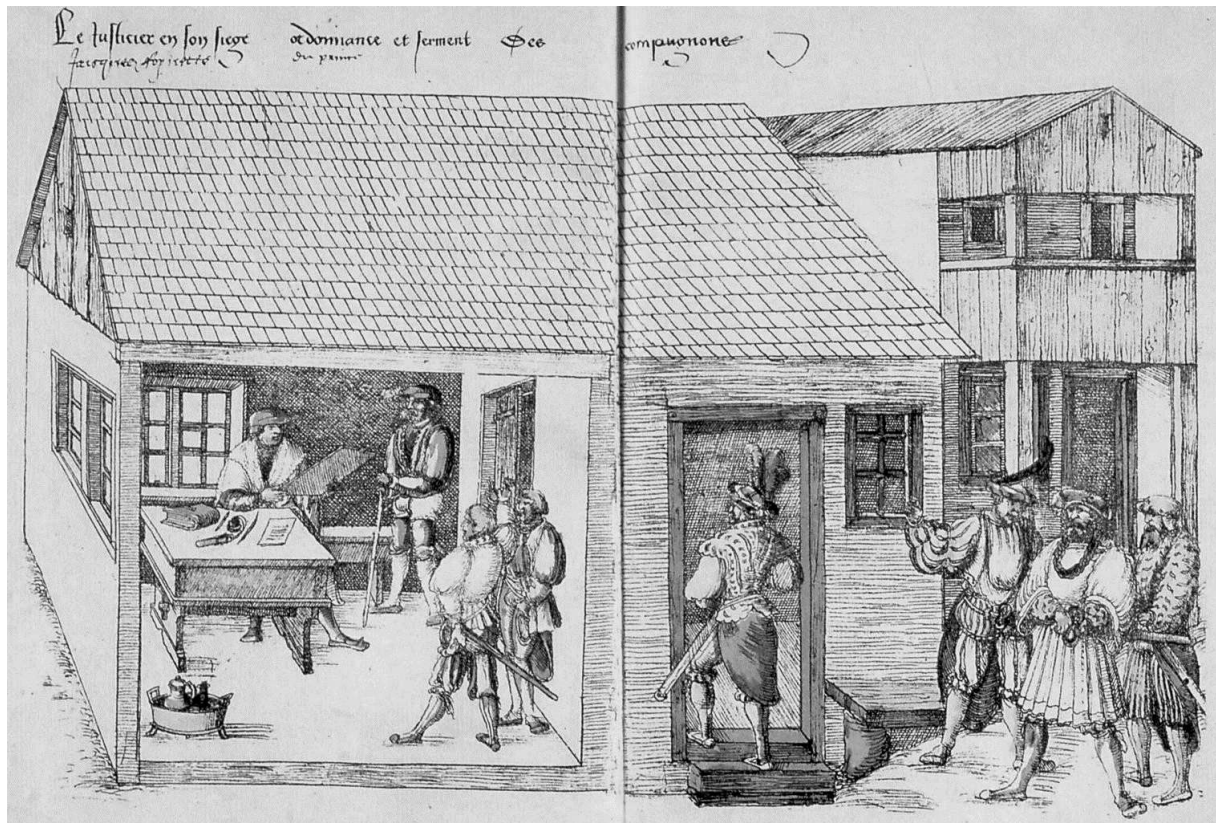
Le règlement de 1484 marque la première mention d'une justice particulière aux mines. Celle-ci était subordonnée au prince abbé de Lure et introduisait un double système judiciaire au sein de la principauté. L'une régulière concernait les justiciables relevant communément de l'abbaye et l'autre, spécifique à un espace géographique (le « Circuit ») et à une catégorie d'individus œuvrant au fonctionnement des mines et incluant ceux qui commettraient un forfait au sein des limites définies.

Les cadres des institutions judiciaires spécifiques à Plancher sont définies à partir du quatrième article du règlement de 1484. La pratique judiciaire était conduite sous la permanente autorité de l'abbé de Lure par le « *prevost desdites mines* » (*bergkvogt*). Officier au service du pouvoir abbatial, il tenait à jour ses registres d'actionnaires. Registres hélas perdus, ceux-ci devaient permettre de répartir le produit de la mine entre la décime abbatiale et à un reste à partager en 60 parts. La justice particulière et le bon fonctionnement des affaires juridiques étaient ainsi reconnus et encadrés, caractérisant en creux le « Circuit » comme une prévôté particulière : une prévôté des mines. Cette prévôté spécifique et précoce devance l'institution

---

<sup>312</sup> Les termes de « Règlement », « Ordonnance » ou encore « Statuts » sont employés indifféremment, parfois même dans le même document.

de la prévôté des mines du Rosemont dont les premières traces documentaires la font remonter à 1645 en tant qu'institution dotée d'une plus grande autonomie vis-à-vis de la prévôté régulière du Rosemont<sup>313</sup>. Cependant, le Rosemont disposait déjà d'une justice particulière depuis le règlement minier de Maximilien (1517). Ce règlement, à la différence de celui de Plancher, s'appliquait sur le domaine de compétence, plutôt que sur l'espace géographique. Le règlement de l'abbaye de Lure, lui, englobait ces deux aspects.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Illustration n°20 Le fonctionnement de la justice des mines figurée par Heinrich Gross<sup>314</sup>

L'une et l'autre justices disposaient de leurs structures et de leurs personnels spécifiques. La justice minière de Plancher définit en premier lieu ces autorités par le terme peu précis de « *Messieurs de la justice* », laissant deviner l'existence d'une organisation structurée (article 3). Le prévôt, détenteur d'un office – et donc officier – comme tout membre laïc de

<sup>313</sup> Archives départementales du Territoire de Belfort, 29B (Prévôté du Rosemont).

<sup>314</sup> Dessins d'Heinrich Gross décrivant la vie des mines de La Croix, exécutés pour le duc de Lorraine en 1529. Les 25 dessins subsistants sont conservés à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts de Paris. Ils ont été édités par : Emmanuelle Brugerolles, Hubert Bari, Paul Benoit, Pierre Fluck (et al.), *La mine, mode d'emploi : la rouge myne de Saint Nicolas de la Croix, dessinée par Heinrich Gross*, Paris, Gallimard, 1992. Crédits des présentes vues : BNU.

La vue reproduite ici illustre parfaitement la tâche, administrative notamment, du bergvogt. La tenue des documents de gestion de la mine est évoquée à travers la manipulation de feuilles volantes et d'un registre qui pourrait être soit celui de la justice des mines, soit celui des actionnaires.

l'administration abbatiale, se trouvait à la tête de celle-ci et jouissait en théorie de réels pouvoirs et autorité. Le premier nommé est une personne d'origine germanique, Thomas Harnscherer, qui en 1487, atteste de la régularité des ventes de parts de mines<sup>315</sup>. Il était un officier assermenté<sup>316</sup> et pouvait s'appuyer, dans l'instruction des affaires qui lui étaient soumises, sur des individus investis par l'administration abbatiale, des « *juriers* », jurés, dont le mode de désignation et le contour de leurs prérogatives restent vagues<sup>317</sup>. Cette cour, ce tribunal, traite des affaires en première instance tandis que les éventuels appels sont portés en recours devant l'abbé.

Les phases d'application des peines, quant à elles, relevaient de la responsabilité prévôtale secondée par des officiers et, au besoin, par tout individu relevant de la justice des mines. Les habitants du Circuit relevant de ces franchises, devaient assistance au prévôt des mines et aux officiers dans le maintien de l'ordre et donc dans l'application des peines (article

---

<sup>315</sup> Bundesarchiv Frankfurt, RKG, A867.

<sup>316</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 9G Comptes 66.

Serment du prévôt des mines :

Vous jurerez par la foy, que vous devez à Dieu le Createur et à tous les saincts et saintes de Paradis :

- que serez fidel à mon Reverendissime Prince et Seigneur de Murbach et de Lure, comme souverain seigneur et prince feudal desdites mines, et que l'aymere et luy serez obeyssant et vigillant sur ses negoces ;
- et que garderez les presentes futures ordonnances de vostre pouvoir, et au semblable, à tous confederes et allieees et compersonniers [copropriétaires] de ladite mine ;
- et que vous aurez bon regard, par vostre serment, sur tous serviteur et ouvriers besognans en icelle, et sur tous achapts et vendaiges qui se feront pour ladite mine ;
- et que prendrez les danrees au meilleur prix et bon marchez que pourrez, sans avoir exception ou [au] regard de personne ;
- et que ne retarderez rien en quelque ouvrage de vostre pouvoir, sans fraude ny cavillation [tromperie];
- et que ne porterez faveur en jugements, ny dehors, à personne dequel estat ou condition qu'il soit, mais plustost jugerez en equitte, ainsy que le cas le requerrat;
- et gardere le profit et eviteres le dommage present et advenir de Mondit Seigneur Reverendissime Prince, et tous les Seigneurs ayants part en ladite mine, de votre pouvoir ;
- et si savez le dommage desdits Seigneurs, sans retarder, par vostre predict serment, les en advertirez mesmement, ce qui conserne le fait de ladite mine
- et affin que les choses susdites soient mieux accomplies, sans la licence, vouloir et consentement de Mondit Seigneur, vous n'exercerez aucuns traffiques ou negotiations hors du Circuit desdites mines, en quel maniere que ce soit, publiquement ny secrettement, ainsy seulement poursuivrees les affaires de vostre office desdites mines le plus fidellement et dilligemment que le pourrez ;
- et aussy ne prendrez, des grands ny des petits, aucuns dons ny present, en quelques maniere que se soit, moyennant lesquels vous pourriez estre divertys et pourriez donner instruction de ceux de qui vous les auriez receu [manque : "qui"] auroient espoir, moyennant vostre aide, à parvenir en quelque estat ou office auxdites mines, le temps advenir ; que seroit le tout contre vostre devoir ;
- et observerez tous les poincts et articles cy-dessus declairees et sans faveur, amour, hayne ;
- que ayez aucung, tant soit parens, aliez, enfin [ou] ennemis que autres, estant esdites mines ;
- et garderez, comme dessus, le proffits et emoluments d'icelle et eviterez le dommage, comme il appartient à un fidel prevost desdites mines envers son souverain prince et seigneur ;
- et en vertu de ceste, serez tenus et obligee à bien et dehuement ordonner toutes choses qui appartient à vostredit office.

Dieu vous en fasse la grâce. »

<sup>317</sup> L'attestation de 1487 donne les noms suivants : Peter Graff, Hans von Assell (greffier des Mines), Pangratz Hans Becherer, Jacob Arbeiter, Ulrich Frisinger, Hans Fassnowar, Fridlin Rimpflin, Conrad von Assell, Hans Schenckel. Un certain nombre de ces individus semblent être originaires de Bâle (Becherer, Schenckel, Graff).



manque le numéro. Le prévôt, unique assermenté en charge de la justice des mines, était secondé dans sa tâche par un lieutenant dont l'une des prérogatives était de pallier l'absence du prévôt des mines mais aussi par un greffier<sup>318</sup>. La fonction prévôtale, comme toutes les fonctions assumées par toute personne œuvrant dans l'intérêt des mines à l'intérieur du Circuit, était due exclusivement à l'abbé de Lure. Les compétences de chacun ne pouvaient s'exercer à l'extérieur du domaine minier. Le serment que le prévôt des mines devait prêter s'appliquait par ruissellement à l'ensemble des officiers et des ouvriers œuvrant dans le périmètre du Circuit. Les ouvriers devaient prêter serment au prévôt des mines ou à son lieutenant (article 22). Une communauté liée par la finalité de leurs tâches, le serment et la justice était ainsi instituée par ce règlement. Celui-ci définissait les cadres des exploitations et des travaux qui en découlent par le principe de fidélité constante due à l'abbé. Le périmètre relativement réduit des exploitations de Plancher et la concession initiale à un seul consortium facilitait grandement la réglementation. En effet, contrairement aux réglementations appliquées plus tardivement dans le Rosemont et ailleurs dans le Rhin supérieur, le besoin de prévenir les conflits entre concessionnaires était moins complexe à Plancher qu'ailleurs. Cette justice minière primitive se concentrait davantage sur l'organisation du travail et sur les aspects de justice civile en n'ayant théoriquement pas à se préoccuper de conflictualités commerciales.

Cependant, l'attestation délivrée par Thomas Harnscherer en 1487 démontre que les prérogatives du prévôt des mines en matière commerciale dépassaient les limites du règlement de 1484. La requête devant Thomas Harnscherer de l'avoué de Conrad von Armpreger s'inscrivait dans une affaire judiciaire autour de la possession de parts dans les mines de Lötschen, en Valais<sup>319</sup>. Cette procédure opposait Conrad von Armpreger au nom de sa femme, Maria von Hus, de Bâle, au maître de la monnaie de Bâle, Ludwig Gsell qui s'était associé à certains des primo-concessionnaires de Plancher (Lienhart Kürsner et Jakob Schenck von Worms) dans l'exploitation des mines valaisannes. Il semblerait que, par cette attestation, Conrad von Armpreger ait également été bénéficiaire de parts de mines à Plancher<sup>320</sup>. L'attestation de Thomas Harnscherer complète idéalement le règlement de 1484 en matière de droit des affaires, car il indique avec une certaine précision la procédure d'achat et de vente de parts de mines dans le ressort de l'abbaye de Lure. Ainsi, on apprend que le prévôt des mines tenait un registre des actionnaires centralisant les transactions commerciales, rayant de celui-ci

---

<sup>318</sup> La mention du greffier des mines est absente dans le règlement de 1484 mais indiquée dans l'attestation de 1487. Il fait même partie des jurés.

<sup>319</sup> Voir Louis Carlen, « Zur Geschichte der Bergwerke in Lötschen », in *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Bd. 17, 1980, p. 357-358.

<sup>320</sup> L'avoué de Conrad von Armpreger sollicite une attestation de propriété de part de mines.

les vendeurs et inscrivant les acheteurs<sup>321</sup>. Il avait également la possibilité de délivrer aux parties des attestations par lettre scellée, le sceau symbolisant bien entendu la validité juridique de l'acte.

Ce point est, au contraire, central en ce qui concerne le droit réglementaire qui s'appliquait dans le Rosemont et le Rhin supérieur pour les mines relevant de l'autorité autrichienne. A partir de 1517, ce droit en formation englobait aussi bien les aspects commerciaux (conflits entre coparsonniers, articles 6, 7) que les droits et devoirs des individus œuvrant sur les différentes mines du ressort. Ce ressort était d'une toute autre dimension que celui en vigueur dans la vallée voisine du Rhin. Le règlement de Maximilien composé de 83 articles (1517) s'appliquait à l'ensemble de l'Alsace (incluant les mines de Masevaux), du Sundgau (incluant celles du Rosemont), du Brisgau et de la Forêt-Noire. Le siège de cette justice avec à sa tête un *Bergrichter* (juge des mines) était fixé à Todtnau. Le développement considérable des exploitations dans le Rosemont et, de manière générale, dans le sud des Vosges, a modifié l'organisation de l'administration judiciaire des mines autrichiennes. Ce développement rapide était tel que l'éloignement du juge des mines à Todtnau, compliquait grandement l'application de ce droit sur la rive gauche du Rhin. Les ordonnances des mines de Lepuix et Auxelles en 1560 et le règlement des districts de Masevaux, Lepuix et Auxelles (1562) ont redessiné la carte de cette justice spécifique. À compter de 1562, la justice applicable sur les districts précités tenait son siège à Giromagny. Néanmoins, il ne faudrait pas pour autant considérer que l'éloignement du siège de la justice minière à Todtnau ait pu laisser place à une lacune d'autorité dans les districts éloignés. Le règlement de 1517 précise bien que ce juge était secondé dans sa tâche par des sergents et des échevins.

#### ***4.3. Les cadres de l'administration***

L'administration autant que la justice était fortement structurée et le fonctionnement de l'une et de l'autre s'imbriquait finement puisque concourant aux mêmes finalités, la bonne marche des exploitations. À mesure du temps, les cadres administratifs des exploitations se sont développés et précisés. Pour autant, bien que primitif et antérieur, le règlement de 1484 fait preuve de l'effort de structure de l'exploitation minière de Plancher et s'inspire des institutions à l'œuvre en Forêt-Noire. En effet, à Plancher, un gouverneur des mines avait pour tâche

---

<sup>321</sup> Ce registre n'a pas été conservé.

d'administrer les exploitations tandis qu'un receveur, possiblement sous sa direction, en assurait les aspects financiers, tout du moins la collecte des revenus de la part abbatiale et sans doute l'évaluation de l'ensemble de la production minière. Le rôle que les (pro)curateurs semblait assurer consistait à maintenir le lien entre l'administration et la juridiction abbatiale et les concessionnaires des mines. Ainsi, les institutions décrites dans le règlement de 1484 assuraient-elles un équilibre juridique, administratif et financier associant à la fois les autorités abbatiales, garantes du propriétaire des sols – l'abbé de Lure – et les exploitants des villes du Rhin supérieur.

Par ailleurs, le contrôle technique et administratif du travail des mines était confié à individu particulier, le « *revisiteur* », dont la tâche était de constater l'avancée du creusement des galeries en fin de chaque semaine de travail, en particulier en portant des encoches sur les parois, de jauger la capacité des mineurs et ainsi déterminer l'embauche et la rémunération de ce personnel. Les contestations étaient portées devant le maître-mineur qui, par son expertise, décidera du bien-fondé des sanctions<sup>322</sup>.

---

<sup>322</sup> Articles 37 et 39 : « 37 : *Item, l'ouvrage d'une chacune sepmaine desdits coupeurs doit estre revisite afin de scavoir s'il a dilligemment besogne icelledite sepmaine, et doit estre par foid et serment raporte au maistre desdites mines par celui qui serat commis à la revisitation d'iceluy ouvrage ; et s'il s'appercevoit qu'il n'ayt dilligemment besogne et qu'il n'en puisse seul evaluer le louhier [loyer ; à entendre au sens de salaire] de l'ouvrier, alors il prendrat avec luy deux autres coupeurs des plus experimentez qu'il pourrat avoir, et eux, par ensemble, luy evalueront, par foid et serment, la besogne de ladite sepmaine; et doibvent l'advertir tous coupeurs comment ils doivent couper et ouvrir les prochaines sepmaines advenantes. » « 39. *Item, s'il y a cinq, six ouvriers ou plusieurs en un ouvrage besognans l'un avec l'autre, seront aussy obeyssant à ceux que les maistres des mines envoyeront pour avoir le regard aux choses que dessus, afin que rien ne soit deguastee, venant aux damage des seigneurs desdites mines ; et ceux qui feront le contraire, celui qui aurat charge à la Visitation comme dessus, les doit accuser au prevost desdites mines. »**

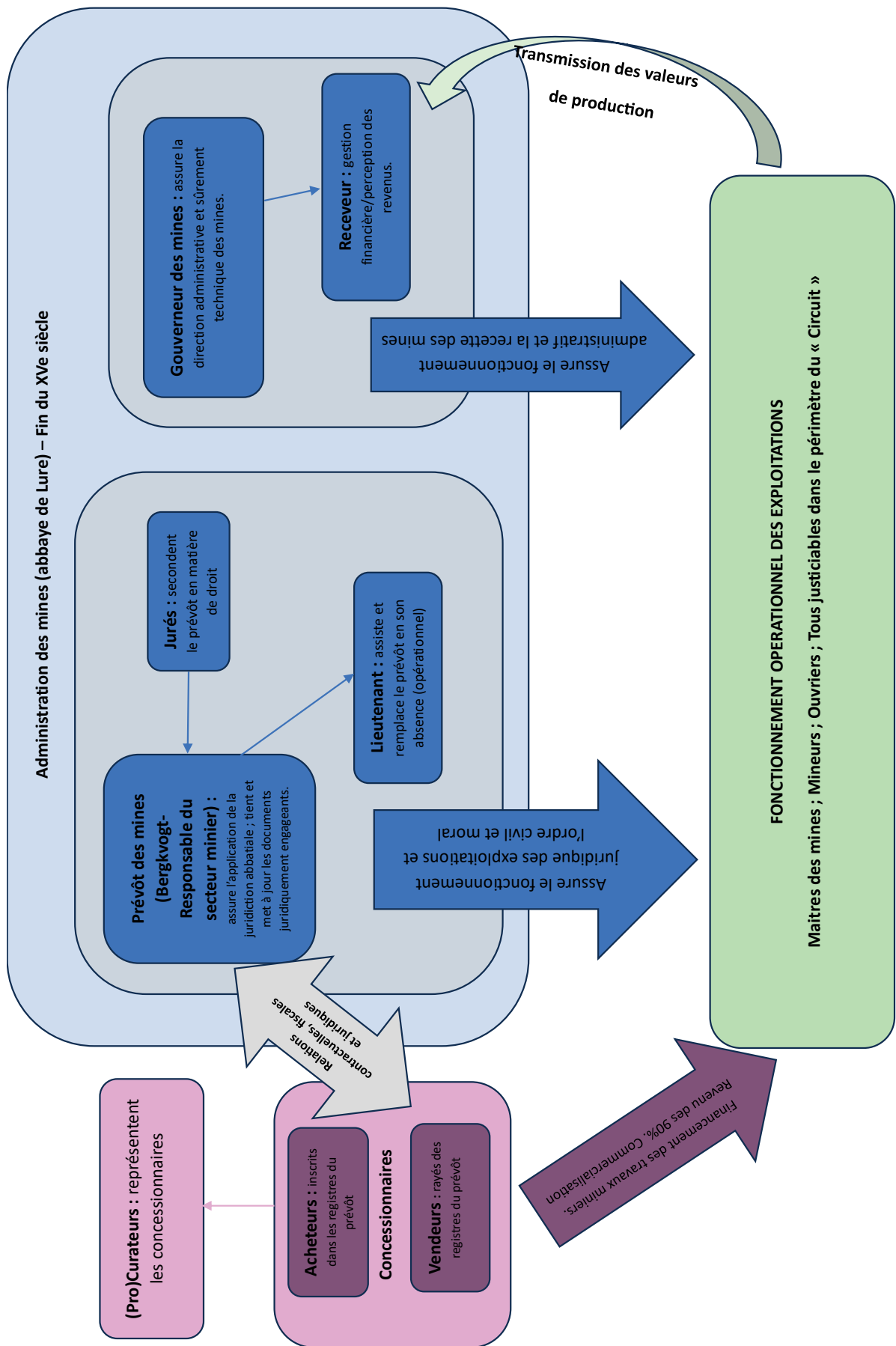


Illustration n°21 Fonctionnement opérationnel des mines de Plancher-les-Mines (David Bourgeois).

## Chapitre 5. Les cadres de l'activité minière

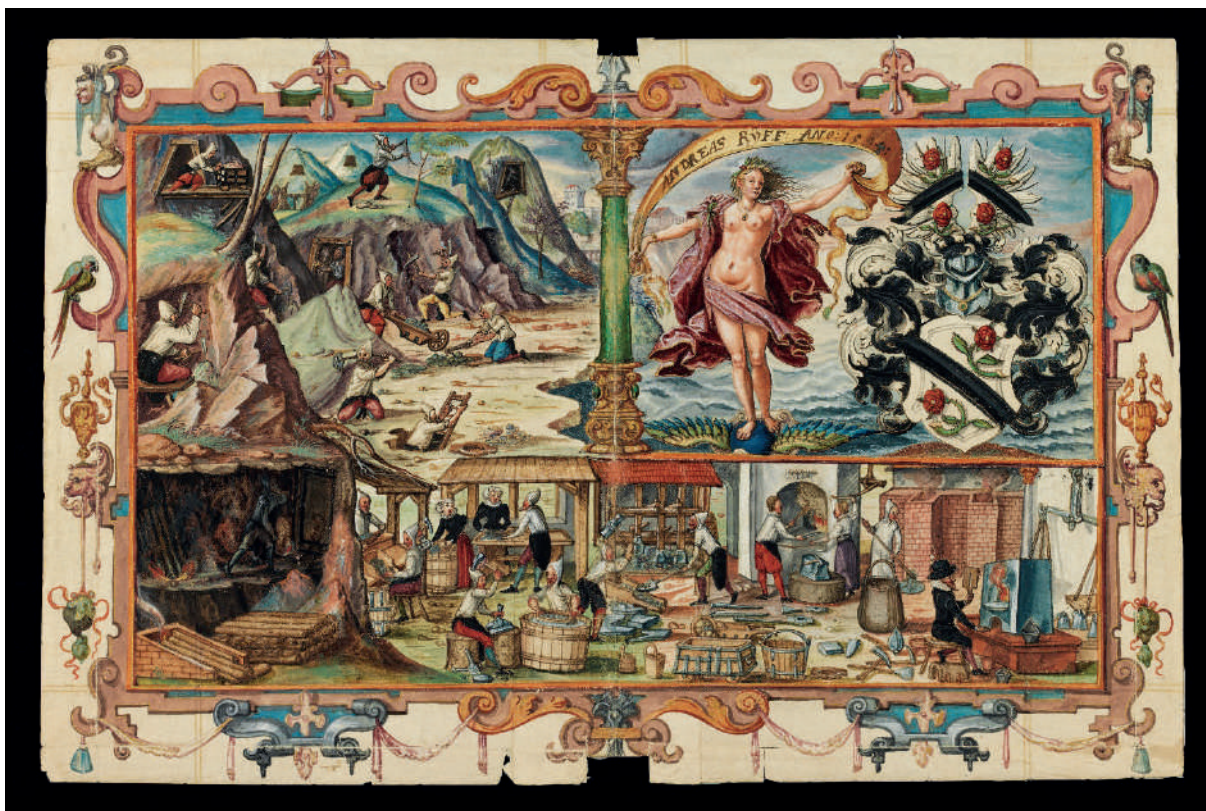


Illustration n°22 Les différentes activités des mines (BUB – Münz und Mineralienbuch d'Andreas Ryff, op. cit)

### 5.1. Des contraintes communes

Le règlement minier de Plancher de 1484 est particulièrement disert concernant les conditions de vie des mineurs et autres corps de métiers à l'œuvre dans le périmètre du « Circuit ». On y apprend que le houtmann (ou maître des mines), assisté de « valets », est responsable d'un grand nombre des aspects de la pratique minière. Il doit veiller à l'entretien des infrastructures, à la séparation des minerais mais également aux stocks de matériel utile aux mineurs. Ces outils, pris en charge par les travailleurs à chaque prise de poste sont conservés dans un poêle des mineurs (« loge ») à proximité des sites d'extraction. Le maître des mines, dans son rôle d'expertise avait également pour mission de décider de la marche des travaux.

L'action des mineurs était subordonnée à son avis (article 31).

Par ailleurs, le maître des mines porte une responsabilité particulière : la rémunération des travailleurs. Cette rémunération avait lieu les samedis, à la fin des semaines de travail et donnait lieu à la vérification des temps de travail, variables d'un corps de métier à l'autre. Les travailleurs devaient pointer au moyen de « crannes », entailles effectuées sur des planchettes de bois permettant de contrôler la présence des ouvriers à leurs postes de travail.

La durée du temps de travail, justement, est un indicateur fondamental pour mesurer l'activité qui régnait au sein d'une exploitation minière. Les données reportées dans le règlement de Plancher sont extrêmement détaillées pour chaque catégorie de travailleurs. Leur analyse met en évidence que l'activité ne cessait qu'à de rares occasions sur le carreau minier. Les multiples spécialités échelonnaient leurs temps de travail de jour comme de nuit. Il faut donc imaginer une zone de montagne, sur les pentes d'une vallée encaissée où régnait de manière quasi continue une activité génératrice de bruits (l'évacuation, le traitement des minerais, la fonte des minerais, la forge, les multiples phases du travail du bois), de déplacements, de pollution visuelle même (travail nocturne dans les fonderies). Pour tout visiteur des lieux à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'agitation qui y régnait pouvait paraître anormale au regard de la vie traditionnelle en zone rurale, voire urbaine. La visite d'un carreau minier à la fin du Moyen Âge pouvait constituer une expérience sensorielle en soi.

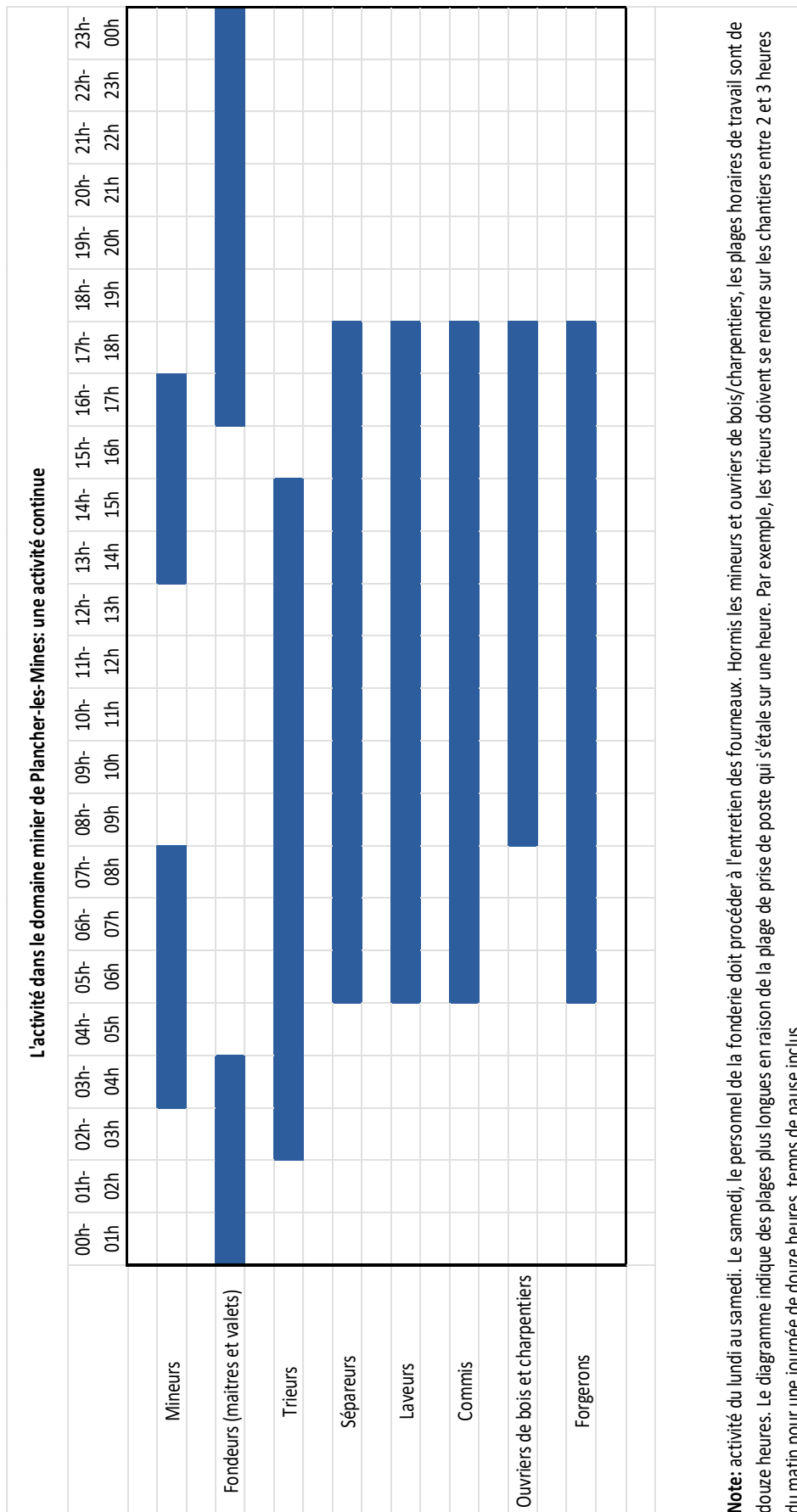


Illustration n°23 Une journée type dans le domaine minier de Plancher-les-Mines (David Bourgeois).

La culture du secret était une règle commune à l'ensemble des acteurs de la production minière. Ainsi, il est demandé à ceux « *besognant en ladite mine se doivent, envers aucun louer ni blâmer le lieu et l'ouvrage où ils besogent ; mais s'ils étaient interrogés par aucun, ils peuvent répondre qu'il est dans la main de Dieu* » (articles 32 et 46). Cette discrétion relative à l'état des filons et donc à celui du rendement de l'exploitation doit parer aux convoitises extérieures, qu'elles aient été économiques ou politiques (on se remémora sans doute longtemps de l'épisode bourguignon)<sup>323</sup> et à d'inévitables convoitises internes face à d'éventuelles découvertes<sup>324</sup>. La méfiance à l'égard des travailleurs étrangers conduit les autorités à encadrer leur venue par le maître mineur en ce qui concernant les aspects opérationnels et par le principal officier présent sur l'exploitation et le receveur pour ce qui relève de la réglementation administrative, fiscale et financière (article 31). Culture du silence envers autrui, culture du silence dans l'action. En effet, le règlement stipule que les mineurs (spécifiquement les coupeurs) ne doivent pas échanger au cours de leur tâche, à l'exception de conversations liées à la marche de mine (article 35). Le contrôle de l'information tout au long que les impératifs de rendement sont au cœur des préoccupations des autorités minières.

## 5.2. Travailler à la mine

### 5.2.1. Les mineurs

Comme tous les travailleurs des mines, le mineur, désigné sous le vocable de « coupeur » dans le règlement de Plancher, devait prêter serment au maître des mines. Travailleur spécialisé par excellence, son embauche définitive était subordonnée à une période d'essai (de trois jours à une semaine) au terme de laquelle, s'il était déclaré apte, il devait prêter serment au prévôt des mines. Les mineurs œuvrant à Plancher comme dans la plupart des mines du sud des Vosges à la fin du Moyen Âge, étaient en partie recrutés à l'extérieur. Leur tâche nécessitait une technicité particulière et un savoir-faire spécifique. Le *Bergbuchlein* met clairement en

---

<sup>323</sup> La pratique de l'espionnage était particulièrement dense dans le Rhin supérieur, surtout lors des épisodes bourguignons entre 1468 et 1477. Par ailleurs, on imagine parfaitement que ces gisements se développant rapidement pouvaient attirer les convoitises. Sur les pratiques de l'espionnage, voir Bastian Walter, « Transmettre des secrets en temps de guerre », in *Revue d'Alsace*, 138, 2012, p.7-25 et « Renseignements, savoir et pouvoir. Acteurs et techniques de la politique extérieure des villes », in *Revue d'Alsace*, 137, 2011, p.455-549.

<sup>324</sup> Article 30 : « *nuls ouvriers coupeurs de mines ne se doivent entremettre à besogner sans le sceu du maistre desdites mines* ». De même, à l'article 35, il est dit que « *nul ne doit entrer en aucuns pertuis ou mine quel qu'il soit, soit du ressort ou étranger, si ledit pertuis ne luy est commis et ordonne pour besogner, et ne doit mener avec luy nul autres quel qu'il soit, cy ce n'est un de ceux qui ont part auxdites mines ; lequel maistre desdites mines, ou le receveur d'icelles, ordonnerat pour le conduire en iceluy* ». Le contrôle des faits et gestes sur les exploitations est permanent.



évidence que cet art requérait des acquis tout à fait particuliers. La connaissance des minerais, des techniques d'abattage et de creusement en faisaient une profession à part. Profession à part, celle de l'extraction des mines, dans des fosses ou dans des galeries l'était également par les conditions de travail particulièrement difficiles. Aussi, à la différence des autres corps œuvrant sur le carreau minier, les mineurs devaient travailler quatre heures le matin et quatre heures l'après-midi, ménageant entre ces deux plages horaires un temps de repos plus conséquent que celui ménagé pour les autres métiers de surface. Les mineurs doivent être prêts à démarrer leur tâche entre 3 heures et 4 heures du matin.

Pour s'acquitter de leur art, ils disposent de toute une logistique à laquelle travaillent des métiers de soutien. En effet, les pointerolles et autres outillages sont sollicités constamment, doivent être remis en état rapidement afin de ne pas créer de rupture dans la production extractive. De même, l'éclairage est un enjeu capital car, s'il est indissociable du travail souterrain, son coût représentait un poste de dépense important dans le fonctionnement des mines. Aussi était-il demandé aux mineurs d'utiliser au maximum leurs rations de suif. Les équipes de mineurs, à Plancher, étaient constituées des coupeurs (abattage et dépilage du minerai dans un filon productif) et des ouvriers au marteau (creusement au rocher dans les galeries en travers-bancs, galeries de recherche, galeries de liaisons)<sup>325</sup>. Quatre puits étant en exploitation à Plancher à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il est légitime de projeter le nombre de mineurs à une quinzaine d'individus, même s'il est raisonnable de penser que ce nombre ait pu être légèrement supérieur.

### 5.2.2. *Les fondeurs*

Les fondeurs (et leurs aides) constituaient également une catégorie à part sur le carreau minier. L'accroissement de l'activité minière et les quatre puits ouverts à Plancher indiquent la présence d'au moins une fonderie dans le « Circuit » même si plusieurs structures pouvaient être aisément envisagées. Le travail des fonderies relevait de la charge des maîtres fondeurs assistés par des valets (article 41). On sait par l'acte de concession originel que Lienhart Kürsner était alors maître fondeur à Masevaux, il est fort probable qu'il ait pu œuvrer un temps à Plancher. Peut-être était-ce le cas pour son frère Mathis, lui aussi désigné maître dans la mention de l'acte de concession des mines du Lötschental. Le recours à des maîtres fondeurs impliquait

---

<sup>325</sup> Jean-Jacques Parietti, « Prospections dans les mines polymétalliques de Plancher-les-Mines », deuxième partie « La Grande Montagne et l'histoire des premiers temps des mines de Plancher », in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, n°36, 2017, p.100.

un haut niveau d'expérience de la part de ces spécialistes. Le savoir-faire requis est capital pour assurer la valorisation optimale des minerais extraits des filons par les mineurs.

L'origine de maître Lienhart Kürsner, le recours au bourgeois de Brisach Hans Brohart dans les mines de Pampailly laissent à supposer que ces spécialistes étaient principalement recrutés dans les zones minières germaniques. Certainement en était-il de même pour leurs valets qui pouvaient être amenés à prendre leur succession une fois qu'ils étaient frappés par une quelconque inaptitude physique pour ce travail éprouvant ou encore après leur départ. Cette main d'œuvre et ce savoir-faire était extrêmement courus.

Les conditions de travail étaient motivées par l'enchaînement du travail souterrain. En effet, les fondeurs œuvraient douze heures par jours au cours d'une plage horaire décalée entre 16 heures et quatre heures du matin. Ils bénéficiaient d'une pause d'une demi-heure. Ce décalage était motivé logiquement par la prise en charge du minerai extrait dès le matin et dont l'arrivée sur les sites de fonderie à partir du début de l'après-midi justifiait une mise en route des fourneaux à compter du milieu de l'après-midi. La semaine de travail des fondeurs s'échelonnait du lundi au samedi, ce jour étant consacré à la remise en état des fourneaux.

### 5.2.3. *Les manœuvres*

Le recours à un ensemble de manœuvres était primordial pour le fonctionnement de l'activité minière. Parmi ceux-ci, les décombresseurs occupaient une place essentielle car ils faisaient la jonction entre le monde souterrain et celui de surface puisqu'ils étaient chargés d'extraire de la mine le minerai dégagé par les mineurs. Œuvrant comme les autres travailleurs durant douze heures quotidiennes (à l'exception des mineurs qui travaillaient durant huit heures), les tireurs devaient être prêts entre 2 et 3 heures du matin. On peut comprendre la précocité de cette prise de poste par la nécessité de mettre en état le matériel de roulage ou de portage mais aussi par le déblayage des derniers abattages de la veille (la Grande Montagne, à Plancher, était dotées d'une voie de roulage). Malgré l'absence d'estimations chiffrées, il est légitime de penser qu'un ou deux individus au minimum par puits étaient occupés par l'acheminement du minerai hors des filons.

Les trieurs sont les premiers personnels à prendre en charge le minerai à sa sortie des galeries. La tâche des trieurs est de séparer le minerai de la roche stérile. Travaillant seuls, parfois à deux ou au sein d'équipes de cinq à six personnes dans le cas de pingens<sup>326</sup>.

Les *sépareurs* et *laveurs* de minerais constituaient le second maillon de la chaîne de valorisation du minerai à sa sortie des filons. Séparant « le bon grain de l'ivraie », ils permettaient de diriger un matériau dégrossi vers les fonderies. Opérant à partir de 5 heures du matin pour une durée quotidienne de douze heures, leur tâche était extrêmement physique et pénible. Les planches d'Heinrich Gross et le „*Münz und Mineralien Buch*“ d'Andreas Ryff, bien que postérieurs, précisent utilement le règlement de Plancher au sujet de ces travailleurs. En effet, ces missions étaient ouvertes aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Par ailleurs, l'emploi d'un grand nombre d'individus était rendu nécessaire par la masse de matériaux tirés des mines. Les représentations graphiques de ces deux œuvres laissent apparaître entre cinq et dix personnages affairés au lavage et au tri du minerai. La distance entre les puits laisse supposer que de telles installations de tri et de lavage et donc le personnel ad hoc, étaient présentes à proximité de chaque site extractif important.

Par ailleurs, des « *ouvriers de bras* » et autres « *commis* » apparaissent dans le règlement de 1484. Ces « petites mains », difficilement quantifiables pouvaient porter assistance aux laveurs et sépareurs tout autant qu'aux trieurs ou qu'à l'actionnement des machineries (treuil, etc.).

#### 5.2.4. *Les soutiens à l'activité : travailleurs des bois et forgerons*

Moins aux prises avec minerai et roches stériles, un certain nombre d'artisans et d'ouvriers œuvraient au bon fonctionnement de la mine. Métiers liés à l'exploration et à la valorisation du bois pour les mines mais également forgerons, ces soutiens à l'activité étaient si capitaux que la présence d'équipes constituées était requise dans le périmètre minier.

L'activité des charbonniers était particulièrement encadrée. Devenant prélever le bois nécessaire dans les limites du « Circuit », les charbonniers doivent utiliser des spécimens dont le calibre est défini par la direction des mines (non défini par le règlement, cette valeur pourrait être mouvante), mais de longueur identique. Le charbon livré par les charretiers affectés à cette tâche devait impérativement être sec et suffisamment refroidi pour ne pas provoquer de dépôts

---

<sup>326</sup> Cette mention dans le règlement de Plancher indique qu'en 1484 coexistaient défilages à ciel ouvert et exploitations souterraines.

de feu<sup>327</sup>. Ce charbon était d'une importance capitale pour le fonctionnement des fonderies et des forges.

Les forgerons justement, nommés ici « Maréschaux » contribuaient pleinement au cœur de l'action des mineurs puisqu'ils fabriquaient et réparaient le matériel, notamment le matériel de frappe essentiel au creusement des filons, en surface ou souterrains. La consommation quotidienne de pointerolles pouvait être relativement élevée. Il peut être avancé le chiffre d'une dizaine quotidiennement, qui devaient être remises en état<sup>328</sup>. Les forges fonctionnaient certainement en continu et le nombre de forgerons devait être relativement important pour répondre aux besoins permanents d'outillage en terme qualitatifs et quantitatifs.

La logistique et la bonne tenue de l'outil de travail du mineur faisait partie des préoccupations de l'administration minière. Toujours liés au bois, d'ultimes corps de métiers, charpentiers ou ouvriers de bois œuvraient à préparer la matière première pour créer voies de roulage, étaies de galeries, baraquements nécessaires au fonctionnement opérationnel quotidien. Comme nombre d'ouvriers du carreau, ils occupaient leurs postes de 8 heures à 18 heures mais, contrairement à d'autres, leurs pauses, chacune de trente minutes, devaient être prises à 12 heures et 15 heures. Fonctions stratégiques, elles mettent en évidence à quel point (et davantage si on ajoute la part des charbonniers) les mines ont pu être consommatrices de ressources sylvicoles.

L'arrivée plus ou moins brusque de ces populations pour la plupart du temps étrangère à la vallée du Rahin eut sans doute des impacts sur les populations préexistantes. Quelles ont pu être les relations de ces populations de mineurs, parfois célibataires et/ou parlant le moyen haut allemand, avec les paysans de langue romane habitant le petit village de Plancher-Bas, à quelques encâblures, ou avec les quelques religieux du prieuré de Saint-Antoine, en amont du « Circuit » ? Quelle vie quotidienne s'est mise en place pour cette population venue ici, qui a saigné les forêts, creusé les montagnes et fait surgir de nulle part un village alors que, une

---

<sup>327</sup> Article 58 : « ils doivent amener de bonne et lealle marchandises, assavoir de bon charbon bien sec et non point humide et qui n'a point este à la pluye, affin que l'ouvrage soit assorty leallement; et ne doibvent aussy charger charbon, soit de jour ou de nuict, sans premierement le demander à celui à qui il l'ameine, et avoir regard qu'il n'y ayt charbon allumees et chaut, ainsy bien refroidy ; et qui ainsy l'ameneroit, s'il estoit veu en le descharge, seroit amendable audit prevost de dix solz ballois ; et s'il advenoit, sans s'en apercevoir, qu'il fut descharge au monceau, et que parce aucun damage [un certain dommage] en survient, le charbonnier qui l'auroit amene seroit tenu satisfaire au damage, et avec ce, au seigneur feudal [à qui la foi et serment sont dus], de dix livres estevenantes pour l'amende. »

<sup>328</sup> Renseignements transmis par Bernard Bohly.

génération en arrière, il n'y avait absolument rien. Cette population nouvelle, aussi différente fut-elle des autochtones, n'en est pas moins terriblement similaire. Les deux ont des besoins semblables : prier, vivre, gagner sa vie et interagir en société.

## Chapitre 6. Vivre au quotidien dans un secteur minier

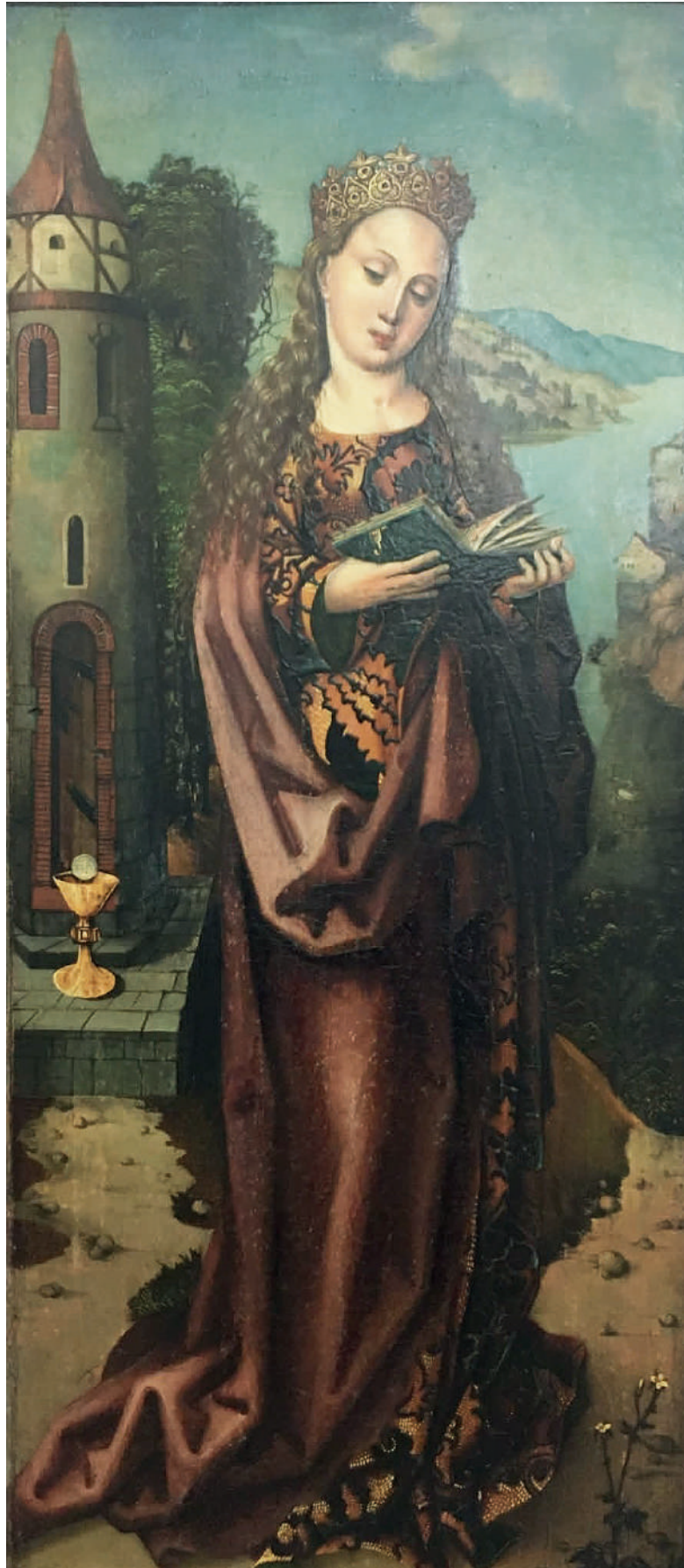
### 6.1. L'encadrement religieux

Les communautés minières nouvellement installées sont encadrées par des institutions garantes de leur spiritualité. Celle qui s'établit dans la vallée du Rahin après 1458 en donne un bon exemple. Piété des temps et signe évident que ces mines se trouvaient sur des terres abbatiales, la manifestation des pratiques religieuses est aisément palpable dans le règlement de 1484. En effet, parmi les sanctions pécuniaires prévues par la justice abbatiale, un certain nombre d'entre elles devaient être acquittées au profit de l'édifice sacré du lieu. Ces amendes punissent les blasphèmes (article 48). On y apprend ainsi que le « Circuit » est doté d'une chapelle dédiée à Saint-Nicolas. Une fois de plus, l'accroissement démographique a conduit à la transformation de cette chapelle en église par l'archevêque de Besançon en 1488. Le vocable de Saint-Nicolas n'est pas anodin. Il était particulièrement attaché aux métiers des mines à la fin de l'époque médiévale<sup>329</sup>.

La dévotion aux saints ne se limitait pas au saint patron du sanctuaire des lieux. Le règlement de 1484 portait un certain nombre de mentions spécifiques aux règles à adopter le jour de la sainte Barbe, la sainte patronne des mineurs. Jour chômé, il est particulièrement surveillé du point de vue de la moralité car le blasphème y est alors particulièrement pourchassé et les règles applicables aux festivités dans les tavernes sont particulièrement strictes. Ce jour, ni femme ni enfant ne sont admis dans les tavernes. Par ailleurs, la déambulation entre établissement y est également proscrite. La sobriété et la morale étaient particulièrement de mise ce jour. La dévotion à sainte Barbe est habituelle dans les communautés de mineurs et Plancher n'échappait pas à la règle. L'église proche de Champagny conserve une statue de la sainte, datée du XVI<sup>e</sup> siècle. La proximité des mines du Rahin et le développement de cette population minière croissante pourraient être à l'origine de cette œuvre d'art.

---

<sup>329</sup> Marie-Christine Bailly-Maitre, « Le culte de Saint Nicolas chez les mineurs au Moyen Âge et au début des Temps Modernes. Une dévotion professionnelle ? », in *La Pierre et l'écrit : Évocations / Patrimoines de l'Isère : environnement, culture, histoire*, n°18, 2008, p.49-58.



*Illustration n°24 Maître de Bâle, Sainte Barbe, XV<sup>e</sup> siècle (Kunstmuseum Basel, Inv.39)*

La construction d'une chapelle à Plancher-les-Mines puis sa requalification en église en 1488 est plus que symbolique. Elle indique l'évolution de la zone de peuplement du « Circuit » d'un ensemble réduit d'habitats de mineurs autour des installations extractives vers un village constitué et destiné à devenir pérenne. La localité a donc connu une croissance démographique et parcellaire forte. L'importance d'une église dans un bourg minier pouvait aller bien au-delà de sa fonction religieuse. Les bâtiments religieux étaient régulièrement les constructions en dur les plus solides et pouvaient constituer des abris. L'église de Kirchberg, dans la vallée de la Doller, porte encore l'évocation de l'activité minière alentour. La destination d'une custode de la fin du XV<sup>e</sup> siècle était vraisemblablement d'y mettre à l'abri une partie de la production d'argent fin d'exploitations alentours, comme nous l'avons vu. En l'absence de tours des mineurs, comme à Sainte-Marie-aux-Mines ou dans le Rosemont, l'église pouvait se transformer en coffre-fort d'appoint. L'identification des mineurs par le prisme de son église est claire dans le Rosemont et ailleurs où les dédicaces et les aménagements rappellent la présence de ces communautés. A Kirchberg toujours, une cloche rappelle l'importance de l'édifice sacré pour la population des mineurs des lieux. Elle était communément appelée l'église des mineurs. Ces bâtiments, en plus d'avoir été des marqueurs forts de l'évolution quantitative des communautés de mineurs, mettaient souvent en scène les métiers et les spécificités de leurs paroissiens. On pouvait y mettre à l'abri une partie de la production, on y réalisait les sacrements et l'on s'y réunissait pour vénérer les saints. Ces édifices étaient aussi une présence essentielle face à un monde souterrain qui, au Moyen Âge était inquiétant et mystérieux. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de croissance minière, les croyances populaires attribuaient la présence de nains malfaisants dans les galeries de mines<sup>330</sup>. Face à ce monde inconnu, face aux entrailles de la terre grandes ouvertes, la présence d'un sanctuaire était essentielle pour rassurer et assurer le bon exercice du culte par une population nouvelle et hétérogène.

Les institutions cléricales sont particulièrement importantes pour contrôler ces populations mobiles, de degrés d'instruction variable et constituant des groupes homogènes dans leurs pratiques professionnelles mais hétérogène d'un point de vue social et culturel. L'apparition des mouvements réformateurs à la fin du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle met parfaitement en évidence le caractère particulier des groupes de mineurs. Le père de Martin

---

<sup>330</sup> Claude Lecouteux, « Les personnages surnaturels du Moyen Âge germanique », dans *Fées, Elfes, Dragons & Autres créatures des royaumes de féerie*, éd. C. Glot et M. Le Bris, Paris, Hoëbeke, 2002, p. 24-29. Betty M. Adelson, *The Lives of Dwarfs : their journey from public curiosity toward social liberation*, Rutgers University Press, 2005, 431 p.



Luther était lui-même mineur, dans une région fortement marquée par l'exploitation des ressources minérales. Thomas Munzer s'est directement adressé aux mineurs dans des lettres les exhortant à adhérer à sa « théologie de la révolution ». Populations mobiles et ouvertes aux idées neuves, potentiellement originaires au monde germanique où germaient les idées de la Réforme, les mineurs constituaient une population inquiétante dont le contrôle revêtait un caractère capital aussi bien dans les mines sur les territoires Habsbourg que dans celles relevant de l'abbaye de Lure. Le Bundschuh de 1525 a été le théâtre d'une incursion des bandes de paysans à la fois vers le Rosemont et à travers les terres de la principauté de Lure. Une quelconque implication des populations de mineurs n'a jamais pu être établie mais sans doute celles-ci ont-elles été identifiées comme des populations sensibles.

## ***6.2.Habiter et vivre sur les carreaux miniers***

La problématique des localités minières fait l'objet de débats qui permettent de faire évoluer l'historiographie. Le concept de *Bergstadt*, défini dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par Johann Christoph Stössel et repris en 1871 par Heinrich Veit, indique que ces localités se caractérisent par une exploitation minière des environs et par les privilèges qu'elles ont pu tirer de cette activité économique spécifique, notamment en termes d'allègements de la fiscalité<sup>331</sup>. Dans les limites du Rhin supérieur, la ville minière de Münster, dans le Münstertal (Forêt-Noire) est caractérisée comme une *Bergstadt* par l'historiographie allemande<sup>332</sup>. Les travaux de Marie-Christine Bailly-Maitre autour de Brandes-en-Oisans ont permis de mettre en évidence la création d'une localité minière de 80 habitations autour d'un château et d'une église, formant un coron unique à l'époque médiévale<sup>333</sup>. Récemment, les recherches menées sous la direction

---

<sup>331</sup> « *Bergstadt, eine Stadt, wo Bergwerk gebauet wird, in Sachsen sind dergleichen Städte mit dem halben Land- und Tranksteuer-Erlaß, und der Accisemoderation, auch Gleit und Zoll, in Ansicht dessen, was zum Bergbau gebraucht wird, von der Landaccise befreyet, dargegen die ganze Commun in Ansehung der Land- und Tranksteuer-Begnadigung einen Stolln, zu Aufschließung des Gebirges, und wegen der zu genießenden halben Accise jeder Einwohner, nach Beschaffenheit seines Bergwerks, eine gewisse Anzahl von Kuxen bauen muß. Es genießen aber die Bergstädte solche Freyheit nicht schlechterdings und ohne Ausnahme, sondern sie müssen damit ausdrücklich begnadiget seyn.*“, Hans Christoph Stössel, *Bergmännisches Wörterbuch. darinnen die deutschen Benennungen und Redensarten und zugleich die in Schriftstellern befindlichen lateinischen und französischen angezeigt werden*, Chemnitz, 1778.

„*Bergstadt, auch Bergort – im w. S. eine Stadt, welche ihr Entstehen vorzugsweise dem in ihrer Umgegend betriebenen Bergbau verdankt; im e. S. eine Stadt, welcher zum Besten des Bergbaues verschiedene Privilegien ertheilt worden sind*“. Heinrich Veith, *Deutsches Bergwörterbuch mit Belegen*, Breslau, Wilhelm Gottlieb Korn, 1871.

<sup>332</sup> André Bechtold, „Die Bergstadt Münster und die habsburgische Herrschaftsbildung am Oberrhein im 14. und 15. Jahrhundert“, in *Das Markgräflerland*, Band 2/2003, Schopfheim 2003, p.81-91.

<sup>333</sup> Marie-Christine Bailly-Maitre, Joëlle Bruno-Dupraz, « Brandes-en-Oisans. La mine d'argent des Dauphins (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », Lyon, Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en

de Pierre Fluck à La Fouchelle ont fait émerger un modèle précoce de cité ouvrière destinée à loger les travailleurs dans des conditions inédites pour l'époque<sup>334</sup>.

Qu'en est-il dans le sud du massif des Vosges ? Si dans un certain nombre de cas les conséquences de l'exploitation des mines sur la formation de communautés villageoises n'eurent pas de réels impacts (à Steinbach ou à Saint-Barthélemy, dans les environs du Mont-de-Vannes), d'autres situations méritent d'être relevées. Dans la vallée de la Doller, l'activité minière a certainement contribué à densifier l'occupation humaine. L'exemple de l'église des mineurs de Kirchberg indique l'importance de cette communauté dans une vallée préalablement anthropisée<sup>335</sup>. Le village de Giromagny, préexistant à l'implantation minière, est le cas même d'une localité qui a vu son importance décuplée sous l'effet de l'exploitation minière. Enfin, des localités ont été créées ex-nihilo par le fait minier. C'est le cas d'Auxelles-Haut qui s'est constitué à quelques encablures d'Auxelles-Bas et de Plancher-les-Mines qui vit le jour en amont de Plancher-Bas.

Le règlement pour les mines de Plancher apporte une nouvelle de précieux éléments qui tendent à assimiler cet établissement humain créé ex-nihilo à une Bergstadt, en premier lieu par la finalité de l'occupation humaine, à savoir l'exploitation des filons environnants. Ce qui ne devait être qu'un hameau après la concession des exploitations de 1458 s'est rapidement développé au point de pérenniser cette implantation. Démographiquement, partie de rien ou presque, la situation un quart de siècle plus tard nous confronte à l'émergence d'une ville-champignon<sup>336</sup>. Si une estimation précise est impossible, les termes du règlement de 1484 et l'énoncé des différents postes ainsi que le nombre requis de personnels rendent probable que plus ou moins 100 personnes étaient affairées à l'exploitation des mines. A partir de 1477, quatre puits étaient simultanément en activité.

---

Auvergne (ALPARA), coll. « *Documents d'archéologie en Rhône-Alpes* » (no 9), 1994 ; Marie-Christine Bailly-Maître, Fernand Peloux, Hélène Viallet, *L'Histoire si curieuse des mines de Brandes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2015.

<sup>334</sup> Pierre Fluck, Delphine Bauer Jean-François Bouvier, *Le prolétariat de la Renaissance. Les révélations d'un village de mineurs. La Fouchelle, Val d'Argent, Alsace, Soultz*, Éditions du patrimoine minier, 2020.

<sup>335</sup> Kirchberg est mentionné pour la première fois en 1321, Sewen en 1302, Wegscheid est documenté au XIII<sup>e</sup> siècle. La chronologie des premières mentions de ces localités nous laisse cependant interrogateur sur l'impact des exploitations minières. L'acte du duc Albert d'Autriche en 1387 laisse sous-entendre l'antériorité des exploitations minières de la vallée de la Doller sans précision. Une antériorité de quelques décennies rendrait contemporaines l'émergence de ces villages et les débuts des exploitations minières.

<sup>336</sup> Nous privilégierions le terme britannique de *Boom town*. L'étude de ces phénomènes a été étudié sur le temps long par Peter Clark, *European cities and towns, 400-2000*, Oxford, Oxford University Press, 2009. Le terme de « ville-champignon » est généralement associé à la découverte et à l'exploitation de gisements de matière-première précieuse.

Métiers	Nombre indiqué par le règlement	Nombre total d'individus (prise en compte des quatre puits) (estimation)
Administration (Bergvogt, lieutenant, greffier)	3	3
Mineurs (coupeurs, ouvriers au marteau)	2	20 (un panel plus large pour cette catégorie peut être pertinent) <sup>337</sup>
Fondeurs (maîtres et valets)	1 (+ nombre indéterminé)	10
Trieurs	De 1 à 6	De 4 à 24
Laveurs-sépareurs	Non précisé	25 ?
Travailleurs du bois (charpentiers, charbonniers, charretiers)	Non précisé	20 ?
Forgerons	Non précisé	De 5 à 10 ?
Manceuvres et divers commis	Non précisé	25 ?
<b>Total (estimation)</b>		<b>137 individus (maximum)</b>

Illustration n°25 Evaluation du nombre d'ouvriers à Plancher d'après le règlement de 1484 (David Bourgeois)

A cette estimation, il faut adjoindre la possibilité pour les travailleurs de s'installer avec femmes et enfants mais aussi la présence d'un prêtre et des aubergistes dont nous savons qu'ils sont plusieurs<sup>338</sup>. Enfin, il convient de prendre en compte la population non-résidente en incluant des individus de passage, qu'ils soient jurés, représentants des concessionnaires et marchands. Même en considérant le nombre de 137 individus comme pouvant correspondre au nombre de feux, l'application du coefficient multiplicateur 5 pour déterminer la population de Plancher-les-Mines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ne nous paraît pertinente. En effet, la population des ouvriers des mines était mobile et ne se déplaçait pas systématiquement avec leurs familles ou n'était pas mariée. Par ailleurs, dans certains, les deux époux pouvaient être occupés aux mines. Si un coefficient de 3 peut paraître acceptable, la population estimée pourrait s'approcher de 400 individus, en excluant les individus de passage. A titre de comparaison, Auxelles-Bas, dont

<sup>337</sup> Le règlement de Plancher ne stipule pas de manière claire l'organisation du creusement des mines par équipe. Pourtant, le terme « schite », en plus de confirmer la filiation germanique de ce règlement, induit la possibilité de l'organisation du travail par équipe (jour/nuit). Dans ce cas, le chiffre de 20 mineurs pourrait être doublé. Le terme « schite » se rapproche de celui de « Schicht » décrit par Agricola dans le *De re metallica* (1556) comme « équipe ». Ce terme a une origine saxonne évidente. Les équipes se relayaient dans les galeries. Le règlement de 1517 pour les mines autrichiennes introduisait le principe de deux équipes œuvrant successivement, le matin (7h-17h) et l'après-midi (17h-5h). Cette organisation aurait vraisemblablement pu être mise en œuvre à Plancher.

<sup>338</sup> Le règlement de 1484 interdit la pérégrination entre tavernes à la fête de sainte Barbe. Il y'avait donc plusieurs établissements de ce type. A titre de comparaison, Auxelles, en 1593, en comptait trois. La présence de ce type d'établissement est indissociable du développement des bourgs miniers.

la forme et la dynamique de développement est comparable à celle de Plancher-les-Mines, compte, en 1569, 120 habitations dont trois n'appartenaient pas à des mineurs<sup>339</sup>.

Les conditions de vies des ouvriers des mines étaient certainement variables et rudes. Leurs habitats, à Plancher et à Auxelles, étaient très certainement constitués de baraques de bois, à la différence des structures dégagées à La Fouchelle et datées de quelques décennies postérieures. L'évocation de ces habitats nous est faite par Christophe Heyd de Heydenbourg qui détaillait en 1586 que « *les travailleurs aux mines et d'autres ont bâti depuis 20 ans sur le communal des cabanes et maisonnettes, construit des jardins et enclavé d'autres biens* »<sup>340</sup>. Cette situation de l'habitat minier primitif devait certainement être commun à l'ensemble de la région et tend à indiquer que ces constructions primitives correspondaient plus à une finalité de colonisation que d'installation pérenne. Cependant, la consécration de l'église de Plancher en 1484 indique la volonté de fixer la communauté des mineurs.

Afin de construire leurs habitats, les ouvriers des mines devaient solliciter l'approbation des autorités. Le règlement de Plancher insiste sur le fait que toute construction et établissement à usage domestique devait être subordonné à l'approbation du maître des mines (article 63). Ces libéralités, si elles étaient sans doute accordées aisément, pouvaient être accompagnées de dispositions garantissant une meilleure subsistance de ces populations. En plus des maisons et maisonnettes (que l'on peut interpréter comme étant des dépendances<sup>341</sup>), les habitants du « Circuit » pouvaient entretenir des jardins et des fouillies<sup>342</sup> afin de pouvoir subvenir à une partie de leurs besoins alimentaires.

Les besoins alimentaires et matériels faisaient l'objet de franchises. Un certain nombre de biens de consommation, dont le vin (les habitants du Circuit étaient exonérés de l'angal, du « mauvais denier ») étaient défiscalisés. Cette franchise permettait de libérer ces ouvriers de contraintes liés à la production de biens de subsistance en quantité suffisante alors que le travail

---

<sup>339</sup> François Liebelin, *Mines et mineurs du Rosemont*, rééd. sous la direction de Pierre Fluck, Soultz, Editions du Patrimoine minier, 2013, p.229. Il cite la prise de fief de Christophe Heyd de Heydenbourg (1586) (Archives d'Alsace – Site de Colmar, 2<sup>E</sup> 221). La différence notoire entre l'exploitation des mines d'Auxelles et celles de Plancher est que les premières (1472) ont connu un démarrage plus lent dû par le contexte des Guerres de Bourgogne et la concurrence des filons lurons.

<sup>340</sup> Archives d'Alsace – Site de Colmar, 2E 221

<sup>341</sup> Les habitats ruraux anciens des Vosges méridionales, principalement autour du Plateau des Mille Etangs, comportent parfois des « *chalots* » dont l'origine remontrait au moins au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces petites maisons en bois sont destinées à occuper les fonctions de grenier à l'écart des habitations principales. On y préservait les denrées alimentaires et les biens précieux. Les maisonnettes indiquées pourraient s'apparenter à des chalots, Plancher-les-Mines étant peu distant.

<sup>342</sup> Les fouillies sont des terres rendues cultivables par une préparation au feu. Paul Delsalle (dir.), *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg (1493-1674)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

aux mines occupait une part considérable de leur quotidien. Cette franchise, d'une importance capitale, renforce la caractérisation de *Bergstadt* de certaines localités minières des Vosges méridionales et était institutionnalisée afin de doper l'attractivité des mines de Plancher pour ces catégories de travailleurs hautement recherchés.

Les ouvriers occupés dans les mines constituaient une catégorie bien à part et étaient payés à la tâche. Si le règlement de Plancher ne dresse pas une grille des salaires, on sait qu'ils sont soumis à une évaluation des tâches réalisées grâce aux retenues de salaires prévues dans ce texte réglementaire. Par ailleurs, l'apposition des marques indiquant la progression des travaux dans les galeries est un élément supplémentaire introduisant une notion de rendement. Les travaux miniers étaient ainsi soumis à des impératifs de productivité et la fluctuation théorique des salaires était corrélée à la nécessité, pour les concessionnaires, de rentabiliser leurs investissements.

### ***6.3. Les liens sociaux***

La vie sur les exploitations minières battait au rythme des journées de travail orchestrant une population d'origine hétérogène. Ces communautés nouvelles, sans forcément de liens préétablis, établissaient des relations sociales animées par le travail, la prière mais également par la vie familiale et amicale. La présence d'une église à Plancher ouvrait la voie à la permanence de cette communauté et à son enracinement possible. Lieu des sacrements, l'église était bien entendu le lieu des possibles mariages. Le règlement de Plancher donne de précieuses indications à ce sujet. Les restrictions liées aux festivités de la sainte Barbe indiquent que la présence des femmes et des enfants était proscrite dans les lieux de réjouissance. Par ailleurs, tout ouvrier déshonorant son épouse s'il était marié -commettant le péché d'adultère – se verrait mis au ban du « Circuit ». Aussi les ouvriers occupés aux mines s'y déplaçaient-ils avec leurs familles ou en fondaient sur place. La cellule familiale était donc bien le cadre de la vie principale de ces localités minières. Peu de noms de mineurs apparaissent. Les recherches de François Liebelin pour le secteur du Rosemont en font émerger quelques-uns à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>343</sup>. Cependant, les décennies suivantes laissent apparaître que les origines de ces ouvriers dépassaient largement le cadre géographique proche avec une forte présence d'individus

---

<sup>343</sup> Ces mineurs ont été entendus lors de l'enquête diligentée en 1483 pour déterminer les droits de justice du seigneur de Belfort sur le Rosemont. Le rapport d'enquête mobilise un nombre important de témoins dans les villages du Rosemont. Les âges des témoins et la durée de leurs souvenirs sont déterminés. S'ils ne sont pas mentionnés spécifiquement comme œuvrant dans les mines, François Liebelin a pu déterminer leur attache, notamment par le rapprochement de l'usage de certains noms de familles dans des lignées de mineurs locales, légèrement postérieures. Voir Archives de Monaco, T1188.

originaires de régions germaniques. Ce qui valait pour les personnels les plus qualifiés valait certainement pour une bonne partie des travailleurs occupés aux différentes tâches sur les lieux des exploitations. Ce fait préexistait certainement au XV<sup>e</sup> siècle. Communautés hétéroclites, les mineurs, leurs familles et leurs relations s'épanouissaient au cœur de localités au sein desquelles les conditions d'une vie sociale étaient réunies.

Au premier chef de ces lieux de relations, les auberges occupaient une place particulière. Nous l'avons vu, Auxelles-le-Haut en comptait trois en 1586 et le règlement de Plancher sous-entend la présence de plusieurs établissements<sup>344</sup>. Lieux de sociabilité et de détente pour une population soumise à un travail constant et éprouvant, le fonctionnement de ces établissements devait être particulièrement soutenu pour accueillir une population relativement nombreuse aux horaires de travail étalés dans la journée. Les prescriptions pour la fête de sainte Barbe à Plancher, invitant à une forme de sobriété laisse à penser que les dérives n'étaient pas rares. Plus surprenant, le règlement de Plancher indique une libéralité qu'il est possible de lier en partie à la présence de tavernes. En effet, à l'article XX, le cadre d'accueil des prostituées par les mineurs est détaillé. Ceux-ci ne peuvent les accueillir plus d'une nuit à la suite, dans le but de ne pas laisser s'installer des situations de concubinage proscrites, bien que le mariage d'une prostituée puisse parfois être perçu comme une action bénéfique pour les deux époux. Cette prostitution rurale, moins étudiée que la prostitution urbaine, pouvait dans une certaine répondre aux mêmes dynamiques que cette dernière<sup>345</sup>. Les tavernes devaient sans doute jouer un rôle d'accueil pour le racolage. A la différence des mondes urbains, on imagine mal des secteurs réservés à ces pratiques dans les localités minières. Par ailleurs, on sait que les mineurs accueillait ces « filles communes » chez eux, ce qui évitait de fait la présence de maisons closes dans ces communautés. Ainsi, l'auberge ou la taverne devait être le point de départ d'une prostitution admise, réglementée, destinée à assouvir les besoins d'une population masculine déracinée et/ou ne pouvant pas fonder une famille en raison de son mode de vie. Cette prostitution admise et réglementée était destinée à prévenir les comportements déviants d'une part de cette population particulière dont on pouvait certainement craindre qu'elle se livre à des formes de violence à l'intérieur ou à l'extérieur du « Circuit ». Cette problématique rejoint celle de l'honneur, extrêmement prégnante à la lecture du règlement de Plancher.

---

<sup>344</sup> Archives d'Alsace, site de Colmar, 2E221.

<sup>345</sup> L'histoire de la prostitution médiévale a surtout été étudiée dans le cadre urbain. La prostitution rurale, plus volatile, reste un champ de recherche à étudier. Voir Jacques Rossiaud, *Amours vénales : la prostitution en Occident, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 2010 et Claude Gauvard, « Histoire de la prostitution », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 45<sup>e</sup> année, N°5, 1990. p. 1239-1241.

Parmi les actions répréhensibles dressées par ce document, la violence, le larcin et le meurtre sont bien évidemment pointés du doigt<sup>346</sup>. Règlement minier, le texte émis par l'abbé de Lure comporte un volet extrêmement conséquent lié au droit civil, pénal, à l'ordre public. Le meurtre et le larcin sont punis et les dispositions pénales visent à juguler les phénomènes de violence qui, encore plus que dans une communauté villageoise ou urbaine anciennement ancrée, pourrait faire basculer l'ordre public au sein de l'exploitation minière dans le chaos. Cependant, la question de l'honneur est un cas à part. Laver son honneur s'apparente dans certains cas à de la légitime défense. Au cri de « défends-toi ! », l'on était alors autorisé à porter le coup<sup>347</sup>. La nécessité de prévenir toute forme de violence était rendue plus pressante par la composition du corps communautaire à l'œuvre dans les localités minières. De cultures différentes, composée de travailleurs aux statuts différents – professionnels, sociaux et financiers -, la communauté hétéroclite et somme toute artificielle pouvait sans doute laisser la place encore plus qu'ailleurs à différentes manifestations de la violence. Le contrôle de celle-ci visait tout autant à assurer l'ordre public que la moralité de ces groupes humains en formation.

La moralité est un point sur lequel le règlement de Plancher est d'autant plus pointilleux qu'il émane d'une institution ecclésiastique. En effet, si l'adultère était proscrit et réprimé pour son caractère fortement immoral, les autorités luronnes étaient fortement sourcilleuses à l'idée que ces individus puissent blasphémer. Que fallait-il en déduire si ce n'est que ces populations traînaient certainement derrière elles la réputation d'être composées de personnes rustres. Les peines encourues étaient pour certaines reversées au sanctuaire des lieux dans le but de créer un cercle vertueux. La répression de l'immoralité devait servir au raffermissement de la foi et donc de la morale.

La vie à la mine, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle jetait les bases de l'exploitation des mines du massif sous-vosgien à l'époque moderne. Définie dans un périmètre géographique plus ou moins large et plus ou moins bien délimité, l'exploitation réunissait une population œuvrant pour un même but et aux origines diverses des individus, cohabitant dans une plus ou moins grande proximité avec des populations préétablies. Elles y exerçaient un art spécifique

---

<sup>346</sup> La problématique de la violence au Moyen Âge a été largement étudiée par Claude Gauvard. Parmi une abondante bibliographie, citons « *De Grace especial* » : *crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge* », vol. 1 & 2, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale » (no 24), 1991 ou encore *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005.

<sup>347</sup>

demandant des niveaux de savoir-faire spécifiques pour exploiter des filons dont les impératifs de rendements, dictés par les capitaux injectés par les concessionnaires, modifiaient la perception de rythme et de temps. En effet, la vie dans un domaine minier ne s'arrêtait jamais, hormis le dimanche, offrant aux alentours un spectacle sensoriel fait du bruit des pointeroles, des allers et venues des ouvriers, du spectacle des forges et fonderies et de la vue d'un paysage modifié par l'abattage des forêts environnantes et des lumières nocturnes des fonderies.

La vie à la mine bousculait les équilibres antérieurs. Dans ces lieux qui ne s'arrêtaient guère affluaient des individus venus d'ailleurs, ne parlant pas tous la même langue et dont les cultures entraient sans doute en conflit les unes contre les autres. On y côtoyait aussi bien le personnage empreint de mystère du charbonnier que le mineur qui défiait les entrailles de la terre<sup>348</sup>. Deux catégories de travailleurs qui symbolisaient les angoisses communes face à des mondes mystérieux et partiellement inconnus. Pourtant, la réglementation visait à poser les cadres nécessaires à la vie de ces communautés, à l'intérieur et à l'extérieur. Le caractère subi de l'explosion de ces localités dont les caractéristiques les rapprochent de celles des Bergstadt, imposait qu'on y applique des règles touchant aussi bien au travail dans les mines et ses conditions d'exécution qu'assurant l'équilibre de ces communautés dans leurs vies matérielles et sociales en dehors des mines. Ce monde était clairement ambivalent. Perméable, il l'était car il accueillait en son sein des individus venus d'ailleurs et dont la mobilité ne les ancrerait pas forcément *ad vitam aeternam* en ces lieux ; car il réunissait des savoir-faire qui transitaient et provenaient de loin ; car dans ces espaces, on allait et venait : on transportait au dehors les produits de la mine tout autant qu'on y acheminait ce qui était nécessaire à son fonctionnement. On s'y déplaçait aussi depuis ces villes d'où venaient les capitaux afin de s'assurer des conditions techniques des travaux tout autant qu'on se rassurait certainement sur le bien-fondé des investissements. Imperméable, ce monde l'était également. Imperméable par définition car il délimitait un espace géographique caractérisé au sein duquel une justice particulière s'appliquait principalement en direction d'une population spécifique. Imperméable, ce monde l'était vraisemblablement pour le monde extérieur, certainement inquiets de voir une colonisation de leurs terroirs ancestraux par des étrangers dont la pratique professionnelle mettait à mal les conditions de leur subsistance autant qu'elle soulevait les hantises des croyances populaires pour qui le monde souterrain les rapprochait des enfers. L'exploitation des mines, principalement dans les vallées du Rahin, dans le Rosemont et dans la vallée de la Doller a bouleversé les équilibres séculaires. La croissance démographique et économique a

---

<sup>348</sup> Voir également, Agricola, Bermannus, Partie 1, Bâle, 1530.



chamboulé le parcellaire, l'équilibre des populations et a fait cohabiter des sociétés agricoles avec un monde qui saignait la terre dans le but de répondre aux besoins croissant d'un marché et aux impératifs de productivité induits par les investissements des milieux économiques urbains qui, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, regardaient au loin, au sens propre et au sens figuré des nouveaux types de marchés à conquérir.

**Quatrième partie. L'extraction minière, une nouvelle manière de mener des affaires**

## **Chapitre 1. L'air de la ville rend-il libre ? Bâle, ses milieux d'affaires et ses goûts pour les ressources alentours**

### *1.1. Eléments de contexte général*

Lorsqu'en 1458 l'abbé de Lure, a accordé la concession des mines de Plancher-les-Mines à trois bourgeois de Bâle, il a ouvert la voie à l'investissement de capitaux bâlois dans cette région aux confins de la Haute-Alsace et du Comté de Bourgogne. Pour ces hommes de finances, l'investissement minier ne constituait pas à proprement parler une nouveauté. Certains avaient déjà porté leurs regards vers les mines de Forêt-Noire, plus particulièrement à Todtnau. Répondant à la demande croissante de métaux précieux dans la région et présentant le potentiel des filons du sud des Vosges, ces Bâlois ont très rapidement cherché à prendre le contrôle d'un nombre croissant de gisements sur les massifs montagneux des deux rives du Rhin. C'est chose faite à la fin des années 1450 et, malgré les remous, les Bâlois s'y sont installés durablement et y ont développé un véritable esprit d'entreprise.

Alors que les activités minières ne cessent de se développer durant les deux derniers siècles du Moyen Âge, l'apport de capitaux issus du monde urbain est déterminant. Dans le sud du Rhin supérieur, Bâle occupe à ce titre une position particulière. Or, la part des industries extractives permet-elle à cette ville et à ses élites d'asseoir une puissance économique dominante dans la région ? L'organisation sociale et politique de cette cité est-elle un atout dans son développement économique ?

Le portrait de ces hommes dessine les contours d'une première forme de capitalisme rhénan qui traduit un réel dynamisme dans une extraordinaire pluralité d'activités, tout en renforçant la place de familles dominantes dans le paysage institutionnel et politique de leur ville. Plus encore, l'expansion bâloise en direction des mines polymétalliques des deux côtés du Rhin a permis à la ville d'accroître son influence économique dans la région. De cette manière, le commerce bâlois, extrêmement dynamique dans des secteurs-clés de l'économie de la fin du Moyen Âge (textile, épices), a complété son offre, profitant de cet entre-deux géographique qui permet à Bâle d'occuper une place de choix, à la croisée des routes reliant l'Italie aux Flandres et du royaume de France à l'Empire. Profitant de sa situation de ville-pont sur le Rhin, Bâle a su imposer sa puissance économique dans le Rhin supérieur grâce,

notamment, à ses puissantes corporations<sup>349</sup>. Si la puissance économique de la ville a été accentuée par le Concile de Bâle (1431-1449), elle a renforcé à cette occasion sa position dans la région en s'imposant comme centre intellectuel de premier ordre, ce dont témoigne la fondation de son université en 1460. Plus que jamais, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Bâle semblait davantage tournée vers le Rhin supérieur que vers la Confédération helvétique qu'elle rejoint pourtant en 1501. Elle n'a cependant pas manqué de regarder dans cette autre direction, comme le prouvent les relations entre marchands bâlois et bernois dans le cadre de la Diesbach-Watt Gesellschaft « Bâle est différente » dit le dicton<sup>350</sup> ; en cette fin de Moyen Âge, elle est réellement originale et les activités économiques de ses marchands, notamment en matière d'investissements miniers, tendent à le démontrer.

Alors que l'exploitation minière fait sortir les Bâlois de leur zone d'influence traditionnelle, leurs activités dans l'extraction des ressources souterraines témoignent réellement d'un sens aigu des affaires.

### ***1.2. Les capitaux bâlois et l'industrie extractive ou l'expansion économique de la ville et de ses élites***

Déjà investis dans l'ensemble du Rhin supérieur, les marchands bâlois y ont renforcé leur présence au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Dépassant leur zone d'influence initiale, ils se sont tournés vers l'abbaye de Lure qui, à la fin des années 1450, a décidé de mettre en exploitation ses filons de métaux non-ferreux compris dans l'une de ses deux seigneuries, celle de Passavant qui contrôle la vallée du Rahin. Située dans le diocèse de Besançon mais tête de pont de l'Empire, cette abbaye constitue un cas particulier dans la géopolitique de cet espace puisque sa garde est confiée aux Habsbourg. Ainsi, en 1458, l'abbé de Lure, Claude de Rye, octroie la concession des mines de Plancher-les-Mines à un consortium de Bâlois, composé de Werlin Friedigman, pourvoyeur de fonds de cette entreprise, Léonard Kürschner, fondeur et Jacob von Worms, dit Schenck, résidant à Masevaux, sûrement rompu à l'art de la métallurgie au vu de l'activité minière qui animait les environs de la ville depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>351</sup>. C'est donc une association

---

<sup>349</sup> L'histoire économique de Bâle est finement analysée dans Heinz Polivka, *Basel und seine Wirtschaft: eine Zeitreise durch 2000 Jahre*, Lenzburg, Merker im Effingerhof, 2016 et particulièrement le chapitre 2, *150 Jahre Handwerksregiment (1400 bis etwa 1550)*.

<sup>350</sup> « *Basel tickt anders* ». Ce dicton populaire traduit encore de nos jours une particularité bâloise que la ville cultive.

<sup>351</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599.

regroupant capitaux et savoir-faire techniques qui prend en main l'exploitation de ces nouvelles mines afin de mettre au mieux en valeur les filons et d'en tirer un maximum de profits. Le savoir-faire technique bâlois était d'ores et déjà reconnu hors des frontières de la ville puisqu'en 1455, le maître-fondeur Claus Smermant était appelé pour exercer son art dans les mines de Pampailly<sup>352</sup>. Il est donc fort probable qu'un personnel local formé ait été disponible pour appuyer le développement des carreaux miniers sous la direction technique et financière des élites des milieux d'affaires et de l'artisanat bâlois.

L'épisode bourguignon durant lequel Charles le Téméraire conteste la propriété des mines de Plancher à l'abbaye de Lure n'a pas entravé les ambitions des investisseurs bâlois<sup>353</sup>. Malgré les contestations ducales, la présence bâloise dans les mines de Plancher semble avoir perduré, bien que le relatif silence documentaire des sources entre 1471 et 1474 ne permette pas de suivre l'évolution des chantiers. Certains des premiers exploitants, actifs dans les années 1460, le sont toujours au milieu de la décennie suivante. Par ailleurs, les sources conservées aux Archives cantonales de Bâle-Ville permettent de déterminer qu'à la fin des années 1470, les investissements des familles bâloises dans les mines du sud des Vosges se sont accrus tant par le nombre d'investisseurs que par le nombre de puits. Dans une certaine mesure, les Guerres de Bourgogne, ayant permis d'asseoir localement la prééminence des vainqueurs du duc de Bourgogne, ont renforcé le développement des mines du sud des Vosges<sup>354</sup>. Les mines de Masevaux ont vu affluer les capitaux bâlois alors qu'à Plancher-les-Mines, le recrutement d'hommes d'affaires s'est largement étendu au-delà des trois investisseurs initiaux. Après les Guerres de Bourgogne, les principales familles bâloises ont désormais des intérêts communs dans ces mines, mais elles ne sont pas seules. En effet, à Masevaux, en cette fin de XV<sup>e</sup> siècle, les capitaux strasbourgeois entrent en concurrence avec ceux de Bâle pour l'exploitation des mines de la vallée<sup>355</sup>. La liste de Froner (actionnaires) strasbourgeois des mines de Masevaux en 1490 indique un très grand nombre d'individus impliqués dans l'exploitation de la mine Saint-Wolfgang. Ce recrutement relativement élargi des actionnaires diffère du cas bâlois pour

---

<sup>352</sup> Paul Benoit, *La mine de Pampailly XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles (Brussieu, Rhône)*, Lyon, Service régional de l'archéologie (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 14), 1997.

<sup>353</sup> David Bourgeois, « Les mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Haute-Saône*, 102, 2017, p. 60-70 ; Martial Griveaud, « Un conflit entre Charles le Téméraire et l'abbé de Lure au sujet des mines d'argent de Plancher-les-Mines (1470-1472) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1932-1933, 1934, p. 143-165.

<sup>354</sup> David Bourgeois, « La fin des guerres de Bourgogne et le développement des mines polymétalliques du sud des Vosges », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, 39, 2020, p. 100-110.

<sup>355</sup> Archives de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, III 16/9..

lequel les parts de mines sont concentrées dans les mains d'un nombre plus restreint d'actionnaires. L'actionnariat minier strasbourgeois est bien plus dilué qu'à Bâle, ce qui constitue une réelle différence d'approche entre les deux villes.

Cette présence bâloise est confortée au cours du siècle suivant et s'est étendue vers les gisements voisins. À partir de 1530, les acteurs économiques de Bâle se sont tournés vers ceux de Giromagny, diversifiant leur approvisionnement en argent, jusque-là principalement centré autour des mines de Todtnau, Plancher et Masevaux. L'exploitation minière dans cette zone s'est donc concentrée en l'espace de moins de 75 ans entre les mains bâloises qui ont repris à leur compte des gisements miniers ouverts par l'administration bourguignonne, comme ceux d'Auxelles<sup>356</sup>.

### ***1.3. Marchands bâlois, métaux argentifères et marchés***

L'investissement des capitaux bâlois dans les mines du Rhin supérieur est révélateur de la soif de métaux précieux de la fin du Moyen Âge en Occident. Pour répondre à cette demande, de nouveaux filons ont été ouverts et l'exploitation de mines plus anciennes a été renforcée. Cette demande d'argent a conduit à la recherche assidue de gisements dans le massif vosgien où certaines mines étaient déjà en activité depuis au moins deux siècles, comme celle de Steinbach,<sup>357</sup>.

La proximité des gisements vosgiens représente donc une aubaine pour les investisseurs bâlois qui ont su profiter d'une conjoncture favorable au développement de leur cité grâce à un événement majeur, le Concile de Bâle. En effet, le Concile, qui a animé la ville de 1431 à 1449, a été propice au renforcement de son économie par la consolidation des acteurs traditionnels et l'apparition de nouveaux secteurs d'activité. Émerge alors une industrie papetière florissante<sup>358</sup>, tandis que les secteurs textiles et bancaires sont restés vigoureux. Signe de ce dynamisme, la

---

<sup>356</sup> F. Liebelin, *Mines et mineurs du Rosemont*, nouv. éd., Soultz, Éditions du Patrimoine minier, 2015, p. 45-46. La concession des mines d'Auxelles a été octroyée en 1472 par Charles le Téméraire à Jean Pillet, receveur de Vesoul (Archives départementales de la Côte d'Or, B11199).

<sup>357</sup> Les fouilles entreprises par Bernard Bohly dans les mines de Steinbach assurent une exploitation des sites au XIII<sup>e</sup> siècle, voire au XII<sup>e</sup> siècle (datation au Carbone 14 ou dendrochronologie ; données fournies par Bernard Bohly, voir également DRAC Alsace, SRA, *Bilan scientifique 2002*, Strasbourg, 2005, p.54). La connaissance des filons argentifères dans la Terre de Faucogney, au nord du Comté de Bourgogne est attestée dans l'acte d'acquisition de cette terre par le duc de Bourgogne en 1374. L'acte fait mention de *stanna* (Archives départementales de la Côte d'Or, B 1058).

<sup>358</sup> S. Hess, s.v. « Halbisen-Gesellschaft », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2007 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/041653/2007-11-26/>]. Voir également S. Schultz, *Papierherstellung im deutschen Südwesten. Ein neues Gewerbe im späten Mittelalter*. Berlin, De Gruyter (Material Textkulturen, 18), 2018.

banque Médicis y a exploité une agence de 1431 à 1443 à la demande du président du Concile<sup>359</sup>. C'est toute la ville qui bénéficia de cette manne.

Pour conforter son influence économique dans le Rhin supérieur, il est devenu essentiel pour Bâle de renforcer son rayonnement monétaire. Les questions monétaires et la circulation des devises, liées à celle de l'exploitation minière, sont prégnantes dans la région dès le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. L'influence de la monnaie bâloise en Haute-Alsace est renforcée par plusieurs accords monétaires entre la maison d'Autriche et les villes rhénanes de Bâle, Brisach, Colmar et Freiburg. En 1403, le Rappen (gros denier en circulation en Suisse alémanique) est adopté comme unité de compte dans cet espace entre 1387 et 1425 (accord du Rappenmünzbund)<sup>360</sup>. Dans le même temps, de nombreuses villes de la région se sont vu octroyer le droit de battre monnaie : Bergheim en 1313, Colmar en 1376<sup>361</sup>, Thann en 1387<sup>362</sup>. Concernant cette dernière, ce privilège est intervenu la même année que l'acte en faveur de la proche abbaye de Masevaux par lequel Albert III, duc d'Autriche, confirme la propriété de la moitié des mines à l'abbaye tout en protégeant le travail des mineurs<sup>363</sup>. Le duc d'Autriche renforçait donc, par ces deux privilèges, les structures nécessaires à la production monétaire. Cependant, l'ensemble de ces villes n'a pas usé immédiatement du droit de battre monnaie. Si le doute subsiste autour de l'activité réelle de l'atelier de Bergheim, Colmar n'a battu monnaie qu'à partir de 1403<sup>364</sup>, tandis que celui de Thann aurait modestement démarré ses activités aux alentours de 1400<sup>365</sup>. L'influence des Habsbourg au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles s'est avérée fondamentale pour dynamiser la politique monétaire de cette partie du Rhin supérieur en encourageant les accords tout en appuyant les structures de production. Cela étant, malgré la multiplication des ateliers et la circulation de monnaies étrangères, la monnaie de Bâle est restée dominante dans la région.

Dans ce contexte, la proximité des filons argentifères s'est avérée intéressante pour ces villes battant monnaie. Les investissements miniers prirent tout leur sens afin de garantir un

---

<sup>359</sup> J.-Y. Boriaud, *La fortune des Médicis : le siècle d'or de Florence*, Paris, Perrin, 2019, p. 103-104. Au milieu des années 1450, il ne restait qu'une table de change florentine mais il ne fait aucun doute que le Concile a été à l'origine de l'activité bancaire bâloise.

<sup>360</sup> O. Kammerer, s.v. « Aires de diffusion du Rappen (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Atlas historique d'Alsace, 2005* [En ligne : [http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/fr/moyen-age/55-aires-diffusion-rappen-XIVe\\_XVe-siecles.html](http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/fr/moyen-age/55-aires-diffusion-rappen-XIVe_XVe-siecles.html)]. Carte et notices établies à partir de: T. Scott, *Regional Identity and economic change: the Upper Rhine, 1450-1600*, Oxford/New York, Oxford University Press/Clarendon Press, 1997.

<sup>361</sup> Archives municipales de Colmar, CC 108, Octroi du droit de frapper monnaie par Charles IV, 1376.

<sup>362</sup> Archives municipales de Thann (dorénavant AM Thann), AA 1, Cartulaire Surgant (1483), Acte n° 21, 1387.

<sup>363</sup> Archives départementales du Haut-Rhin (dorénavant AD68), 10 G 18, 1387.

<sup>364</sup> AM Colmar, CC 109.

<sup>365</sup> AM Thann, CC 26. Voir également C. Heider, « Histoire monétaire de la ville de Thann. Le monnayage et les maîtres monnayeurs », *Les Amis de Thann*, 35, 2020, p. 12-30.

approvisionnement en métaux précieux et soutenir les besoins des ateliers de frappe et ceux des orfèvres, nombreux à Bâle. Malheureusement, les données sur l'approvisionnement des ateliers monétaires sont souvent parcellaires. Celui de Bâle fournit des éléments intéressants pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle où l'on constate que, sans surprise, les mines de Forêt-Noire mais également celles de Plancher, apportèrent une part non négligeable de l'argent nécessaire. Cependant, à la fin du Moyen Âge, l'essentiel des approvisionnements en argent provient de Francfort-sur-le-Main, Nuremberg ou du marchand bâlois Hans Kölner. Entre 1425 et 1498-1499, ces trois sources d'approvisionnement fournirent 108 marcs d'argent pour le premier, 191 pour le second et 110 pour le dernier<sup>366</sup>. L'écoulement de la production géré par les investisseurs bâlois a donc emprunté d'autres canaux. Au XVI<sup>e</sup> siècle encore, les sources disponibles pour l'atelier de Colmar indiquent que les principales voies d'approvisionnement en métaux argentifères proviennent des mines de Sainte-Marie-aux-Mines et Giromagny, alors qu'au XV<sup>e</sup> siècle (données cumulées de 1425 à 1498), l'approvisionnement de l'atelier monétaire était plus diversifié : Strasbourg (178 marcs), Francfort-sur-le-Main (71 marcs), le marchand thannois Batt Schrottisen (62 marcs) pour l'essentiel<sup>367</sup>. Les données les plus pertinentes concernant les mines des Vosges méridionales proviennent de Thann où la reprise de la frappe en 1499 est très documentée. Les comptes de l'atelier monétaire rapportent que les mines de Masevaux et Plancher constituent l'un des principaux canaux d'approvisionnement. En 1499 et au cours de l'année suivante, 68,7 marcs d'argent ont été acquis. 4,74 marcs provenant de Plancher et 37 environ de la vallée de Masevaux. Le reliquat constitue le fruit des ventes de marchands implantés localement, lesquels ont pu se fournir auprès des mines environnantes<sup>368</sup>. Au cours des décennies suivantes, l'atelier de Thann va considérablement diversifier son approvisionnement en se fournissant plus régulièrement à Francfort-sur-le-Main. Cependant, pour les mines de Plancher et Masevaux, Thann a constitué leur débouché principal.

---

<sup>366</sup> Le marc en circulation dans cette région du Rhin supérieur était celui de Strasbourg et de Bâle. Le marc de Strasbourg pesait 235,36 grammes, celui de Bâle était plus léger. En 1559, Bâle adopta le marc de Cologne pour le monnayage. D'une valeur de 233,80 grammes, il servit de mesure étalon dans le Rhin supérieur dès le Moyen Âge et a été utilisé à Bâle jusqu'en 1838. A. Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, t. 1, *Les monnaies*, Paris/Strasbourg, Durand/Hoffmann, 1876, p. 6-10. Les besoins d'argent pour répondre à la forte demande monétaire parvenaient à expliquer en partie les nombreuses réglementations dans les villes disposant d'un atelier monétaire. De plus, les manipulations frauduleuses de monnaies furent sévèrement réprimées. À Bâle, un procès retentissant de faux monnayage secoua la cité en 1474 et 1475. F. Burckhardt, « Der Basler Munzprozess von 1474/75 », *Schweizerisches numismatische Rundschau*, 38, 1957, p. 21-45.

<sup>367</sup> AM Colmar, CC 113-114, Registres des quantités d'argent livrées à l'atelier de Colmar, 1533-1591. Pour la période médiévale, les données utilisées proviennent du registre CC 115b. Voir également B. Breyvogel, *Silberbergbau und Silbermünzprägung am südlichen Oberrhein im Mittelalter*, Stuttgart, DRW (Schriften zur südwestdeutschen Landeskunde, 49), 2003.

<sup>368</sup> AM Thann, CC 32, Quantités d'argent achetées à Plancher, Masevaux et Francfort, 1498-1633. Les données comptables permettent de déterminer le prix d'achat de l'argent, soit environ dix livres le marc.



Il y avait donc fort à faire en termes de négoce de métaux précieux et les marchands bâlois ont excellé en la matière.

En effet, ceux-ci ont mis en exergue leur capacité à investir dans des affaires qui répondaient aux besoins de l'économie de leur temps. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la Meltinger-Zscheckenbürlin Gesellschaft, connue sous le nom de « *grosse Handelsgesellschaft* » [La Grande Compagnie], active de 1481 à 1499, a œuvré dans le commerce du textile, des épices mais aussi dans celui des métaux<sup>369</sup>. Cette croissance fluctuante transparait à travers les documents comptables relatifs aux mines de Masevaux et de Plancher dans lesquels sont consignés les multiples achats et ventes de parts de mines. La fin des années 1470 et les années 1480 ont été extrêmement propices à ces transactions. Ainsi, malgré des fluctuations parfois brutales, la valeur d'une part de la mine *Götterschenberg* de Plancher a augmenté de 1478 à 1490, d'un florin à 24 livres<sup>370</sup>. Progression spectaculaire mais à relativiser tant les variations traduisent les difficultés passagères inhérentes au temps nécessaire pour que les filons deviennent rentables<sup>371</sup>. De plus, la complexité d'établir des cours moyens de la valeur des filons dépend des conjonctures, du potentiel des filons et de l'ampleur des travaux engagés.

Doté d'un certain flair, le marchand bâlois, à la fin du Moyen Âge, était un entrepreneur qui investissait dans des secteurs qu'il maîtrisait tout en osant prendre des risques. La mainmise progressive sur les mines du sud des Vosges, l'alliance du capital et du savoir-faire démontrent que ces prises de risques, comme celui de l'extraction et du commerce des métaux précieux, nécessitant des investissements conséquents, étaient soupesées par des individus mus par des intérêts communs. L'exploitation des mines de Plancher était une première dans les Vosges ; cette expérience s'est étendue ensuite vers celles de la vallée de Masevaux. Ceci laisse penser que l'investissement initial ouvrait de belles perspectives en permettant aux intérêts bâlois de fructifier dans cette partie du Rhin supérieur. Néanmoins, il faut mettre en évidence la capacité d'anticipation de la demande par ces familles marchandes. Si la Halbisen Gesellschaft a su

---

<sup>369</sup> J. Apelbaum, *Basler Handelsgesellschaften im fünfzehnten Jahrhundert mit besonderer Berücksichtigung ihrer Formen*, Berne, Stämpfli (Beiträge zur schweizerischen Wirtschaftskunde, 5), 1915, p. 43-47; J.-J. Hémardinquer, « Capitalisme bâlois et histoire bancaire », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 13/3, 1958, p. 564-572.

<sup>370</sup> Arrivé en Allemagne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le florin, à partir de 1433, valait dans le Rhin supérieur 10,5 livres généralement. La livre bâloise (ou *sterlet*, *basler*, *heller*) avait une valeur deux fois moins importante que le *rappen* (livre *rappen* ou colmarienne adoptée suite aux alliances monétaires de 1387 et 1425), lui-même évalué à 26 sous d'Alsace environ. A. Hanauer, *Études économiques...*, *op. cit.*, p. 19-20.

<sup>371</sup> Données établies à partir du registre comptable de Ludwig Zscheckenbürlin (StaBS Kartaus Q12) et du registre de transactions d'Ulrich Meltinger (StaBS, PA62, *Handlungsbuch des Ulrich Meltinger, Ca. 1470-1493*). Ces données sont indicatives et la complexité et la fluctuation des transactions seront détaillées dans la publication de la thèse de M. Steinbrink, *Ulrich Meltinger...*, *op. cit.* D'autres sources comparables sont prises en compte telles que le « *Schuldbuch* » (registre des dettes) de Ludwig Kilchmann (StaBS, Kartaus B).

pressentir les besoins en papier qu'allait connaître le XV<sup>e</sup> siècle, les familles bâloises ont su répondre le plus rapidement possible aux besoins en métaux argentifères. L'enjeu pour Bâle était de taille. En investissant dans les ressources minières, elle avait l'opportunité de s'insérer dans un marché dans lequel Francfort-sur-le-Main et Nuremberg occupaient une place dominante. Le commerce de l'argent constituait donc pour Bâle l'opportunité de diversifier son offre et de se hisser au niveau des grandes villes de l'Empire. De plus, Bâle est parvenue à se doter des instruments de croissance adéquats. Par privilège impérial, elle a obtenu deux foires en 1471 et s'est dotée de l'une des premières loteries municipales. Au final, l'abondance des capitaux bâlois à destination des gisements miniers traduit un véritable esprit d'entreprise au service d'une ville mais également de logiques familiales qui, avec le temps, se sont mises en place. La mise en œuvre de la politique minière bâloise met en évidence les extraordinaires capacités financières mais aussi techniques des citoyens de cette ville rhénane qui ont su développer les structures.

## Chapitre 2. Des marchands dans l'industrie extractive

### 2.1. La première génération de concessionnaires bâlois dans les Vosges méridionales

Les trois premiers concessionnaires bâlois des mines de Plancher sont des personnages pour lesquels il est possible de brosser un portrait sociologique partiel. Même si les sources à leur sujet sont aléatoires, elles permettent de dresser le bilan d'une réussite sociale certaine.

Le plus connu d'entre-eux, qui apporte la mise de fonds financière est Wernlin Fridigman. Son père, Peter, est coutelier et en 1399, celui-ci achète la maison « *Zem Schwarzen Kopff* » au *Schiffflände*<sup>372</sup>. Au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ce quartier est au cœur de la vie économique de la cité, dans le voisinage immédiat de la *Mittlere Brücke*, l'un des rares ponts sur le Rhin, tout du moins le dernier avant Breisach et là où le fleuve devient plus navigable qu'en amont. D'autres couteliers étaient voisins de la famille Fridigman. Jouxant la Tour du Sel, la maison familiale avoisine une place près du débarcadère donnant sur le Rhin et à deux pas du Fischmarkt. En 1419, Wernlin et sa sœur Agnès héritent de la maison à la suite du décès de leur père<sup>373</sup>. C'est certainement dans ce contexte que le jeune homme a développé son sens des affaires. Ses origines sociales peuvent expliquer qu'il soit inscrit un temps à la Tribu des Forgerons (il l'est en 1429). Peut-être même a-t-il un temps poursuivi les activités paternelles. Il semble prospérer puisqu'il a été l'un des personnages les plus imposés de sa corporation<sup>374</sup>. Tout du moins, il amassa une fortune conséquente car il est rapporté qu'il possédait des serviteurs et un domaine évalué à 10 000 florins<sup>375</sup>. Il bénéficie de certains liens avec la fameuse Diesbach-Watt Gesellschaft de Berne dans laquelle il investit la somme de 4000 florins. À ce titre, on le retrouve en leur compagnie aux foires de Genève en 1446<sup>376</sup>. Mieux encore, il apparaît lié au marchand saint-gallois Hans Brendler. Dans la lettre que celui-ci adresse depuis Cracovie à son père en novembre 1444, il se plaint des conditions de voyage et du fait que Wernlin Freidigmann n'avait pas suffisamment pris au sérieux les impacts liés à la présence des

---

<sup>372</sup> StaABS, Gerichtsarchiv A2. Peter Fridigman achète sa propriété au couvent des Franciscains. La propriété est située au niveau de l'actuel Schiffflände 8, à proximité de l'Hôtel des Trois Rois.

<sup>373</sup> StaABS, Urtheilsbuch. Wernlin Fridigman semble être né soit les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle ou aux premières du siècle suivant.

<sup>374</sup> Henry Dubois, « Marchands d'outre-Jura en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (vers 1340-1440) ». In *Cinq siècles de relations franco-suisse*. Neufchâtel, 1981. Wernlin Freidigmann paye un impôt de 4000 florins, voir Gustav Schönberg, *Finanzverhältnisse der Stadt Basel im XIV. und XV. Jahrhundert*, Tübingen, Laupp'schen, 1879.

<sup>375</sup> Albrecht Schlageter, « Der mittelalterliche Bergbau im Schauinslandrevier », in *Schauinsland*, 87, 1969, p.125-171.

<sup>376</sup> Hektor AMMANN, *Freiburg und Bern und die Genfer Messen*, Langensalza, Beyer & Mann, 1921, p.88: „1446 vernehmen wir dann vor der Anwesenheit des Basler Teilhabers, Werli Freidigman auf der Genfer Messe“.

Armagnacs dans la région<sup>377</sup>. Le marchand bâlois était donc sur les routes et son champ d'action s'étendait bien au-delà des limites de Bâle et de son arrière-pays. En cela, il affichait le portrait-type du marchand urbain des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Marchand bâlois représentatif de son temps, il était également impliqué dans les affaires politiques de Bâle. Sa connaissance de la zone bourguignonne, de ses villes et surtout de ses acteurs, l'ont mis en première ligne lors du rachat de la mise en gage d'un certain nombre de bijoux appartenant à Catherine de Bourgogne. Ayant contracté un prêt à gage auprès de marchands bâlois, Catherine de Bourgogne déposa auprès d'eux certains de ses bijoux. Après sa mort, les autorités duciales mirent en oeuvre leur rachat. C'est au cours de cette transaction que Wernlin Friedigmann intervint en assurant le transfert des fonds vers Bâle en 1428. Il était sûrement impliqué directement dans ce prêt<sup>378</sup>.

La suite de sa vie professionnelle est consacrée pleinement aux affaires. Il est par la suite inscrit comme membre de la Tribu des Marchands et ses activités le poussent bien au-delà des murs de la ville. Dans les années 1430 et 1440, il pratique le commerce de draps et de vin dans les foires de Châlons (Bourgogne)<sup>379</sup>. Concomitamment, en 1442, il change de villégiature et se sépare de la maison familiale pour se hisser dans les ruelles commerçantes du Spalenberg<sup>380</sup>. C'est à ce moment, qu'en homme avisé, il se penche sur le potentiel minéral des massifs environnants, en Forêt-Noire dès 1450. D'artisan, la position de Wernlin Friedigmann évolue vers la notabilité marchande bien installée. Il possède sa propre personnalité juridique puisqu'il est en mesure de sceller<sup>381</sup>. Signe d'une position relativement élevée, il obtient avec sa femme, Wiberta, l'autorisation pontificale d'utiliser un autel portatif<sup>382</sup>. Après 1452, date à laquelle il vend sa maison du Spalenberg, sa trace se perd à Bâle mais c'est bien comme bourgeois de la ville qu'il constitue le consortium acquérant la concession minière de Plancher en 1458<sup>383</sup>. Le renouvellement de la concession luronne en 1470 nous apprend qu'il est décédé

---

<sup>377</sup> A. Schelling (Dr.), « Ein st-gallischer Handelsbrief aus dem Jahre 1444 », in *Revue suisse d'Histoire*, Band 1, 1921, p.317-320. Il est intéressant de relever que Saint-Gall est devenu la principale place de vente des toiles dans la région du Lac de Constance.

<sup>378</sup> Louis Stouff, *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne, ou essai des ducs de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne en Alsace (1411-1426)*, Paris, Larose, 1913. Il y est nommé dans la version de son nom *Varrellich de Fierdement*. Voir Archives départementales de Côte d'Or, B302.

<sup>379</sup> Henry Dubois, op.cit..

<sup>380</sup> StaABS, Gerichtsarchiv E3 (1445-1453), Fröhnungen und Verbote, folio 111v (1450) et 176v (1452). Actuellement au Spalenberg 11.

<sup>381</sup> Son sceau porte un scorpion, signe de chance. GeneralLandes Archiv Karlsruhe 15/25.

<sup>382</sup> StaABS, Regest St. Urk. 1245 b (Le pape Félix V autorise « Werlycus Freidigman » et son épouse Wiberta, citoyens de Bâle, à utiliser un autel portatif, 30 décembre 1441).

<sup>383</sup> ADHS H599.

depuis peu. S'il semble bien avoir été pourvu de fort capitaux, il ne s'est jamais investi pleinement dans les sociétés marchandes de Bâle (Halbisen-Gesellschaft) ou plus lointaines.

Les premiers investissements miniers de Werlin Friedigman prirent place dès 1432 dans la mine « *zu der Segen* », à Sankt-Trudpert dans le Münstertal où associé avec Claus Krydewiss, bourgeois d'Eptingen et Hans König, bourgeois de Breisach, il fit exploiter cette mine à laquelle le receveur des mines Jean de Prétin s'intéressa<sup>384</sup>. Il y était encore impliqué en 1452 lors de la mise en place d'installations hydrauliques<sup>385</sup>.

Le second associé du consortium de 1458 était Jakob Schenck *von Worms*. Il n'est pas lié aux familles éponymes, nombreuses à Bâle et dans l'ensemble du Rhin supérieur. L'ajout de la mention de sa ville d'origine est une indication précieuse et reprise dans la plupart des documents le concernant. En 1458, l'acte de concession indique qu'il résidait à Masevaux, sans toutefois préciser sa profession. Il est légitime de penser que sa présence en ces lieux ait été motivée par les activités métallurgiques et minières qui y prenaient place. La nature de l'acte de concession peut donner davantage de crédit à cette supposition. À la mort de Wernlin Fridigmann, il était encore vivant. Peu d'éléments transparaissent mais sa trace, que l'on retrouve dans les années 1470, laisse penser qu'il a prospéré. En effet, le 23 juin 1472, il se porte acquéreur d'une partie d'une maison à Bâle<sup>386</sup>. Cette propriété est conséquente, dans la rue dite le *Petersberg*, dans l'un des quartiers animés et marchands de la rive gauche du Rhin, à proximité de l'église Saint-Pierre, l'église universitaire depuis la création de l'Université de

---

<sup>384</sup> 22 décembre 1436 „Revers des Wernher Freydidigman, Bürgers zu Basel, des Claus Krydewiss, Bürgers zu Eptingen und des Hans König, Bürgers zu Breisach wegen des ihnen und ihren Mitgesellen durch Abt Paulus von St Trudpert, und Berthold, Herrn zu Staufen verliehenen Berges, gennant „zu der Segen“ bei St-Trudpert.“, in *Urkundenbuch des Benediktinerklosters St-Trudpert* (ed. Meech), in *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 30, 1878, p.389.

<sup>385</sup> 23 août 1452, „Wernlin Freidigman, Bürger zu Basel, der Zeit Froner des Bergwerks „zu der Segen“ auf dem Storren hinter dem Gotteshause zu St-Trudpert bekennt, dass er diesem Kloster für zwei Hoffstellen zu zwei Schmelzosen mit Wasserfallen, die dieses ihm geliehen, 5 Schillings Pfenninge jährliche Zinses schulde“, in *Urkundenbuch des Benediktinerklosters St-Trudpert* (ed. Meech), in *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 30, 1878, p.390. 1387

<sup>386</sup> StaABS, Festigungsbuch, p.297 et StaasArchiv Basel-Land, AA 1001, 0589a, *Regest: Vor Lienhart Herliberg, Schultheiss zu Basel, verkaufen Bernhart Herr zu Bolwil, Anthoni von Wesseberg und seine Frau Susanne von Bolwil (Bernharts Tochter) dem Jacob Schenk von Worms den Hof genannt Münchenstein auf dem Petersberg zu Basel. Auf dem Haus liegen Abgaben von 5 Schilling an "die Herren zuo St. Johans zü basel". Der Kaufpreis beträgt 150 rheinische Gulden. Der Schultheiss siegelt mit dem Gerichtssiegel. - Unbeglaubigte Abschrift. Z. (der Urkunde): Junker Hans Heinrich Grieb, Hans Ulrich von Wildeck Vogt, Meister Peter von Ensz [?], Meister Hans Gilgenberg, Ulrich Meltinger, Lucas Gebhardt, Claus Hasenschiesser, Heinrich Clingenberg, (alle) Basler Bürger.*

Actuellement au Petersberg 29. Les bâtiments originaux ont été démolis dans les années 1930.

Bâle en 1460. Cette église profitait d'un certain prestige dans la ville et le Petersberg et les rues avoisinantes accueillait de nombreux marchands et notables de la ville.

La maison acquise par Jakob Schenck n'était pas la moins importante et il y conforte sa présence en achetant une part supplémentaire de la propriété en 1477<sup>387</sup>. La *Strassburgerhof* bénéficiait également d'un certain prestige, par sa situation et ses dimensions. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, ses propriétaires successifs n'ont été que des membres des *Achtburger*<sup>388</sup> ou des familles d'extraction noble. Avant de passer entre les mains de Jakob Schenck, elle avait été propriété de la famille *von Burnkirch* et de celle de *Bollwiler*<sup>389</sup>. La dernière mention de Jakob Schenck correspond à l'achat complémentaire réalisé en 1477. Cette date pourrait correspondre à son décès car les registres de comptabilité de la famille Zschckenbürlin, tenus concernant les mines depuis 1477-1478, ne font plus mention de lui. Le prestige des lieux se reflète davantage avec l'identité du propriétaire suivant, Nicolas Rüschi, notaire, diplomate et auteur d'une chronique sur les Guerres de Bourgogne<sup>390</sup>. Posséder cette propriété n'était accessible qu'à peu d'individus. Jakob Schenck, marchand étranger, en en faisant l'acquisition, affichait ainsi sa réussite économique.

Le dernier associé du consortium est le moins connu, tout du moins, celui pour lequel il est plus complexe de dresser des contours biographiques et sociologiques : c'est Lienhart Kürschner. De l'acte de 1458, nous apprenons qu'il est bâlois, qu'il est fondateur et qu'il réside à Masevaux. De plus, il semble fort probable qu'il soit le dernier des trois concessionnaires vivants. En effet, il apparaît dans de nombreuses transactions, jusqu'en 1479, en lien avec les mines de la vallée de Masevaux et de Plancher dans lesquelles la famille Zscheckenbürlin était impliquée<sup>391</sup>. Il y apparaît sous le vocable de *Meister Lienhart*, affirmant son statut de

---

<sup>387</sup> StaABS, Festigungsbuch, p. 153.

<sup>388</sup> Conseil de huit bourgeois qui forme un patriciat non noble. Les Achtburger étaient autorisés à acquérir des fiefs. Depuis les franchises renouvelées en 1337, les Achtburger au Conseil de la Ville avec quatre chevaliers et 15 représentants des corporations. Le Conseil est, par la suite, complété avec les prévôts des corporations, renforçant le poids de celles-ci dans le gouvernement de la ville et en en faisant une ville corporative à part entière.

<sup>389</sup> Carl Roth, « Der Strassburgerhof », in *Basler Jahrbuch*, 1937, p.123-135. La famille *von Burnkirch* est originaire de la région d'Illfurth, près de Mulhouse où son château se dressait à proximité de l'église éponyme.

<sup>390</sup> Niklaus Rüschi, en outre, été *Stadtschreiber* de Mulhouse entre 1459 et 1474, puis à Bâle jusqu'en 1497. À Mulhouse, il eut à gérer la crise diplomatique opposant la ville à Charles le Téméraire, peu de temps avant le début des Guerres de Bourgogne. Rappelons que cet épisode mulhousien est l'un des *casus-belli*- à l'encontre du bailli Pierre de Hagenbach. L'une des autres affaires épineuses de cette période est celle ayant pour but de mettre la main sur les mines de Plancher. La chronique de Niklaus Rüschi, *Beschreibung der Burgunderkrieg* est conservée aux *Staatsarchiv Basel-Stadt* (Politisches G.1.8) et éditée par Vischer dans le troisième volume des *Basler Chroniken* (1887).

<sup>391</sup> StaABS, Kartause Q12.

spécialiste de son art. Une mine de Plancher est dénommée *Lienhartsberg*, indiquant par là-même le nom de son possible inventeur, du moins de l'un des grands artisans.

Peu de détails transparaissent et il peut être possible de faire l'analogie entre le maître-fondeur des mines vosgiennes et un certain *Meister Lienhart, gennant von Silberberg*, bourgeois de Bâle et lié à la famille *von Tunsel*. Rien ne permet de l'affirmer mais les activités de ces deux personnes ainsi que leurs périodes d'activités pourraient indiquer qu'il s'agit d'une seule et unique personne. Par ailleurs, il est fort possible que *Meister Lienhart* ait exercé ses talents dans le Tyrol. On le retrouve présent dans plusieurs contrats établis à Bolzano en 1472<sup>392</sup>. Nombreux ont été les fondeurs ayant exercé leur art en Italie du Nord, comme le montre l'exemple de Hans Brohart, de Breisach, parti de Pampailly. Quoi qu'il en soit, *Meister Lienhart* a été le lien entre la première et la seconde générations d'entrepreneurs bâlois à l'œuvre dans les mines du sud des Vosges.

## ***2.2. La transition entre générations***

Le lien entre la première génération d'entrepreneurs dans le sud des Vosges et la seconde s'établit à partir de la seconde moitié des années 1470. Plus précisément, la fin des Guerres de Bourgogne semble avoir été un moment propice à la seconde phase de développement de l'influence bâloise sur les exploitations minières de cette zone. En effet, les livres de comptabilité de la famille Zscheckenbürlin conserve des traces de transaction à partir de 1477 et 1478. Une fois libéré de la menace bourguignonne, le commerce bâlois trouve le moyen de s'épanouir davantage. L'aide des alliances, autour des Confédérés - même si Bâle n'était alors pas l'un des cantons constituant - ayant permis de se défaire du duc de Bourgogne, profitant à l'Empire, avait laissé la possibilité aux belligérants de faire prospérer leurs affaires.

Le personnage central qui a alors pu établir le lien entre diverses générations d'entrepreneurs miniers, était *Meister Lienhart*, le dernier survivant du consortium originel. Il apparaît comme son dernier représentant à transmettre des parts de mines. Avec cette seconde génération bâloise, l'exploitation minière changeait de visage et de dimension puisque les personnages aux commandes étaient pour la plupart membre de la *Grosse Gesellschaft*, réunis autour de la famille Zscheckenbürlin. Cette famille a joué un rôle essentiel dans l'animation des activités minières qui constituaient une part de leur commerce.

---

<sup>392</sup> Archives municipales de Bolzano, *Protocoles consulaires de l'année 1472*.

### *2.3. La seconde génération ou l'irrésistible ascension de la famille Zscheckenbürlin*

L'implication des bourgeois bâlois dans le rayonnement économique de leur ville est manifeste. Cependant, celle-ci ne se limite pas au seul aspect économique et cette élite urbaine à la tête du commerce et de l'artisanat prend, peu à peu, une part croissante dans le gouvernement de Bâle. Le fonctionnement de la ville est quelque peu particulier<sup>393</sup>, car fondé sur les corporations ; les acteurs économiques de ces cités autonomes disposent ainsi d'une grande influence politique, établie constitutionnellement. Les villes corporatives sont néanmoins peu nombreuses dans l'espace helvétique : Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall et donc Bâle. À Bâle, le système corporatif est introduit en 1337, date à partir de laquelle les corporations accèdent au Conseil. Dans ce contexte, nombre des principaux animateurs de la vie économique accèdent aux fonctions politiques tout en occupant des responsabilités de premier ordre à la tête des corporations. L'accession aux fonctions politiques suprêmes n'est pas une finalité en soi, les familles marchandes privilégiaient la réussite de leurs activités économiques. Celle des Zscheckenbürlin, en position dominante, mérite que l'on s'y attarde. Dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle, elle se trouve au croisement des différentes branches du commerce bâlois et dans l'essentiel des transactions minières qui s'y déroulent. Ainsi, Rudolf Wackernagel résume parfaitement l'état d'esprit de cette famille et, par extension, de ces marchands bâlois :

*« Ils [Les Zscheckenbürlin] sont et restent des épiciers malgré la taille de leur grande entreprise et ils refusent strictement le passage vers la Haute Chambre, bien qu'ils aient rassemblé la fortune la plus importante. Ils tiennent à poursuivre leur négoce, la banque et la minière, doivent s'arranger avec le détail de leur boutique « Au Paon » fort fréquentée<sup>394</sup>. »*

---

<sup>393</sup> Anne-Marie Dubler, « Villes corporatives », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009917/2015-01-25/>].

<sup>394</sup> « Sie [Die Zscheckenbürlin] sind und bleiben Krämer auch im Grossbetriebe und lehnen, trotzdem sie das mächtigste Vermögen zusammengebracht haben, den Übergang zur Hohen Stube konsequent ab. Sie halten am Geschäftefest; Bank und Bergwerk müssen sich mit dem Detail ihres frequentierten Kaufladens "Zum Pfauen" vertragen » (Rudolf Wackernagel, *Geschichte der Stadt Basel*, vol. 2/2, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1916, p. 904).



Heinrich Halbisen (v. 1390-1451), copropriétaire de la compagnie éponyme, membre de la corporation du Safran, est présent dans les différents conseils tout en se voyant confier des missions militaires et diplomatiques de premier ordre<sup>395</sup>. Hans Zscheckenbürlin « le Vieux », lui aussi membre de la corporation du Safran, est également membre du Petit Conseil et garant de la ville<sup>396</sup>. Son gendre, Ludwig Kilchmann (1458-1518), occupe des fonctions politiques d'importance dans les différents conseils de la ville tout en menant une activité économique intense<sup>397</sup>. L'apport de ces individus est donc capital pour le rayonnement non seulement économique mais également politique de la ville, renforçant son caractère corporatif avant son oligarchisation progressive à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

À la conquête politique et économique de la ville ont répondu des politiques matrimoniales et patrimoniales qui traduisent une volonté de renforcement des logiques familiales tout en faisant progresser le statut social de leurs différents membres. Parmi ces aspects, l'élaboration de logiques d'alliances matrimoniales ou de préservation du patrimoine commun sont particulièrement présents dans les familles bâloises. Une fois de plus, la famille Zscheckenbürlin paraît être un exemple de construction de ces logiques familiales. La polyvalence de ces familles témoigne de réelles capacités à mener des affaires fructueuses, tandis que leurs alliances matrimoniales contribuent à les consolider.

Les origines de la famille Zscheckenbürlin sont à chercher au-delà des Alpes, en Lombardie. Présente à Bâle depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, cette famille avait migré dans un mouvement plus général où les banquiers lombards s'implantèrent dans l'actuel espace helvétique, d'abord à Bâle jusque à Lucerne où leur présence est attestée en 1296<sup>398</sup>.

Le nom originel de cette famille trahit sans équivoque leur origine : *ze Lamparter*, *Lamparter*. Ce n'est qu'au siècle suivant, alors que cette famille s'est durablement implantée à Bâle, à l'inverse d'autres Lombards, que le nom définitif qui n'était qu'un nom d'usage, s'est imposé. Les formes primitives de ce surnom - *Schackabin* - ont évolué vers Zscheckenbürlin,

---

<sup>395</sup> Stefan Hess, « Heinrich Halbisen », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2007 [En ligne: <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028582/2007-10-10/>].

<sup>396</sup> Stefan Hess, « Hans Zscheckenbürlin », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013 [En ligne: <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019307/2013-08-06/>]. Le père de ce personnage, Heinzmann Z. n'est pas inconnu en Haute-Alsace puisqu'il fut receveur à Ribeauvillé.

<sup>397</sup> Samuel Schüpbach-Guggenbühl, « Ludwig Kilchmann », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2008 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019244/2008-10-16/>].

<sup>398</sup> Franco Morenzoni: "Lombards (banquiers)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 04.02.2008. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014060/2008-02-04/>, consulté le 04.08.2023.

retenue par l'historiographie suisse<sup>399</sup>. Les Zscheckenbürlin ont oeuvré dans la finance de manière exclusive jusqu'au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, avant de diversifier leurs activités. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Heintzmann Zscheckabürlin, changeur, avait quitté un temps Bâle pour se mettre au service des Ribeaupierre<sup>400</sup>. Son fils naturel, Hans, mentionné pour la première fois en 1408, était à son tour changeur et exerçait ses activités au coeur de la ville, dans les murs de la maison dite « *Zum Pfauen* » - « Au Paon », sur la *Marktplatz*, dans laquelle il a patiemment racheté la quasi-entièreté des parts, achevant ainsi l'oeuvre de son père<sup>401</sup>. Marié deux fois, la seconde avec la fille du maisonneur de la ville, il avait assuré sa descendance autant que la prospérité de son commerce. Depuis la place du marché, la maison « *Au Paon* » était devenue un des centres de commerce important de la ville où celui qui représentait la Corporation du Safran au Petit Conseil de la ville avait amassé une fortune considérable.



*Illustration n°26 Jakob Meyer, Prospect des Kornmarkts zu Basel, (StaABS, BILD 2,592).  
La maison Zscheckenbürlin occupe le fond de la place du Marché*

<sup>399</sup> Les variantes de ce nom sont nombreuses : Zscheckenbürlin, Zscheckabürlin, Tscheggenbürlin, etc. Nous retenons la première.

<sup>400</sup> Stefan Hess: "Zscheckenbürlin, Hans", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 06.08.2013, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019307/2013-08-06/>, consulté le 04.08.2023.

<sup>401</sup> La maison de la Marktplatz a existé jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle où la Marktplatz a été réaménagée. L'ilôt constitué par cet ensemble d'immeubles se trouvait au nord de la place, à la proximité immédiate de l'hôtel de ville. En 1388, Heinrich Zscheckenbürlin en acquiert une partie (StaABS, Augustiner Urkunde Nr70). À partir de 1418, Hans Zscheckenbürlin opère des achats immobiliers dans cette emprise qui en fera le centre de son commerce (StaABS, Gerichtsarchiv A14).

Marchand hors pair, Hans Zschckenbürlin s'est investi dans la vie politique de sa ville et dans la marche de sa corporation. Garant de la ville de Bâle mais aussi délégué et représentant à plusieurs occasions, il a occupé les fonctions d'*Oberzunftmeister* de la Corporation du Safran de 1469 à 1474. Rudolf Wackernagel estime sa fortune à 200 000 livres, somme conséquente qui semble justifier sa méfiance à l'égard des prétendants de la noblesse pour ses filles<sup>402</sup>. L'étendue de cette fortune trouvait certes ses origines dans le change et le commerce mais également dans l'acquisition de biens immobiliers dans l'enceinte de la ville dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Hormis l'emblématique maison « Au Paon », la famille Zscheckenbürlin s'était porté acquéreur de nombreuses propriétés aux quatre coins de la rive gauche du Rhin. Implantés dans le faubourg de Aeschen dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>403</sup>, la famille a, au cours des décennies, opéré un rapprochement vers le centre de la ville, principalement autour du secteur du Spalenberg, de la Sankt-Andreas Platz et de la Sporengasse<sup>404</sup>. Cependant, l'acquisition d'une propriété sur le Rheinsprung pouvait être considérée comme le summum du prestige familial. À deux pas de la cathédrale et d'implantations de la jeune université de Bâle, la Rheinsprung bénéficiait d'un prestige certain.

Les transactions immobilières de la famille Zscheckenbürlin dans les limites de la ville comprenaient également des biens dévolus aux activités économiques. De nombreux jardins ont été acquis dans les faubourgs mais aussi un étal sur le *Fischmarkt*<sup>405</sup>. Entre le *Schifflande* et la *Marktplatz*, le marché au poisson était également un important lieu d'échanges commerciaux.

La construction de ce patrimoine immobilier résulte d'une logique d'expansion de la fortune familiale tout en s'assurant d'une visibilité au centre du pouvoir politique et économique de la ville. Le 28 juillet 1449, Hans Zscheckenbürlin signe un accord avec la ville de Bâle. Grâce à celui-ci, le Conseil de la Ville occupera désormais une partie de la maison « Au Paon » tout en permettant à Hans Zscheckenbürlin de poursuivre ses affaires<sup>406</sup>. Sous le même toit, le pouvoir politique cohabitait, avant la construction de la *Rathaus*, avec celui dont

---

<sup>402</sup> Rudolf Wackernagel, *Geschichte der Stadt Basel*, op.cit.

<sup>403</sup> Hugues « zem Tracken » a acquis, en 1341, une propriété au Aeschen Vorstadt (actuellement aux numéros 20-22) (StaABS, Barfüsser C, fol. 7). Cette implantation sera confortée par sa descendance (Henneman en 1377 : StaABS HAusurkunde VI)

<sup>404</sup> Les biens situés dans la Sporengasse sont intégrés dans l'ensemble immobilier constituant la maison *Zum Pfauen de la Marktplatz*.

<sup>405</sup> StaABS StaABS, Gerichtsarchiv A3. Heinrich Zscheckenbürlin acquiert cet étal devant l'actuel Fischmarkt 15 en 1401.

<sup>406</sup> StaABS *Hausurkunden* 339 « *Zum Pfauen* ». Le même jour, le Magistrat confirme rejeter la plainte de la Tribu des Vignerons à l'encontre de Hans Zscheckenbürlin au sujet de ladite maison (StaABS, Hausurkunden 339 « *Zum Pfauen* »).

la fortune, au moment de sa mort, en faisait l'homme le plus riche de la ville. Même au service de celle-ci, les questions économiques sont restées au coeur de son action. En septembre 1446, il instruisait une enquête de l'Officialité de Bâle sur la navigabilité du Rhin entre Bâle, Neuenbourg et Breisach<sup>407</sup>. Ce prestige dans la cité trouvait son paroxysme lorsque le 28 mai 1456, le roi Frédéric III délivrait depuis Vienne une lettre d'armoirie<sup>408</sup>. Dès lors, la famille portait des armes sur lesquelles figuraient « Une chienne de gueule, terrassée de sinople ». Impliqué avec deux de ses fils dans l'affaire de contrefaçon dans la fabrication de monnaie à la fin de 1474, il est brièvement emprisonné puis relâché<sup>409</sup>. Destitué de son titre d'Oberzunftmeister, son prestige n'est que partiellement entaché puisque l'auteur de la Chronique de la Chartreuse de Bâle écrit de lui qu'il était « *le tribun de la Plèbe de Bâle, dont la maison était connue pour accumulation de richesse* »<sup>410</sup>. En effet, sa fortune construite sur le change et le commerce, a connu une croissance rapide. Les rôles d'imposition de Bâle indiquent qu'en 1429, il payait un impôt d'environ 1500 florins. En 1453, sa contribution s'élevait à 6400 florins pour atteindre, en 1475, la somme de 12800 florins<sup>411</sup>. La fortune de Hans Zscheckenbürlin, en plus d'avoir connu une croissance rapide, en faisait véritablement l'homme le plus riche de la ville.

---

<sup>407</sup> StaABS, Stadtkunden Nr1313.

<sup>408</sup> Ce diplôme n'est malheureusement pas conservé dans une collection publique. Il a été mis en vente par le libraire spécialisé « Les Enluminures » qui a bien voulu nous communiquer une description suffisante de ce précieux document.

<sup>409</sup> Sur cette affaire de falsification de la monnaie, voir partie....

<sup>410</sup> Universitätsbibliothek Basel, À Lambda III10. Georges Carpentarius, bibliothécaire de la Chartreuse de Bâle, évoque Hans Zscheckenbürlin en qualifiant son fils Hieronymus, dont il sera question plus loin : « *Hieronymus Zschegkenbürlin, legum licentiatus, cuius genitor [Johannes] aliquando fuit tribunus plebes Basiliensis, de quorum adventu domus non modicum sumpsit in temporalibus incrementum* ». Publié dans Vischer, Basler Chronicken, 1.

<sup>411</sup> StaABS, Finanz AA3.1, AA3.2 et AA.3.3



Illustration n°27 Octroi des armes de la famille Zscheckenbürlin par Frédéric III le 28 mai 1456 (coll. part.)

Les mariages des enfants de Hans Zscheckenbürlin « le Vieux » présentent des caractéristiques récurrentes. Beaucoup d’entre eux présentent un fort caractère d’endogamie sociale. Les Zscheckenbürlin, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, sont à la tête d’une immense fortune et certaines unions servent à renforcer devant l’autel des relations que l’on peut percevoir notamment dans l’exploitation des mines. Ainsi, le grand marchand Ludwig Kilchmann, associé dans les mines de Plancher, a épousé Elisabeth Zscheckenbürlin (1449-1499), fille de Hans « le Vieux », renforçant les relations étroites de ces deux familles dans la cité<sup>412</sup>. Dans le même temps, son frère Ludwig Zscheckenbürlin convole en premières noces avec Ursula Kilchmann... sœur de son propre beau-frère.

Cependant, de nombreux cas d’exogamie créés par le mariage de filles avec des hommes d’origine noble semblent, de prime abord, invalider le schéma de renforcement de la puissance économique. L’affaire judiciaire du mariage de Marie, la benjamine de Hans Zscheckenbürlin « le Vieux » avec le gentilhomme Jakob Schorpp de Freudenberg révèle que l’initiative du mariage est venue de la famille noble désireuse de s’allier à la famille la plus riche de Bâle.

<sup>412</sup> Wilhelm Richard Staehelin, *Wappenbuch der Stadt Basel*, vol. I-III, Bâle, Lips, 1917-1930.

Redorer son blason pour l'une et atteindre le statut social prestigieux de la noblesse constituent deux motivations convergentes à cette union.<sup>413</sup>

Dans leur ensemble, les marchands bourgeois de Bâle restaient hermétiques aux alliances matrimoniales souvent souhaitées par la noblesse. Hans Zscheckenbürlin « l'Ancien » n'avait-il pas refusé la main de sa fille à l'héritier de la famille Schorpp von Freudenberg<sup>414</sup> ? Par ailleurs, l'adaptation de ces familles nobles au fonctionnement des affaires et à priori le fonctionnement spécifique du monde minier, ne fut certainement pas inné. La société médiévale et la division de ses composantes tient à distance la noblesse de cette première forme de capitalisme. La fin du XV<sup>e</sup> siècle, pour beaucoup de ces familles nobles dont les finances peuvent parfois être maigres, signifie le rapprochement avec ces familles bourgeoises extrêmement fortunées et qui, pour certaines d'entre elles ont acquis le droit de porter des armoiries. Les Zscheckenbürlin aiguisaient les appétits, eux qui étaient auréolés des armes attribuées par Frédéric III le 28 mai 1456<sup>415</sup>.

À la politique matrimoniale répondent des enjeux patrimoniaux. Là encore, la famille Zscheckenbürlin constitue un exemple. Le souci de préserver les biens familiaux entre les mains des représentants mâles en capacité de les transmettre est constaté à plusieurs reprises. Quand le dernier fils de Hans « le Vieux » entre dans les ordres, il donne à ses frères, nous l'avons vu, ses parts dans les mines, garantissant ainsi qu'une source considérable de revenus restaient dans les mains de la famille. Les biens miniers apparaissent donc comme étant d'une importance économique capitale, une source de revenus considérable qu'il s'agit de conserver entre les mains seules de la famille<sup>416</sup>.

Notables économiques et politiques, les Zscheckenbürlin, Kilchmann ou autres Meltinger sont également des notables culturels. L'exemple de Hieronymus Zscheckenbürlin

---

<sup>413</sup> Gabriela Signori, « L'éphémère voix vivante. Les contrats de mariage dans le sud de l'Allemagne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in A. Bellavitis, L. Casella, D. Raines, *Construire les liens de famille dans l'Europe moderne*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, p. 15-33.

<sup>414</sup> Gabriela Signori, « L'éphémère voix vivante. Les contrats de mariage dans le sud de l'Allemagne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in A. Bellavitis, L. Casella, D. Raines, *Construire les liens de famille dans l'Europe moderne*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, p. 15-33.

<sup>415</sup> Ce diplôme n'est malheureusement pas conservé dans une collection publique. Il a été mis en vente par une maison d'antiquités et aurait apparemment été acquis par un collectionneur américain. Une description détaillée en est faite sur ce site : <https://www.textmanuscripts.com/medieval/frederick-hapsburg-zscheckenbuerlin-60580> (consulté le 17 octobre 2023).

<sup>416</sup> StaBS, Karthäuser Urkunden Nr. 360, Don de Hieronymus Zscheckenbürlin de ses parts de mines à ses frères, 1487.

est significatif<sup>417</sup>. Étudiant le droit à Paris et Orléans<sup>418</sup>, il revient dans sa cité et entre à la Chartreuse de Bâle en 1487, dont il devient le dernier prieur. Son priorat illustre le faste de son extraction. Sa proximité, ainsi que celle de ses nièces, avec Hans Holbein, lequel devait réaliser des pièces pour la Chartreuse, traduit l'environnement culturel dans lequel évoluaient ces familles d'entrepreneurs dans leur ville d'origine.

À cette participation active à la vie culturelle de la cité répond la volonté, malgré tout, de revêtir les habits de la noblesse, comme le montre le mariage de Marie Zscheckenbürlin avec Jakob Schorpp von Freudenberg en 1485 (après la mort de son père qui s'opposait à ce projet). Rappelons, par ailleurs, qu'en 1456, Hans Zscheckenbürlin « le Vieux » se voit délivrer un diplôme par lequel Frédéric III, roi des Romains, octroie à la famille des armoiries. Par cet acte, il est possible que Frédéric III récompense Hans pour son rôle joué lors de la Paix de Brisach conclue entre Bâle et l'Autriche en mai 1449 et ainsi reconnaisse le rôle politique d'une famille que sa position économique rendait déjà prédominante dans la ville<sup>419</sup>.

Les mines de cette partie du Rhin supérieur, disputées entre Strasbourgeois, qui tentent d'y mettre un pied en investissant la mine *Zum grünen Schild* dans la Vallée de la Doller, et Bâlois, ont manifestement penché du côté de la future cité helvétique. Le dynamisme des familles allié à la puissance des corporations semble avoir été un outil efficace au service de la cité bâloise qui, à l'occasion, a vu sa sphère d'influence augmenter. L'analyse des activités de ces marchands démontre un réel esprit d'entreprise qui accompagne la naissance d'un premier capitalisme à la fin de l'époque médiévale. Les fortunes qui s'y construisent sont conséquentes et la prospérité de la cité rhénane ne se démentira pas au cours des décennies suivantes. Si Jacques Heers voyait la naissance du capitalisme au Moyen Âge dans le développement des activités des changeurs italiens notamment, il est possible de transposer le modèle à Bâle. Comme leurs homologues italiens, les Bâlois agissent dans le cadre familial, étendu selon les cas<sup>420</sup>. L'émergence de cette vague précoce du capitalisme rhénan ne se démarque guère

---

<sup>417</sup> Stefan Hess, « Hieronymus Zscheckenbürlin », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/021549/2013-02-13/>].

<sup>418</sup> *Les livres des procureurs de la Nation germanique de l'ancienne université d'Orléans (1444-1602)*, t. I : *Premier livre des procureurs*, Leyde, Brill, 1978, p. 102-103.

<sup>419</sup> Les actifs de Hans « le Vieux » et de ses deux fils aînés en 1475 sont estimés à plus de 21 000 florins, somme tout à fait considérable qui s'est très fortement accrue en l'espace d'un demi-siècle : en 1429, le patriarche de la famille contribue aux finances de la ville en payant des taxes sur 1 500-2 000 florins, il en paye 6 400 en 1453. Cf August Burckhardt, « Die Zscheggenbürlin, ein ausgestorbenes Basler Geschlecht », *Schweizerisches Geschlechterbuch*, 1 (1905), p. 807-820.

<sup>420</sup> Jacques Heers, *La naissance du capitalisme au Moyen Âge. Changeurs, usuriers et grands financiers*, Paris, Perrin, 2012.

cependant du capitalisme marchand des villes italiennes, de certaines cités allemandes ou encore des comptoirs de la Baltique, reposant sur les échanges marchands et les activités bancaires. Cependant, cette forme de capitalisme, fondée sur la convergence des capitaux, des structures familiales et des savoir-faire aura participé à la dynamisation économique d'une aire géographique, le Rhin supérieur. L'une des caractéristiques forte et essentielle de ce phénomène est l'importance et la puissance de ces familles urbaines qui transcendent les codes sociaux de la société médiévale. Cette puissance, fondée non sur le nom mais sur la fortune, illustre une évolution de la société dans les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, en particulier à Bâle. L'étude du développement de ces mines des massifs du Rhin supérieur illustre la puissance et le rayonnement économique de Bâle en mettant en évidence la place prépondérante des familles de la ville qui ont accru l'étendue de leurs activités en les diversifiant. L'extraction minière ne constitue alors que l'un des aspects de l'économie bâloise, très variée. L'investissement dans les mines répond à une stratégie plus large visant à consolider et à accroître le pouvoir économique de ces familles marchandes. Leur engagement dans les mines correspond à une demande à laquelle ils ont répondu opportunément.

Aussi, l'analyse des activités minières de Bâle et, plus largement, de son économie à la fin du Moyen Âge laisse à penser que ce modèle se rapproche de celui de l'économie-monde cher à Fernand Braudel<sup>421</sup>. En effet, le modèle qu'il élabore d'une triple réalité de l'économie-monde semble s'adapter à Bâle : la ville occupe un espace géographique qui ne varie que sur le temps long ; la ville-centre, Bâle, est dominante dans cet espace ; le partage de cet espace s'opère en zones concentriques du cœur aux marges en passant par des zones intermédiaires. Les mines vosgiennes, en particulier celles de Plancher, se trouvent dans les marges de cet espace bâlois, tandis que, dans le Rhin supérieur, les zones intermédiaires de Bâle semblent occuper le Sundgau. Dans cette dynamique, les mines vosgiennes et de Forêt-Noire vont connaître un formidable essor jusqu'à la Guerre de Trente ans. La vitalité économique mais également culturelle de Bâle au XVI<sup>e</sup> siècle s'appuie ainsi fortement sur les bases jetées par des générations de marchands, commerçants et artisans volontaires.

---

<sup>421</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècles*, t. 3 : *Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979.



#### 2.4. Noblesse et mines: les Thierstein

Le cas d'Oswald de Thierstein constitue certainement l'exception de la mainmise absolue des pouvoirs urbains sur les exploitations minières du Rhin supérieur. Sans avoir fait de cette activité le cœur de sa fortune, il s'y implique vers la fin de son parcours politique<sup>422</sup>.

Habile diplomate, le comte Oswald de Thierstein s'était mis au service de Charles le Téméraire mais aussi des Habsbourg. C'est dire que le vieux comte savait naviguer au gré des aléas de la géopolitique de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'était également mis au service du Duc de Lorraine, René II et à cette occasion aussi, il en avait tiré son parti. À la fin de sa vie, Oswald de Thierstein avait largement accru le prestige de sa famille. Non seulement il avait accumulé les titres mais aussi la visibilité territoriale de sa famille. Il était en possession du château du Haut-Koenigsbourg ce qui lui assurait une place de choix en plein centre de la région. La plupart du temps, bien qu'itinérant, il semble qu'il résidait, jusqu'à sa mort, dans sa cour de Mulhouse, dans la ville haute, au centre des intérêts familiaux<sup>423</sup>. Les origines des Thierstein les rapprochaient des environs de Bâle. Cependant, nous le verrons plus tard, pas question pour autant de résider à Bâle.

De son revirement politique à la fin des Guerres de Bourgogne pour se mettre sous la bannière du duc de Lorraine, Oswald de Thierstein semble avoir retiré un profit rapide. De juillet 1477 à juillet 1486, il bénéficie de pas moins de douze lettres de René II<sup>424</sup>. Si l'on excepte les mandats (au nombre de cinq), sa nomination au tabellionage de Saint-Dié en 1482, les autres patentes lui permettent de retirer quelques bénéfices, potentiels et réels, dans les

---

<sup>422</sup> Oswald de Thierstein (vers 1435-1488). Voir Bernhard Metz, « Oswald de Thierstein », Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne, 2001 [En ligne] [TIERSTEIN, comtes de - Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace \(alsace-histoire.org\)](http://TIERSTEIN.comtes.de)

<sup>423</sup> Philippe Mieg, « La cour des Thierstein à Mulhouse », in *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, t. LXVIII, 1960, p.113-138.

<sup>424</sup> Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B1, B2 et B3

Donation à lui consenti des terres confisquées à Chaligny (Meurthe-et-Moselle) sur Henri de Neufchâtel, et en la seigneurie de Bayon (Meurthe-et-Moselle) sur les enfants de Jacques de Haraucourt et sur André de Haraucourt, seigneur de Brandebourg (3 juillet, 1477) : B 1, f 389; Confirmation d'une cession à gage à lui consentie d'une rente assignée sur les salines de Dieuze et de Château-Salins (8 sept. 1477) : B 1, f° 410 et 410 v° ; Mandats (11 et 19 sept. 1477, 17 févr. 1478 n: s., 24 oct. 1481 et 22 déc. 1488) : B1, f° 411 v", 415 et 457 v", B 2, f° 107 V. et B 3, f 202 v° ; Obligation à lui consentie (12 mai 1478) : B 1, f° 486; Octroi de poissons (1<sup>er</sup> mars 1481, n. s. ) : B 2, f° 28 v" : Confirmation d'amodiation en sa faveur des mines métalliques du «Pays de Vôge (8 mars 1483, n. s.) : B2, f° 242 ; Confirmation de concession, en sa faveur des mines de Saint-Nicolas-de-la-Croix (Vosges, commune de La-Croix-aux-Mines) et du Chipal (id.) (4 juillet 1486) : B 2, f° 416 à 419. Son clerc ; Nommé tabellion de Saint-Dié (12 mai 1477) ; B1, f° 366

limites du domaine ducal. Ainsi, il se voit attribuer des terres à Chaligny et dans la seigneurie de Bayon (3 juillet 1477) mais aussi quelques privilèges économiques : un octroi de poissons (1<sup>er</sup> mars 1481) et une rente sur les salines de Dieuze et de Château-Salins (3 septembre 1477).

Plus intéressant encore, il parvient à obtenir l'autorisation ducale de s'investir dans l'industrie extractive. Le 8 mars 1483, René II lui confirmait l'amodiation des mines métalliques « du pays de Vôge ». Cette zone du flanc occidental du massif s'étendait depuis le sud à la limite du Comté de Bourgogne et des mines comtales et luronnes vers le nord et les mines de la Croix-aux-Mines et celles de la partie lorraine du Val d'Argent. Mieux encore, le 4 juillet 1486, la concession de la mine de Saint-Nicolas-de-la-Croix, dans le complexe minier de La-Croix-aux-Mines lui est confirmé. Ces confirmations font indéniablement référence à des droits antérieurs. si leur antériorité ne peut être datée précisément, elle ne saurait se situer avant 1477. Oswald ne perd pas de temps pour tirer profit de ses services. Surtout, ceci lui permettait de mettre un pied dans cette activité potentiellement lucrative et il ne comptait pas s'arrêter là.

Un acte du 11 octobre 1485, faussement daté de 1425, indique qu'il renonce à ses prétentions sur les mines de Plancher<sup>425</sup>. Hormis le fait que l'exploitation de celles-ci étaient belle et bien engagée à ce moment, cette renonciation avait une portée politique et personnelle toute particulière. Depuis les différends qui opposaient la ville de Bâle à sa famille au sujet du château de Pfeffingen, Oswald vouait une haine féroce aux autorités bâloises. L'implantation des milieux d'affaire bâlois dans la principauté de Lure concordait avec ses nouvelles ambitions économiques. Par cette renonciation, il affirmait tenir une part de mine de Wernlin Fridigman par l'entremise de Pierre-Hans de Bienne. Comme l'indique Pierre Jeannin, Oswald de Thierstein a pu, malgré ses différends avec les autorités politiques de Bâle, entretenir de bonnes relations avec les milieux de la ville. Cependant, le milieu des années 1480 marque l'affirmation de familles qui pèsent autant politiquement qu'économiquement. Situation de conflictualité politique et de concurrence économique, ce cas ne pouvait qu'être bénéfique au vieux comte. Quelques mois avant de se désister de ses prétentions à Plancher, Oswald renouait le dialogue avec les autorités de la ville. Rapprochement vain puisque le bannissement définitif à la fin de sa vie l'aura définitivement éloigné de Bâle.

---

<sup>425</sup> Archives départementales de Haute-Saône, H599.

Exception parmi les milieux nobiliaires locaux, Oswald de Thierstein semblait donc doué pour concilier ambitions politiques et sens des affaires. Sa carrière d'exploitant est largement méconnue et peu documentée mais elle illustre parfaitement l'intérêt de l'extraction minière pour qui en avait les moyens. Les moyens, Oswald de Thierstein en possédait et ils n'étaient pas uniquement financiers. Sa position politique prééminente dans le Rhin supérieur et au-delà lui permettait d'être informé et d'en tirer parti. Son exemple révèle aussi le peu d'implication de la noblesse originaire du sud du Rhin supérieur dans l'exploitation minière. Mis à part le vieux comte et, en dehors de notre zone d'étude, les comtes de Ribeaupierre, nul lignage n'a pu véritablement s'impliquer dans cette protoindustrie. Il faut sûrement y voir le manque de moyens financiers, le désintérêt de la noblesse pour les affaires économiques autant que des stratégies différentes.

### Chapitre 3. Faire ses comptes : Pour le bien de l'entreprise

Les entrepreneurs bâlois de la *Grosse Handelsgesellschaft* ont-ils constitué une entreprise dans son acception institutionnelle ou juridique ou bien les alliances informelles et familiales ont-elles pris le dessus sur le formalisme organisationnel ? Il apparaît que les intérêts individuels et familiaux ont pris le pas sur ceux d'un collectif organisé. Cependant, la marche des affaires, garantie par la solidarité entre les membres de ces alliances, a permis la poursuite et le développement de leurs domaines d'activités, à l'image de l'exploitation minière tant dans les Vosges que sur la rive droite du Rhin. La tenue des comptes, en particulier miniers, indiquent clairement les objectifs financiers des tentatives d'exploitation : réaliser des gains et, in fine, des profits. La seule action des investisseurs dans la conduite des aspects financiers et capitalistiques ne suffisait pas et celle des rouages institutionnels permettait de faire fonctionner un système segmenté dans lequel les investisseurs ne s'occupaient que de la santé de leurs investissements tandis que l'aspect technique de l'exploitation des mines était l'affaire de spécialistes sur le terrain.

#### 3.1. Les comptes des marchands bâlois, une évocation du capital(isme)

Les archives bâloises conservent de précieuses traces de l'activité des marchands à la fin de l'époque médiévale<sup>426</sup>. L'historiographie allemande et suisse connaît bien les livres de comptes d'Ulrich Meltinger et de Ludwig Kilchmann, édités par Mathias Steinbrink et Gabriela Signori<sup>427</sup>. Ces marchands, dont les activités sont représentatives de celles de beaucoup de marchands de l'époque, ciblent leurs sources de revenus sur le commerce de la laine, du textile, des biens agricoles et des épices<sup>428</sup>. Ceci n'a rien d'original en soi, si on considère que l'aire principale de leurs affaires s'étend dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres de Bâle, si l'on prend l'exemple de sa centralité en matière agricole<sup>429</sup>. Néanmoins, leurs affaires étaient florissantes et ses marchands avaient des réseaux, notamment pour s'approvisionner en textiles

---

<sup>426</sup> Le livre de marchand de Ludwig Kilchmann est conservé aux Archives de Bâle-Ville (STaaBs) sous la cote Kartaus B), tandis que celui d'Ulrich Meltinger y est conservé sous la cote PA (Privat Archiv) 62.

<sup>427</sup> Matthias Steinbrink, *Ulrich Meltinger: Ein Basler Kaufmann am Ende des 15. Jahrhunderts*. Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2007. Gabriela Signori, *Das Schuldbuch des Basler Kaufmanns Ludwig Kilchmann (gest. 1518)*, Steiner, Stuttgart 2014.

<sup>428</sup> Hormis l'ouvrage de Matthias Steinbrink cité ci-dessus, on consultera Simone Abraham-Thisse, « Les tissus dans le commerce d'Ulrich Meltinger de Bâle : Premiers éléments d'enquête (1469-1493) », in *Milieus naturels, espaces sociaux : Études offertes à Robert Delort* [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 1997 (généré le 16 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psorbonne/27671>>.

<sup>429</sup> Odile Kammerer, « Echanges et marchands à la fin du Moyen Âge dans l'Oberrhein », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 19<sup>e</sup> congrès, Reims, 1988. Le marchand au Moyen Age. pp. 137-153 (particulièrement p.143 et suivantes).

où le marché anglais était quelque fois mobilisé. Pourtant, l'un et l'autre a investi une part de leurs fortunes dans un outil de production extractive. Il est apparent qu'ils suivaient de près l'évolution de leurs investissements

Ulrich Meltinger, opérateur pourvu d'un réseau riche, faisait partie de cette catégorie de marchands aisés de Bâle, issu qu'il est d'une famille qui pratiquait déjà le commerce. Son frère Martin, mort en 1477, dirigeait la branche commerciale en direction des pays francophones tandis qu'Ulrich exploitait ses réseaux vers Frankfurt et les Flandres. Il avait pignon sur rue. Il possédait des parts dans la Kaufhaus de la *Freie Strasse* et avait, comme nombre de ses semblables, investi dans l'immobilier de la ville. Il avait acquis, en 1475, une propriété autour de l'un des cœurs battants du commerce bâlois, le Fischmarkt. En 1481, lors de l'apparition de la *Grosse Handelsgesellschaft*, il apparaissait parmi les membres de cette association et a repris sa comptabilité après la mort d'Andreas Bischoff en 1482<sup>430</sup>. Cette comptabilité apparaît alors parfois de manière sibylline dans la propre comptabilité d'Ulrich Meltinger. Son livre comptable mêle en effet tous les aspects de son commerce protéiforme et la laine côtoie aussi bien le miel que les transactions minières.

Ce mode de tenue de la comptabilité se retrouve également dans le livre de comptes de Ludwig Kilchmann. La différence notable des activités de ce dernier avec celles d'Ulrich Meltinger était son implication dans les affaires politiques de la ville. S'il tirait la majeure partie de ses revenus d'un commerce protéiforme similaire à celui de Meltinger, ses occupations au service de la ville étaient plus étoffées<sup>431</sup>. Néanmoins, tout comme son contemporain, il tenait un livre de compte dans lequel apparaissait nettement la comptabilité en double partie. Dans ce volume se mêlent également les caractéristiques protéiformes de ce commerce médiéval.

C'est en cette nuance que les documents comptables de la famille Zscheckenbürlin sont différents des deux exemples précédents<sup>432</sup>. A la différence du livre de comptes d'Ulrich

---

<sup>430</sup> Andreas Bischoff (14?-1482). Admis bourgeois de Bâle en 1461, membre de la corporation du Safran, il est l'un des taxateurs du butin des Guerres de Bourgogne. Il fut changeur et membre de la *Grosse Handelsgesellschaft*. Voir Mario Sabatino: "Bischoff, Andreas", in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 31.10.2002, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019182/2002-10-31/>, consulté le 16.10.2023.

<sup>431</sup> Ludwig Kilchmann était membre de plusieurs instances du Magistrat de la ville : chambre haute, conseil des neuf, conseil des treize, des sept, des cinq et des trois. Il en fut le bourgmestre en 1500-1501. Voir : Samuel Schüpbach-Guggenbühl: "Kilchmann, Ludwig", in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16.10.2008, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019244/2008-10-16/>, consulté le 16.10.2023.

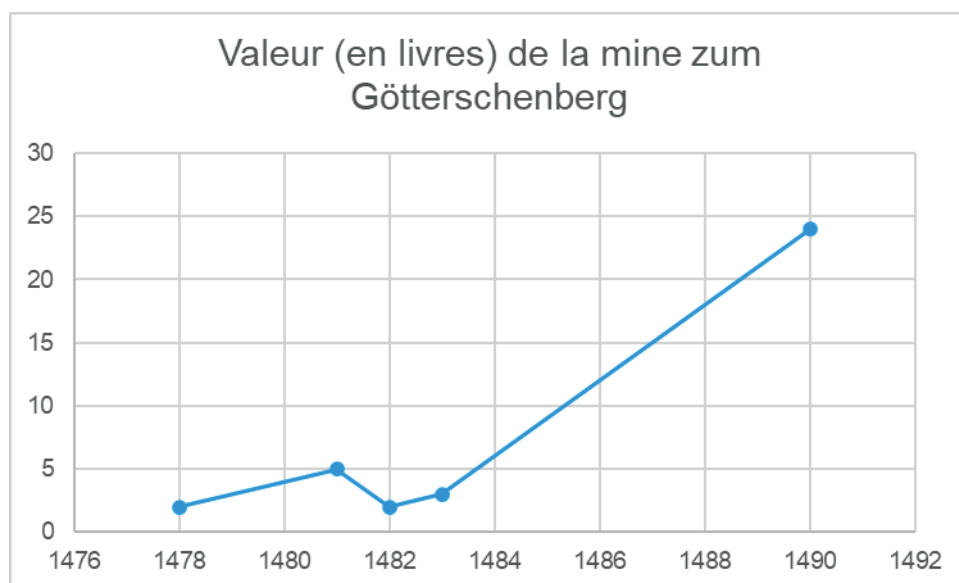
<sup>432</sup> Les comptes de la famille Zscheckenbürlin, concernant uniquement leurs activités minières, sont conservées sous la cote Staatsarchiv Basel-Stadt, Kartaus Q12.

Meltinger et de celui de Ludwig Kilchmann (bien que la famille Zscheckenbürlin et Ludwig Kilchmann soient liés par des liens matrimoniaux), les comptes des activités minières de la famille Zscheckenbürlin sont matériellement distincts. Ils constituent d'ailleurs les seuls documents comptables restants de la famille. Au moyen de carnets et de rotules portant les titres sans équivoque de « Blantschiere », « Massmünster » et « Todtnaw », les comptes des sites miniers dans lesquels les membres de la famille Zscheckenbürlin investissaient une partie de leur fortune étaient clairement séparés des autres activités commerciales et financières de la famille. Il faut donc y voir, concernant les mines, une place à part dans l'empire commercial que s'était taillé la famille sur la place de Bâle. D'ailleurs, à la veille d'entrée à la Chartreuse de Bâle en 1487, nous l'avons vu, Hieronymus Zscheckenbürlin sécurisait ces investissements stratégiques en transmettant ses propres parts à ses deux frères aînés<sup>433</sup>. Il est ainsi également possible d'affirmer que ces investissements ont été effectués au titre des intérêts familiaux et personnels plutôt qu'à ceux des intérêts de la *Grosse Handelsgesellschaft* à laquelle ces trois familles et marchands avaient pourtant partie liée.

Si, sur la forme, deux modes de comptabilité sont tenus, leur finalité est bel et bien similaire. À la différence du commerce textile ou agro-alimentaire, cette génération de marchands bâlois ne voyait dans l'exploitation minière qu'un investissement purement capitalistique, supplémentaire, complémentaire et porteur d'un certain nombre de facteurs de risque. Les données compilées dans les livres de comptes renseignent sur les achats, ventes et échanges de parts de mines, sur les mouvements financiers générés par celles-ci mais pas sur les quantités précises extraites de terre. La division même des mines en 64 parts, fait habituel, conforte le caractère purement boursier (avec la part fluctuante induite par ce type de placement) de ces investissements. L'exemple de la mine *zum Götterschenberg*, est significatif. La valeur de ses parts est fluctuante et montre à quel point l'investissement minier constituait pour les marchands un investissement à long terme.

---

<sup>433</sup> Staatsarchiv Basel-Stadt, Kartaus Urkunden Nr360.



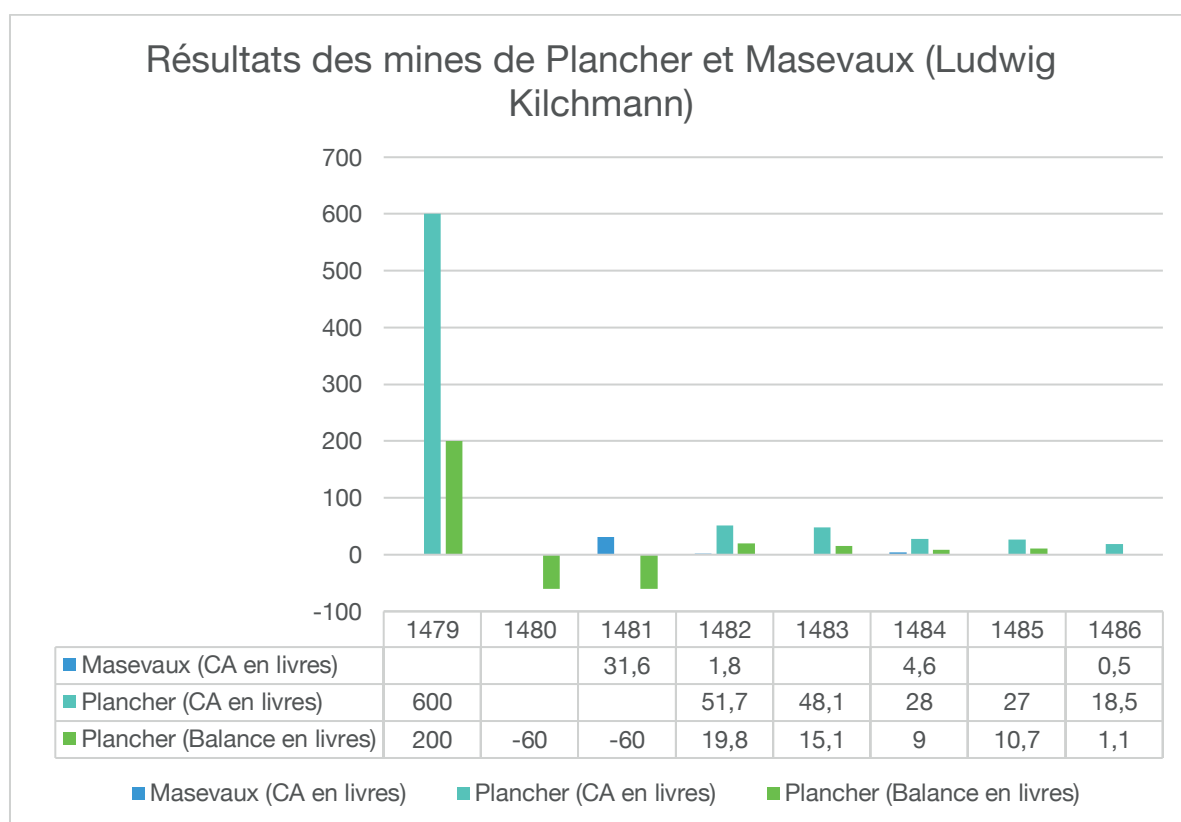
*Illustration n°28 Mine Götterschenberg (Plancher)(David Bourgeois)*

<b>Mines de Plancher</b>	<b>Année</b>	<b>Valeur (en florins)</b>	<b>Mines de Masevaux</b>	<b>Année</b>	<b>Valeur (en florins)</b>
<b>Lienhartsgrube</b>	1478/79	6400	<b>Fundgrube</b>	1481	784,64
<b>Bescherersberg</b>	1482	15,36	<b>Stollen</b>	1482	512
<b>Ruprechtsberg</b>	1482	8,96	<b>Ottiliengrube</b>	1482	30,93
			<b>Johannesgrube</b>	1481	14,08

*Illustration n°29 Valeurs comparées des mines de Plancher et Masevaux d'après les comptes marchands bâlois (version complète en annexe)*

Le facteur de risque dans ce secteur d'activité économique semble même tout à fait accepté. Ludwig Kilchmann, à plusieurs reprises, peine à obtenir un retour sur investissement concernant les mines de Plancher et Masevaux. Pourtant, ce risque est assumé et la notion d'investissement au long cours et potentiellement porteur laissait deviner les espoirs que cette lignée de marchands bâlois portait dans l'exploitation minière. Les maigres résultats que Ludwig Kilchmann a pu engendrer ne l'ont pas découragé dans ses investissements. Les investissements miniers sont ceux du temps long. Aussi, l'analyse du livre de comptes de

Ludwig Kilchmann laisse-t-il apparaître de forts investissements à Plancher la première année de son implication (1479). Il parvient à en retirer des bénéfices spectaculaires, à la hauteur de sa mise de départ, qui se tassent après avoir enregistré des pertes les deux années suivantes (1480 et 1481). Les bénéfices qu'il en tire par la suite oscillent entre 10 et 20 livres, sachant que son investissement n'excède pas quatre parts de mines. L'investissement minier était à risque car il supposait une mise de fonds conséquente pour le développement des installations. Cette somme pouvait être perdue, temporairement suspendue aux fluctuations puis éventuellement donner lieu à des bénéfices réguliers, comme l'exemple de Ludwig Kilchmann l'atteste. Cependant, la prise de risque pouvait s'avérer payante. En 1490, Ulrich Meltinger revend une part de la mine Götterschenberg pour 24 livres. On est bien loin de l'unique florin qu'une telle part valait 13 ans auparavant.



*Illustration n°30 La bonne fortune de L. Kilchmann ? (David Bourgeois)*

Cette génération de marchands, qui prend une nouvelle place dans les exploitations minières à la suite de la disparition de la précédente, animée par Heinrich Halbysen, Hans Zscheckenbürlin « l'Ancien » ou encore Wernlin Freidigmann, semblait davantage se concentrer sur les profits à réaliser aux dépens des aspects techniques, que n'avaient pas négligé



leurs prédécesseurs. Werlin Freidigmann s'était sans cesse entouré des compétences dans ses aventures. En 1481, aucun des membres identifiés de la *Grosse Handelsgesellschaft* n'était versé dans l'art de la mine ou de la métallurgie même si celle-ci a sans doute bénéficié du savoir et du savoir-faire du maître-monnaieur Ludwig Gsell. La première génération d'investisseurs bâlois avait agi comme des pionniers et, s'entourant de spécialistes, avaient permis à ceux des décennies suivantes de bénéficier d'exploitations dont les aspects techniques avaient largement été anticipés. Les principales galeries ouvertes, connues et identifiées permettaient maintenant aux marchands de s'exonérer de bien des préoccupations techniques. Néanmoins, la distance des marchands vis-à-vis des carreaux miniers ne les exonérait pas de garder une attention particulière sur la marche des chantiers.

Sur les lieux-mêmes des exploitations minières, les investisseurs se faisaient représenter par leurs (pro)curateurs, qui étaient parfois également jurés au sein de la justice des mines, comme on le voit à Plancher. Parmi ces jurés, en 1487, on retrouvait quelques noms bâlois dont celui de Hans Becherer (ou Besserer) qui, à pareille époque augmentait son patrimoine immobilier dans la ville des bords du Rhin. Le rôle du *Bergvogt* s'avérait essentiel dans ce mode de gestion capitalistique.

### ***3.2. L'administration des mines, un facilitateur des opérations capitalistiques ?***

Garante de l'application de la justice des mines et plus généralement du bon fonctionnement des exploitations minières, l'administration des mines a joué un grand rôle dans la bonne marche des affaires, aussi bien du point de vue technique qu'au point de vue des opérations financières liant les propriétaires des sols et les investisseurs.

Pour la fin de la période médiévale, ce sont à nouveau les mines de Plancher qui offrent le meilleur exemple de l'articulation entre l'organisation opérationnelle et la marche des affaires économiques. La mise en perspective entre les documents émanant de l'administration abbatiale et ceux des marchands bâlois permettent d'analyser les processus et les dynamiques liant les hommes et femmes d'affaires, les propriétaires des sols et les équipes chargées de la mise en œuvre opérationnelle des travaux miniers. Le personnel abbatial chargé du suivi administratif et judiciaire de l'exploitation minière, le *Bergvogt*, son lieutenant et son greffier, assurait le suivi et l'enregistrement des investisseurs miniers. Un registre aujourd'hui disparu était tenu à jour à ces fins et il est probable qu'il se rapproche dans le fond du document conservé

à Strasbourg et recensant les noms de 80 actionnaires de la mine *Wolfgangsgribe* dans la vallée de Masevaux. La différence supposée entre ces deux documents réside dans le fait que cette dernière liste ait une portée définitive tandis que le registre de Plancher constituait un document de travail régulièrement mis à jour.

Le *Bergvogt* de Plancher, en compilant les actionnaires et le nombre de parts de chacun d'entre eux dans chaque mine, pouvait assurer le suivi des rétributions à attribuer à chaque bénéficiaire tout en prélevant les fonds des investisseurs nécessaires au fonctionnement des exploitations. Le morcellement des exploitations en parts n'a pas été réglementé clairement, dans le Rhin supérieur, avant le règlement de Maximilien en 1517<sup>434</sup>, les mines du Rhin supérieur, à l'époque médiévale, étaient subdivisées en 60 ou 64 parts. Cependant, l'exemple strasbourgeois indique parfaitement que cette règle n'était pas intangible. Le nombre des parts de la mine de *Wolfgangsgribe* est largement supérieur au nombre généralement constaté ailleurs. Le quota des 64 parts était une pratique induite et le règlement de Plancher même s'il est le plus ancien de la région, ne stipule aucune règle en la matière.

### 3.3. *L'actionnariat minier, la voie vers un capitalisme médiéval ?*

La question du commerce des parts de mines et du morcellement de l'actionnariat indique une évolution nette dans la logique d'exploitation. Si la concession initiale des mines lurannes en 1458 n'identifiait que trois actionnaires, la mort de Wernlin Freidigmann vers 1469 et le contexte bourguignon dans les mois et les années qui ont suivi ont amorcé un virage net dans l'actionnariat minier. Par nécessité financière, sûrement parce que le principal pourvoyeur de fonds de ces mines avait disparu, la nécessité d'augmenter le nombre des actionnaires s'est fait ressentir. Ainsi, l'abbé de Lure lui-même mais aussi des membres de la noblesse du Rhin supérieur ont-ils été sollicités. Jean Stoer a acquis des parts de la mine Götterschenberg à titre personnel en 1475. Accompagné de Maître Lienhard et de Jakob von Weiss, il les revend le 25 novembre 1477 à Margarethe Zscheckenbürlin, Hans Götterschen et Hans Bär<sup>435</sup>. Cette transaction, en novembre 1477, marque le tournant à partir duquel la première génération d'investisseurs bâlois passe la main à la seconde. De plus, il s'agit là de la première transaction par laquelle la famille Zscheckenbürlin et ses relations deviennent prédominantes à Plancher. Par ailleurs, cette transaction dans laquelle l'abbé de Lure est impliqué met en évidence l'intérêt

---

<sup>434</sup> Article 6.

<sup>435</sup> StaABs, Kartaus, Q12.

que pouvait susciter l'industrie extractive des métaux non ferreux dans cette seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

L'actionnariat minier, tel qu'il se dessine à Bâle, fait clairement apparaître les stratégies d'acquisition. Les comptes des Zscheckenbürlin témoignent d'achats raisonnés, temporisés et ciblés. Les achats de parts de mines sont effectués exploitations après exploitations. Ils se sont en premier lieu intéressés aux mines de Plancher, au puits de *Götterschenberg* en particulier entre 1477 et 1478. Ce premier pas effectué, ils mettent la main sur le joyau des lieux, la mine *Lienhartsberg*, dans laquelle ils achètent des parts à Lienhart Kürsner qui devait être relativement âgé lorsque se concluent les opérations en 1478 puis, une autre, en 1479. Ces achats raisonnés et méthodiques leur permettent d'étendre leur réseau vers Masevaux à partir de 1481. Le mode opératoire diffère cependant. Le même jour, des fonds sont investis dans trois exploitations différentes. La faible valeur des parts laisse supposer qu'il s'agissait de nouveaux ou de très récents chantiers. Après avoir joué la sécurité en investissant sur des filons éprouvés à Plancher, l'investissement dans ceux de la Vallée de la Doller relevaient davantage du pari. La suite des placements traduit leur volonté de renforcer leur présence à la fois à Plancher et en amont de Masevaux.

Cette stratégie d'acquisition en cache d'autres qui témoignent réellement de la primauté des intérêts familiaux et relationnels et en dit long sur la mentalité prudente de ces marchands. Lorsque le 25 novembre 1477, Margarethe Zscheckenbürlin achète quatre parts de la mine *Götterschenberg* à Plancher, elle en réserve la moitié à ses propres enfants, alors mineurs et issus de son union avec Hans Zscheckenbürlin. De la sorte, elle leur constitue un capital, certes pourvu de risques mais prometteur. Constitution d'une dot ou non, toujours est-il que ses futurs gendres se porteront également acquéreurs de parts de mines à Plancher-les-Mines (*Götterschenberg*) et les revendent à Hieronymus Zscheckenbürlin en 1486. Affaires de famille... De dot monastique, les investissements miniers maternels de Margarethe Zscheckenbürlin et les propres achats du futur prieur de la Chartreuse seront soigneusement exclus du patrimoine transmis au couvent à son entrée en 1487, au profit de ses demis-frères. Chez les marchands bâlois, les participations minières sont des biens à préserver. Encore une fois : affaire de famille...

Si elle privilégie son sang, Margarethe Zscheckenbürlin n'exclut pas pour autant ses beaux-fils. Elle les associe à l'entrée dans ce marché. Hans Bär, associé à Margarethe lors de l'achat

de novembre 1477 revend des parts dans la même mine un mois plus tard à Ludwig Zscheckenbürlin. Ceci est significatif des liens familiaux et de la nécessité de réaliser des acquisitions coordonnées des mines du Rhin supérieur. Dans le milieu bâlois des affaires, le commerce des mines est une affaire de famille et d'intérêts.

Les intérêts commun et particulier sont scrupuleusement respectés. Une forme de fair-play s'installe dans les transactions. Les prix sont déterminés et relativement stables. Aucune partialité, aucun favoritisme ne sont pratiqués entre acheteurs comme le montre les transactions autour de la mine *Fundgrube* en 1481. Ces intérêts sont clairement déterminés. L'exemple des acquisitions des mines de la Vallée de la Doller en 1481 met en évidence que ces opérations étaient réalisées dans un entre-soi bien informé. Les vendeurs de ces mines aux Zscheckenbürlin n'étaient autres que de proches associés au sein de la *Grosse Handelsgesellschaft*. Les parts circulaient entre eux autant que les informations. Les liens que ceux-ci avaient pu établir avec Lienhart Kürsner et avant lui Jakob Schenck von Worms indiquent clairement que les marchands de Bâle étaient parfaitement au courant de la santé des mines du sud des Vosges. L'âge avancé des premiers exploitants était une opportunité. Il y avait des mines matures à prendre autant que d'autres à saisir qui pouvaient susciter des espoirs. Après s'être implantés en Forêt-Noire, l'appétit minier des marchands, nourri par un réseau de relations bien constitué aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville – comme le montre le cas de Wernlin Friedigman – s'est dirigé vers les Vosges du Sud, en masse, et plus tard vers le Valais. Le marchand bâlois, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, était en quête d'eldorados.

Pour ces marchands, déjà bien installés dans le commerce de leur ville, les mines étaient l'occasion d'accroître leurs fortunes en prenant pied dans le marché dynamique des métaux. La proximité des mines du Rhin supérieur était une bénédiction pour Bâle et ses marchands, mais manifestement pas suffisante pour eux. Leurs tentatives valaisannes indiquent la hauteur de leurs ambitions hégémoniques en la matière, dans le Rhin supérieur et en direction de l'espace de la Confédération helvétique. Les Bâlois avaient des capitaux et un savoir-faire métallurgique à faire fructifier. La captation des potentiels économiques, le mode de circulation de ces parts minières dans un cercle restreint a sans aucun doute contribué au ressentiment des artisans à l'encontre de ces familles dominantes. Celles-ci ne représentaient que quelques dizaines d'individus, extrêmement fortunés, face aux centaines d'artisans qui peuplaient les corporations et qui n'avaient aucune perspective aussi florissante. La mainmise sur les affaires minières par peu d'individus est une illustration du déséquilibre économique interne bâlois de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs, cette fièvre du métal blanc suscitait les appétits bien au-delà des cercles marchands du Rhin supérieur. Oswald de Thierstein, en homme avisé, s'y était penché alors qu'il était au service du duc de Lorraine mais il ne s'arrêta pas là. Le désistement de ses prétentions sur des parts des mines de Plancher, en 1485, indiquait clairement qu'il avait des vues sur celles-ci<sup>436</sup>. Le bailli d'Alsace lui-même, Gaspard de Morimont, s'intéressait de très près aux mines d'argent. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, il a acquis des parts dans des exploitations minières dans le Val d'Argent, la Vallée de Masevaux et à Plancher-les-Mines mais surtout, la cession de la Seigneurie de Belfort dont il bénéficia en 1492 incluait le Rosemont et son volet minier<sup>437</sup>. En ce sens, il fut l'animateur institutionnel des débuts miniers du Rosemont, l'épisode bourguignon ayant été trop bref pour en percevoir l'étendue<sup>438</sup>.

La noblesse bâloise s'intéressait également de près aux mines en général, aux mines vosgiennes en particulier. Le 23 juin 1483, au nom de sa femme Maria von Hus, de Bâle, le chevalier Conrad von Ampringen déposait une requête en appel du jugement du Tribunal laïc de Bâle concernant un litige l'opposant au maître monnayeur Ludwig Gsell au sujet de parts dans les mines du Lötschental dans le Valais<sup>439</sup>. L'affaire ne put être tranchée définitivement et, en 1487, il sollicitait un certificat du Bergvogt de Plancher attestant de la propriété de parts de mines. Dans cette attestation, la mention du litige est clairement indiquée. L'appel déposé par Conrad von Ampringen témoigne également des difficultés dont pouvaient pâtir la noblesse à s'insérer dans les affaires et les milieux d'affaires bâlois. La prise d'intérêt de Conrad von Ampringen dans le secteur minier est d'ailleurs le fruit d'une opportunité. En effet, Maria von Hus a hérité des parts de mines du Lötschental de son mari, Jakob Schenck von Worms, l'un des premiers Bâlois investis à Plancher<sup>440</sup>. La réclamation formulée au Bergvogt de Plancher

---

<sup>436</sup> Archives départementales de la Haute-Saône, H599.

<sup>437</sup> Georges Bischoff, « Identité culturelle et réussite nobiliaire. Les sires de Morimont, seigneurs de Belfort (1430-1530) », in *Historische Landschaft - Kunstlandschaft? Der Oberrhein im späten Mittelalter*, 2008, p. 345-360. Voir également Archives municipales de Belfort, DD2/2.

<sup>438</sup> La concession des filons d'Auxelles en 1472 a sûrement connu des débuts difficiles. Si la mine Saint-Jean/Fundgrube peut clairement faire référence à son concessionnaire bourguignon Jean Pillet, le déclenchement des hostilités des Guerres de Bourgogne et notamment le siège et la bataille d'Héricourt en novembre 1474 ont certainement complexifié l'ouverture des mines.

<sup>439</sup> Staatsarchiv Basel-Stadt, Stadt Urkunden, Nr2178.

<sup>440</sup> Frédéric III ordonne au comte Alwig von Sulz, juge de la cour de Rottweil, et aux juges de cette ville, sur les prétentions de Konrad von Ambringen (Ampringen), de les convoquer dans le cas du maire et du conseil de la ville de Schaffhouse en tant que commissaires impériaux (6 janvier 1489) : Regesta imperii, [RI XIII] H. 8 n. 495, in: Regesta Imperii Online, Url: [http://www.regesta-imperii.de/id/1489-01-06\\_1\\_0\\_13\\_8\\_0\\_12503\\_495](http://www.regesta-imperii.de/id/1489-01-06_1_0_13_8_0_12503_495) (Accessed on 17.10.2023).

Sur l'implication des marchands bâlois dans le Lötschental, voir également les notes de Louis Carlen, « Zur Geschichte der Bergwerke in Lötschen », in : *Blätter aus der Walliser Geschichte*, XVII/1980, p.357-358.

semble bel et bien indiquer que le couple était encore en possession de parts dans ces mines vosgiennes.

Malgré ces difficultés, l'attrait des filons polymétalliques suscitait sans cesse davantage l'appétit des investisseurs. Ceux de Bâle avaient d'abord jeté leur dévolu sur les exploitations de la Forêt-Noire puis ceux des Vosges méridionales. Mais ces hommes d'affaires cherchaient sans cesse davantage de débouchés, créant des alliances pour dessiner une aire d'hégémonie minière.

Cette aire d'hégémonie minière bâloise se développe selon plusieurs axes. Tout d'abord, il s'agissait pour les marchands bâlois de consolider leur présence dans les mines d'un hinterland qui s'affranchissait des frontières politiques et administratives. Après avoir solidement enraciné la présence bâloise dans les mines de Plancher, les marchands bâlois groupés autour de la même association d'intérêts qui deviendra la *Grosse Handelsgesellschaft* a concentré ses efforts autour des mines de la Vallée de la Doller. Dans celle-ci, il se trouvaient directement en concurrence avec les marchands de Strasbourg qui, entre 1487 et 1494, au sein d'un consortium de bourgeois de cette ville, ont largement investi dans la mine de *Wolfganggrübe-Zum Grünen Schilt*, divisée en 80 parts<sup>441</sup>. Les Bâlois investissaient, depuis 1481, quatre mines dans cette vallée et y étaient donc bien implantés. Ils y étaient même présents bien antérieurement puisque Meister Lienhart Kürsner, investissant à Plancher, était alors signalé comme bourgeois de Bâle résidant à Masevaux dès 1458. L'attrait strasbourgeois était sans doute renforcé par le fait que les Ribeaupierre entamaient une implantation solide dans les mines du Val de Lièpvre avec le traité établi entre Guillaume de Ribeaupierre et l'archiduc Sigismond d'Autriche en 1486. Il s'agissait alors pour Strasbourg, ses marchands et son atelier monétaire de diversifier leurs approvisionnements tout en ouvrant de nouveaux secteurs de marchés pour son commerce. Il s'agissait également de mettre un pied dans un secteur dans lequel les intérêts économiques bâlois s'enracinaient toujours plus. Or, les mines de la Vallée de la Doller n'étaient pas les plus productives en cette fin de XV<sup>e</sup> siècle. Ce petit district minier constituait néanmoins une zone de concurrence entre deux des villes les plus influentes du commerce du sud du Rhin supérieur. Face à la montée en puissance des marchands bâlois, la réaction strasbourgeoise ou du moins la volonté de marcher sur les plates-bandes de la ville des bords du Rhin revêtait une certaine logique.

---

<sup>441</sup> Archives de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, III 16/9(1).

L'autre axe de la volonté bâloise de constituer un pôle hégémonique de l'exploitation minière est la recherche de nouveaux gisements. La première génération des investisseurs de Plancher, Maître Lienhart Kürsner et Jakob Schenck von Worms, forts certainement de leurs succès sur les terres de l'abbé de Lure, ont su s'associer quelques spécialistes prêts à investir leurs deniers dans les mines du Lötschental<sup>442</sup>. Le 1<sup>er</sup> août 1474, les deux concessionnaires de Plancher bénéficiaient de l'investiture de l'évêque de Sion Walter Supersaxo pour les mines du Lötschental<sup>443</sup>. Ils étaient accompagnés dans cette entreprise par le frère de Lienhart Kürsner, Mathis, désigné lui également par le titre de « *Meister* », par le fondateur bernois Hans Hering et Joss Zeller, du Breisgau. Mais surtout, le consortium était composé de Ludwig Gsell, le maître monnayeur de Bâle<sup>444</sup>. Forts de premiers succès en Forêt-Noire et dans les Vosges, les Bâlois n'hésitaient donc pas à multiplier les investissements. Ces explorations de gisements plus au sud témoignent que les mines de Plancher ont sûrement apporté des facteurs de rentabilité suffisants pour permettre de nouveaux et coûteux investissements. Par ailleurs, la politique de l'évêque de Sion, se rapprochant des cantons confédérés, était un facteur supplémentaire justifiant cette alliance marchande. Certes, Bâle n'avait pas encore formalisé son alliance avec les Cantons mais en était proche<sup>445</sup>. Son engagement dans les Guerres de Bourgogne en était l'une des manifestations. Par ailleurs, ce nouveau consortium comprenant parmi ses membres un Bernois pouvait faire pencher la décision. La formation de ces entreprises minières dans lesquels la redondance des acteurs n'est pas rare, laisse à penser que la volonté de constituer une filière bâloise solide, dynamique et fondée sur la capacité à mobiliser des capitaux et des savoir-faire était manifeste.

Cependant, cette tentative d'implantation hégémonique connut un relatif coup d'arrêt à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La montée en puissance des associations de marchands bâlois avait eu pour conséquence de déstabiliser le commerce de la ville et le

---

<sup>442</sup> Louis Carlen, « Zur Geschichte der Bergwerke in Lötschen », in *Blätter aus der Walliser Geschichte*, XVII/1980, p.357-358.

<sup>443</sup> Walter Supersaxo (vers 1402, Ernen-7 juillet 1482, Sion). Evêque de Sion et comte du Valais (1457-1482). Il renforça la position du Valais en s'alliant avec Milan, Venise et Florence (1474), avec Berne (1475) et renouvela l'alliance avec les Waldstätten (cantons forestiers. Cantons primitifs de la Confédération helvétique : Uri, Schwytz et Unterwald au XIII<sup>e</sup> siècle, plus Lucerne au XV<sup>e</sup> siècle) en 1478. Il est le premier évêque de Sion à battre monnaie en 1479-1480. Voir Philipp Kalbermatter: "Supersaxo, Walter", in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 07.03.2011, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013137/2011-03-07/>, consulté le 17.10.2023.

<sup>444</sup> Ruedi Kunzmann: "Gsell, Ludwig", in *Dictionnaire historique de la Suisse*. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/031558/2006-12-04/>, consulté le 17.10.2023.

<sup>445</sup> Bâle intègre la Confédération en 1501.

système corporatif. Le développement des associations de marchands avait de fait fortement déstabilisé le système corporatif mis en place à Bâle depuis 1337<sup>446</sup>. En effet, un nombre croissant de corporations de la ville accueillait en leur sein des marchands, ne limitant plus leur présence à la seule corporation des *Hausgenossen*, initialement dévolue à leur accueil. De plus, ces associations privilégiaient davantage les liens familiaux et personnels que la solidarité corporative. Ainsi, parmi les membres de la *Grosse Handelsgesellschaft* impliqués dans l'exploitation des mines de la région sub-vosgienne, tous étaient investis dans diverses corporations. Les intérêts particuliers transcendaient donc ceux des corporations et déstabilisaient les bases économiques de la cité, ouvrant la voie à des conflits d'intérêts et à des ententes qui défavorisaient la foule des artisans de la ville. Hors de cet entre-soi, ceux-ci firent pression sur les autorités urbaines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle afin que soit réglée cette logique de conglomérats. Les corporations « *s'opposèrent à ces sociétés de monopole (Meltinger, Irmi, Zscheckenbürlin) et firent triompher le petit commerce à la fin du XV<sup>e</sup> siècle* »<sup>447</sup>.

Par ailleurs, le procès sur la mauvaise monnaie qui avait agité la vie politique, économique et publique bâloise à la fin des Guerres de Bourgogne, avait eu l'effet d'une première alerte pour nombre d'impliqués dans les exploitations minières<sup>448</sup>. En effet, en 1474 et 1475, Ludwig Gsell, maître monnayeur de la ville fut mis en cause pour mauvais essai des métaux et dépréciation de la monnaie d'argent frappée à Bâle en réduisant la part d'argent. Il s'avéra que plusieurs notables furent mis en cause. Le 31 décembre 1474, Ludwig Gsell, Balthasar Hütschi, changeur<sup>449</sup>, et Johannes Bär, le secrétaire de Hans Zscheckenbürlin « *l'Ancien* » furent arrêtés. Mathis Grünenzwig<sup>450</sup>, le changeur de la ville, s'enfuit immédiatement de la ville, jetant sur lui

---

<sup>446</sup> Le régime strictement corporatif ne fut en place à Bâle qu'entre 1521 et 1529, après la reprise en main de secteurs économiques par les corporations et la perte d'influence des chevaliers et *Achtburger*. De même, la Réforme introduite en 1529 entraîna de profondes évolutions institutionnelles. Voir : Bernard Degen; Rolf d'Aujourd'hui; Werner Meyer; Hans Berner; Ruedi Brassel-Moser; Niklaus Röthlin; Philipp Sarasin: "Bâle-Ville", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 30.05.2017, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007478/2017-05-30/>, consulté le 16.10.2023.

<sup>447</sup> Bernard Degen; Rolf d'Aujourd'hui; Werner Meyer; Hans Berner; Ruedi Brassel-Moser; Niklaus Röthlin; Philipp Sarasin: "Bâle-Ville", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 30.05.2017, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007478/2017-05-30/>, consulté le 16.10.2023.

<sup>448</sup> Felix Burckhardt, „Der Basler Munzprozess von 1474/75“, in *Schweizerische numismatische Rundschau*, Band 38, 1957, p.21-40.

<sup>449</sup> Balthasar Hütschy (v.1430-v.1484). Membre de la corporation de l'Ours. Orfèvre mais également changeur (dès 1474) et essayeur pour la *Goldene Münze* (1472), il est lié à Hans Zscheckenbürlin « l'Ancien ». Ce dernier fut son tuteur de 1444 à 1458. Son implication dans le scandale de la monnaie de Bâle est un témoignage supplémentaire du fonctionnement en cercle restreint d'un certain nombre d'acteurs liés par des intérêts familiaux, économiques communs.

Martin Rohde: "Hüttschin, Balthasar", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16.01.2008, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/018350/2008-01-16/>, consulté le 18.10.2023.

<sup>450</sup> Mathis Eberler, dit Grünenzwig (mort en 1502).



de forts soupçons. Dans le même temps, Hans Zscheckenbürlin « *l'Ancien* » et ses deux fils aînés, Hans et Ludwig, héritiers désignés des affaires de la famille, se virent intimé l'ordre de ne pas quitter la ville et de ne pas opérer de transferts de leurs biens. Il était reproché à ces individus d'acheter des monnaies, de les refrapper et les déprécier et de spéculer avec les sommes ainsi dégagées. Grâce à ces profits, ils avaient mis la main sur la plupart des stocks d'or, de coton, de cuir et de laine de la ville et le soupçon de tentatives spéculatives sur ces matières agita la ville. Un scandale majeur éclatait à Bâle en cette fin d'année 1474, quelques mois après que la ville soit entrée de plein pied dans les Guerres de Bourgogne.

Le procès qui s'ouvrit aux premiers jours de 1475 confirma les soupçons de malversations contre Ludwig Gsell et Mathis Eberler essentiellement. En pareils cas, les peines encourues pouvaient être extrêmement élevées et peuvent aller jusqu'à la peine capitale contre les faux-monnayeurs<sup>451</sup>. Or, le contexte politique sembla favorable aux mis en cause. Comme Bâle ne pouvait se passer de marchands de ce calibre et d'un maître des monnaies qui était reconnu comme le plus talentueux spécialiste de l'aire helvétique, l'ensemble des mis en cause furent condamnés à des peines pécuniaires. L'implication directe des Zscheckenbürlin dans cette affaire ne put pas être établie. L'honneur des mis en cause était sauf, ainsi que la vie de certains d'entre eux. En effet, la situation (géo)politique des Guerres de Bourgogne ne laissait aucune latitude à la ville pour se permettre de décapiter une partie de son grand commerce et les structures de son indispensable monnayage.

Cette affaire ne freina pas les mis en cause. Ce cénacle de marchands s'étendait pour exploiter les mines du Lötschental en compagnie de certains des primo-investisseurs de Plancher. Bien que le scandale et le procès de la monnaie aient sans doute accéléré la chute de Hans Zscheckenbürlin « *l'Ancien* », décédé deux ans plus tard, ses héritiers et, en première son épouse Margarethe *von Basel* n'hésiteront pas à investir massivement dans les mines de Masevaux et Plancher à partir de 1477<sup>452</sup>. Il est même permis de penser que ce projet a été initié par le patriarche lui-même. Dans ces nouveaux investissements, le noyau familial était accompagné des associés et alliés Ludwig Kilchmann, Hans Bär<sup>453</sup> ou encore Andreas Bischoff. Cette réussite commerciale et les prises d'intérêts dans de nouveaux secteurs pouvaient

---

<sup>451</sup> Le faux-monnayage est considéré comme un crime de lèse-majesté. Selon les lieux, les faux-monnayeurs courraient le risque d'être ébouillantés (Albert Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, Welter, 1906, p.491).

<sup>452</sup> StaABs, Kartaus Q12.

<sup>453</sup> Marchand d'épices et changeur. Père de Hans Bär, père du fameux héros bâlois mort à Marignan.

renforcer une impression d'impunité dont bénéficiait cette élite marchande. Aussi, la limitation du commerce des grandes compagnies répondait-elle à un besoin de rééquilibrer les forces économiques de la ville qui avaient alors tendance à se concentrer entre les mains d'une minorité. La limitation de leur champ d'action a freiné leurs investissements. La mort des représentants mâles de ces familles en a sonné le glas.

Force est de constater que les acteurs agissant pour l'exploitation des métaux non-ferreux et ceux concourant à la frappe de monnaie et au change sont partiellement les mêmes individus ou liés les uns aux autres. Ludwig Gsell, maître des monnaies est aussi exploitant. Le changeur Balthasar Hütschy est lié à la famille Zscheckenbürlin et se retrouvent ensemble pris dans le scandale de la monnaie. Les membres de la famille Besserer, liés également à Balthasar Hütschy (le patriarche de la famille en fut aussi le tuteur), sont investis dans l'exploitation des mines de l'abbaye de Lure. Ludwig Kilchmann investit des capitaux à Plancher et dans la Vallée de la Doller et imite les placements financiers de sa belle-famille, les Zscheckenbürlin<sup>454</sup>. C'est donc un cercle relativement restreint d'acteurs qui s'intéresse aux affaires de l'argent et du cuivre. Tous sont liés et leurs implications créent une situation de quasi-monopole. Une première tentative hégémonique est brisée à l'occasion du scandale de la monnaie. Une seconde a plus de réussite lorsque les Zscheckenbürlin, leurs alliés et Ulrich Meltinger prennent la main sur l'exploitation de nouveaux filons dans les Vosges du Sud. Les tentatives d'intrusion de personnages hors de ce cercle marchand et familial sont vigoureusement combattues. Lorsque Conrad von Ampringen tente de faire respecter les droits de son épouse – la veuve de Jakob Schenck von Worms -, il se voit opposer une redoutable opposition. Ses prétentions déclarées en 1484 ne sont toujours pas satisfaites lorsque la Chambre de Wetzlar les examine en 1489.

Il semblerait même que les appétits miniers se soient étendus à une plus large part des acteurs de la vie politique et économique bâloise, toujours compris dans le cercle marchand de la ville. L'apparition de nouveaux acteurs est due à la disparition d'un certain nombre d'actionnaires précédents (Ludwig et Hans « le Jeune » Zscheckenbürlin meurent entre 1492 et 1494) mais aussi à la perte d'influence des associations de marchands au profit du petit artisanat. L'auteur de la chronique des *Rathsbücher* notait que Hans Wiler, *ammeister*, Ludwig Schwartz et Gaspard Brand, bourgeois de Bâle, investissaient à leur tour dans la mine de Götterschenberg à Plancher ainsi que dans celles de Todtnau et celle de Britzingen, à proximité de Müllheim et

---

<sup>454</sup> Il épouse en 1468 Elisabeth Zscheckenbürlin, fille de Hans Zscheckenbürlin « l'Ancien »

Badenweiler, en 1496. Par ailleurs, l'auteur relevait que ce même Gaspard Brand possédait déjà des parts dans les mines de Gauch, en Forêt-Noire dès 1487<sup>455</sup>. Pour relayer ces informations, le chroniqueur s'est basé sur les livres de comptes – aujourd'hui disparus – de Gaspard Brand, changeur et orfèvre qui possédait la prestigieuse maison « *Zum Windeck* », à l'angle de la Petergasse et du Blumenrain, à deux pas du cœur marchand de Bâle<sup>456</sup>.

Cependant, la réorientation la plus sérieuse de l'investissement minier bâlois dans les Vosges méridionales s'opéra à l'occasion de la reprise en main des mines de Plancher par les abbayes de Lure et de Murbach. Relevant de l'Empire dont elle possédait l'immédiateté, l'abbaye de Lure penchait politiquement vers le Rhin supérieur depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>457</sup>. L'élection contestée de Jean Stoer à la dignité abbatiale en 1458 avait sérieusement réchauffé l'axe alsacien de sa politique qui tournait le dos à l'espace bourguignon qui avait vu son candidat Jean Bonnet, évincé. L'épisode bourguignon autour des mines de Plancher avait accentué le rapprochement de l'abbaye vers les acteurs politiques orientaux, aussi bien Habsbourg que de l'aire helvétique. Jean Stoer, dont la famille était issue de ministériaux de l'abbaye de Murbach, était lui-même issu de l'abbaye du Florival dont il était le camérier<sup>458</sup>. Cet axe « alsacien » se confirmait après sa mort puisque ses successeurs, Georges de Masevaux et son petit-neveu Jean-Rodolphe Stoer, à la tête de l'abbaye de Lure, n'eurent de cesse d'accentuer le rapprochement entre ces deux abbayes au rang et à l'histoire prestigieux. En 1513, le rapprochement temporel fut effectif. L'octroi du battre monnaie, accordé à Lure par Charles-Quint en 1544, fut un argument complémentaire pour parachever ce rapprochement entériné par la ratification pontificale de l'union des deux abbayes<sup>459</sup>.

Dans les faits, l'exploitation des mines de Plancher fut largement transformée à la suite de ce rapprochement progressif. Si les mines de Plancher fournissaient un quart de l'argent acquis par l'atelier monétaire de Thann en 1500, la production fut largement réorientée vers les

---

<sup>455</sup> August Bernoulli (ed.), *Basler Chronicken*, Band 4, „*Chronikalien der Rathsbücher 1356-1548. Hans Brüglingers Chronik 1444 - 1446. Die Chronik Erhards von Appenwiler 1439 - 1471, mit ihren Fortsetzungen bis 1474. Anonyme Zusätze und Fortsetzungen zu Königshofen 1120-1454*, Bâle 1890, Pages 400-401: « *Hansz Wyler, Jacob Kilhen und Ludwig Swartz findt ich in Caspar Branden register, 96 jor, bergwerck zu Pritzingen gehept, pfelicht zu Blantze, in Gotterscher bergen und zu Todnaw findt ich mim vetter schlacht verkoufft han. cc. Ein tayll ist im Gauch gelegen, Caspar Branden ec. im 87 jor* »

<sup>456</sup> StaABs, St. Urk. 2233 (Achat de la maison « *Zum Windeck* », 14 mai 1485).

<sup>457</sup> Georges Bischoff, *Gouvernés et gouvernants en Haute-Alsace à l'époque autrichienne : Les états des pays antérieurs, des origines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Librairie Istra, 1982.

<sup>458</sup> Georges Bischoff, « *Une famille noble de Haute-Alsace à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes, les Stoer de Stoerenbourg* », in *Annuaire de la Société d'histoire des régions de Thann-Guebwiller*, t. 15, 1983-1984, p. 9-22.

<sup>459</sup> Abbé Gatrio, *Die Abtei Murbach in Elsass*, Strasbourg, Le Roux, 1895, vol.2.

ateliers monétaires qui œuvraient pour battre la monnaie frappée aux armes de Murbach et de Lure. De 1544, aux lendemains de l'octroi de nouvelles régales à Lure, un atelier installé à Saint-Amarin débitait la monnaie abbatiale jusqu'en 1586. Depuis 1584, l'atelier d'Ensisheim frappait également la monnaie abbatiale jusqu'en 1632, tandis qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un troisième atelier était en action à Guebwiller<sup>460</sup>. Les volumes monétaires étaient ainsi soutenus et la production d'argent des mines abbatiales logiquement fléchées vers ces ateliers.

Les Bâlois, de fait, à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, voyaient ainsi leur avenir à Plancher quelque peu assombri. Pourtant, certaines familles gardaient encore des participations dans l'exploitation de ces mines. En 1549, Boniface Amerbach, lointain héritier de la famille Zscheckenbürlin se plaignait de ne pas pouvoir jouir de ces participations dans ces mines<sup>461</sup>.

Cependant, cette reprise en main des mines de Plancher par les abbayes de Lure et de Murbach ne poussait pas pour autant ces investisseurs hors du massif. Le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle voyait enfin la montée en puissance des mines du Rosemont. Reprenant les travaux à partir de la mine Saint-Jean/Fundgrübe d'Auxelles, les marchands et bourgeois bâlois accentuèrent les premiers efforts en développant l'extraction dans un périmètre conséquemment plus étendu que celui du Circuit (Plancher-les-Mines). Le XVI<sup>e</sup> siècle constitue pour ce district rosemontois un premier âge d'or. Auxelles, Giromagny, Lepuix et Vescemont forment alors un ensemble d'une telle importance qu'il deviendra le centre d'une justice minière dès 1560. Les évocations de la présence et de l'implication bâloise dans ces mines est manifeste. La toponymie retient encore quelques-unes de ces traces linguistiques<sup>462</sup>.

Plus qu'un coup d'arrêt à l'hégémonie bâloise qui s'était esquissée au cours de la seconde moitié du siècle, les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle et les premières du XVI<sup>e</sup> siècle ont amorcé le dessin d'une nouvelle cartographie de l'exploitation minière. Les premières générations de ces « pionniers » bâlois disparues, et avec elles les espoirs portés par de fugaces grandes compagnies, leurs successeurs compteront de plus en plus parmi une bourgeoisie urbaine et nourrie par le dynamisme culturel et les transformations religieuses de leur ville. La

---

<sup>460</sup> Paul Greissler, « Monnaie », in *Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace*, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, [en ligne], <https://dhialsace.bnu.fr/wiki/Monnaie> (consulté le 18 octobre 2023).

<sup>461</sup> Lettre de Claudius Cantiuucula à Boniface Amerbach (27 février 1549), in Alfred Hartmann (éd.), *Die Amerbachkorrespondenz*, VII. Band (1548-1550), Bâle, Verlag der Universitätsbibliothek, 1973, p.205.

<sup>462</sup> Par exemple, la mine « Gesellschaft » dans le Rosemont.

réorientation de l'exploitation de métaux polymétalliques de la vallée du Rahin vers celle du Rosemont n'aura finalement porté que peu de conséquences pour l'économie bâloise. Une fois en activité, les mines de Giromagny et du Rosemont compteront parmi les plus importants fournisseurs de la Monnaie de Bâle<sup>463</sup>.

### ***3.4. Les fruits de la terre : l'accroissement du patrimoine immobilier***

Fernand Braudel a pu déceler, dans le cadre de l'émergence du capitalisme à la fin de l'époque médiévale et aux premiers temps de l'époque moderne, l'accroissement du capital immobilier des marchands comme l'une des caractérisations de la réussite de ces marchands. Le commerce, parfois au long cours, voyait en partie ses bénéfices réinvestis localement, dans des valeurs refuges ou tout du moins sûres, que constituent les achats immobiliers.

Les marchands bâlois ayant investi dans les mines n'ont pas échappé à ce phénomène. Les capitaux accumulés, non seulement par les mines, mais par l'ensemble de leurs affaires, ont largement servi à constituer des ensembles immobiliers conséquents et de nature variée. Le caractère variable de ces acquisitions se mesure dans le temps, l'espace et selon, parfois même selon des stratégies familiales. Nous limitons ici l'étude de ce phénomène aux principaux investisseurs, qu'ils aient été de la première génération (Wernlin Friedigmann, Jakob Schenck von Worms), de la seconde (Ulrich Meltinger, Ludwig Kilchmann, Andreas Bischoff, Ludwig Gsell), mais aussi à ceux dont la stratégie d'expansion économique a transcendé les périodes. La famille Zscheckenbürlin répond à ce schéma.

La famille Zscheckenbürlin, par l'ancienneté de son implantation à Bâle, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, est, dans le panel des « marchands miniers », la plus représentative d'un enracinement économique à tendance hégémonique. Cet enracinement prend une forme qui, si elle n'est pas exceptionnelle dans l'histoire urbaine, traduit la volonté des élites marchandes d'ancrer leur réussite dans les murs de la Cité et de la rendre de plus en plus visible, en se rapprochant non seulement des cœurs marchands des villes, mais également des cœurs politiques et religieux. Cependant, chaque phase d'acquisition immobilière est savamment pensée. Le commerce est resté la base de l'ascension de la famille Zscheckenbürlin, elle affine avant tout ses acquisitions à vocation commerciale. En 1401, peu après les premiers achats dans les murs de la maison

---

<sup>463</sup> StaABs, Münz D3 (Bergwerke zu Giromagny und Rosenfels, 1560-1570). Précédemment, la Monnaie de Bâle s'était fournie en grande partie à Colmar (StaABs, Münz D2, 1533-1542).

« Au Paon », Hermann Zscheckenbürlin doublait l'implantation commerciale familiale autour des places commerçantes bâloises en faisant l'acquisition d'un étal sur le proche et très fréquenté *Fischmarkt*<sup>464</sup>.

Leurs affaires solidement implantées sur la principale place de la ville, les Zscheckenbürlin, élirent leurs villégiatures, en dehors de la propriété du *Aeschenvorstadt*, dans différents quartiers de la ville. Hans Zscheckenbürlin « *Le Vieux* » s'établit, entre 1432 et 1473, dans la maison dite *Stockhüs*, à proximité de la *Spalentor*<sup>465</sup>. Cette propriété reflète la prospérité du marchand. Cossue, cette maison comporte un jardin au cœur d'un faubourg où l'activité marchande et artisanale était importante. L'accroissement des affaires mais également celle des héritiers de Hans Zscheckenbürlin « *Le Vieux* » entraîna un nouvel accroissement des acquisitions immobilières. Celles-ci prirent un nouvel essor concomitamment avec le développement des activités minières de la famille. Non seulement deux de ses fils firent l'acquisition de propriétés au cœur de la ville, sur le *Klosterberg*, à proximité de la *Barfüsser Platz* – une autre des places centrales de la ville – dans la maison aujourd'hui encore éponyme déjà en possession de Ludwig Zscheckenbürlin en 1481<sup>466</sup>. Son frère Hans s'émancipait aussi en se portant acquéreur d'une propriété – la maison *Zum Esel* – sur le Spalenberg en 1479 pour laquelle il payait une contribution annuelle d'une livre<sup>467</sup>. Parallèlement, les membres de la famille étoffèrent leur patrimoine immobilier par l'achat de jardin au faubourg Saint-Alban (1479-1481) et au *Neue Vorstadt* (1475). C'est donc dans la terre et la pierre que la réussite des Zscheckenbürlin est investie. Réussite encore plus visible si l'on tient compte des alliances. L'acquisition par Hans « *Le Vieux* », à partir de 1474, de la propriété *Zum Augenweid*, sur la prestigieuse *Rheinsprung*, entre la place de la Cathédrale et l'église paroissiale Saint-Martin, constitue sans doute l'expression la plus concrète de la puissance de la famille dans la ville<sup>468</sup>. Le quartier autour de cet axe qui descend vers le Rhin est l'un des plus prestigieux. L'ancrage dans cette propriété est renforcé lorsque Jacob Schorpp von Freudenberg, époux de Margret Zscheckenbürlin, vend le 23 juillet 1487, à son beau-frère Ludwig, des parts supplémentaires de la maison pour 418 florins du Rhin<sup>469</sup>. La concrétisation de la réussite sociale et économique

---

<sup>464</sup> StaABs, Gerichtbuch A3.

<sup>465</sup> StaABs, Festigungsbuch, p.360.

<sup>466</sup> StaABs, Festigungsbuch, folio 21.

<sup>467</sup> StaABs, Frönnungen und Verbote, folio 37.

<sup>468</sup> StaABs, Liber Copiarum, II, 67.

<sup>469</sup> StaABs, Liber Copiarum, II, 83.

Le mariage de Ludwig Kilchmann avec Elisabeth Zscheckenbürlin constituait quasiment l'unique exemple où un investisseur minier de Bâle résidait à Petit-Bâle (dans ce cas sur la Rheingasse). L'autre exception étant celle de Hyeronimus Zscheckenbürlin dont la vocation religieuse l'avait poussé à rejoindre la Chartreuse Sainte-

est totale pour la famille en cette année 1487 où les héritiers de Hans « Le Vieux » confortent leurs positions.

Si les Zscheckenbülin ont largement investi dans les faubourgs de la ville et en direction de quartiers prestigieux, entre les anciens et nouveaux murs, nombre des investisseurs miniers ont concentré leurs placements immobiliers dans les quartiers à forte vocation marchande. Ulrich Meltinger réalisa trois acquisitions dans les quartiers autour du *Schifflande* et du *Fischmarkt* tout en investissant des fonds dans la *Kaufhaus* de la *Freie Strasse*. Ludwig Gsell concentra également ses achats dans ce même quartier autour du *Fischmarkt*, en raison de la proximité de la Monnaie de Bâle<sup>470</sup>.

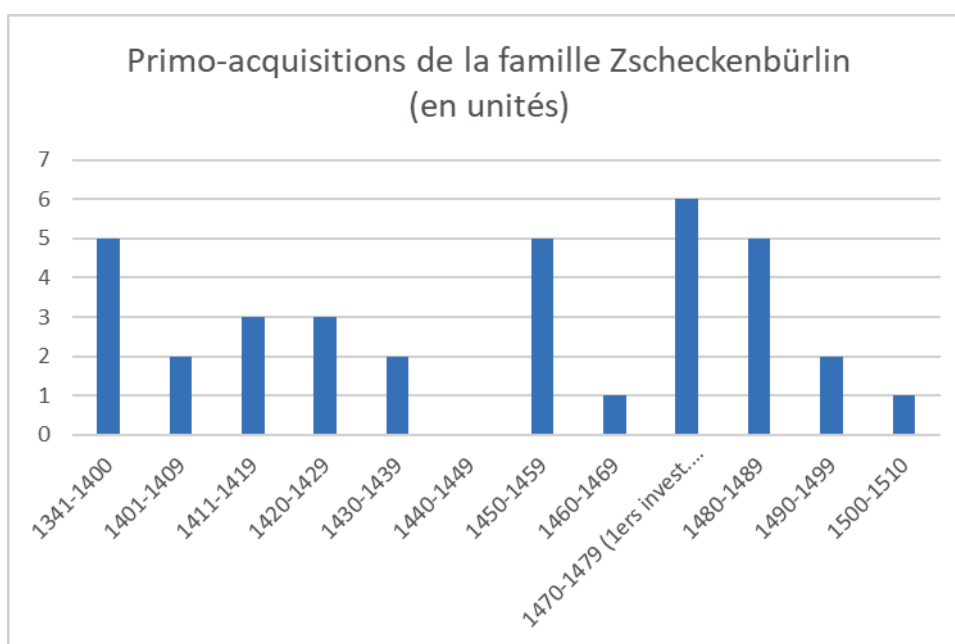


Illustration n°31 La constitution des fortunes immobilières (David Bourgeois)

Cependant, la réussite minière et sa concrétisation immobilière s'observe surtout à travers les exemples probants de deux des primo-investisseurs de Plancher, Wernlin Freidigmann et Jakob Schenck von Worms. Le premier d'entre eux, fils d'un coutelier, hérita en 1418 de la maison *Zem schwarzen Kopff* que son père avait acquise au *Schifflande* en 1399<sup>471</sup>. La prospérité de ses affaires le conduit à se porter acquéreur de la maison *Zum Dolder* sur le Spalenberg, dans ce quartier où les maisons en dur, cossues et à vocation de villégiature

Marguerite, à Petit-Bâle. Cependant, à son entrée dans les ordres, il s'était dessaisi de ses parts de mines. Hormis ces deux cas, la totalité des investisseurs miniers résidaient sur la rive gauche du Rhin.

<sup>470</sup> Les premiers ateliers monétaires de l'évêque de Bâle se sont implantés dans le quartier du *Fischmarkt*. Ce quartier concentrait un grand nombre de changeurs.

<sup>471</sup> StaABs, Gerichtsbuch A2 ; Urtheilsbuch. La maison, héritée avec sa sœur Agnes, est vendue en 1442 (Festigungsbuch). C'est peut-être à la suite de cette vente qu'il a pu acquérir la propriété du Spalenberg.

et de commerce, étaient sorties de terre à partir du XIV<sup>e</sup> siècle en remplacement des maisons de bois<sup>472</sup>.

Mieux encore, le cas de Jakob Schenck von Worms montre à quel point la réussite minière a pu être génératrice de revenus et d'une réelle ascension sociale. Le 23 juin 1472, quelques années avant sa mort vers 1477, il se portait acquéreur d'une importante propriété sur le *Petersberg* : la *Strassburgerhof*<sup>473</sup>. A proximité de l'église Saint-Pierre, l'imposante propriété avait coûté la somme de 150 florins. Cette acquisition a sans doute été facilitée par le mariage qu'il a contracté avec Maria von Hüs mais il est légitime de penser que ses affaires florissantes aient contribué majoritairement à cette expansion de son patrimoine. En effet, fort de l'expérience de Plancher, il avait à nouveau investi une part de sa fortune dans les mines valaisannes du Löttschental en 1474.

Les acquisitions immobilières des marchands bâlois ont souvent connu un développement favorable lorsque ceux-ci ont ajouté à leurs activités celle ayant trait aux mines. Le cas de Wernlin Freidigman et plus encore celui de Jakob Schenck von Worms tendent à démontrer que ces investissements étaient rentables. Par ailleurs, l'accumulation de capitaux était souvent l'occasion de réinvestir dans la pierre et la terre qui constituaient des valeurs refuges. Enfin, l'impact social de la réussite économique pouvait se mesurer plus ou moins aisément au regard des biens immobiliers acquis. Si la dynastie des Zscheckenbürlin a construit son patrimoine immobilier de manière raisonnée, en monnayant l'un de ses outils économiques – la « Maison au Paon », elle a également su, par l'acquisition de biens destinés à la villégiature, afficher son prestige jusque sur les flancs du *Münsterberg*. Le constat de l'ascension sociale est également applicable à Wernlin Freidigman. Ayant grandi dans le quartier proche du débarcadère des bords du Rhin, que l'on imagine aisément peu confortable, il s'offre une résidence plus cossue dès que ses affaires prennent de l'ampleur. Son entrée dans le monde de l'exploitation minière, à Todtnau, est contemporaine de son départ vers les pentes du *Spalenberg*. Les marchands bâlois, comme tant de leurs confrères dans l'Occident médiéval, ont investi dans l'immobilier. L'accroissement de leurs acquisitions alors que leurs affaires minières se développaient, tend à mettre en évidence que leur réussite en la matière a pu se traduire par ce patrimoine en accroissement.

---

<sup>472</sup> StaABs, Frönnungen und Verbote, folio 176 verso (vente de cette maison à Heinrich Rych en 1452). Suite à cette vente, l'empreinte immobilière de Wernlin Freidigmann se perd, laissant supposer qu'il a pu s'établir hors les murs.

<sup>473</sup> Staatsarchiv Basel-Landschaft, AA1001, 0589a. Copie dans le Festigungsbuch, p.153 (StaABs).



## Conclusions

L'exploitation minière a donc joué un rôle conséquent dans le développement économique de la zone englobant à la fois la partie méridionale du Rhin supérieur et le nord-est du Comté de Bourgogne. Les mines de Plancher en particulier ont joué un rôle moteur à plusieurs titres. Elles ont été parmi les premières mises en exploitation, de plus sous une forme originale et inédite dans cette zone jusqu'alors. L'apport des hommes d'affaire bâlois, qui ont maintenu leur investissement malgré les vicissitudes, est considérable. Le cas de ces mines montre à quel point la perméabilité des frontières politiques mais également culturelles est importante à la fin du Moyen Âge. Ce développement économique, porteur de ces échanges, indique à quel point l'apparition du capitalisme à la fin de l'époque médiévale est une hypothèse à considérer sérieusement.

En effet, en se basant les indicateurs des théories de Joseph Schumpeter<sup>474</sup> et d'Albert Michel<sup>475</sup>, il est possible de déterminer que l'activité minière du sud des Vosges, et en particulier à Plancher, a contribué à l'apparition d'une forme de capitalisme. Si, selon Joseph Schumpeter, l'entrepreneur investit son propre argent et choisit librement ses collaborateurs, alors l'exemple de la première entreprise minière de Plancher est particulièrement probant.

À Plancher, Werlin Fridigmann s'est entouré d'associés de choix particulièrement compétents dans ce domaine d'activités. Étant son propre employeur, il s'est donné les moyens de définir une vision novatrice, d'identifier les évolutions de son secteur, de mettre en œuvre des stratégies audacieuses à moyen et à long terme. À sa suite, l'élargissement à de nombreuses familles bâloises répond d'une stratégie de croissance, à Plancher et ailleurs car les multiples marchands bâlois ont investi massivement à Masevaux, plus tard à Auxelles et bien au-delà, jusque dans le Valais. Ces investissements permettaient aux intérêts bâlois d'être présents dans les mines de Forêt-Noire, des Vosges et des Alpes. Une filière minière et métallurgique de l'Oberrhein, au sein de laquelle Bâle jouait les premiers rôles, se confortait ainsi au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>474</sup> Joseph Aloys Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique, Tome 1, L'âge des fondateurs (des origines à 1790)*, rééd., Paris, Gallimard, 2004.

<sup>475</sup> Albert Michel, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1991.

Néanmoins, peut-on parler d'un premier capitalisme rhénan dans le sens où il fut théorisé par Albert Michel ? Certes, les entrepreneurs miniers bâlois avaient une vision à long terme de leurs investissements et s'appuyaient sur des réseaux de clients et de partenaires. Certes, comme ailleurs en Europe, ils ne montraient pas d'opposition à limiter les conflits liés aux conditions de travail. C'était là le rôle des statuts miniers et ils se généralisaient à l'ensemble des districts miniers, comme l'a montré Philippe Braunstein. Comme ailleurs, ils se conformaient au pouvoir législatif et réglementaire des souverains qui, il ne faut pas l'omettre, restaient les propriétaires ultimes des sous-sols. Les statuts miniers, comme celui de Plancher, étaient très structurants mais, au fond, les investisseurs miniers bâlois pouvaient ne guère s'en soucier. La seconde génération de ceux-ci semblait avoir plus les yeux rivés sur les comptes des mines que sur les réalités opérationnelles et humaines des carreaux miniers. Cependant, ces mêmes investisseurs bénéficiaient d'une forme de stabilité monétaire, propice à leurs affaires minières, que leur ville avait largement contribué à instituer par le biais des différents accords et unions monétaires du XV<sup>e</sup> siècle.

Le marchand bâlois, investi dans les mines, est-il donc le premier artisan des fondations d'un capitalisme rhénan ? Partiellement. Au sein d'un commerce polymorphe, les mines occupent une part importante de leur attention mais il convient de relativiser. De tels investissements ne concernaient qu'une part réduite des forces financières bâloises. Certes les plus importantes en termes de puissance de fortune, mais encore minoritaires numériquement. L'impact des artisans - nombreux, peut-être sous-estimé par les hommes d'affaires de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, leur sera préjudiciable. Le scandale de la monnaie de 1474-1475, les affaires de spéculation dans lesquelles étaient incriminés des notables de la ville (Heinrich Meltinger en 1493) étaient préjudiciables à ces quelques familles liées par les intérêts ou le sang et qui se jouaient de la fidélité à leurs corporations. Certains d'entre-eux faisaient même partie de plusieurs corporations. Les sociétés de commerce tentaient de supplanter celles-ci. L'interdiction de ces sociétés de commerces, en 1495, sonnait le glas de ces dynasties familiales, empêchées par le Magistrat mais aussi par la déliquescence des branches mâles des familles les plus influentes, Zscheckenbürlin en première ligne<sup>476</sup>. Il n'est pas étonnant que de nouveaux artisans, hors des milieux précités, investissent à leur tour, de manière indépendante, dans les mines.

---

<sup>476</sup> Heinz Polivka, *Basel und seine Wirtschaft*, op.cit. p.106-109.

L'investissement des Bâlois, intense et régulier surtout après les années 1450 a agi comme un stimulateur puissant pour la valorisation des filons vosgiens. Forts de premières expériences concluantes en Forêt-Noire, c'est vers l'ouest qu'ils jetaient le regard. De manière précoce et indépendante, Wernlin Friedigman est certainement l'acteur déterminant et l'initiateur de la politique minière bâloise de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Initié par l'expérience acquise dans le Münstertal, il a su mettre en action ses réseaux de spécialistes et de relais dans l'espace bourguignon qu'il connaissait parfaitement bien. Une fois les puits de Plancher ouverts, la voie est libre pour les Bâlois de la génération suivante de concourir au développement minier des alentours. Les mines préalablement existantes dans la Vallée de la Doller bénéficièrent également de cet engouement bâlois. Les milieux d'affaire de la ville ont donc été déterminants et leur politique a peut-être contribué à la chute temporaire des *Gesellschaften*! De manière opportune, la chute de ce type de société laissait le champ libre à d'autres même si les investisseurs d'hier ne cessaient pas forcément d'investir, mais à titre tout à fait personnel cette fois, sans volonté de monopole sur les métaux dans les affaires de la ville, comme le scandale de la monnaie de 1474-1475 l'avait laissé craindre. La fin des années 1490 permettait à des artisans bâlois plus modestes de tenter l'aventure minière, déjà bien amorcée.

Bâle était donc incontournable dans l'exploitation minière dans le Rhin supérieur. Puissance financière, Elle s'était entourée de compétences pour mener à bien cette aventure minière. Intégrée dans le Rhin supérieur, Bâle et ses acteurs économiques ont su s'appuyer sur les techniciens en action en Forêt-Noire, acquérir des savoir-faire et former des techniciens qui, au même titre que les Badois ou les Saxons, exportaient leurs arts dans le Royaume de France, dans les deux Bourgogne et en Italie. La question cruciale des savoirs et des savoir-faire minéralogiques perdurera à Bâle. Rappelons que c'est dans cette ville que les éditions princeps des écrits d'Agricola sortirent des presses alors que Sébastien Munster, dans sa *Cosmographie universelle*, imprimée à Bâle également, consacrait d'importants textes et planches illustrées consacrées aux mines, celles du Val d'Argent, alors les plus florissantes du Rhin supérieur en cette première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Néanmoins, ces aventures minières dessinent les portraits de marchands médiévaux, pratiquant le commerce polymorphe, à proximité de sa ville et parfois au plus long cours. Ce marchand bâlois, investi dans la ville de sa ville, économique mais aussi parfois politique à l'image de Ludwig Kilchmann, amassait des fortunes considérables. Jakob Schenck en est un

exemple probant. Investi dans les mines, il parvient à acquérir une grande propriété de la vieille ville de Bâle. Les familles plus anciennes, les Zscheckenbürlin ou les Meltinger, démultiplieront leurs patrimoines fonciers à l'occasion du développement de leurs commerces, métallurgique et minier en particulier. La fin du XV<sup>e</sup> siècle et la date de 1495 marque la fin d'un premier âge des mines du 1495. La chute des grandes compagnies de commerce remet le rôle des corporations au premier plan.

On peut le constater, l'impact des acteurs politiques dans les aventures minières fut tardif. Il entra en action afin de limiter les dérives marchandes, alors que ces élites économiques menaçaient l'équilibre économique et social de la Cité. À la différence de Berne, un quart de siècle plus tôt, Bâle n'avait pas à sa tête un « capitaine d'industrie » comme le fut Nicolas de Diesbach. À la différence de Nüremberg où les Fugger instauraient un empire, les marchands bâlois n'ont pu mettre en place les institutions qui leur aurait permis de passer dans une position dominante. En effet, nulle réelle structure bancaire ne supportait activement les investissements. Les marchands ne pouvaient compter que sur leurs propres capacités de financement. Alors que les premières générations de marchands (hors mines) avaient su se financer auprès des Médicis, à la faveur du Concile de Bâle, elles n'avaient pas reproduit ce modèle. La crise économique à la suite de la fin du Concile fut amortie par leurs propres ressources. Néanmoins, l'immédiat après-Concile sonnait l'heure, pour Wernlin Friedigmann, de délier les cordons de la bourse dans le Münstertal puis à Plancher.

Les Guerres de Bourgogne, même si les évènements entravèrent l'exploitation des mines de Plancher, furent, finalement, profitables aux Bâlois et à leurs mines. Ils sortirent, avec Jean Stoer, grandi d'une négociation avec les autorités du duc de Bourgogne. Sur les cendres du district bourguignon, ils créèrent, ultérieurement des exploitations dans le Rosemont. À peine le Téméraire décédé, les investissements bâlois affluaient avec plus de force à Masevaux et Plancher, sûrement dopé par la sympathie Habsbourg pour les Confédérés et leurs alliés aux lendemains de la bataille de Nancy. La fin des Guerres de Bourgogne signe le début d'une quasi-hégémonie bâloise sur les mines des Vosges du sud. Mis à part durant les années 1490 dans la Vallée de la Doller, les Bâlois ne connurent quasiment aucune concurrence pour l'exploitation des mines sub-vosgiennes. La situation évoluera à partir du XVI<sup>e</sup> siècle où leur présence dans le sud du massif se concentrera essentiellement dans le Rosemont.

Le comportement « capitaliste » de ces marchands se remarque aisément. L'enrichissement de leurs réseaux est essentiel et l'amas de richesse ne s'est que rarement démenti. Ces réseaux sont la base de leurs affaires au sein desquelles les intérêts communs étaient formalisés par le mariage ou l'alliance économique. Jacques Heers le mettait en évidence dans « La naissance du capitalisme au Moyen Âge », les jeux de pouvoir entre familles, facteur essentiel dans cette naissance, étaient également à l'œuvre à Bâle<sup>477</sup>. Ces jeux de pouvoirs, terreau fertile de la naissance du capitalisme, étaient également analysés par Fernand Braudel<sup>478</sup>. L'importance des réseaux est, une fois de plus, à mettre en évidence. Petit entre-soi ? Réseau à géométrie variable ? Plus sûrement, il s'agit d'une combinaison de tout cela. Certes, les réseaux familiaux jouent les premiers rôles mais ils ne se limitent pas à cela. Pour les marchands de Bâle, l'histoire minière le montre bien mais le cas peut s'appliquer à bien d'autres aspects, les réseaux professionnels et amicaux sont fondamentaux. Dans notre cas, il transcende les corporations. La *Grosse Handelsgesellschaft* n'était qu'une matérialisation partielle de ces réseaux agissant autour des mines. Un point commun cependant, et il est déterminant : de près ou de loin, tous les acteurs miniers bâlois ont soit exercé en contact avec les métaux bruts (fondeurs) ou monétisés. La plupart de ces marchands sont également changeurs. Et lorsque les actionnaires miniers ne le sont pas, des membres de leurs familles le sont. Le constat de Lise Saussus, pour les professionnels du métal à Douai à la fin du Moyen Âge peut s'appliquer au milieu des « mineurs » de Bâle : ils constituent des réseaux de relations qui se superposent et s'imbriquent<sup>479</sup>. « Cartel des métaux », cet entre-soi minier attachait une importance à la mine. La figure centrale de Ludwig Gsell, maître monnayeur plane même à Plancher, où il n'a pourtant pas investi.

A l'échelle de notre aire d'étude, les mines où Bâle n'investit que peu ne connurent pas le même succès. Le Mont-de-Vannes, trop modeste, ne suscita jamais leur intérêt. Steinbach, aux mains des Habsbourg, ne pouvait être atteinte. Celles d'Auxelles et du Rosemont, libérées des Bourguignons, seront une terre de repli au XVI<sup>e</sup> siècle lorsque les mines de la Vallée de la Doller seront soumises à une tutelle resserrée des Habsbourg et celles

---

<sup>477</sup> Jacques Heers, *La naissance du capitalisme au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2012, particulièrement le chapitre IV, « L'usure, fortunes et grands destins ».

<sup>478</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècles*, 1. Les Structures du quotidien, Paris, Armand Colin, 1979.

<sup>479</sup> Lise Saussus, *Liés par le métier. Les professionnels du métal à Douai à la fin du Moyen Âge*. Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2022, p.269. Voir aussi l'ouvrage fondamental : Laurence Buchholzer-Remy (dir.), *Ligues urbaines et espace à la fin du Moyen Âge – Städtebunde und Raum im Spätmittelalter*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2012.

de Plancher contrôlée par le couple abbatial formé par Lure et Murbach. La mine, là où l'attention de Bâle se portait, était donc un fait urbain.

Enfin, l'historiographie récente mettant en évidence l'importance de l'extraction des métaux non-ferreux s'inscrit dans ce courant. Le fait agricole n'est pas le seul vecteur des prolégomènes au capitalisme. Le contrôle et l'exploitation des métaux précieux étaient peu à peu devenu stratégiques. Les jeux d'échelles différençaient les initiatives mais des mines vosgiennes à celles de Potosi, l'enjeu était similaire : contrôler un maximum de ressources et faire la richesse des nations, grandes ou petites<sup>480</sup>.

Bâle, ainsi, au XV<sup>e</sup> siècle, a permis de développer à haut niveau des exploitations antérieures et modestes tout en se donnant les moyens d'ouvrir de nouveaux chantiers. Bâle, à cette occasion, renforçait son rôle économique majeur dans le Rhin supérieur. L'exploitation minière est également l'occasion de mettre en évidence une société structurée, organisée autour de ces corporations et de ces marchands. L'exploitation minière met en lumière des individus qui eurent le sens et le goût du risque mais qui n'eurent peut-être pas un esprit suffisamment collectif pour mettre en commun les fruits de leur production afin d'instituer les structures bancaires qui auraient vraiment permis à Bâle de rivaliser avec les villes de foires allemandes. Affaires de famille... peut-être était-ce là où le bât blesse ! . Cette part de la société bâloise animait aussi bien les échoppes et les places de la ville tout autant qu'elle permettait de développer les terroirs souterrains avec des conséquences économiques et démographiques qui dépassèrent très largement le XV<sup>e</sup> siècle. Bâle est, pour les mines du Rhin supérieur et de ses marges, l'acteur majeur de la fin du Moyen Âge.

Plus encore, capacités d'investissements, mise en œuvre de techniques spécifiques, talent pour débusquer de bonnes affaires, méthodes de management de leurs fortunes et culture d'un réseau resserré se voulant auto-protecteur : autant de traces d'un capitalisme médiéval décelables à travers les aventures minières des marchands bâlois. Le dynamisme de ces marchands, au cœur du XV<sup>e</sup> siècle, font de la ville rhénane l'un des foyers du capitalisme naissant de l'Occident médiéval.

---

<sup>480</sup> Jeannette Graulau, *The underground (...)*, op.cit.

Cette place que Bâle tenta de tenir à travers ses marchands est caractéristique de la fin de l'époque médiévale où le commerce et la recherche de l'argent bouleversent les équilibres. La découverte du « Nouveau Monde » va provoquer une première séquence de mondialisation au sein de laquelle la question de l'argent (le métal) et, plus généralement celle des métaux précieux, devient centrale et porteuse de changements systémiques profonds des équilibres mondiaux<sup>481</sup>.

---

<sup>481</sup> Même si les références sur le sujet sont nombreuses, l'approche de Christian Grataloup sur le rapport des sociétés aux métaux précieux dans le temps long nous semble pertinente par son approche historiographique. Elle valide les métaux précieux comme l'un des vecteurs majeurs de la mondialisation des sociétés et de l'émergence de nouvelles visions du monde. Voir le récent ouvrage : Christian Grataloup, *Géohistoire. Une autre histoire des humains sur la Terre*, Paris, Les Arènes, 2023, particulièrement, « Le cambriolage de l'Amérique », chapitre 7 « Le Monde, temporairement européen », p.334-338.

## Table des illustrations

<i>Illustration n°1 Paysage minier dans le Münz und Mineralienbuch d'Andreas Ryff (1594-1599).....</i>	<i>25</i>
<i>Illustration n°2 Répartition des sites miniers des Vosges méridionales à la fin du Moyen Âge (B.Furst/D. Bourgeois).....</i>	<i>36</i>
<i>Illustration n°3 Dépilage médiéval (ou grand dépilage) du Mont-de-Vannes (BRGM).....</i>	<i>38</i>
<i>Illustration n°4 Site de la Grande Montagne, Plancher-les-Mines (BRGM).....</i>	<i>41</i>
<i>Illustration n°5 Liste des Froner strasbourgeois de la mine Wolfganggrube/Zum grünen Schild (Weigsheid), AVES III 16/9.....</i>	<i>43</i>
<i>Illustration n°6 Travaux miniers dans la mine du Donnerloch, Steinbach (Dessin Bernard Bohly).....</i>	<i>45</i>
<i>Illustration n°7 L'aire de diffusion du Rappen constitue un indice pertinent du centre de gravité économique du sud de l'Oberrhein, tourné vers l'actuel espace helvétique.....</i>	<i>64</i>
<i>Illustration n°8 Chœur de la collégiale de Thann, représentatif de l'art des vitraux dans le Rhin supérieur au XVe siècle et des besoins croissants en métaux non-ferreux.....</i>	<i>66</i>
<i>Illustration n°9 Un exemple d'emploi du cuivre et de l'argent à la fin du Moyen-Âge : le canon d'autel du couvent des clarisses de Mulhouse (National Gallery of Art – Washington DC, 1959.16.15).....</i>	<i>70</i>
<i>Illustration n°10 Un chef de l'orfèvrerie bâloise : l'ostensoir Munch, du trésor de la Cathédrale de Bâle (Musée historique de Bâle, Inv.1955.330).....</i>	<i>70</i>
<i>Illustration n°11 Le Bergbüchlein de Kalbe de Freyberg, Page 1 ; Bibliothèque de l'Ecole des Mines – Paris-Tech (8° res.26).....</i>	<i>75</i>
<i>Illustration n°12 Thalers de Thann (gauche, BNU) et de Bâle (droite, Musées de Freiburg/Breisgau), seconde moitié du XVe siècle.....</i>	<i>81</i>
<i>Illustration n°13 Receveur bourguignon.....</i>	<i>88</i>
<i>Illustration n°14 Organisation des mines comtales après 1473 (David Bourgeois).....</i>	<i>93</i>
<i>Illustration n°15 Carnet de comptes de comptes de la famille Zscheckenbürlin pour les mines de Plancher (1489). StaABS, Kartaus Q12.....</i>	<i>107</i>
<i>Illustrations n°16 a et b : Dyptiques représentant Hieronymus Zscheckenbürlin, possesseur de parts de mines dans les Vosges en -Forêt-Noire, à son entrée à la Chartreuse de Bâle en 1487 (haut) et peu avant sa mort, en 1532 (bas).....</i>	<i>109</i>
<i>Illustration n°17 Custode de l'église de Kirchberg (XVe siècle) ayant certainement eu l'usage de coffre à métaux (Photo : Inventaire du Patrimoine).....</i>	<i>117</i>
<i>Illustration n°18 Carte du Comté de Bourgogne dressé pour Philippe IV - détail (1624)....</i>	<i>122</i>
<i>Illustration n°19 Le périmètre du « Circuit » de Plancher, occupant la partie centrale de la Vallée du Rahin. (David Bourgeois).....</i>	<i>124</i>
<i>Illustration n°20 Le fonctionnement de la justice des mines figurée par Heinrich Gross.....</i>	<i>133</i>
<i>Illustration n°21 Fonctionnement opérationnel des mines de Plancher-les-Mines (David Bourgeois).....</i>	<i>138</i>
<i>Illustration n°22 Les différentes activités des mines (BUB – Münz und Mineralienbuch d'Andreas Ryff, op. cit).....</i>	<i>139</i>
<i>Illustration n°23 Une journée type dans le domaine minier de Plancher-les-Mines (David Bourgeois).....</i>	<i>141</i>
<i>Illustration n°24 Maître de Bâle, Sainte Barbe, XV<sup>e</sup> siècle (Kunstmuseum Basel, Inv.39) ...</i>	<i>149</i>
<i>Illustration n°25 Evaluation du nombre d'ouvriers à Plancher d'après le règlement de 1484 (David Bourgeois).....</i>	<i>153</i>
<i>Illustration n°26 Jakob Meyer, Prospect des Kornmarkts zu Basel, (StaABS, BILD 2,592). La maison Zscheckenbürlin occupe le fond de la place du Marché.....</i>	<i>176</i>



<i>Illustration n°27 Octroi des armes de la famille Zscheckenbürlin par Frédéric III le 28 mai 1456 (coll. part.)</i> .....	179
<i>Illustration n°28 Mine Götterschenberg (Plancher)(David Bourgeois)</i> .....	189
<i>Illustration n°29 Valeurs comparées des mines de Plancher et Masevaux d'après les comptes marchands bâlois (version complète en annexe)</i> .....	189
<i>Illustration n°30 La bonne fortune de L. Kilchmann ? (David Bourgeois)</i> .....	190
<i>Illustration n°31 La constitution des fortunes immobilières (David Bourgeois)</i> .....	205

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	6
<b>Première partie. Sources et espaces : prolégomènes de l'extraction médiévale minière au sud des Vosges</b> .....	13
<b>Chapitre 1. La question des sources</b> .....	14
1.1. <i>Ce que nous apportent les textes et l'archéologie</i> .....	14
1.2. <i>Une extraordinaire variété documentaire</i> .....	16
1.3. <i>Les mines de Plancher : un joyau documentaire et de développement</i> .....	26
<b>Chapitre 2. Un complexe minier hétérogène, un socle culturel et technique commun</b> 28	
2.1. <i>Un socle commun de connaissances</i> .....	29
2.2. <i>Entre Moyen Âge et Renaissance, la diffusion des savoirs(-faire)</i> .....	32
<b>Chapitre 3. Géohistoire des sites miniers des versants méridionaux des Vosges à l'époque médiévale</b> .....	36
3.1. <i>Le Mont-de-Vannes</i> .....	37
3.2. <i>Plancher-les-Mines</i> .....	39
3.3. <i>Auxelles</i> .....	41
3.4. <i>La Vallée de la Doller</i> .....	42
3.5. <i>Les mines de Steinbach</i> .....	44
<b>Chapitre 4. Droit minier et pouvoirs dans le Rhin supérieur</b> .....	46
4.1. <i>Les premières réglementations minières générales</i> .....	46
4.2. <i>L'extraction minière ou le plein exercice des pouvoirs régaliens</i> .....	47
4.3. <i>L'émergence du capitalisme minier et la lente adaptation des pouvoirs</i> .....	50
4.4. <i>L'apparition des statuts miniers : entre codification du droit et justice de paix</i> ....	53
<b>Seconde partie. Géohistoire politique des mines sub-vosgiennes</b> .....	57
<b>Chapitre 1. Le XIV<sup>e</sup> siècle ou la naissance documentaire des mines des Vosges méridionales</b> .....	58
1.1. <i>1374, l'apparition des mines comtoises</i> .....	58
1.2. <i>Le XV<sup>e</sup> siècle ou la nouvelle vigueur de l'exploitation minière : des besoins en métaux sans cesse croissants</i> .....	63
<b>Chapitre 2. L'entrée en scène d'acteurs économiques nouveaux</b> .....	72
2.1. <i>Marchands et spécialistes</i> .....	72
2.2. <i>Le rôle des marchands intermédiaires sur les marchés des métaux dans le Rhin supérieur</i> .....	76
<b>Chapitre 3. Le rôle variable des institutions</b> .....	79
3.1. <i>Le pouvoir Habsbourg, carcan ou terreau fertile ?</i> .....	79
3.2. <i>L'importance des établissements religieux : Le « Mont Athos de l'Occident »</i> .....	82
3.3. <i>Le statut favorable du régime princier</i> .....	84

3.4. <i>L'implication bourguignonne dans le développement minier, ou l'Etat interventionniste</i> .....	86
3.5. <i>Les guerres de Bourgogne, la fin d'une époque</i> .....	104
Troisième partie. Qu'est-ce qu'une mine dans le massif sous-vosgien à la fin du Moyen Âge ? .....	113
Chapitre 1. Des zones inégalement colonisées .....	115
Chapitre 2. Les mines, un bouleversement géo-démographique .....	118
Chapitre 3. Le cadre géographique .....	123
3.1. <i>Les périmètres délimités</i> .....	123
3.2. <i>Les périmètres sans délimitations fines</i> .....	125
3.3. <i>La géographie politique : une garde des mines ?</i> .....	127
Chapitre 4. Les cadres de justiciabilité .....	131
4.1. <i>Une justice particulière</i> .....	131
4.2. <i>Les acteurs de la justice minière</i> .....	132
4.3. <i>Les cadres de l'administration</i> .....	136
Chapitre 5. Les cadres de l'activité minière .....	139
5.1. <i>Des contraintes communes</i> .....	139
5.2. <i>Travailler à la mine</i> .....	142
Chapitre 6. Vivre au quotidien dans un secteur minier.....	148
6.1. <i>L'encadrement religieux</i> .....	148
6.2. <i>Habiter et vivre sur les carreaux miniers</i> .....	151
6.3. <i>Les liens sociaux</i> .....	155
Quatrième partie. L'extraction minière, une nouvelle manière de mener des affaires. 160	
Chapitre 1. L'air de la ville rend-il libre ? Bâle, ses milieux d'affaires et ses goûts pour les ressources alentours.....	161
1.1. <i>Eléments de contexte général</i> .....	161
1.2. <i>Les capitaux bâlois et l'industrie extractive ou l'expansion économique de la ville et de ses élites</i> .....	162
1.3. <i>Marchands bâlois, métaux argentifères et marchés</i> .....	164
Chapitre 2. Des marchands dans l'industrie extractive.....	169
2.1. <i>La première génération de concessionnaires bâlois dans les Vosges méridionales</i> .....	169
2.2. <i>La transition entre générations</i> .....	173
2.3. <i>La seconde génération ou l'irrésistible ascension de la famille Zscheckenbürlin</i> .....	174
2.4. <i>Noblesse et mines: les Thierstein</i> .....	183
Chapitre 3. Faire ses comptes : Pour le bien de l'entreprise.....	186
3.1. <i>Les comptes des marchands bâlois, une évocation du capital(isme)</i> .....	186
3.2. <i>L'administration des mines, un facilitateur des opérations capitalistiques ?</i> ... 191	

<i>3.3. L'actionnariat minier, la voie vers un capitalisme médiéval ?</i> .....	192
<i>3.4. Les fruits de la terre : l'accroissement du patrimoine immobilier</i> .....	203
<b>Conclusions</b> .....	207
<b>Table des illustrations</b> .....	214

**Résumé :**

Le développement de l'exploitation des mines de métaux polymétalliques non-ferreux dans la partie méridionale du massif des Vosges, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle a considérablement transformé l'économie du Rhin supérieur. La fin de l'époque médiévale, au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle voit l'accélération de ce mouvement sous l'impulsion des forces économiques du Rhin supérieur. Les marchands bâlois comptent parmi les principaux protagonistes de cet élan qui voit les puits de mines s'ouvrir des territoires Habsbourg vers le Comté de Bourgogne. Cet épisode minier est l'occasion de mettre en lumière les traces d'un capitalisme médiéval s'affirmant à Bâle, sur les bords du Rhin.

**Mots-clés :** Mines ; Métallurgie ; Métaux polymétalliques non-ferreux ; Argent ; Cuivre ; Plomb ; Capitalisme médiévale ; Economie médiévale ; Vosges ; Vosges méridionales ; Rhin supérieur ; Haute-Alsace ; Comté de Bourgogne ; Bâle ; Moyen Âge ; Bas Moyen Âge

**Summary:**

The development of non-ferrous polymetallic metal mines in the southern part of the Vosges mountains, from the 14th century onwards, considerably transformed the economy of the Upper Rhine. The end of the medieval period, during the second half of the 15th century, saw the acceleration of this movement thanks to the economic strength of the Upper Rhine. Basel merchants were among the main protagonists of this momentum which saw mines opening from the Habsburg territories to the County of Burgundy. This mining episode is an opportunity to highlight the traces of medieval capitalism asserting itself in Basel, on the banks of the Rhine.

**Keywords:** Mining; Metallurgy; Non-ferrous polymetallic metals; Silver; Copper ; Lead ; Medieval capitalism; Medieval economy; Vosges; Southern Vosges; Upper Rhine; Upper Alsace; Burgundy County; Basel; Middle Ages; Late Middle Ages